

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 janvier 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 4 janvier 1982, cette séance en étant une tenue pour respecter intégralement l'article 7 du décret de fusion regroupant la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud, publié dans la Gazette Officielle du Québec le 26 décembre 1981 et qui fixe la première séance régulière du Conseil Provisoire de la nouvelle Ville au 2e lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Ladite assemblée a pour objet d'entériner les décisions prises au cours de la séance du Conseil tenue le 28 décembre 1981.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence du maire suppléant, Me Gilles Gagnon.

1/1/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 1981 du Conseil de la Cité de Drummondville; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

2/1/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Ville de Drummondville-Sud tenue le 9 décembre 1981, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 décembre 1981; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ces deux procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOpte

3/1/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil après y avoir ajouté l'item suivant:

- 11A. Avis de motion d'un règlement établissant le salaire du maire suppléant. (M. Michel Letendre)

ADOpte

4/1/82

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes ouvertes publiquement le 18 décembre 1981.

- AGENCE DE SECURITE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX SOUMIS (A L'HEURE)</u>		
	<u>Année 1982</u>	<u>Année 1983</u>	<u>Moyenne</u>
. SECURITE COUGAR INC. 11888 Ste-Gertrude Montréal-Nord	\$5.80	\$6.40	\$6.10
. SECURIVIC INC. 31 L'Assomption Victoriaville	\$5.25	\$5.75	\$5.50
. SECURITE G.P. DRUMMOND 145 - 123e Avenue Drummondville-Sud	\$5.40	\$5.99	\$5.70
. SECURIBEC INC. 715 rue Rand Sherbrooke	\$5.60	\$5.60	\$5.60

Attendu que ces soumissions ont été demandées pour une période de deux ans; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services de Sécurivic Inc. soient retenus. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités et ce conditionnellement à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

5/1/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité de Drummondville pour la période du 12 décembre 1981 au 1er janvier 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$595,618.29.

Le Conseil prend également connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville-Sud pour la période se terminant le 28 décembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$48,645.83.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces deux listes de comptes soient acceptées pour paiement.

ADOPTÉ

6/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11084 à 11113 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

7/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que Me Gilles Gagnon, maire suppléant, soit autorisé à signer tous les documents officiels de la Ville de Drummondville au même titre que le maire.

ADOPTÉ

8/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les personnes suivantes soient autorisées à signer les effets bancaires de la Ville de Drummondville:

MM. Philippe Bernier, maire
Gilles Gagnon, maire suppléant
Roger Turcotte, trésorier
Yvan Morin, trésorier adjoint.

ADOPTÉ

9/1/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les membres du Conseil de l'ancienne Ville de Drummondville-Sud devenus conseillers de la Ville de Drummondville soient rémunérés au salaire prévu par le règlement No. 1399 de la Ville de Drummondville et ce à partir du 26 décembre 1981.

ADOPTÉ

10/1/82

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant que le salaire du maire suppléant soit établi à 50% du salaire payé au maire de la Ville de Drummondville.

11/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement du Gérant et Directeur Général de la Ville pour l'année 1982.

ADOPTÉ

12/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le trésorier soit autorisé à réajuster les salaires de tous les employés non syndiqués au service de la Ville selon un tableau préparé par le Directeur Général, lequel tableau prévoit les augmentations consenties par le Conseil pour l'année 1982, certains réajustements de classes et d'échelons, ainsi que certains montants forfaitaires applicables aux salaires de l'année 1981. Ledit tableau précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTÉ

13/1/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un montant forfaitaire de \$375.00 soit payé aux employés cols bleus de la Ville pour l'année 1981.

ADOPTÉ

14/1/82

AMENDÉE
PAR RÉS.
742/8/87

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le régime d'assurance-maladie et hospitalisation applicable aux employés municipaux soit modifié pour permettre aux personnes retraitées et âgées de 60 à 65 ans d'en bénéficier. Le coût de la prime assurant ce bénéfice sera défrayé comme suit:

- 75% par le bénéficiaire
- 25% par la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

15/1/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés soient nommés vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'exercice financier 1982.

ADOPTÉ

16/1/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement affectant \$50,000.00 au fonds de roulement de la Ville de Drummondville.

17/1/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une somme de \$150,000.00 provenant de surplus accumulés et de surplus estimés de l'année d'opération 1981, soit affectée au budget 1982.

ADOPTÉ

18/1/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, qu'une somme de \$75,000.00 provenant de surplus accumulés durant l'année 1981 soit affectée comme réserve pour le déneigement.

ADOPTÉ

19/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les personnes suivantes soient nommées administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville en 1982:

M. Jean-Louis Mondoux
M. Jean-Paul Gagnéux
M. Henri Montminy
Mme Yvette Raïche
M. Roger Turcotte

Il est également résolu que M. Léopold Desautels soit nommé membre observateur de cet organisme.

ADOPTE

20/1/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville accepte les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville-Sud Inc. pour les projets Jean de Brébeuf (dossier no. 555-04-4131-002) et Domaine Rachel (dossier no. 155-04-4131-001). Les budgets précités sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme cédules "A" et "B". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

21/1/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un protocole d'entente avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste pour l'entretien d'une patinoire à l'école Notre-Dame-du-Rosaire. Ce protocole d'entente devra être conforme aux politiques établies par le Conseil pour ce genre de travaux et comportera une subvention de \$2,000.00.

ADOPTE

22/1/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville accepte de contribuer à la création d'une équipe de hockey ayant une franchise pour opérer dans la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec. La participation de la Ville sera établie par convention qui prévoirait certaines conditions à être précisées et une participation financière n'excédant pas:

- 1) \$57,750.00 - Manque à gagner pour utilisation du Centre Marcel Dionne
- 2) \$ 7,550.00 - Services consentis
- 3) \$22,550.00 - Immobilisations sur 2 ans et pertes de revenus déjà assurées en 1982.

Le gérant municipal est par la présente autorisé à transiger avec Drummondville Olympique et Drummond Sports Inc. pour l'établissement d'un projet de protocole prévoyant la participation précitée.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le gérant sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs au protocole ci-haut mentionné.

ADOPTE

23/1/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Ville de Drummondville accepte de contribuer au projet "Festival Mondial de Folklore", conditionnellement à un apport

financier minimal de \$250,000.00 des gouvernements supérieurs et aux termes et conditions préalablement négociés entre les parties, de la façon suivante, le tout à préciser dans un protocole d'entente à être signé en temps opportun:

ABROGE
PAR RES.
263/4/82

- 1) montant comptant: \$50,000.00 (maximum)
- 2) manque à gagner: \$25,000.00 (maximum)
- 3) services consentis: \$10,000.00 (maximum)

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le gérant sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole respectant les conditions précitées et préalablement soumis au Conseil pour approbation finale.

ADOPTÉ

24/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que la Ville de Drummondville en collaboration avec la Cité des Loisirs sollicite l'obtention d'un projet "Programme d'Aide au Travail" et que la Ville soit responsable de la supervision et de l'administration de ce projet. M. André Paquet est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'obtention du projet précité.

ADOPTÉ

25/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer une fixture d'éclairage de 10,000 lumens sodium haute pression, rue St-Philippe, entre la rue Demers et le boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

26/1/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte de payer \$1,250.00 par mois à la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour la location d'un dépôt municipal en 1982.

ADOPTÉ

27/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le coût d'utilisation du dépôt municipal par les municipalités du Village de l'Avenir et de Grantham-Ouest soit fixé à \$2.75 per capita en 1982.

ADOPTÉ

28/1/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les tarifs payables pour l'utilisation du dépôt en 1982 par tout résident d'une municipalité qui n'est pas partie à une entente avec la Ville de Drummondville pour l'utilisation en commun du dépôt, soient établis comme suit:

- Remorque attachée à une automobile:	\$2.00
- Camion 4 roues, deux essieux:	\$4.00
- Camion 6 roues, deux essieux:	\$6.00
- Camion 10 roues, trois essieux:	
. matières lâches	\$8.00
. matières comprimées	\$15.00
- Camion d'une capacité de 24 verges	
. matières lâches	\$8.00
. matières comprimées	\$15.00
- Camion d'une capacité de 25 verges ou plus	
. matières lâches	\$15.00
. matières comprimées	\$25.00

ADOPTÉ

ABROGE
PAR RES.
49/1/83

29/1/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville renonce au droit de premier refus consenti par Mario Desrosiers Inc. dans un acte enregistré sous le numéro 265810 le 22 décembre 1981 au Bureau d'Enregistrement de Drummond. La Ville autorise également Mario Desrosiers Inc. à vendre à Modelage Drummond Inc. un terrain acheté de la Cité de Drummondville par ce même acte notarié. L'acquéreur devra respecter toutes les clauses et obligations acceptées par Mario Desrosiers Inc. dans le contrat enregistré le 22 décembre 1981 sous le numéro 265810.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents relatifs à la renonciation du droit de premier refus cité au premier paragraphe de la présente résolution.

ADOPTE

30/1/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1982.

31/1/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour 1982.

32/1/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1982.

33/1/82

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1982.

34/1/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1982.

35/1/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une surtaxe sur les terrains vacants pour l'année 1982.

36/1/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe -re: enfouissement des ordures, pour l'année 1982.

37/1/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant une taxe spéciale pour le financement du fonds industriel.

38/1/82

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux de réparation d'une conduite d'égout sur la rue Laferté, et un emprunt n'excédant pas \$40,000.00 à cette fin.

39/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1468 amendant les articles 98, 99 et 100 du règlement de circulation No. 1050 (2ième et 3ième offenses).

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

40/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1477 abrogeant le règlement de circulation de la Ville de Drummondville-Sud portant le numéro 254 et ses amendements (règlements nos 265, 268, 280, 287 et 335).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

41/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1478 abrogeant le règlement de bon ordre et de paix No. 187 de la Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

42/1/82

Attendu que suite au regroupement de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud devenu effectif le 26 décembre 1981, les membres de la Fraternité des Policiers de Drummondville-Sud désirent être accrédités à l'Unité des Policiers de Drummondville Inc; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le Conseil de la Ville de Drummondville donne son consentement à cette accréditation et que l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. soit autorisée à présenter une demande à cet effet aux autorités gouvernementales compétentes.

ADOPTE

43/1/82

Le conseiller Lucien Couture après avoir félicité tous les élus et les fonctionnaires qui ont travaillé au regroupement de Drummondville et Drummondville-Sud, propose que demande soit faite à la municipalité de Grantham-Ouest et à la municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson d'accepter d'entreprendre une étude qui permettrait de regrouper ces deux municipalités à la nouvelle Ville de Drummondville.

Cette proposition est appuyée à l'unanimité.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince formule le voeu que la présente séance soit en tout point conforme aux prescriptions légales et au texte publié dans la Gazette Officielle du Québec pour décréter le regroupement de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud.

Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Ville, donne lecture de l'article 7 du décret de fusion tel que fourni à la Ville de Drummondville par le Ministère des Affaires Municipales du Québec et qui se lit comme suit:

" Article 7. La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures en la salle de l'Hôtel de Ville de l'ex-Cité de Drummondville et sans autre convocation. "

44/1/82

Attendu que la présente séance constitue une reprise de la séance tenue le 28 décembre 1981, il est proposé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que copie du procès-verbal de cette assemblée soit transmise à la presse écrite et parlée avec une lettre explicative.

ADOPTE

45/1/82

Attendu que Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour des raisons de santé a dû s'absenter des séances du Conseil durant la période du 28 septembre 1981 au 28 décembre 1981;

Attendu que Son Honneur le Maire a présidé la séance du Conseil tenue le 28 décembre 1981;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la présence de Son Honneur le Maire à la séance du 28 décembre 1981 soit considérée comme satisfaisant les prescriptions de l'article 60 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

46/1/82

Sur proposition du conseiller Edward St-Pierre, appuyée par le conseiller Lucien Couture, le maire suppléant déclare l'assemblée levée.

ADOPTE


Greffier.


Maire suppléant.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

11 janvier 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 janvier 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire débute l'assemblée en soulignant que l'absence du Directeur Général s'explique par son hospitalisation pour des examens médicaux. Il se fait le porte-parole de tous pour lui souhaiter un prompt rétablissement et un retour à son poste à brève échéance.

47/1/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal des assemblées suivantes:

- Séance spéciale du 28 décembre 1981;
- Séance régulière du 28 décembre 1981;
- Séance régulière du 4 janvier 1982 tenue conformément au décret de fusion publié dans la Gazette Officielle du Québec du 26 décembre 1981 pour entériner les décisions prises le 28 décembre 1981.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de ces trois assemblées soit adopté tel que rédigé et que le greffier soit dispensé d'en donner lecture.

ADOPTE

48/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Marcel Joyal souligne la présence dans la salle de M. Willy Barrette, citoyen de Braine l'Alleud en Belgique, présentement en visite à Drummondville.

M. Marcel Joyal informe ses collègues que lors d'un récent voyage de promotion industrielle effectué à titre de maire suppléant de Drummondville, il a rencontré M. Willy Barrette qui lui a servi de guide durant quatre jours et réservé un accueil des plus chaleureux dont il garde le meilleur souvenir. Il souhaite à ce distingué visiteur un séjour agréable et enrichissant.

49/1/82

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- DRAINAGE PHASE I - RUE JANELLE - PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$52,773.60

<u>Soumissionnaires (suite)</u>	<u>Prix</u>
. J.P. DOYON Ltée 3180 Marie-Victorin Nicolet	\$55,999.20
. I.C. INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION LTEE 5820 Westluke Montréal	\$37,015.00
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$38,084.06
. LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE 125 Cartier Victoriaville	\$112,700.00
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu, C.P. 210 Bon Conseil	\$59,850.00
. EXCAVATION NORMAND HOULE INC. R.R. 1 - 1351 - 7e Rang Wickham	\$60,564.86
. MARIER & FILS 486 Cockburn Drummondville	\$113,382.50

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient retenues pour analyse et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E

- 50/1/82 - M. Michel Laliberté, responsable de secteur pour les Jeux du Québec, Centre du Québec, offre au Conseil un projet d'aménagement d'un secteur glacé au parc Woodyatt.

Attendu que ce projet est octroyé par un Programme d'Aide au Travail pour une durée de cinq semaines;

Attendu que le Club Santé Coeur Action Inc. a accepté de parrainer ce projet;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce projet soit accepté tel que présenté par M. Michel Laliberté.

ADOPTE

- 51/1/82 - Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Société des Jeux du Québec Inc. qui invite la Ville de Drummondville à poser sa candidature comme ville hôte pour la Finale des Jeux du Québec hiver 1985 et pour la Finale des Jeux du Québec été 1985.

Attendu que la Ville de Drummondville est intéressée à connaître les conditions requises pour être l'hôte de cet événement et les avantages dont bénéficient les villes hôtes; il est unanimement résolu:

- que MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith soient délégués à une réunion qui aura lieu le mercredi 3 février 1982 à Dorval pour rencontrer les membres de la Société des Jeux du Québec Inc.;
- que les autorités de la Commission Scolaire Locale, de la Commission Scolaire Régionale St-François et du Cégep soient invitées à se joindre à la délégation de la Ville;

- qu'une étude sérieuse soit faite des avantages que la Ville de Drummondville pourrait éventuellement retirer en tenant une Finale des Jeux du Québec en 1985 qui lui permettrait certainement de mettre en valeur ses équipements et les attraits touristiques exceptionnels comme par exemple le Parc des Voltigeurs et le Village Québécois d'Antan.

ADOPTE

- 52/1/82 - Le Ministre des Affaires Sociales, M. Pierre-Marc Johnson, informe le Conseil que M. Marcel Lefebvre, Directeur de la Sécurité Publique, a été nommé membre du conseil d'administration des Pavillons Laforest Inc.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que M. Marcel Lefebvre soit félicité pour cette nomination.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par les parents d'enfants résidant à Drummondville-Sud, St-Nicéphore et Grantham-Ouest, aux fins de demander que la piscine du Collège St-Bernard demeure à la disposition des usagers du secteur de Drummondville-Sud malgré la fusion.

Le conseiller Edward St-Pierre explique que suite au regroupement de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud l'usage de la piscine du Collège St-Bernard sera abandonné. Cependant la piscine du Centre Culturel pourra accommoder les enfants des requérants aux conditions établies pour tous ses usagers, d'autant plus que le personnel affecté à la surveillance de la clientèle de la piscine du Collège St-Bernard est maintenant en fonction à la piscine du Centre Culturel.

53/1/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les listes des comptes payables préparées par le trésorier de la Ville et prévoyant des déboursés de \$408,550.85 pour le secteur de Drummondville et des déboursés de \$126,298.23 pour le secteur de Drummondville-Sud, soient acceptées pour paiement.

ADOPTE

54/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les mutations de propriétés portant les numéros 11114 à 11134 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

55/1/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Me Paul-Emile Bordeleau, ex-secrétaire-trésorier de la Ville de Drummondville-Sud, concernant l'abandon de sa fonction et sa disponibilité pour une période de deux ans.

ADOPTE

56/1/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et

au nom de la Ville, un protocole d'entente avec M. André Blanchette, ex-contremaître de la Ville de Drummondville-Sud, concernant l'abandon de sa fonction et sa disponibilité en cas de besoin.

ADOPTE

57/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que M. Philippe Bernier, maire, M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, M. Jean-Paul Généreux, conseiller, ainsi que M. Gérard Lapierre, Directeur du Service des Travaux Publics, soient autorisés à participer au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 3 au 5 mars 1982.

ADOPTE

58/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Carrefour Socio-Culturel pour l'année 1982.

ADOPTE

59/1/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le Comité de Circulation soit formé des personnes suivantes: MM. Marcel Bonin, Lucien Couture, Lindor Letendre et J.-Bruno Smith.

ADOPTE

60/1/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a réalisé toutes les opérations de son Programme d'Amélioration des Quartiers, pour le secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville veut demander à la Société d'Habitation du Québec la fermeture définitive de ce programme;

ATTENDU QUE trois terrains vacants sont actuellement invendus et que des offres de vente ont fait l'objet de parution dans les journaux à trois reprises;

ATTENDU QUE ces trois terrains vacants sont le lot 150-115 d'une superficie de 5,000 pieds carrés sur la rue St-Lucien, le lot 145-296 d'une superficie de 5,000 pieds carrés sur la rue St-Laurent et le lot 149-219 d'une superficie de 5,000 pieds carrés sur la rue St-Eusèbe;

ATTENDU QU'aucune vente n'a pu être menée à terme dans ce dossier;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET RESOLU:

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée à détenir les titres de propriétés des trois terrains décrits précédemment; le prix de ces terrains étant fixé à \$0.30 le pied carré et représentant un montant total de \$4,500.00;

QUE la Ville de Drummondville soit autorisée par la Société d'Habitation du Québec à mettre fin à la mise en oeuvre de son Programme d'Amélioration de Quartiers, pour le secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

ADOPTE

61/1/82

ATTENDU QUE le Ministère de la Main d'Oeuvre et du Travail exige plusieurs améliorations à l'Olympia Yvan Cournoyer;

ATTENDU QUE ces améliorations exigeront des déboursés considérables;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville souhaite retarder de quelques mois l'exécution des travaux précités pour des raisons de restrictions budgétaires;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville entend donner suite aux recommandations du Ministère pour effectuer de nombreux changements au Centre Marcel Dionne dès 1982 pour se conformer aux recommandations déjà faites;

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministère de la Main d'Oeuvre et du Travail d'accorder à la Ville de Drummondville un délai pour exécuter des recommandations indiquées dans un rapport rédigé le 31 août 1981 portant le numéro 6858.

ADOpte

62/1/82

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$236,000.00 pour l'achat de machinerie en 1982.

Liste des achats:

- Une traceuse de ligne
- Un écoreur - vacuum
- Une machine à glace
- Deux camionnettes
- Un contrôleur pour épandeur d'abrasif
- Peinture et identification de véhicules

Emprunt:	\$211,500.00
Financement et	
contingences:	\$ 24,500.00
Total:	<u>\$236,000.00</u>

63/1/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$249,000.00 pour l'entretien des édifices municipaux en 1982.

Les édifices concernés sont:

- L'hôtel de ville
- Le poste de police
- Le garage municipal
- La bibliothèque
- Le Centre Marcel Dionne
- Le Centre Culturel
- Certains parcs
- L'édifice St-Jean
- Les piscines Frigon, Woodyatt et St-Joseph
- Le garage municipal de Drummondville-Sud
- L'hôtel de Ville de Drummondville-Sud
- L'Olympia Yvan Cournoyer

Travaux:	\$211,450.00
Honoraires prof.:	\$ 10,000.00
Financement:	<u>\$ 27,550.00</u>
Total:	<u>\$249,000.00</u>

64/1/82

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$58,000.00 pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de Drummondville.

Ces travaux se résument comme suit, savoir:

- Rénovation et construction de services d'aqueduc et d'égouts à divers endroits du territoire
- Réfection de dix regards
- Réfection de dix puisards
- Addition de 4 vannes sur borne-fontaines
- Changement de 8 vannes d'aqueduc
- Achat et installation de compteurs d'eau

Travaux et matériel:	\$47,800.00
Financement et contingences:	\$10,200.00
Total:	\$58,000.00

65/1/82

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$180,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de l'ancienne Cité de Drummondville (excluant Drummondville-Ouest).

Liste des travaux:

- Pavage, rue Cormier
- Fondation de rue et pavage de base - rue Dumoulin
- Trottoirs
- Réfection d'un viaduc, boulevard St-Joseph
- Réfection de lampadaires d'éclairage de rue

Travaux et matériel:	\$149,500.00
Honoraires professionnels:	\$ 8,500.00
Financement:	\$ 22,000.00
Total:	\$180,000.00

66/1/82

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$92,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Sud.

Ces travaux sont les suivants:

- Rénovation et construction de trottoirs
- Pavage, 115e Avenue
- Inspection & analyse égout sanitaire, secteur St-Philippe

Travaux:	\$76,500.00
Honoraires professionnels:	\$ 3,500.00
Financement:	\$12,000.00
Total:	\$92,000.00

67/1/82

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$72,000.00 pour l'exécution de travaux publics dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Ces travaux consistent en:

- Fondation de rues (rues Gilles Ally et Roméo Adam)
- Pavage de base (rue Roméo Adam)
- Trottoirs (rue Du Collège)
- Egout pluvial (rue St-Félix)

Travaux et matériel:	\$60,000.00
Honoraires professionnels:	\$ 2,000.00
Financement:	\$10,000.00
Total:	\$72,000.00

68/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1469 prévoyant un emprunt n'excédant pas \$40,000.00 pour l'exécution de travaux de réparation d'une conduite d'égout sur la rue Laferté.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1469 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 19 et 20 janvier 1982.

69/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1470 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Considérant qu'en 1981, l'indice de l'inflation pour l'ensemble du Canada est d'environ 12% et que l'augmentation des taxes municipales à Drummondville est estimée à environ 22% pour l'année 1982, le conseiller Lucien Couture exige que son opposition à la mise en vigueur du règlement No. 1470 soit notée au procès-verbal de la présente assemblée.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert désire que soit également noté au procès-verbal son désaccord à l'augmentation des taxes qui affecte les petits propriétaires pendant que les industries bénéficient d'une évaluation diminuée par rapport à l'année 1981.

70/1/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'amender la Loi sur la Fiscalité Municipale en modifiant certaines dispositions législatives pour permettre aux municipalités d'utiliser des taux de taxes différents applicables aux maisons unifamiliales, multifamiliales, aux commerces et aux industries de façon à répartir le fardeau fiscal selon la capacité de payer des propriétaires.

Il est également résolu que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec d'appuyer cette résolution et de faire des pressions auprès du Ministre des Affaires Municipales pour modifier la Loi de façon à donner plus de marge de manoeuvre aux municipalités du Québec.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit surpris de l'attitude du conseiller Lucien Couture qui se dissocie du consensus du Conseil qui a établi l'imposition des taxes applicables en 1982 après de longues études et décrété des restrictions importantes au budget d'opération 1982 et au plan triennal d'immobilisations. Il demande à son collègue de se rallier à l'ensemble du Conseil à moins qu'il ne propose un nouveau budget réduit et acceptable pour maintenir des services convenables.

Me Gilles Gagnon endosse les propos du conseiller J.-Bruno Smith et conclut que le Conseil doit ou diminuer ses dépenses ou augmenter ses revenus.

Le conseiller Roger Prince estime que le conseiller Lucien Couture est assez mal placé pour parler d'inflation puisqu'il préside le comité de la sécurité publique qui s'avère le service municipal le plus dispendieux.

Le conseiller Marcel Joyal déclare que le Conseil ayant pris la décision de déposer un rôle "Nouvelle Génération" doit accepter les conséquences puisqu'il connaissait d'avance le fait que les valeurs industrielles

seraient diminuées et que les valeurs résidentielles seraient augmentées. Le Conseil pourrait sabrer davantage dans les dépenses ou opérer avec un déficit en 1982 même après avoir affecté un surplus d'opération accumulé d'environ \$300,000.00.

Le conseiller Raymond Luneau pour sa part souligne que la taxe d'affaires a été augmentée pour soulager les petits propriétaires et que la Loi ne laisse pas beaucoup de latitude aux conseils municipaux.

Tout en déplorant l'augmentation des taxes, le conseiller Jean-Paul Généreux se dit heureux que les paiements soient étalés sur trois versements selon la théorie qu'il a toujours préconisée depuis son entrée dans la politique municipale. Il formule le voeu que tous les contribuables indiquent par écrit sur leur compte, au moment du paiement de leurs taxes, le nombre de versements qu'ils désirent voir établir l'an prochain.

Le conseiller Roger Prince comme dernier intervenant sur ce sujet, souhaite que les gouvernements supérieurs agissent en bons citoyens et paient les taxes applicables à la valeur réelle des édifices dont ils sont propriétaires au lieu de se limiter à des compensations comme ils le font actuellement.

71/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1471 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Gilles Gagnon, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

72/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1472 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal souligne que l'augmentation de 1% sur la taxe d'affaires rapportera environ \$200,000.00 soit l'équivalent de \$0.04 par \$100.00 d'évaluation foncière sur l'ensemble des immeubles imposables.

73/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1473 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

74/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1474 concernant les licences et permis pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

75/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1475 prévoyant l'imposition d'une surtaxe sur les terrains vacants bénéficiant des services municipaux d'aqueduc et d'égout pour l'année 1982.

Il est proposé par le conseiller Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

76/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1476 prévoyant l'imposition d'une compensation pour l'enfouissement des déchets.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

77/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1479 augmentant de \$50,000.00 le fonds de roulement de la Ville de Drummondville créé par le règlement No. 1126 et affectant à cette fin une somme de \$50,000.00 provenant des surplus d'opération pour l'année 1981.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

78/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des condoléances soient transmises aux familles des personnes suivantes décédées récemment:

- Mlle Guylaine Gagné, fille de M. Rosaire Gagné
- M. Ubald Côté, beau-frère de M. Claude Boucher.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Willy Barrette, visiteur belge de la Ville de Braine l'Alleud, remercie le Conseil pour l'accueil qui lui a été fait. Il estime que les problèmes de la commune qu'il habite ressemblent à ceux que la Ville de Drummondville doit solutionner et qu'il ne semble pas y avoir de solutions magiques pour combattre l'inflation. Il explique que sa cinquième visite à Drummondville a pour but de relancer les échanges déjà amorcés avec succès depuis quelques années avec nos concitoyens. Il espère revenir à l'occasion du Festival Mondial de Folklore qui se tiendra dans nos murs en 1982.

Le conseiller Roger Prince souligne à ses collègues que durant la présente séance une somme de près de un million de dollars a été engagée par des projets de règlements d'emprunt. Il faudra ralentir le rythme pour respecter les prévisions inscrites au plan triennal.

D'autre part, ce même conseiller dit apprécier les améliorations récemment apportées à la synchronisation des feux de circulation sur le boulevard St-Joseph et qui permettent aux automobilistes de circuler plus rapidement tout en respectant les limites de vitesse.

79/1/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux membres de l'équipe de hockey midget qui se sont rendus en Suède pour participer à des compétitions sous l'habile direction de M. Guy Perreault et qui se sont comportés comme de dignes représentants de notre Ville.

ADOPTÉ

80/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants du poste de radio C.H.R.D. pour avoir pris l'initiative d'utiliser souvent et à bon escient le nom de Nouvelle Ville pour identifier Drummondville depuis le regroupement avec la Ville de Drummondville-Sud.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal veut savoir si le compte de \$10,000.00 présenté par la firme Bélanger, Hébert et Associés est conforme aux négociations intervenues avec le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud pour la confection d'un rapport concernant la fiscalité qui pourrait s'appliquer lors du regroupement des deux municipalités concernées.

Le conseiller Michel Letendre explique que les honoraires avaient été estimés à une somme pouvant varier de 5 à 10 mille dollars et que ce dernier montant est par le fait même acceptable.

81/1/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite à l'acheteur municipal d'étendre les appels d'offres ou les demandes de soumissions aux fournisseurs de Drummondville-Sud aussi souvent que faire se peut, afin de respecter leur statut de citoyens à part entière.

ADOPTE

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, fait appel à la population pour encourager le groupe de sportifs locaux qui actuellement déploient beaucoup d'efforts et consacrent des sommes importantes pour l'obtention d'une franchise au sein de la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec. Les billets de saison sont actuellement en vente au prix de \$90.00 ou \$120.00 et seront payables en 3 versements si la franchise est obtenue. Toutes les personnes intéressées peuvent dès maintenant communiquer avec M. Roland Janelle à l'Olympia Yvan Cournoyer, avec le conseiller Edward St-Pierre ou le bureau du Drummondville Olympique. Les chances d'obtenir un club de hockey junior dans la L.H.J.M.Q. seront certainement proportionnelles à l'intérêt qui sera manifesté par nos citoyens et ceux qui les représentent.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 25 janvier 1982, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 janvier 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 25 janvier 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

82/1/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 1982; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

83/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 29A. Hockey Junior (Me Gilles Gagnon)
- 29B. Compétition de sauts de barils (Me Gilles Gagnon)
- 29C. Tournoi International de Hockey Midget (Jean-Marie Boisvert)
- 29D. Réunion - Jeux du Québec, Eté et Hiver 1985 (J.-Bruno Smith).

ADOPTE

84/1/82

Choix d'un soumissionnaire, suite aux soumissions reçues le 11 janvier 1982.

- DRAINAGE PHASE I - RUE JANELLE - PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. Drummondville	\$52,773.60
. J.P. DOYON LTEE Nicolet	\$55,999.20
. I.C. INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION LTEE Montréal	\$37,015.00
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. Drummondville	\$38,084.06
. LA CIE DE PAVAGE LASALLE LTEE Victoriaville	\$112,700.00
. SINTRA INC. Bon Conseil	\$59,850.00
. EXCAVATION NORMAND HOULE INC. Wickham	\$60,564.86
. MARIER & FILS Drummondville	\$113,382.50

Attendu que la soumission de R. Guilbeault Construction Inc., après étude, a été jugée la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit retenue.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur des services techniques de la Ville sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

85/1/82

- Les Grands du Sport à Drummondville invitent le Conseil à identifier une rue par le nom "Sawyer" pour perpétuer le nom de M. Laurent Sawyer qui a été employé municipal durant près de vingt ans et qui s'est grandement signalé comme bénévole au sein de plusieurs organisations sportives. Ce citoyen sera d'ailleurs honoré d'une façon spéciale lors d'un souper qui se tiendra le 26 mars 1982.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Comité de Toponymie soit avisé de placer le nom de Laurent Sawyer sur la liste des noms pour identification de nouvelles rues.

ADOPTE

86/1/82

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 18 propriétaires de la rue Ally qui réclament le pavage de cette artère en 1982 entre le boulevard Des Pins et le Chemin du Golf.

Attendu que la rue Ally n'est construite que d'un seul côté;

Attendu que les subdivisions des lots de l'autre côté de cette rue ne sont pas encore établies d'une façon définitive;

Attendu que le pavage de la rue Ally devrait éventuellement être brisé pour desservir les lots non construits;

Attendu qu'il est permis d'espérer la construction rapide des terrains qui longent la rue Ally à cause des pénalités applicables aux propriétaires;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince:

- que les requérants soient informés que la Ville construira un trottoir sur la rue Ally durant l'été 1982 et que la rue sera entretenue de façon à minimiser autant que possible les inconvénients causés par la pluie et la poussière;
- que demande soit faite aux requérants de patienter encore quelques temps à cause des restrictions budgétaires que le Conseil s'est imposées pour l'année 1982.

ADOPTE

87/1/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 9 janvier 1982 au 1er février 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,212,648.51.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

88/1/82

Attendu que le Club de Tir Les Boucaniers de Drummondville Inc. demande au Ministère de la Défense Nationale d'utiliser la salle de tir du Manège Militaire situé sur la rue St-Louis;

Attendu que cet organisme est reconnu comme responsable;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la Ville de Drummondville ne s'oppose pas à l'utilisation de ce local et que le Club de Tir Les Boucaniers de Drummondville Inc. soit autorisé à négocier l'utilisation du Manège Militaire avec les autorités gouvernementales responsables.

ADOPTÉ

89/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagné, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville concernant un programme de relogement des victimes de la mousse isolante d'urée formaldéhyde.

ADOPTÉ

90/1/82

CONSIDERANT que pour faciliter la concertation et la promotion des projets socio-économiques du milieu, la Ville de Drummondville, la MRC Drummond, le Cegep et les commissions scolaires ont décidé de se réunir et de collaborer à l'élaboration d'un plan de développement de leur territoire tout en proposant des modèles d'intervention et des priorités en terme d'investissements;

CONSIDERANT que dans le cadre de la Mission du Bas St-François un premier plan a été préparé par des intervenants de la région de Drummondville en collaboration avec des représentants du bureau régional de l'Office de planification et de développement du Québec;

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville de Drummondville, par sa participation et celle de ses officiers à plusieurs réunions, a exprimé son accord pour la réalisation d'un plan d'ensemble des aménagements à connotation de loisir, de plein air, de culture et de tourisme;

CONSIDERANT l'intervention de l'OPDQ à l'effet d'amplifier le plan de développement pour couvrir les secteurs socio-économique, culturel, touristique, de loisir et de plein air;

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville de Drummondville souhaite la réalisation du plan d'aménagement et désire s'engager davantage dans le projet collectif;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin et unanimement résolu:

- QUE la Ville de Drummondville appuie officiellement le projet d'élaboration d'un plan de développement dans le cadre de la Mission du Bas St-François;
- QUE la Ville de Drummondville exprime son accord pour la formation d'un organisme sans but lucratif (OSBL) qui sera créé par les cinq (5) intervenants suivants:
 - . la Ville de Drummondville
 - . la MRC Drummond
 - . le Cegep de Drummondville
 - . la Commission Scolaire de Drummondville
 - . la Commission Régionale St-François;
- QUE la Ville de Drummondville délègue deux (2) représentants, soit un membre du Conseil et un cadre, à l'OSBL lorsque le projet aura été accepté par le Conseil du Trésor du Québec;
- QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient et ils sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente et tout document relatif audit projet.

ADOPTÉ

91/1/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de \$177,700.00 pour les fins indiquées à la cédule "A" qui fait partie intégrante de la présente résolution.

AMENDEE
PAR RES.
218/3/82

Cet emprunt sera remboursé durant les périodes ci-après indiquées:

		<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>
3 ans :	\$ 33,200. =	\$11,100.	\$11,100.	\$11,000.		
5 ans :	\$144,500. =	\$28,900.	\$28,900.	\$28,900.	\$28,900.	\$28,900.
	\$177,700. =	\$40,000.	\$40,000.	\$39,900.	\$28,900.	\$28,900.

ADOPTE

92/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Roger Prince, conseiller, soit délégué comme représentant de la Ville de Drummondville à la Régie Inter-municipale (Déchets) de la Région de Drummondville.

ADOPTE

93/1/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente avec l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., suite à la signature de la convention collective effective depuis le 1er janvier 1982.

ADOPTE

94/1/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat d'entretien du dépotoir municipal avec Récupération Cascades Inc.

ADOPTE

95/1/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubaldo Guillemette, que la Ville de Drummondville accepte le rapport "Bandes cyclables - 2e phase et 3e phase - sur le territoire de la Ville de Drummondville", lequel rapport préparé par M. André Paquet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un affichage déjà fait soit repris concernant l'engagement d'un assistant contremaître à la section "Transport Routier" et que ce poste soit prévu pour une période temporaire n'excédant pas 6 mois, afin que le Conseil avant l'expiration de ce délai puisse évaluer la pertinence de le maintenir ou de l'abolir.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que suite à l'affichage du poste concernant l'engagement d'un assistant contremaître à la section "Transport Routier", M. Claude St-Pierre soit engagé pour une période d'essai de 6 mois et qu'il entre en fonction le 1er février 1982.

Avant de demander le vote sur la contre-proposition, le maire demande aux conseillers de donner leurs opinions sur les alternatives énoncées dans la proposition principale et la contre-proposition.

Le conseiller Roger Prince est d'avis que l'entente de fusion ne prévoit nulle part l'obligation pour la Ville de remplacer du personnel et de donner un titre à la personne susceptible d'agir comme substitut M. André Blanchette. Il semblait que l'équipe à l'emploi de la Ville de Drummondville possédait déjà les effectifs nécessaires pour assumer un service adéquat à l'ensemble du territoire regroupé.

Le conseiller Marcel Joyal se dit convaincu que le poste d'assistant contremaître ne devrait pas être ouvert, même temporairement, avant que le Conseil n'ait lui-même statué sur les besoins du Service des Travaux Publics, ce qui pourrait se faire à une séance ultérieure. Pour cette raison, il demande à ses collègues de retirer la proposition principale et la contre-proposition.

M. Michel Letendre souhaite que le Conseil mette à l'étude un plan global d'objectifs concernant le personnel à l'emploi de la Ville quitte à le reviser en cours d'année si les besoins démontrent une nécessité d'embauche, de nomination ou même d'abolition de postes.

Le conseiller Lindor Letendre insiste sur le fait que la nomination d'un assistant contremaître ne constitue pas une augmentation de personnel mais répond à un besoin pour conférer une autorité à une personne qui par ses responsabilités pourra mériter une augmentation de salaire, mais d'autre part faire réaliser certaines économies par une meilleure surveillance des opérations dont il sera responsable. Il se dit déçu de la remise en cause de cette nomination parce qu'elle avait été acceptée lors du colloque tenu pour la préparation des estimés budgétaires de l'année 1982.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne qu'avant le regroupement la Ville de Drummondville-Sud avait un Service des Travaux Publics complet et que suite au regroupement il n'est pas superflu de nommer un assistant contremaître pour aider l'actuel Directeur du Service des Travaux Publics.

Le conseiller Marcel Joyal suggère un moratoire sur l'ouverture de postes à l'intérieur de tous les services municipaux. Le déplacement d'un poste peut créer une ouverture qu'il faut tôt ou tard combler. Les espaces disponibles sont déjà très restreints et durant les discussions qui ont précédé le regroupement il avait été démontré que les ressources en personnel des deux municipalités seraient suffisantes pour la bonne marche des opérations.

Ce même conseiller souligne qu'il a pris connaissance d'une lettre adressée à tous les membres du Conseil par l'Association des cadres, qu'il n'accepte pas les demandes inscrites dans ce document et qu'il croit raisonnable que les administrateurs municipaux se donnent une période de réflexion d'au moins 6 mois pour évaluer la situation et prendre des décisions à la lumière des expériences vécues durant cette période.

Devant le consensus qui semble se dégager des discussions ci-haut mentionnées, Son Honneur le Maire ne demande pas le vote sur la contre-proposition et la proposition principale formulées antérieurement.

96/1/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'étude de l'item 16 prévoyant l'engagement d'un agent administratif et technique au Service des Travaux Publics soit reportée à une séance ultérieure tout comme l'engagement d'un assistant contremaître prévu à l'item 15 de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

97/1/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que Mlle Louise Boucher soit déléguée pour siéger au conseil d'administration de la Table de concertation des services d'aide à la jeunesse de Drummondville Inc., en remplacement de M. Roland Janelle.

ADOPTÉ

98/1/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec le club de hockey Les Anciens de Drummondville Inc. pour l'opération du bar à l'Olympia Yvan Cournoyer pour l'année 1982.

ADOPTE

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique qu'une partie des profits nets de l'exploitation du bar de l'Olympia Yvan Cournoyer est distribuée à différents organismes sportifs qui s'occupent des jeunes. D'autre part, le club Les Anciens de Drummondville Inc. qui participe à des compétitions à l'extérieur comme par exemple à Los Angeles en 1981 et à Barcelone en 1982 et surtout dans d'autres villes du Québec, agit comme ambassadeur de notre Ville et constitue un médium de publicité fort valable. Il convient de souligner que M. Marcel Joyal, conseiller, et M. Aimé Bélair, directeur adjoint du Service de Sécurité Publique, font partie de cette équipe représentative et de fort calibre.

99/1/82

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$87,000.00 pour la réalisation d'études techniques de projets municipaux.

100/1/82

Attendu que le Conseil de la Ville juge qu'il y a lieu de modifier en profondeur son règlement de construction;

Attendu qu'un projet de règlement a été élaboré par la firme Urbanex en collaboration avec les services municipaux;

Attendu que le Conseil a pris connaissance du texte du projet de règlement et qu'il juge qu'il y a lieu de l'adopter;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le projet de règlement de construction (No. 1402) soit adopté et déposé au bureau du greffier. Il est également résolu qu'une séance d'information concernant le règlement de construction soit tenue le 22 février 1982.

ADOPTE

101/1/82

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement concernant les tarifs des permis de construction.

102/1/82

Le greffier dépose le projet de règlement No. 1403 concernant les tarifs des permis de construction.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubaldo Guillemette, que le Conseil renonce à la lecture du règlement précité lors de son adoption.

ADOPTE

103/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1481 prévoyant l'achat en 1982 de machinerie pour le Service des Travaux Publics et un emprunt de \$236,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1481 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

104/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1482 prévoyant un emprunt de \$249,000.00 pour l'entretien des édifices municipaux en 1982.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1482 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

Le conseiller Marcel Joyal demande de noter au procès-verbal que l'item 3.1 (Aménagement de bureaux et salles) de la cédule "A" du règlement No. 1482 devra être soumis de nouveau au Conseil pour approbation avant d'engager les dépenses prévues à ce règlement. L'item 6.2 sera également retenu pour étude avant l'engagement de la dépense. Le conseiller Edward St-Pierre est d'avis que le réaménagement de bureaux voisins de la piscine du Centre Culturel doit être effectué pour améliorer le confort des employés incommodés par l'humidité des lieux.

105/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1483 prévoyant un emprunt de \$58,000.00 pour l'exécution de divers travaux d'égouts et d'aque-duc dans le secteur de Drummondville en 1982.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1483 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

106/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1484 prévoyant un emprunt de \$180,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1982 dans le secteur de l'ancienne Cité de Drummondville (excluant Drummondville-Ouest).

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1484 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

107/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1485 prévoyant un emprunt de \$92,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1982 dans le secteur de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1485 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

108/1/82

Lecture est donnée du règlement No. 1486 prévoyant un emprunt de \$72,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1982 dans le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1486 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 2 et 3 février 1982.

Me Gilles Gagnon souligne l'obtention par le Drummondville Olympique d'une franchise qui permettra à Drummondville d'avoir une équipe opérant dans la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec. Les principaux promoteurs qui se sont occupés d'obtenir cette franchise sont: MM. Robert Plamondon, Roger Dubois et René Martel qu'il faut féliciter pour le travail acharné qu'ils ont dû fournir pour mener ce projet à bon terme. Les sportifs qui ont appuyé financièrement ces principaux ambassadeurs du Drummondville Olympique sont très nombreux et la population se doit de les appuyer pour fournir les fonds nécessaires pour bâtir une équipe représentative et en assurer le financement. Les personnes intéressées à acheter des billets de saison peuvent communiquer avec le bureau du Drummondville Olympique ou le bureau de l'Olympia Yvan Cournoyer.

Le maire suppléant commente également le succès remporté par la compétition de sauts de barils qui s'est tenue récemment au Centre Marcel Dionne et lors de laquelle M. Yvon Jolin Junior de Drummondville a décroché le championnat de cette compétition. Des félicitations seront transmises au Frère Descheneaux, à M. Martial Lemay et à la Direction de la Compagnie Celanese qui par leur dévouement et leur générosité, ont assuré le succès de cette manifestation sportive si bien réussie.

Le conseiller Edward St-Pierre mentionne que le 24 janvier 1982 il a assisté à la partie d'étoile de la L.H.J.M.Q. et qu'il a rencontré des sportifs de renom tels que MM. Guy Lafleur, joueur étoile du Club Canadien, Geo Guilbault, sportif de Sherbrooke bien connu des drummondvillois, et Jean Rougeau, président de la L.H.M.J.Q. Ces personnalités ont félicité Drummondville pour l'obtention d'une franchise de hockey de calibre majeur et ont souligné avec emphase la qualité du Centre Marcel Dionne et l'esprit sportif des drummondvillois.

A titre de co-président du comité des Services Récréatifs et Communautaires avec le conseiller Edward St-Pierre, le conseiller Jean-Marie Boisvert invite tous les sportifs à encourager les joueurs et organisateurs à l'occasion du Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville qui se tiendra du 27 janvier au 7 février 1982 et qui chaque année contribue grandement à la publicité de notre Ville.

Le conseiller Jean-Paul Généreux pour des raisons d'économie d'énergie demande aux officiers municipaux responsables de négocier une entente avec l'Hydro-Québec pour diminuer le nombre des lumières qui éclairent le parc industriel régional aux endroits non construits.

M. Michel Lesage, gérant adjoint de la Ville, explique au Conseil qu'une étude est en cours et que les pourparlers avec l'Hydro-Québec sont déjà entrepris dans le sens suggéré par le conseiller Jean-Paul Généreux.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe la population qu'avec des représentants de la Ville, des Commissions Scolaires, du Cegep et de l'entreprise privée, il se rendra à Montréal le 3 février pour rencontrer la Société des Jeux du Québec pour faire connaître l'intention de la Ville de Drummondville de s'inscrire comme ville hôte pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec Hiver et Été 1985. Cette première démarche sera suivie de la préparation d'un document de première qualité qui devrait permettre à la Ville d'être retenue pour ces compétitions jugées importantes à cause du prestige et de la publicité qui peuvent en découler.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine assemblée régulière du Conseil est fixée au 8 février 1982, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 février 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 8 février 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagné, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

109/2/82

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 1982 jusqu'à la résolution no. 91/1/82.

Attendu que ce procès-verbal contient neuf pages de texte;

Attendu que l'ordre du jour de la séance régulière comporte 35 items dont certains exigeront des explications qui risquent de prolonger l'assemblée;

Attendu que l'assistance dans la salle est nombreuse;

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que le greffier soit dispensé de poursuivre la lecture dudit procès-verbal et que ce dernier soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

110/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 2A suivant:

2A. Diffusion de l'assemblée du 25 janvier 1982 (Roger Prince).

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souligne que plusieurs citoyens se sont plaints de la mauvaise qualité du son transmis par le câble communautaire lors de la diffusion de l'assemblée du Conseil tenue le 25 janvier 1982. Il invite la population à informer le Conseil si la diffusion de la présente séance n'est pas améliorée.

Son Honneur le Maire souligne que l'ordre du jour prévoit:

- 1- des explications susceptibles de renseigner les contribuables concernant les règlements de taxation en vigueur et l'interprétation des comptes de taxes;
- 2- d'autres explications concernant la confection du rôle d'évaluation "Nouvelle Génération" qui a été utilisé pour établir la taxation en 1982.

Règlements de taxation et comptes de taxes

M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Ville, explique les composantes d'un compte de taxes qui sont:

- A- une taxe foncière générale de \$1.18 par \$100.00 d'évaluation utilisée pour défrayer les coûts d'opération de l'année en cours, les salaires et l'entretien des équipements communautaires.

- B- une taxe d'eau de \$30.00 par année par logement et une taxe d'enfouissement sanitaire de \$5.00 par logement; cette dernière étant imposée pour le 2e semestre de l'année 1982;
- C- une taxe spéciale de \$1.11 par \$100.00 d'évaluation qui sert à défrayer le service de la dette municipale.

Le trésorier termine son exposé en énumérant les autres sources municipales de financement comme la taxe d'affaires et la facturation aux utilisateurs pour la fourniture de divers services. Il résume sommairement les points saillants du budget de la Ville pour l'année 1982.

Confection du rôle d'évaluation "Nouvelle Génération"

M. Patrick Mercure, évaluateur agréé, explique pour sa part les méthodes utilisées pour la confection du rôle d'évaluation qui doit satisfaire les exigences de la Loi 57 "Loi sur la Fiscalité Municipale". Il insiste sur le fait que l'évaluation doit correspondre à la valeur réelle des immeubles et que la médiane établie par le Ministère des Affaires Municipales après analyse a été fixée à 100% de la valeur réelle. Le processus de la confection du rôle d'évaluation est largement expliqué à partir de la visite des immeubles jusqu'au calcul final qui fixe les valeurs inscrites au rôle d'évaluation.

Il admet que des erreurs de calculs sont toujours possibles et peuvent être corrigées d'office après vérification ou par le Bureau de Révision de l'Évaluation Foncière du Québec qui entend les plaintes produites dans les délais légaux. Il invite les contribuables intéressés à vérifier les fiches d'évaluation qui concernent leurs immeubles, en insistant sur le fait que ces consultations sont gratuites et qu'elles sont autorisées par la Loi sur la Fiscalité Municipale.

M. Patrick Mercure termine son exposé en expliquant qu'un Conseil Municipal ne peut intervenir pour dicter une ligne de conduite à l'évaluateur, qu'il ne peut modifier le rôle d'évaluation et que la Loi prévoit que le taux de la taxe est uniforme pour toutes les catégories d'immeubles inscrites au rôle d'évaluation.

Plusieurs conseillers interviennent à tour de rôle pour demander des informations supplémentaires susceptibles de mieux renseigner les contribuables. Certains déplorent le manque de flexibilité de la Loi sur la Fiscalité Municipale qui ne permet pas d'alléger le fardeau fiscal des petits propriétaires.

Le maire suppléant Me Gilles Gagnon, comme dernier intervenant, explique que le regroupement des deux municipalités a été favorable aux contribuables de l'ex-Ville de Drummondville-Sud puisque le taux de \$2.29 par \$100.00 d'évaluation est inférieur aux prévisions estimées par les consultants et par les administrateurs municipaux qui ont travaillé sur ce dossier.

Période de questions et renseignements

Quelques citoyens demandent à M. Patrick Mercure d'expliquer des augmentations de valeur de leurs propriétés de l'ordre de 20%, 40%, 50% et davantage.

Des réponses sont données sur les causes probables, mais les citoyens sont tous invités à vérifier leurs fiches d'évaluation pour obtenir des réponses basées sur les données apparaissant sur les fiches qui ont servi à l'établissement des valeurs inscrites au rôle.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par des citoyens des rues Poirier, Dumoulin et Belcourt qui se disent incommodés par le bruit causé par le transport de la neige au parc Poirier surtout durant la nuit. D'autre part, ce dépôt de neige leur apparaît comme susceptible d'être une cause de pollution au printemps.

Le conseiller Lindor Letendre informe ses collègues que le Service des Travaux Publics a déjà pris des mesures pour que le déversement de la neige se fasse par le parc Ste-Thérèse afin de satisfaire les plaignants.

- La Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson informe le Conseil de la Ville qu'elle refuse d'entreprendre une étude qui permettrait le regroupement avec Drummondville.
- Le Conseil de la Corporation Municipale de Grantham-Ouest informe la Ville de Drummondville qu'il fera connaître plus tard la date d'une rencontre qui permettrait de discuter de regroupement.
- Le Conseil prend connaissance d'une demande formulée par des industriels et des propriétaires de commerce opérant sur la rue Power aux fins d'obtenir le pavage de cette artère en 1982.

Cette demande sera prise en sérieuse considération à court terme.

- Lecture est donnée d'une lettre signée par M. Robert Richard qui invite les personnes intéressées à bénéficier d'une subvention pour l'isolation de leurs bâtisses, à confier leurs travaux à des entrepreneurs accrédités par l'O.N.G.C.
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond remercie les autorités de la Ville pour leur contribution à la soirée du 80e Anniversaire de cet organisme et se dit très reconnaissante de la présence de Son Honneur le Maire, de son épouse ainsi que de celle de certains conseillers et de leur conjoint.

111/2/82

- Attendu que la Ville de Drummondville fait partie de la région Mauricie - Bois-Francs qui sera la région à l'honneur lors du congrès de l'U.M.Q. 1982; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la Ville de Drummondville accepte de verser la somme de \$700.00 à l'organisme mandaté pour organiser et planifier la réussite de cet événement.

ADOPTÉ

112/2/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 23 janvier au 5 février 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$419,686.95.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

113/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Letendre, qu'un montant de \$15,819.33 provenant de l'addition de comptes jugés irrécupérables soit radié. La liste de ces montants est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTÉ

114/2/82

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$2,200,000.00 pour financer des emprunts contractés par règlements de l'ex-Cité de Drummondville;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation de la Ville de Drummondville a reçu les cinq soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
- LEVESQUE, BEAUBIEN INC.	97.549%	\$ 72,000. \$ 79,000. \$1,025,000. \$1,024,000.	16% 16 1/2% 17% 17 1/2%	1983 1984 1985 1987	18.1992
- GEOFFRION, LECLERC INC.	97.43%	\$ 72,000. \$ 79,000. \$1,025,000. \$1,024,000.	16 1/2% 17% 17% 17 1/2%	1983 1984 1985 1987	18.2624
- BANQUE NATIONALE DU CANADA MOLSON ROUSSEAU & CIE LTEE TASSE & ASS. LTEE GRENIER RUEL & CIE INC.	97.21%	\$ 72,000. \$1,104,000. \$1,024,000.	16 1/2% 17% 17 1/2%	1983 1984 et 1985 1987	18.3482
- WOOD GUNDY LIMITEE GREENSHIELDS INCORPOREE MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITEE BANQUE ROYALE DU CANADA	98.313%	\$ 72,000. \$ 79,000. \$1,025,000. \$1,024,000.	16 1/2% 17% 17 1/2% 17 1/2%	1983 1984 1985 1987	18.1219
- MCNEIL MANTHA INC. WALWYN STODGELL COCHRAN MURRAY LTEE (SYNDICAT)	97.92%	\$ 72,000. \$ 79,000. \$2,049,000.	16% 17% 17 1/2%	1983 1984 1985 et 1987	18.2686

Considérant que l'offre ci-haut provenant de Wood Gundy Limitée, Greenshields Incorporée, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée et la Banque Royale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
ET RESOLU UNANIMEMENT,

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond à vendre de gré à gré les \$2,200,000.00 d'obligations au syndicat Wood Gundy Limitée, Greenshields Incorporée, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée et la Banque Royale du Canada aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

\$ 72,000.00 à 16 1/2% - 1983
\$ 79,000.00 à 17% - 1984
\$1,025,000.00 à 17 1/2% - 1985
\$1,024,000.00 à 17 1/2% - 1987

au prix de \$98.313% du \$100.00 d'obligations.

ADOpte

115/2/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$2,200,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
880 (règlement de l'ex-Cité de	\$ 18,200.
892 " Drummondville)	61,900.
894 " "	111,100.
895 " "	104,500.
915 " "	26,300.
920 " "	81,500.
929 " "	37,500.
1242 " "	245,000.
1345 " "	199,000.
1368 " "	295,000.
1370 " "	290,000.
1373 " "	250,000.
1385 " "	125,000.
1392 " "	95,000.
1398 " "	90,000.
1430 " "	50,000.
1448 " "	120,000.
	<u>\$2,200,000.</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT
PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$2,200,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 8 mars 1982;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 8 mars et le 8 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7).
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

116/2/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$2,200,000.00 fait en vertu des règlements numéros 880, 892, 894, 895, 915, 920, 929, 1242, 1345, 1368, 1370, 1373, 1385, 1392, 1398, 1430 et 1448 de l'ex-Cité de Drummondville; demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- trois ans (à compter du 8 mars 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 à 10 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements ci-haut mentionnés;
- cinq ans (à compter du 8 mars 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1242, 1345, 1370, 1373, 1385, 1392, 1430 et 1448 de l'ex-Cité de Drummondville;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

117/2/82

CONSIDERANT que la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 1er décembre 1981, un montant de \$441,000.00 à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 880, 892, 894, 895, 915, 920 et 929 de l'ex-Cité de Drummondville;

CONSIDERANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 mars 1982;

CONSIDERANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avant la permission du Ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,

QUE demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, à émettre les \$441,000.00 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 3 mois et 8 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

118/2/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de correction préparé par Me Henri Sylvestre, notaire, pour rendre les mesures des lots P.24 et P.25, Quartier Est de la Ville de Drummondville, conformes au Livre de Renvoi.

ADOPTE

119/2/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que la Ville de Drummondville paie à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. la somme de \$200.00 comme cotisation annuelle pour l'année 1982.

ADOPTE

120/2/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville accepte les plans AA-153 et A-100 (égout pluvial rue St-Félix, entre les rues Des Cyprès et Des Marguerites) préparés en date du 21 janvier 1982 par l'ingénieur municipal et autorise ce dernier à les présenter au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

121/2/82

Attendu que suite à un sondage réalisé auprès des gens du secteur de la musique, ces derniers proposent de donner à l'auditorium du nouveau Cégep le nom de "Salle Raphaël Nolet";

Attendu que cet homme a oeuvré depuis plus d'un demi-siècle dans le domaine de l'éducation et de la culture musicale;

Attendu qu'il serait souhaitable de perpétuer le souvenir et le mérite de cette personne et de lui rendre un hommage grandement mérité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite aux autorités du nouveau Cégep de nommer l'auditorium du collège "Salle Raphaël Nolet".

ADOPTE

122/2/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. soit autorisée à tenir un pageant aérien à l'aéroport municipal les 28 et 29 août 1982 aux conditions habituelles exigées par la Ville pour la tenue d'un tel événement, savoir:

- fournir à la Ville une preuve d'assurance la dégageant de toute responsabilité publique pouvant découler de la tenue de cette activité sur la propriété municipale;
- assurer un service d'ordre et de sécurité approuvé par le Directeur de la sécurité publique de la Ville;
- assurer le nettoyage des lieux après la tenue de l'événement et ce à la satisfaction du Directeur des travaux publics de la Ville;
- obtenir tous les permis gouvernementaux requis pour la tenue de cette activité.

ADOPTE

123/2/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville appuie la demande du Drummondville Olympique au Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec, concernant l'obtention d'un projet dans le cadre des programmes d'aide au travail en faveur du nouveau Club de Hockey Junior Majeur du Québec.

ADOPTE

124/2/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les représentants de la Ville au conseil d'administration de la Commission Economique Régionale Drummond soient: MM. Gilles Gagnon, maire suppléant et Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux et J.-Bruno Smith, conseillers.

ADOPTE

125/2/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les travaux effectués au vieux pont en 1981 soient acceptés (sous réserve de certaines réparations à effectuer au tablier par l'entrepreneur au printemps 1982) et que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Drummondville les subventions consenties pour la réalisation des travaux précités.

ADOPTE

126/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soit autorisé à tenir un Festival sur Glace le 16 février 1982 à condition que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place et approuvées par le Directeur de la sécurité publique.

ADOPTE

127/2/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de remplacer 167 lumières de rues incandescentes par d'autres au sodium haute vapeur. La liste desdites lumières à remplacer est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

ADOPTE

128/2/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le plan portant le numéro de dossier 4236 et le numéro de minute 3896 préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 14 octobre 1981 et concernant les lots 165-166, 165-167 et 166A-22 (rues) du Rang III, soit accepté tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le plan précité.

ADOPTÉ

129/2/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux équipes de hockey locales suivantes qui se sont signalées par des victoires à différents tournois tenus au cours de la semaine qui vient de s'écouler:

- Drummondville Olympique qui a remporté le championnat du Tournoi International de Hockey Midget et ce pour la troisième année consécutive;
- Les Aramis de Drummondville gagnants du 7e Tournoi National Pee Wee de Waterloo, classe A;
- Drummondville Olympique gagnant du 7e Tournoi National Pee Wee de Waterloo, classe AA;
- Les Anciens de Drummondville gagnant du Tournoi Provincial tenu à Grand-Mère.

ADOPTÉ

130/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux organisateurs du Tournoi International de Hockey Midget, aux membres de l'équipe victorieuse, ainsi qu'aux bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de ce tournoi de prestige et en ont assuré la réussite avec les commanditaires. Il convient également de souligner l'accueil chaleureux des citoyens qui ont facilité l'hébergement des joueurs des clubs visiteurs.

ADOPTÉ

131/2/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux membres de la famille Malouin suite au décès de Mme Juliette Malouin.

ADOPTÉ

132/2/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Roméo Hyland, ex-employé municipal, décédé récemment.

ADOPTÉ

133/2/82

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement de construction (règlement No. 1402).

134/2/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil renonce à la lecture du règlement de construction portant le numéro 1402 au moment de son adoption prévue pour le 22 février 1982.

Les membres du Conseil, conformément aux prescriptions de la Loi 125, ont déjà en main copie du règlement précité.

ADOPTÉ

135/2/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation No. 1050 - Limitation à 90 minutes pour l'utilisation du stationnement adjacent à l'Hôtel de Ville.

136/2/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1403 établissant les tarifs des permis de construction soit adopté sans lecture puisque cette procédure avait été prévue au moment du dépôt du règlement et de la présentation de l'avis de motion dudit règlement.

ADOPTE

137/2/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que la lecture du règlement No. 1487 prévoyant un emprunt de \$87,000.00 pour la réalisation d'études techniques et la confection de divers plans, soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers annonce au Conseil que vu l'heure tardive, il reporte à une autre séance une intervention qu'il se propose de faire pour donner son point de vue sur le moratoire demandé par le président de la M.R.C. de Drummond concernant le regroupement de certaines municipalités avec Drummondville.

Le conseiller Jean-Paul Généreux invite les personnes ayant un salaire inférieur à \$20,000.00 par année à se prévaloir des avantages qui permettent certaines déductions d'impôt pour compenser pour le paiement des taxes municipales.

Le conseiller J.-Bruno Smith abonde dans le même sens et indique que des formules sont présentement disponibles dans toutes les caisses populaires pour réclamer ces rabattements d'impôt.

138/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil de la Ville de Drummondville prie le gouvernement provincial de trouver des solutions pour alléger le fardeau des petits contribuables et de demander au gouvernement fédéral de payer des taxes municipales sur la même base que les citoyens pour les immeubles dont il est propriétaire.

ADOPTE

M. Jacques Dion obtient du Conseil des explications concernant les taux d'intérêts appliqués au financement des règlements d'emprunt de la Ville et demande de réduire les dépenses capitales aux besoins essentiels en attendant que la situation économique s'améliore.

M. Laurent Ricard veut savoir pourquoi l'Hydro-Québec a obtenu un emprunt à un taux de 6% et que la Ville doit payer 18%.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que cet emprunt a été fait en franc suisse et que le taux de change doit être ajouté à ce taux qui paraît avantageux mais qui équivaut à un emprunt fait au Québec.

M. Louis Beaupré estime que les amoncellements de neige en bordure du boulevard Mercure à plusieurs intersections obstruent la visibilité et constituent un danger pour les automobilistes et les écoliers.

Il souhaite que la hauteur de ces bancs de neige soit abaissée, quitte à faire le déblaiement sur les propriétés riveraines.

M. Jean-Marie Boisvert indique qu'il a reçu des plaintes concernant la largeur des rues Jutras et Alexandre qui sont dangereusement rétrécies par les amoncellements de neige.

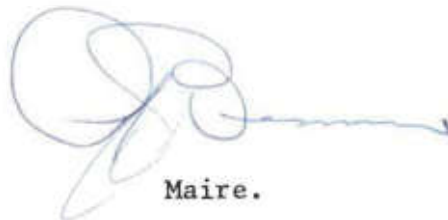
Son Honneur le Maire rappelle que le 22 février 1982 à 19:30 heures le Conseil tiendra une séance spéciale pour expliquer le projet de règlement de construction qui sera adopté et applicable à tout le territoire de la Ville.

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi, 22 février 1982 à 20:00 heures, conformément aux prescriptions du règlement No. 819.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier.



Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 février 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue à l'Hôtel de Ville le 22 février 1982 à 19:30 heures. Cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée, conformément aux prescriptions de l'article 126 de la Loi 125 pour la raison suivante:

" Expliquer le projet de règlement de construction No. 1402 et les conséquences de son adoption et entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. "

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte (annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) expliquant les raisons qui ont incité le Conseil à modifier en profondeur le règlement de construction, suivant la procédure établie par la Loi 125.

M. Denis Luneau, Directeur des Services Techniques de la Ville, élabore en résumant les principaux chapitres du nouveau règlement de construction et en citant certaines modifications apportées à la réglementation antérieure.

- 1- Ce règlement s'inspire du Code national du bâtiment 1980 et du Code du bâtiment du Québec.
- 2- Les mesures utilisées sont du système international (métrique), conformément aux prescriptions de la Loi fédérale.
- 3- Le nouveau règlement permet à un propriétaire d'effectuer sans permis des modifications ou des ajouts à des bâtiments à certaines conditions, savoir:
 - Travaux n'excédant pas \$2,000.00 autres que des travaux d'électricité ou de plomberie;
 - Garages ou bâtiments temporaires;
 - Piscines démontables hors terre;
 - Etc.
- 4- Un certificat d'occupation sera émis pour toute nouvelle résidence ou pour tout immeuble dont la vocation antérieure était autre que de l'habitation.
- 5- Un contrôle de l'architecture obligera un contribuable à respecter l'environnement selon certains critères de logique et d'esthétique.

Ces explications étant jugées satisfaisantes par le Conseil et les contribuables présents dans la salle, Son Honneur le Maire lève l'assemblée.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 février 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 22 février 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

139/2/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 1982, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

140/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 19A. suivant:

19A. Finale des Jeux du Québec Hiver 1982 (J.-Bruno Smith).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue demande la parole pour traiter des sujets suivants:

- Il a l'intention de contester par la voie légale l'évaluation d'un terrain dont il est propriétaire et dont la valeur a quadruplé en 1982.
- Il souhaite que Drummondville fusionne d'autres municipalités voisines qui bénéficient des infrastructures du Drummondville métropolitain et qui devraient partager la facture, afin de diminuer les coûts per capita.
- Il énumère une longue liste de projets qui selon lui doivent être réalisés même si la conjoncture économique est défavorable. A ce chapitre, ses priorités sont les suivantes: le développement de l'aéroport, l'aménagement du parc industriel régional, la dépollution de la rivière St-François, la construction d'une usine de traitement des eaux usées, l'agrandissement de l'usine de filtration et la canalisation du ruisseau Cacouna.

Pour que ces projets puissent se réaliser à moyen terme, il lui semble urgent que la Ville entreprenne des études pour évaluer et planifier ces projets qui tôt ou tard devront être réalisés.

Le conseiller Marcel Joyal explique à M. Demers que plusieurs études sont en cours et couvrent presque tous les sujets énumérés plus haut. D'autre part, tous les projets impliquant les municipalités voisines feront l'objet d'ententes prévoyant un partage équitable des coûts, basé sur leur part d'utilisation des équipements collectifs. Pour cette raison, la fusion d'autres municipalités n'est pas obligatoire même si elle demeure souhaitable.

M. Jacques Dion du 140 St-Félix, président de la Ligue des Propriétaires, demande au Conseil d'obtenir gratuitement par l'entremise du greffier les ordres du jour et les documents qui traitent des études en cours par le Conseil Municipal et ce, avant la tenue des assemblées publiques.

Son Honneur le Maire explique à M. Dion qu'il est difficile de délivrer les ordres du jour des séances du Conseil avant qu'ils ne soient complétés, c'est-à-dire à peu près une heure avant la tenue d'une assemblée publique. Cependant, des ordres du jour sont distribués aux personnes présentes aux assemblées publiques et des périodes de questions permettent aux intervenants de s'exprimer en toute liberté.

Quant aux autres documents publics, le Conseil de la Ville n'a pas d'objection à permettre aux membres de la Ligue des Propriétaires d'en prendre connaissance et de les commenter lorsqu'ils le jugent à propos.

M. Jacques Dion voudrait savoir pourquoi les institutions bancaires refusent de donner des reçus aux contribuables qui acquittent leurs taxes municipales au comptoir.

Le trésorier de la Ville est chargé de prendre entente avec les institutions bancaires pour établir une procédure rapide et non dispendieuse pour corriger cette situation.

Le président de la Ligue des Propriétaires donne lecture d'un texte qui traite des sujets suivants:

- Remerciements à M. Patrick Mercure pour sa participation à une assemblée publique de la Ligue et pour les explications qu'il a fournies concernant la confection du rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1982;
- Remerciements à Me Jean-Claude Baril, avocat, qui a fourni des explications concernant les procédures à suivre pour demander une révision d'évaluation.
- Remerciements à M. Jean-Paul Généreux le seul conseiller municipal présent à cette réunion qui s'est prêté de bonne grâce à fournir des réponses aux questions posées par l'assistance.
- Reproches aux autres membres du Conseil pour avoir décliné les invitations publiques transmises par la presse écrite et parlée.
- Demande de rencontres périodiques du Conseil et de la Ligue des Propriétaires pour établir un dialogue et trouver des solutions au redressement d'une situation qui se détériore constamment en alourdissant le fardeau du contribuable, surtout par l'accroissement de la dette municipale.

Son Honneur le Maire explique à M. Dion que le Conseil siège à tous les 15 jours, que ces assemblées sont publiques et que le dialogue est facilité autant que possible entre les édiles municipaux et leurs commettants. Aucun gouvernement n'est aussi près des citoyens et aucun organisme public n'est aussi attentif aux revendications exprimées. A titre d'exemple, il cite la décision du Ministre de la Défense Nationale, M. Maurice Lamontagne, ex-maire de la Ville de Québec, qui a acheté une quantité importante d'avions F-18 valant quelques milliards; les canadiens qui devront payer la facture n'ont pas eu l'opportunité d'en discuter à la Chambre des Communes.

Son Honneur le Maire estime que lui-même et ses collègues ne jouent pas à l'autruche, ils sont conscients des problèmes de l'heure mais ils doivent prendre les décisions qu'ils estiment nécessaires pour gérer la chose publique et assumer leurs responsabilités. Il conclut en disant qu'un Conseil ne donne rien, il ne fait qu'administrer les biens communs et il s'efforce de le faire d'une façon rationnelle et transparente.

M. Laurent Ricard veut savoir le nombre minimum de contribuables qui doivent s'inscrire aux registres ouverts suite à l'adoption de règlements d'emprunt pour demander un référendum.

Le greffier fournit la réponse suivante: 500 personnes pour un règlement payable par l'ensemble des contribuables de la Ville ou pour la partie de la Ville qui exclut le secteur de Drummondville-Ouest. Pour des règlements d'emprunt à la charge du secteur de Drummondville-Ouest, le nombre est présentement de 73 personnes.

M. Aimé Bernard demande au Conseil de reviser lui-même l'évaluation d'une maison dont il est propriétaire, afin de lui éviter des procédures fastidieuses qu'il juge inutiles et illogiques.

Son Honneur le Maire lui explique que la procédure établie par le législateur doit être suivie par tous les contribuables.

M. Ovélus Demers prend la parole une deuxième fois et reproche au président de la Ligue des Propriétaires de vouloir paralyser le Conseil dans ses engagements et de vouloir fermer la porte à tout progrès.

Le conseiller Lindor Letendre intervient pour dire que le règlement No. 1487 prévoyant un emprunt pour la réalisation de certaines études sera analysé en profondeur avant d'être présenté pour adoption, même s'il estime que les études prévues dans ce règlement sont justifiées.

C O R R E S P O N D A N C E:

- 141/2/82 - Le Comité "Le Coeur des Ex-détenus(es)" demande une autorisation pour vendre des macarons les 11, 12 et 13 mars aux Galeries Drummond et les 18, 19 et 20 mars à la Place Drummond.

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- 142/2/82 - Le Club des jeunes de la section locale de la Fibrose Kystique sollicite l'autorisation d'organiser une danse à l'école St-Joseph lors du Berc-C-Thon qui se tiendra le 20 mars 1982.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette autorisation soit accordée et que M. Roméo Clément soit félicité pour avoir été nommé président honoraire de cette souscription populaire.

ADOPTE

143/2/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 février au 1er mars 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,222,752.28.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

144/2/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec le Village Québécois d'Antan Inc. Cette convention prévoit une subvention de \$15,000.00 au Village Québécois d'Antan pour des travaux d'immobilisations et des frais d'opération en 1982.

Demande est faite d'ajouter à l'item 2.1 du projet de convention l'obligation pour la Corporation du Village Québécois d'Antan d'utiliser le sigle "D" de la Ville de Drummondville sur sa papeterie et ses enveloppes officielles.

ADOPTE

145/2/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville accepte la solution proposée par l'Hydro-Québec concernant l'éclairage d'une partie de la rue Marchand, entre le stationnement du stade de baseball et le boulevard Lemire, et dont le coût est de \$5,521.00.

M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'Hydro-Québec pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

146/2/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Conseil accepte certaines recommandations faites par le Comité de Circulation lors d'une séance tenue le 17 février 1982, savoir:

- 1- Interdiction de stationner du côté sud de la rue Hériot, entre le 551 rue Hériot et la rue Dunkin.
- 2- Implantation d'un sens unique sur la 8e Avenue, direction est-ouest, entre les rues St-Jean et St-Damase (ce pour une période d'essai à partir de mai 1982).
- 3- Installation d'enseignes incitant les automobilistes à être prudents aux traverses pour piétons des rues Des Lilas, Des Erables et Des Ormes, à proximité de l'école Frédéric Tétreau.
- 4- Installation d'enseignes d'incitation à la prudence dans les rues voisines de l'école Immaculée-Conception.

et que le Directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à donner suite aux recommandations ci-haut mentionnées.

ADOPTE

147/2/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil accepte la tarification proposée dans le document intitulé "Politique relative aux coûts de participation des non-résidents - sports mineurs", daté de décembre 1981 et préparé par les Services Récréatifs et Communautaires; lequel document est annexé à la présente résolution comme cédule "A" pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Me Gilles Gagnon explique que ces nouveaux tarifs ont été augmentés pour faire défrayer par les non-résidents une partie des infrastructures et des équipements payés par les contribuables de Drummondville et utilisés par des jeunes sportifs non-résidents et que le Conseil se propose d'établir prochainement une nouvelle tarification pour les sports pratiqués par les adultes non-résidents.

Quelques conseillers interviennent pour souligner que cette politique de tarification pour les non-résidents est couramment utilisée par d'autres villes comme par exemple Richmond et Acton Vale. L'objectif n'est pas de fermer la porte aux non-résidents et si certaines municipalités veulent négocier avec la Ville de Drummondville pour défrayer les coûts chargés aux non-résidents par Drummondville, elles sont les bienvenues.

148/2/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les services professionnels de M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, soient retenus pour l'exécution d'un procès-verbal de bornage des terrains portant les numéros de cadastre 162B-72 et 141-54A et que M. Michel Parenteau, ingénieur municipal, soit autorisé à assister à ce bornage et à signer le procès-verbal précité.

ADOPTE

149/2/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Ville de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par M. Alain Martel, directeur général du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc., dans le cadre du programme d'assistance financière aux clubs sportifs - ler niveau.

ADOPTE

150/2/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil de la Ville de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par M. Alain Martel, directeur général du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc., dans le cadre du programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir.

ADOPTE

151/2/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Denis Luneau, directeur des Services Techniques de la Ville, soit autorisé à accepter l'invitation que lui a faite l'Union des Municipalités du Québec d'agir comme personne ressource lors du congrès d'avril 1982 à l'atelier "La Participation du Citoyen".

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal souligne que M. Denis Luneau s'est signalé par ses performances lors de la mise en oeuvre des programmes municipaux tels que la Rénovation Urbaine, les P.A.Q., P.A.R.E.L., P.A.A.T. et autres, et l'habileté qu'il a démontrée à transiger avec les citoyens visés par ces divers programmes.

152/2/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville accepte les plans nos AA-154 et A-100 concernant la réfection d'un égout rue St-Paul et que l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, qui les a préparés soit autorisé à les présenter au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE

153/2/82

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$25,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection d'un égout rue St-Paul.

Le conseiller Marcel Joyal explique que des travaux de réfection ont été exécutés dans plusieurs rues voisines de la rue St-Paul dans le cadre d'un programme d'amélioration de quartiers (P.A.Q.) dont les fonds sont épuisés.

154/2/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que M. Roland Janelle soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un protocole d'entente avec M. André Boivin pour l'opération d'un pro-shop à l'Olympia Yvan Cournoyer pour une période de 12 mois. Ce protocole devra prévoir que les tarifs exigés par le concessionnaire soient compétitifs avec l'entreprise privée.

ADOPTE

155/2/82

Attendu que les procédures d'adoption du règlement de construction No. 1402 ont été suivies conformément aux prescriptions de la Loi 125;

Considérant que lors de l'avis de motion de ce règlement le 8 février 1982, le Conseil a renoncé à la lecture du règlement No. 1402;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

156/2/82

Lecture est donnée du règlement No. 1488 amendant le règlement de circulation No. 1050 et limitant à 90 minutes l'utilisation du stationnement adjacent à l'Hôtel de Ville.

Attendu que le texte de ce règlement devrait être modifié pour répondre aux vœux de certains membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que ce règlement soit modifié et relu avant son adoption à une séance ultérieure.

ADOPTE

157/2/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour le succès qu'ils ont obtenu lors du Festival sur Glace tenu du 15 au 21 février 1982. Il est également résolu que les nombreux bénévoles qui ont apporté leur concours à cette activité soient remerciés et félicités.

ADOPTE

158/2/82

Attendu que la Finale Régionale des Jeux du Québec Hiver 1982 se tiendra à Drummondville les 27 et 28 février 1982;

Attendu que la soirée d'ouverture se fera à 20:00 heures le 26 février 1982 au chalet du Parc Woodyatt;

Attendu que plus de 1,000 jeunes athlètes participeront à ces jeux dans 13 disciplines différentes;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que la population soit invitée à assister à ces compétitions qui se tiendront dans nos murs aux endroits qui seront publiés dans les journaux locaux et que la Commission Scolaire Régionale St-François et la Commission Scolaire de Drummondville soient remerciées pour leur contribution à la tenue d'activités sportives dans les gymnases des écoles de Drummondville.

ADOPTE

159/2/82

Attendu que plusieurs usines locales procèdent présentement à de nombreuses mises à pied;

Attendu que d'autres ont déjà cessé d'opérer à cause de difficultés financières;

Attendu que le chômage déjà élevé augmente à un rythme inquiétant;

Attendu que cette situation devient critique;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que demande soit faite au gouvernement fédéral de nommer Drummondville "Ville Désignée" et de la rendre éligible à des subventions spéciales pour soutenir les industries existantes et aider les nouvelles entreprises qui pourraient investir dans notre milieu, et que copie de cette résolution soit transmise sans délai au député fédéral de Drummond en le priant de l'appuyer auprès des instances gouvernementales compétentes.

ADOPTE

M. Ovélus Demers aimerait savoir:

- 1- si le Conseil prévoit prendre les mesures nécessaires pour élargir le boulevard St-Joseph à partir de l'intersection du boulevard Mercure jusqu'aux limites de St-Nicéphore;
- 2- si l'Hydro-Québec pourrait remplacer certaines lumières incandescentes sur le boulevard St-Joseph jusqu'aux limites de St-Nicéphore.

Le maire suppléant Me Gilles Gagnon explique que le boulevard St-Joseph pourra être élargi lors de la réfection d'un égout collecteur qui devient de plus en plus impérieuse sur le boulevard Mercure et le boulevard St-Joseph. Egalement le développement du Domaine Cherbourg nécessitera des travaux d'égouts dans ce secteur lorsque le Conseil jugera opportun de favoriser ce développement.

Son Honneur le Maire informe l'assistance qu'il a rencontré le député du Comté, Me Michel Clair, et que ce dernier lui a fait part que deux projets importants qui font l'objet d'études très sérieuses par le gouvernement du Québec, sont sur le point d'être approuvés. Il s'agit de l'agrandissement du filtre municipal et de la réfection de l'égout collecteur du boulevard Mercure.

M. Marcel Joyal insiste sur les intentions du Conseil de diminuer les investissements jusqu'à ce que la conjoncture économique soit plus favorable. En attendant, les emprunts seront réduits au strict minimum.

Le maire suppléant Me Gilles Gagnon souligne la présence dans la salle du nouveau président de la Jeune Chambre, M. Gérard Fréchette, et l'invite à prendre la parole.

M. Gérard Fréchette remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qui fut accordé à la Jeune Chambre récemment lors de l'assermentation de son conseil d'administration. Il souhaite que les bonnes relations entre le Conseil et la Jeune Chambre se perpétuent et assure les autorités municipales de sa collaboration et de celle de tous les membres de l'organisme dont il est le président.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que dans le dernier numéro de la revue Urba, il est fait mention que les politiques fédérales privent les municipalités du Québec en 1982 d'un revenu estimé à environ 15.5 millions de dollars en ne payant qu'une partie des taxes foncières pour les immeubles fédéraux.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi, 8 mars 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 mars 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 8 mars 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

160/3/82

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 février 1982 à 19:30 heures, aux fins d'expliquer le projet de règlement de construction No. 1402 et les conséquences de son adoption et entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

161/3/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 1982; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

162/3/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 7A suivant:

- 7A. Politique concernant les congrès, les allocations d'automobile et les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette du 70 Des Plaines s'adresse au Conseil pour faire l'historique du cadastre de la rue Des Plaines.

Vu le caractère technique du sujet, Son Honneur le Maire demande à ce contribuable de formuler sa demande par écrit et lui assure une réponse dans les meilleurs délais.

M. Ovélus Demers donne lecture d'un texte qu'il a écrit concernant les étapes préparatoires à la fusion de Drummondville et Drummondville-Sud et le travail méritoire effectué par un comité de citoyens bénévoles pour étudier les implications de cette fusion.

M. Marcel A. Lachapelle, arpenteur-géomètre, demande au Conseil s'il est possible de connaître la date probable de la refonte du règlement de construction et zonage de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Le conseiller Marcel Joyal indique à M. Lachapelle que le processus de préparation d'un projet de règlement est assez long et comporte une étape de consultation populaire auprès des contribuables concernés. En conséquence, il devra s'écouler quelques mois avant que ce projet de règlement ne soit présenté à la table du Conseil pour adoption.

163/3/82

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC STE-THERESE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS R. BARIL LTEE 23 ave. des Noyers, Victoriaville	\$52,925.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$39,850.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$38,400.00
. LES CONSTRUCTIONS MIERES INC. 405 de l'Amiante Asbestos	\$52,137.00
. JEAN-PAUL BINETTE INC. 55 Romulus Victoriaville	\$43,685.00
. DRAFAB INC. B.M. 272, Rte #4, St-Majorique	\$44,770.00
. GILBERT TOUTANT CONSTRUCTION INC. 1170 Des Centaures, C.P. 99 Gentilly Ville Bécancour	\$49,875.00
. CONSTRUCTION GERARD ALLARD INC. 1333 Mi-Vallon, Rock Forest	\$40,850.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$45,950.00
. LES CONSTRUCTIONS PEPIN & FORTIN INC. 371 Avenue Pie X, C.P. 217 Arthabaska	\$49,975.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ces soumissions soient conservées pour étude.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Mme Thérèse Laquerre du 880 rue Hains demande au Conseil de bénéficier des avantages fiscaux accordés aux contribuables du secteur annexé de Grantham-Ouest par le règlement No. 489 pour les immeubles non desservis. Elle invoque pour raison qu'elle n'a jamais demandé les services municipaux d'égouts et d'aqueduc et que ses voisins qui n'ont pas ces services paient une facture très inférieure à la sienne.

Cette dame sera invitée à accepter la facture émise conformément à la réglementation municipale ou à la contester par les moyens légaux dont elle dispose.

- 164/3/82 - Le Théâtre LaCannerie Inc. sollicite une subvention municipale pour financer ses opérations.

Considérant que la Ville de Drummondville s'est imposée des restrictions budgétaires pour l'année 1982;

Considérant que les prévisions budgétaires pour les subventions sont déjà limitées pour l'année en cours;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette demande soit refusée en espérant que les requérants puissent obtenir un support financier provenant du Ministère des Affaires Culturelles ou du Ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ

- 165/3/82 - Le Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. demande au Conseil de payer sa cotisation annuelle établie à 0,015\$ per capita et de nommer un représentant pour siéger comme délégué de la Ville de Drummondville au sein de cet organisme.

Considérant que le Conseil s'est imposé des restrictions budgétaires pour l'année 1982;

Considérant d'autre part que le Conseil régional de loisir est un organisme qui collabore avec la Ville de Drummondville comme partenaire du développement concerté en loisir de la région du Centre du Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville n'accepte pas immédiatement cette demande de cotisation mais que des pourparlers soient entrepris auprès du Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. pour négocier une entente moins coûteuse sans diminuer la collaboration et les bonnes relations qui existent avec cet organisme.

ADOPTÉ

- 166/3/82 - Le conseil d'administration de l'Accueil Chez Jean L'Agapè demande la permission de faire une sollicitation populaire le 25 avril 1982, de 9:00 heures à 17:00 heures.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cette autorisation soit accordée et que des félicitations soient transmises aux membres de cet organisme méritoire.

ADOPTÉ

167/3/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 20 février 1982 au 5 mars 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$649,726.11.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

168/3/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que la politique de restrictions budgétaires recommandée par le comité ad hoc et contenue dans un rapport daté du 3 mars 1982 soit adoptée et mise en vigueur à partir du 1er avril 1982.

Ledit rapport contient:

- 1- Une recommandation à tous les directeurs de services de réduire de 5% les dépenses projetées pour l'année 1982.

- 2- Une politique révisée à la baisse concernant les allocations d'automobile et les déplacements.
- 3- Une politique restrictive concernant la participation aux congrès et l'appartenance à diverses associations.
- 4- Des directives pour diminuer les abonnements aux journaux et aux périodiques.

Ce rapport sera annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique plus en détail les mesures restrictives contenues dans le rapport du comité ad hoc et acceptées comme politique administrative. Il insiste sur le fait que dorénavant même les élus s'efforceront de donner l'exemple en assumant personnellement une partie des dépenses inhérentes à leur participation aux congrès en utilisant la partie non imposable de leurs salaires comme maire ou conseillers.

Le conseiller J.-Bruno Smith déplore que le rapport du comité ad hoc soit accepté et mis en application aussi rapidement sans que tous les membres du Conseil aient eu le temps de l'analyser, de le commenter et d'y apporter certains adoucissements spécialement au chapitre de la participation des élus à certains congrès qui sont de nature à renseigner les administrateurs municipaux et qui ont permis à la Ville de Drummondville de se mettre en évidence depuis plusieurs années. Pour sa part, il aurait souhaité que Drummondville continue de déléguer des représentants aux divers congrès annuels auxquels la Ville avait l'habitude de participer, quitte à réduire le nombre des participants et établir une règle d'alternance.

Son Honneur le Maire termine le débat en disant que la politique de restriction a été adoptée pour être mise en vigueur intégralement. Le Conseil se doit de donner l'exemple aux contribuables qui bientôt devront également accepter la diminution de certains services municipaux non essentiels afin de réaliser des économies qui devraient atteindre au moins \$600,000.00 en 1982.

169/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Les Enchères de Machinerie Aratoire du Québec soient autorisées à tenir un encan de machinerie usagée au Terrain de l'Exposition le 3 avril 1982.

M. Paul Lessard, Commissaire au Tourisme et Congrès, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisme précité; le tout conformément à la politique établie pour la location du Terrain de l'Exposition.

ADOPTE

170/3/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville paie à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond une avance provisoire de \$37,300.00 (\$1.00 per capita) pour se conformer à la décision du conseil d'administration de la Régie des déchets prise le 22 février 1982. Une somme de \$5,000.00 déjà avancée à la Régie sera déduite de ce montant.

ADOPTE

171/3/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud a acquis de:

- Grégoire Fontaine Ltée les lots numéros 139-242, 139-243 et 139-244 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, en vertu d'un acte de vente passé devant Me Paul-E. Bordeleau, notaire, le 9 juin 1980 et dont copie a été enregistrée à Drummond sous le numéro 254535;
- la Commission Scolaire de Drummondville une partie du lot 103-3 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, telle que plus

amplement décrite dans une description technique préparée par M. A. Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, en date du 8 août 1980 sous les numéros 3753 de son répertoire et 1945 de ses minutes, en vertu d'un acte de vente passé devant Me Paul-E. Bordeleau, notaire, le 27 août 1980 et dont copie a été enregistrée à Drummond sous le numéro 256234;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud a convenu de vendre à la Société d'Habitation du Québec lesdits immeubles pour le prix de vingt-deux mille cinq cents dollars (\$22,500.00) payable comptant à la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a déjà construit des bâtisses pour fins d'habitation à prix modique sur lesdits immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud a été fusionnée avec la Cité de Drummondville pour former la Ville de Drummondville en vertu de lettres patentes de la Province de Québec enregistrées le 15 décembre 1981 et publiées dans la Gazette Officielle du Québec le 26 décembre 1981;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a succédé aux droits de la Ville de Drummondville-Sud en vertu des lettres patentes plus haut mentionnées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger les résolutions de la Ville de Drummondville-Sud portant les numéros 81-263 et 81-323;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy et résolu d'autoriser le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier-adjoint, à signer un acte de vente en faveur de la Société d'Habitation du Québec des immeubles susdits pour le prix de \$22,500.00 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente. Ces personnes sont également autorisées à donner quittance pour le montant payé. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 81-263 et 81-323 de la Ville de Drummondville-Sud.

ADOpte

172/3/82

ATTENDU QUE la Maison Richelieu de Drummondville Inc. s'est adressée à la Commission Municipale du Québec pour demander une reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière;

ATTENDU QUE la Commission Municipale du Québec est intéressée à connaître l'opinion du Conseil à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le Conseil accepte le verdict qui sera émis par la Commission lorsque la demande aura été jugée par cette dernière.

ADOpte

173/3/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux soient autorisés à assister au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal les 27, 28 et 29 avril 1982. Les frais d'inscription seront payés par la Ville tandis que tous les autres frais de séjour et de transport seront à la charge des participants.

ADOpte

174/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que Mlle Louise Boucher soit autorisée à participer à un séminaire de formation (Intervention en loisir communautaire quant aux personnes handicapées) qui se tiendra à St-Jérôme les 26, 27 et 28 mars 1982.

ADOpte

175/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit autorisé à participer au colloque de l'A.Q.T.L. qui se tiendra à Lévis les 22 et 23 avril 1982. Il est entendu que tous les frais de participation à ce colloque sont défrayés par l'A.Q.T.L.

ADOPTÉ

176/3/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Marcel Joyal soit nommé substitut de M. Roger Prince à titre de délégué de la Ville de Drummondville à la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond.

ADOPTÉ

177/3/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville vende à Ventilation G. Binette Ltée un certain terrain de forme irrégulière faisant partie du lot deux cent quarante (240 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Wickham, Division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commencant au coin nord du lot 240-154 rue Lauzon, ce point étant appelé point de départ; de là vers le nord-est suivant l'emprise sud-est de la 123ième Avenue (lot 241-222) où un gisement de quarante degrés vingt minutes trente-six secondes ($40^{\circ}20'36''$) une distance de cent cinquante-cinq mètres soixante-neuf centièmes (155,69 m); de là vers le sud-est suivant un gisement de cent vingt-huit degrés quinze minutes quarante-et-une secondes ($128^{\circ}15'41''$) une distance de quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m); de là vers le nord-est suivant un gisement de quarante degrés vingt minutes trente-six secondes ($40^{\circ}20'36''$) une distance de trente mètres quarante-huit centièmes (30,48 m); de là vers le sud-est suivant un gisement de cent vingt-huit degrés quinze minutes quarante-et-une secondes ($128^{\circ}15'41''$) une distance de douze mètres soixante-six centièmes (12,66 m); de là vers le sud-ouest suivant un gisement de deux cent vingt degrés quarante-quatre minutes neuf secondes ($220^{\circ}44'09''$) une distance de cent quatre-vingt-neuf mètres vingt-et-un centièmes (189,21 m); de là vers le nord-ouest suivant un gisement de trois cent onze degrés seize minutes quinze secondes ($311^{\circ}16'15''$) une distance de cinquante-sept mètres cinq centièmes (57,05 m) pour revenir au point de départ.

Borné au nord-est par une partie des lots 240 et 156, au sud-est par une partie du lot 240 et le lot 240-156 rue (124ième Avenue), au sud-ouest par le lot 240-154 rue Lauzon et au nord-ouest par le lot 241-222 rue (123ième Avenue) et une partie du lot 240.

Contenant une superficie de neuf mille quatre cent trente-quatre mètres carrés neuf dixièmes (9434,9 m²).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 5 mars 1982 portant le numéro de répertoire 3985 et le numéro de minute 3971; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente est faite au prix de \$1.0764 le mètre carré, soit dix mille cent cinquante-cinq dollars et soixante-douze cents (\$10,155.72) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Ville reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit cent quatre-vingt-sept dollars (\$887.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâtisses à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quatre mille pieds carrés (4,000 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Beaudoin, notaire; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

178/3/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un bail de location consenti à Jacan Mode Inc. pour l'utilisation d'un local dans l'ancien édifice Eagle Pencil. Ce bail sera pour une période de 12 mois, au prix de \$2.00 le pied carré.

ADOPTE

179/3/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un bail consenti à Drumpack Inc. pour l'utilisation d'un local dans l'ancien édifice Eagle Pencil. Ce bail sera pour une période de 12 mois et le prix est fixé à \$2.00 le pied carré.

ADOPTE

180/3/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour une étude hydro-géologique d'un site d'enfouissement sanitaire. M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ladite étude.

ADOPTE

181/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, ce qui suit:

- 1- Que la Ville de Drummondville accepte la responsabilité du projet Prévention-Jeunesse, présenté dans le cadre du Programme d'Emploi pour Etudiants, Eté Canada 1982;
- 2- Que M. Gilles Charest, régisseur, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tout document officiel concernant ledit projet, et ce avec le Gouvernement du Canada;

AMENDEE
PAR RES.
364/5/82

- 3- Que la Ville de Drummondville s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTE

182/3/82

Attendu que la Ville de Drummondville a l'intention de présenter sa candidature pour l'obtention des Jeux du Québec, Été 1985;

Attendu qu'un comité représentatif du milieu est formé des personnes suivantes:

- M. Philippe Bernier, maire
- M. J.-Bruno Smith, conseiller
- M. Jean-Marie Boisvert, conseiller
- M. Edward St-Pierre, conseiller
- M. Jean-Yves Desjardins, directeur général de la Commission Scolaire Régionale St-François
- M. Jean Balleux, représentant le Cegep de Drummondville
- M. Ludger Lépine, directeur général de la Commission Scolaire de Drummondville
- M. Clément Riendeau, représentant la Chambre de Commerce du Comté de Drummond
- M. Serge Ménard, représentant le secteur culturel
- M. Martial Lemay, représentant le secteur industriel
- M. Gilles Bélisle, représentant le Drummondville Olympique
- M. Fernand Leclerc, représentant la Municipalité Régionale de Comté
- M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville

Attendu que ce comité doit élaborer avant le 14 avril 1982 le cahier de présentation qui sera soumis au comité responsable des Jeux du Québec;

Attendu que les personnes suivantes ont été mises en disponibilité complète pour seconder le comité précité, savoir:

- M. Gaétan Janelle, Commission Scolaire Régionale St-François
- M. André Lamy, Cegep
- M. Robert Comeau, Conseil Régional de Loisir Centre du Québec Inc.
- M. Gilles Charest, Ville de Drummondville;

Attendu que le comité doit également informer la population concernant l'impact que sera créé dans le milieu si Drummondville est choisie Ville Hôtesse pour la tenue des Jeux du Québec, Été 1985;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin et unanimement résolu que le comité soit autorisé à préparer un cahier décrivant le déroulement des activités et les projets d'immobilisations et que ledit cahier soit présenté aux autorités compétentes avant le 14 avril 1982.

ADOPTE

183/3/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que des félicitations soient offertes à M. Jocelyn Poulin, élève de 12 ans de l'école St-Joseph, pour avoir remporté le premier prix suite à un concours de dessin organisé en septembre 1981 par la Ligue de sécurité du Québec dans quatre cents écoles impliquant plus de vingt mille dessins. Il est de plus résolu de remettre à ce jeune étudiant un certificat de mérite qui lui sera décerné publiquement lors de la prochaine séance régulière du Conseil.

ADOPTE

184/3/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant les articles 2.3.3 et 1.4 du règlement de lotissement No. 1401.

185/3/82

Lecture est donnée du règlement No. 1488 amendant le règlement de circulation No. 1050 et limitant l'utilisation du stationnement adjacent à l'Hôtel de Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Jacques Dion informe le Conseil que la Ligue des Propriétaires a remplacé sa raison sociale par celle de "Regroupement des Citoyens de Drummondville".

Il félicite les édiles municipaux pour avoir établi certaines restrictions budgétaires et souhaite que cette politique se poursuive dans tous les secteurs d'activités communautaires qui n'ont pas encore été analysés par le comité ad hoc.

M. Dion demande s'il est nécessaire de réaliser des modifications au chalet de la piscine du parc Ste-Thérèse.

Le conseiller Marcel Joyal explique que ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'un Programme d'Amélioration de Quartier et que ces travaux sont subventionnés à 75% à l'intérieur d'un règlement déjà adopté par le Conseil et la Société d'Habitation du Québec.

Le président du Regroupement des Citoyens de Drummondville aimerait que le Conseil rende publics les coûts estimés pour la tenue des Jeux du Québec, Été 1985.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que le Conseil a engagé une somme de \$5,000.00 pour préparer le cahier qui sera soumis à la Société des Jeux du Québec avant le 14 avril 1982. Ce cahier contiendra tous les renseignements nécessaires pour informer le Conseil avant de prendre une décision finale concernant sa candidature pour l'obtention des Jeux du Québec, Été 1985 et sera rendu public lorsqu'il sera complété.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 22 mars 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Grettier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 mars 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi le 15 mars 1982 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les fins suivantes:

1. Autorisation au maire et au greffier de signer une lettre d'intention avec la compagnie Rosca Inc. en ce qui concerne le projet d'aéroport.
2. Mandat pour la préparation du contrat d'achat du hangar de l'aéroport.
3. Mandat pour la rédaction d'un bail de location pour le hangar de l'aéroport.
4. Autorisation pour aller en appel d'offres en ce qui concerne le contrat d'entretien et de maintenance de l'aéroport municipal.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

186/3/82

Attendu que la compagnie Rosca Inc. est intéressée par l'opération de l'aéroport municipal de Drummondville; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une lettre d'intention avec la compagnie Rosca Inc., détaillant les engagements réciproques qui pourraient être contractés dans les meilleurs délais, le tout étant sujet aux procédures administratives et aux autorisations préalables requises par la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

187/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'un contrat d'achat d'un hangar à l'aéroport municipal, propriété de Service Aérien des Cantons de l'Est Inc., soit rédigé par Me Paul-Emile Bordeleau, notaire, aux frais du vendeur.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat précité, le tout sujet aux approbations requises par la Loi.

ADOpte

188/3/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que Me Paul-Emile Bordeleau, notaire, soit autorisé à rédiger un bail de location à intervenir entre la Ville et la compagnie Rosca Inc. pour un hangar situé sur le terrain de l'aéroport municipal.

Ce bail devra contenir toutes les clauses inscrites dans une lettre d'intention signée par les deux parties et être jugé acceptable par le Ministère des Affaires Municipales, si requis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires ou exigées par le Ministère des Affaires Municipales ou la Commission Municipale du Québec.

ADOpte

189/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville procède à un appel d'offres public concernant l'entretien et la maintenance de l'aéroport municipal.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 mars 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 22 mars 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

190/3/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 8 mars 1982, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

191/3/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 mars 1982, il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

192/3/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 29A. Comité ad hoc (Roger Prince)
- 30A. Avis de motion (Jean-Marie Boisvert)
- 31A. Jeux du Québec, Finale Régionale (Edward St-Pierre).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Louis Beaupré du Regroupement des Citoyens de Drummondville veut savoir s'il est exact que la Ville se propose d'acquérir un avion-taxi.

M. Gilles Gagnon, maire suppléant, mentionne que le Conseil étudie la possibilité d'acheter un hangar situé sur le terrain de l'aéroport, mais qu'il n'a jamais été question d'acquérir un avion.

MM. Louis Beaupré, Hervé Savoie et Jacques Dion du Regroupement des Citoyens font plusieurs interventions sur le dossier des Jeux du Québec, Été 1985. Le fait que la Ville de Laval ait retiré sa candidature à cause des coûts impliqués, inquiète les membres du Regroupement qui se demandent si on ne devrait pas faire de même. Ces messieurs sont d'opinion que les Jeux ne sont pas une priorité pour la population. Ils croient qu'il faudrait avoir une garantie sur le montant impliqué par la Ville et l'assurance qu'on ne produira pas une facture indue pour le contribuable si jamais les coûts réels excédaient les prévisions. Ils attirent l'attention sur le coût des installations et équipements qui seront requis, sur les dépenses d'entretien qui s'ensuivront et sur les taux d'intérêt élevés qu'il faudra payer.

Le conseiller J.-Bruno Smith offre de rencontrer le Regroupement des Citoyens afin de lui faire part de l'ensemble du dossier, tel qu'on le connaît à date.

M. Gilles Cloutier du Regroupement des Citoyens de Drummondville se fait le porte-parole des hommes d'affaires et dénonce les hausses élevées des taxes d'affaires en cette période difficile. En plus d'avoir subi des hausses de taxes foncières, comme tout contribuable, il parle de majoration de 100% et même plus parfois. Il demande une rencontre d'information entre les marchands et le Conseil afin de trouver des solutions aux problèmes vécus.

Monsieur le Maire donne son accord à une telle rencontre. Le conseiller Marcel Joyal fait remarquer que ces variations dans l'établissement des valeurs locatives sont le résultat du nouveau rôle d'évaluation, où le plus petit est plus affecté que le gros industriel. Le fait d'avoir augmenté de 1% (6 1/2% à 7 1/2%) le taux de la taxe, a réduit de \$0.04 la taxe foncière applicable à toutes catégories d'édifices. Il rappelle enfin que des mesures prises antérieurement avaient favorisé le petit commerçant et que maintenant la situation inverse se vit.

Pour sa part, le conseiller Michel Letendre démontre que la participation à la taxation municipale par le secteur commercial a diminué de 1977 à 1982 (30.5% à 23.5%). Par contre, durant cette même période, le secteur résidentiel n'a cessé de voir sa part augmentée passant de 42.8% à 51.8%. Il fallait donc agir pour limiter ces tendances.

M. Robert Nadeau demande comment il se fait que l'équipement de déneigement est encore en opération.

MM. Roger Prince et Edward St-Pierre, conseillers, rappellent que l'équipement peut être utilisé pour améliorer la visibilité, dégager les borne-fontaines et les égouts, améliorer les abords des écoles et des églises, ou prévenir les problèmes d'eau dus à la fonte de la neige.

M. Jacques Dion mentionne que des difficultés existent avec certaines institutions financières pour obtenir un reçu lors du paiement du compte de taxes.

La Ville fera un rappel à ce sujet auxdites institutions.

M. Dion remet une copie des modifications apportées à la politique automobile du gouvernement provincial, déjà transmise au greffier. Il demande à la Ville de faire connaître sa politique automobile et aimerait savoir si la Commission Economique y est incluse. Il voudrait de plus connaître le régime de vacances applicable aux différentes catégories de personnel.

M. Dion demande s'il est nécessaire de laisser fonctionner les véhicules du Service des Travaux Publics durant la pause-café et si les véhicules doivent obligatoirement retourner au garage municipal à l'heure du midi. Il informe le Conseil que la voiture personnelle d'un ingénieur municipal aurait été dépannée par les employés et les équipements municipaux.

M. Dion fait ensuite lecture d'un article traitant du budget de la Ville de Gloucester, Ontario, où les taxes augmentent moins vite que le coût de la vie. Il mentionne aussi qu'aux Etats-Unis les personnes retraitées bénéficient d'une réduction de taxes sur leur résidence principale. De plus, il invite le Conseil et la population à se rendre au Rallye Provincial des Payeurs de Taxes au Forum de Montréal le 4 avril 1982. M. Dion termine en mentionnant que le Regroupement des Citoyens de Drummondville s'assurera que l'entente de fusion avec Drummondville-Ouest est suivie.

M. Guy Guérette du Regroupement des Citoyens de Drummondville demande s'il peut consulter et obtenir la liste des dépenses de la Ville.

Il est informé que cette liste est affichée dans la Salle des Délibérations à chaque séance et ce depuis plusieurs années.

193/3/82

Choix d'un soumissionnaire, suite aux soumissions reçues le 8 mars 1982.

- PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DE LA PISCINE DU PARC STE-THERESE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS R. BARIL LTEE Victoriaville	\$52,925.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. Drummondville	\$39,850.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. Drummondville	\$38,400.00
. LES CONSTRUCTIONS MIERES INC. Asbestos	\$52,137.00
. JEAN-PAUL BINETTE INC. Victoriaville	\$43,685.00
. DRAFAB INC. St-Majorique	\$44,770.00
. GILBERT TOUTANT CONSTRUCTION INC. Ville Bécancour	\$49,875.00
. CONSTRUCTION GERARD ALLARD INC. Rock Forest	\$40,850.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. Drummondville	\$45,950.00
. LES CONSTRUCTIONS PEPIN & FORTIN INC. Arthabaska	\$49,975.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la soumission de Deshaies & Raymond Inc., au montant de \$38,400.00, soit retenue.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution du projet précité.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

194/3/82

1 - VENTE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE RUELLE WOOD

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
L'UNION-VIE	\$100.00 plus les frais de notaire

Attendu que la Ville de Drummondville a procédé par appel d'offres public pour la vente de cette parcelle de terrain et qu'elle peut légalement en disposer; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit acceptée.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la vente précitée, à en recevoir le prix et en donner quittance aux termes d'un acte de vente préparé par Me André Jean, notaire.

ADOPTÉ

195/3/82

2 - TONTE DU GAZON DES PROPRIETES MUNICIPALES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix global</u>
. LES ENTREPRISES REAL ENRG. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	\$73,078.00
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	\$95,455.00
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 556 Brock Drummondville	\$154,031.00
. LES ENTREPRISES RAYMOND GREGOIRE ENR. 740 De Boucherville Drummondville	\$63,850.00
. JACQUES FRECHETTE VACUUM 493 Principale L'Avenir	\$134,815.00
. DANIEL LACHARITE & LAURENT BROUILLARD 350 Boul. Lemire Drummondville	\$119,632.64
. JEAN-MARIE MELANCON 880 - 109e Avenue Drummondville	\$96,298.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un ou plusieurs soumissionnaires soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

196/3/82

3 - DEMOLITION DE L'ENTREPOT VALOIS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MONTREAL DEMOLITION INC. 4501 Boul. St-Jean-Baptiste Pointe-aux-Trembles	\$2,900.00
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENR. 546 Ferland Drummondville	\$2,940.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient retenues pour analyse et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

197/3/82

4 - DEMANTELEMENT DE LA SOUS-STATION ELECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE 8555 Ch. Devonshire Montréal	\$2,200.00
. LES EQUIPEMENTS M.G.B. INC. 1265 Boisbriand Saint-Bruno	\$2,500.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ces soumissions soient retenues pour analyse et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

198/3/82

- Les marchands de la Promenade Lindsay demandent l'autorisation d'organiser une vente trottoir qui se tiendra du 16 au 23 juin 1982, avec une fête le 17 juin 1982.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le maire suppléant Gilles Gagnon, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- La Jeune Chambre de Drummondville Inc. remercie le Conseil pour la réception offerte le 15 février 1982 lors de la cérémonie d'assermentation.

199/3/82

- M. Omer Bourret, président de Transport Bourret Inc., sollicite l'appui du Conseil pour obtenir un permis d'opération d'un rayon de 100 milles de Drummondville.

CONSIDERANT qu'un service de transport de marchandises à long rayon est nécessaire à la bonne marche des commerces et industries de la région de Drummondville;

CONSIDERANT qu'aucune compagnie de transport ne possède actuellement un tel permis d'opération;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville appuie la demande de la firme Transport Bourret Inc. qui désire obtenir de la Commission des Transports du Québec un permis de transport de marchandises ayant un rayon de 100 milles à partir de Drummondville.

ADOPTE

200/3/82

- M. Jacques Allard du Centre d'Emploi du Canada pour étudiants sollicite l'autorisation du Conseil pour poser sur les structures du viaduc du boulevard St-Joseph comme par les années passées une affiche invitant les employeurs à embaucher des étudiants durant la saison des vacances.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette autorisation soit accordée dans le cadre des exigences du Canadien National indiquées dans une lettre datée du 12 mars 1982.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur qui confirme que les subventions réservées à Drummondville dans le cadre du programme LOGINOVE pour l'année 1982 s'élèvent à \$436,240.00. Ce qui signifie que sur la base d'une subvention moyenne établie à \$5,300.00 par logement, ce montant permettrait la restauration de 82 logements.
- M. Guy Guérette, vice-président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, propose à la Ville de procéder à l'embauche d'étudiants via le Centre de Main d'Oeuvre du Québec.

M. Michel Letendre, conseiller, et M. Claude Boucher, gérant, informent ce citoyen que la Ville participe déjà au recrutement des étudiants par l'intermédiaire du Centre de Main d'Oeuvre du Québec,

M. Hélias étant la personne contactée. On mentionne que sur 40 étudiants embauchés à l'été 1981, 15 avaient été référés par le Centre de Main d'Oeuvre. Pour les autres postes faisant l'objet d'une spécialisation (policiers stagiaires, superviseurs de piscines, etc.), la Ville avait développé ses propres critères d'embauche. Ces critères ont un caractère de neutralité face aux enfants du personnel déjà à l'emploi de la Ville. Sur 40 étudiants embauchés à l'été 1981, 6 avaient des liens avec du personnel déjà à l'emploi de la Cité.

- M. Maurice Beaulieu du Regroupement des Citoyens de Drummondville transmet copie d'un article du journal La Tribune, traitant de la situation économique difficile de Drummondville et plus particulièrement dans le secteur de l'industrie.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant et président de la Commission Economique Régionale Drummond, exprime l'opinion que les articles de journaux doivent être interprétés en tenant compte des disparités régionales qui souvent rendent les comparaisons impossibles. Sherbrooke, étant la capitale de l'estrie, possède une université, un C.H.U.S. et des centres de services tertiaires qui donnent à leurs employés des salaires plus élevés que la moyenne.

Drummondville n'est pas une capitale régionale et la plus grande partie de son économie dépend des activités industrielles et commerciales. Sur cette base, Sherbrooke en 1981 a bénéficié d'investissements estimés à 22 millions de \$ pour la création de 400 emplois pendant que Drummondville avec des investissements d'environ 20.5 millions de \$ a créé 500 emplois. Il faut cependant admettre que les emplois plus spécialisés créés à Sherbrooke seront plus stables que ceux créés à Drummondville. Même s'il faut être réaliste, il ne faut pas tout généraliser parce que divers facteurs doivent être décortiqués pour bien comprendre les problèmes et en tirer des conclusions.

Il est vrai que la Ville a défrayé une visite en Europe à deux délégués en 1981, qu'elle a beaucoup investi pour l'aménagement d'un parc industriel régional et qu'elle finance presque à elle seule la Commission Economique Régionale Drummond. L'ensemble de ces dépenses représente pour 1982 la somme de \$0.07 sur la somme de \$2.29 imposée aux contribuables pour chaque \$100.00 de valeurs inscrites au rôle d'évaluation. Il est également vrai que la moyenne des salaires payés dans le secteur du textile à Sherbrooke est de \$7.42 l'heure comparativement à \$7.58 l'heure à Drummondville.

Actuellement, des démarches sont effectuées pour que Drummondville soit nommée zone désignée; si les résultats sont favorables, il y aurait possibilité de combler à court terme les déficits accumulés qui apparaissent aux états financiers de l'année d'opération 1981.

Le conseiller Jean-Paul Généreux se dit confiant que les 200 millions de dollars qui devraient être consacrés au projet Laprade seront distribués dans la région et que si Drummondville obtient sa part, on peut espérer diminuer le taux de chômage actuel. L'aménagement d'un parc industriel régional a été planifié par des études sérieuses en collaboration avec le MEER et le MIC. Le site est propice à l'implantation d'industries et il faut escompter qu'une relance économique à court terme viendra justifier la capitalisation qu'il faut supporter temporairement.

201/3/82

- Attendu que le Centre Social Louis Braille Inc. rend de précieux services à plusieurs personnes de Drummondville souffrant de cécité; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cet organisme soit autorisé à solliciter la population pour soutenir ses activités.

ADOpte

202/3/82

- Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Société pour les enfants infirmes du Québec soit autorisée à procéder à une campagne de souscription dans les limites de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

203/3/82

- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les personnes suivantes soient nommées pour siéger sur le nouvel exécutif de l'Organisation des Mesures d'Urgence Municipales:
 - M. J. Marcel Lefebvre, coordonnateur
 - M. Pierre Roger, coordonnateur-adjoint
 - M. Aimé Bélair, coordonnateur-adjoint et sécurité publique
 - Mme Lise Lauzière Brodeur, communications
 - M. Majella Crêteau, ressources humaines
 - M. Gérard Bergeron, approvisionnements
 - M. Gérald Lapierre, travaux publics
 - Dr. François Soucy, santé
 - M. Claude Letellier, équipe polyvalente
 - M. André Paquet, services sociaux
 - Mme Charlotte Plante, transports
 - M. Paul-Emile Beausoleil, conseiller technique

La présente résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit les résolutions nos 794/11/79, 564/9/80 et 376/6/81.

ADOPTE

204/3/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 6 mars au 1er avril 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$605,922.64.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

205/3/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 11,135 à 11,224 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

206/3/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que MM. les conseillers Raymond Luneau, Jean-Marie Boisvert, Roger Prince et Jean-Paul Généreux soient autorisés à participer à la journée d'information et d'échanges qui se tiendra le 30 mars 1982 sous les auspices de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et du C.R.D. 04.

ADOPTE

207/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville reconnaisse avoir reçu avant ce jour de Dubois & Nadeau Inc., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 212 - 19e Avenue, Drummondville, le parfait paiement de toutes les sommes dues par cette dernière en capital, intérêts, frais et accessoires aux termes des actes suivants:

- a) Vente par la Cité de Drummondville à Dorsay (Canada Limited) suivant acte exécuté devant Me J. Beaudoin, notaire, le trente-et-un août mil neuf cent soixante-six et enregistré dans Drummond sous le numéro 168266;

- b) Avis de 60 jours par la Cité de Drummondville aux termes d'un acte sous seing privé exécuté le cinq juin mil neuf cent soixante-dix et enregistré dans Drummond sous le numéro 184232;
- c) Vente par Peter Lawrence, syndic de la faillite Dorsay (Canada Limited) à Dubois & Nadeau Inc. aux termes d'un acte exécuté devant Me L. Morin, notaire, le dix août mil neuf cent soixante-dix et enregistré dans Drummond sous le numéro 185259;
- d) Affectation hypothécaire par Dubois & Nadeau Inc. en faveur de la Cité de Drummondville suivant acte exécuté devant Me L. Morin, notaire, le dix-huit avril mil neuf cent soixante-treize et enregistré dans Drummond sous le numéro 199949.

et en conséquence et en considération de tous ces paiements qu'elle donne quittance générale et finale à Dubois & Nadeau Inc. de toutes les sommes que cette dernière lui devait tant en capital, intérêts, frais et accessoires, ainsi que mainlevée de l'inscription hypothécaire prise à la suite des enregistrements susdits, lesquels affectaient la propriété décrite dans lesdits actes.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, l'acte de quittance.

ADOPTE

208/3/82

Attendu que le territoire de la Ville de Drummondville s'est agrandi suite à la fusion de l'ex-Ville de Drummondville-Sud et de la Cité de Drummondville;

Attendu que la Régie des Alcools n'opère que deux centres de distribution de ses produits dans ce territoire;

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que demande soit faite à la Régie des Alcools d'ouvrir dans l'ancien secteur de Drummondville-Sud un magasin ou une maison des vins pour mieux desservir Drummondville et la région qui l'entoure.

ADOPTE

209/3/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le comité de la Marche du Pardon soit autorisé à utiliser certaines rues de la Ville (parcours à être établi avec le Directeur de la Sécurité Publique) et le Centre Marcel Dionne aux mêmes conditions qu'en 1981. Cette autorisation est valable pour la présente année seulement.

ADOPTE

210/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la compagnie Celanese soit autorisée à utiliser le Pavillon du Maire du Parc d'Exposition de Drummondville pour la tenue du "Rodéo de chariots élévateurs" qui se tiendra les 16, 17 et 18 septembre 1982.

M. Paul Lessard, Commissaire au Tourisme et Congrès, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un bail de location avec la compagnie Celanese; le tout conformément aux politiques établies par le Conseil pour la tenue de telles activités.

ADOPTE

211/3/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire suppléant, Me Gilles Gagnon,

soit autorisé à inscrire la Ville de Drummondville au concours "Villes, Villages et Campagnes fleuries du Québec 1982", qu'un comité responsable de ce concours soit formé dans les meilleurs délais et qu'une somme de \$500.00 soit accordée audit comité pour en assurer le fonctionnement et récompenser les participants.

ADOPTÉ

212/3/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Société d'Agriculture du District de Drummond soit autorisée à faire les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec pour que soit déclaré "zone touristique" le Pavillon du Salon du Livre qui sera installé sur le site du terrain de l'exposition pour la durée de l'exposition annuelle 1982.

ADOPTÉ

213/3/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Jean-Denis Lefebvre, lieutenant intérimaire, soit promu au poste de lieutenant de gendarmerie.

ADOPTÉ

214/3/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que M. Jacques Hyland, lieutenant intérimaire, soit promu au poste de lieutenant de gendarmerie.

ADOPTÉ

215/3/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Jean-Denis Lefebvre, lieutenant, soit nommé capitaine de gendarmerie et qu'il occupe cette fonction à partir de la date déterminée par le Directeur de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

216/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que M. Pierre Vincent, sergent, soit promu au poste de lieutenant de gendarmerie.

ADOPTÉ

217/3/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer une fixture d'éclairage de rue (10,000 lumens - haute pression sodium) vis-à-vis le numéro civique 101 de la 129e Avenue.

ADOPTÉ

218/3/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'annexe de la résolution no. 91/1/82 (fonds de roulement) soit modifiée pour remplacer le projet d'achat de 2 motocyclettes par l'achat d'équipements correcteurs de textes et d'appareils audio-visuels et ce pour un montant n'excédant pas \$16,000.00.

ADOPTÉ

219/3/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le plan de remplacement du lot 243-32, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 26 février 1982, pour le compte de Hélène Halikas, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

220/3/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le plan de subdivision d'une partie du lot 240, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 8 mars 1982, pour le compte de Gervais Binette, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

221/3/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le plan de remplacement des lots 138-111 et 138-112, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 24 février 1982, pour le compte de Yves Noël, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

222/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le plan de remplacement du lot 105-104 et d'une partie du lot 105-105, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 23 février 1982, pour le compte de Ginette Turbide et de Robert Benoit, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

223/3/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le plan de remplacement d'une partie des lots 108-45, 108-46, 109-25 et 109-26 et de subdivision d'une partie des lots 108, 109 et 109-26, préparé par l'arpenteur-géomètre Claver St-Pierre le 19 février 1982, pour le compte de André Camirand, Antoine Camirand et Raymonde Bédard, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

224/3/82

Attendu que la Ville de Drummondville a, par le règlement No. 1406 amendé par le règlement No. 1435, été autorisée à mettre en oeuvre le Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains, Phase V (P.A.A.T., Ph. V);

Attendu que la mise en oeuvre requiert l'acquisition du lot no. 139-796;

Attendu que la Succession Dumaine accepte de vendre ce terrain pour les fins précitées;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville achète de la Succession Dumaine le lot 139-796 tel que montré et décrit au plan daté du 2 mars 1982 et à la description technique datée du 5 mars 1982 et portant le numéro de minute 250, préparés par M. Gilles Duchesne, arpenteur-géomètre; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Ce terrain ayant une superficie de 5,500 pieds carrés sera acquis pour la somme de \$1,650.00 payable comptant au moment de la signature de l'acte d'achat.

Me Daniel Beaulac, notaire, est par la présente autorisé à préparer l'acte d'achat précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOPTE

225/3/82

Le conseiller Roger Prince, président du comité des finances, présente le rapport financier de l'ex-Cité de Drummondville pour l'année d'opération de 1981, tel que rédigé par les vérificateurs. Ce rapport indique que les revenus s'élèvent à \$12,496,667.00 laissant un excédent sur les dépenses de \$145,813.00.

Comparativement au budget préparé pour cette année d'opération, il ressort que des revenus supérieurs aux prévisions se retrouvent aux rubriques suivantes:

- Taxes foncières	+ \$100,000.00
- En lieu de taxes	+ \$250,000.00
- Intérêts	+ \$ 70,000.00
- Enlèvement de la neige	- \$ 80,000.00

pour un total de \$500,000.00. Par ailleurs, le service de la dette ayant augmenté de \$355,000.00 à cause des taux d'intérêts ne laisse qu'un surplus de \$145,813.00 sur les opérations de 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que le rapport financier de l'ex-Cité de Drummondville pour l'année 1981 soit accepté tel qu'établi au 31 décembre de la même année par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

226/3/82

Le conseiller Michel Letendre, président du comité des finances, présente le rapport financier de l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour l'année d'opération 1981, tel que rédigé par les vérificateurs.

Ce rapport indique que les dépenses ont atteint la somme de \$3,092,218.00 comparativement à des revenus de \$2,789,359.00, soit un excédent des dépenses pour un montant de \$302,859.00. Ce déficit est imputable à la mise en oeuvre du P.A.Q. pour une somme de \$181,000.00 et à un déficit d'opération pour une somme de \$121,000.00, alors que les prévisions budgétaires contenaient un déficit estimé à environ \$250,000.00. 75.7% des revenus provient de la taxation et 35.8% du budget a été affecté au service de la dette qui totalise \$4,707,972.00 et équivaut à 5.9% de l'évaluation des immeubles.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les états financiers de l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour l'année 1981 soient acceptés tels qu'établis par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTE

227/3/82

Le conseiller Michel Letendre commente le rapport financier consolidé de la Ville de Drummondville suite à la fusion de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud tel qu'établi par les vérificateurs au 31 décembre 1981 et dont le sommaire apparaît ci-dessous:

- EVALUATION FONCIERE

Imposable	\$ 458,503,035.
Non imposable	141,258,695.
	\$ 599,761,730.

- TAUX DE LA TAXE FONCIERE

\$ 2.29

- DETTES A LONG TERME

Dettes obligataire - Section des activités municipales	\$ 23,087,580.
Emprunts bancaires	5,770,461.
Autres dettes	275,302.
	<u>\$ 29,133,343.</u>

- POURCENTAGE DE LA DETTE PAR RAPPORT A L'EVALUATION IMPOSABLE

Dettes totale	6.35%
Dettes obligataire	5.04%

- DETTE PER CAPITA

Dettes totale	\$ 787.39
Dettes obligataire	\$ 623.99

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport financier consolidé de la Ville de Drummondville soit accepté tel que rédigé par la firme Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince résume sommairement la situation financière de la Ville qui bien sûr inquiète tous les contribuables et particulièrement les personnes qui participent à bon droit au Regroupement des Citoyens. La conjoncture économique étant défavorable mondialement, Drummondville écope de cette situation et malgré tout s'en tire aussi honorablement que la plupart des villes comparables.

Il remercie ses collègues du Conseil et les principaux cadres municipaux qui depuis quelques mois ont consacré de nombreuses heures pour réévaluer les priorités et suggérer des réductions de dépenses compressibles tout en maintenant un niveau de services décent et rationnel. Déjà plusieurs dépenses prévues ont été rayées pour l'année en cours. Des études très sérieuses se poursuivent et d'ici quelques semaines, le Conseil sera en mesure de rendre publique la liste complète des coupures budgétaires qui seront faites pour diminuer les chocs possibles qui pourraient survenir dans un avenir rapproché si la relance économique tarde à venir.

Le Conseil et les officiers municipaux font des efforts honnêtes et soutenus pour administrer la chose publique sans reporter le blâme sur les gouvernements supérieurs qui semblent oublier de plus en plus les municipalités à cause de leurs propres préoccupations. Les économies qui seront réalisées en 1982 serviront à diminuer la facture de 1983. Les citoyens auront à évaluer les décisions des administrateurs actuels qu'ils pourront remplacer en 1983 s'ils ne sont pas satisfaits de leur performance. En attendant il faut accepter certains sacrifices et chacun doit faire sa part pour traverser une crise difficile et dont on ne connaît pas encore le dénouement.

228/3/82

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$32,500.00 pour l'exécution de travaux de drainage du stade de baseball.

229/3/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre et unanimement résolu que le conseiller J.-Bruno Smith soit félicité pour le travail formidable qu'il a accompli en collaboration avec plusieurs bénévoles pour assurer le succès de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1982, récemment tenue à Drummondville.

ADOPTÉ

Le conseiller J.-Bruno Smith remercie le proposeur de cette résolution en soulignant qu'il est heureux des succès obtenus, mais qu'il veut en attribuer tout le mérite à ses collaborateurs bénévoles et à la

population qui a soutenu cette activité. Il espère que ce succès servira de stimulant pour l'obtention des Jeux du Québec, Été 1985 qui seraient une occasion de mettre Drummondville en évidence et de doter le milieu d'infrastructures récréatives par le biais de subventions intéressantes. Les Jeux du Québec institués depuis 1972 ont rapporté des bénéfices à toutes les villes hôtes et il souhaite que notre population supporte ce projet qu'un Comité travaille présentement à obtenir.

230/3/82

Considérant le présent contexte économique fort restrictif auquel tous les groupes sociaux font référence ces temps-ci;

Considérant le fait que le Conseil Municipal s'est lui-même engagé, depuis un certain temps, dans une réflexion en profondeur qui devrait l'amener à réduire ses dépenses opérationnelles d'environ 5%, c.a.d. d'une somme excédant 1/2 million de dollars sur la base de l'année 1982;

Considérant que tous et chacun doit contribuer au présent exercice, y inclus les employés non syndiqués de la Ville de Drummondville et ce, malgré leur compétence reconnue et leur disponibilité remarquable;

Vu les demandes additionnelles provenant de ces derniers par rapport aux enveloppes de rémunération déjà consenties par résolution du Conseil pour l'année 1982, c.a.d. une augmentation générale de 10% sur l'année 1981, à savoir:

- la paie de service, c.a.d. 1 jour de paie par 5 ans de service à la Ville, avantage déjà obtenu par négociation par tous les autres groupes d'employés municipaux;
- 2 1/2% additionnel vu l'IPC maintenant connu (12 1/2%) pour l'année 1981;
- certaines réévaluations de postes jugées nécessaires par l'Association des Employés Cadres de Drummondville;

Après analyses et discussions, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville s'en tienne aux conditions déjà énoncées précédemment pour la rémunération des cadres pour l'année en cours.

Lors desdites analyses, il fut clairement démontré que les traitements de nos employés non syndiqués se situaient effectivement dans la moyenne du marché régional et provincial pour des villes comparables, à l'exception de certains postes (2) qui furent d'ailleurs réajustés selon le marché.

Donc, considérant certaines ententes antérieures, la Ville de Drummondville, par voie d'un montant forfaitaire distribué à chacun des non syndiqués au cours des prochaines semaines, ne réajustera que le traitement 81 en additionnant un montant correspondant à 2% du traitement reçu par chacun en 1980, rejetant par le fait même toute demande additionnelle reçue pour l'année en cours.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Jean-Guy Tardif, à titre de représentant du comité des professeurs et des animateurs de l'école St-Louis-de-Gonzague, pose plusieurs questions dont les principales sont les suivantes:

- A- Quelle est la procédure pour faire inscrire une demande à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou pour obtenir une entrevue?

Le Directeur Général explique qu'il suffit de faire une demande officielle soit verbalement ou de préférence par écrit. Ces demandes sont présentées au Conseil et ce dernier établit s'il y a lieu de procéder publiquement lors d'une prochaine séance. S'il juge qu'il est préférable de procéder à une rencontre informelle, il en fixe la date et les personnes en sont préalablement avisées.

Ce processus évidemment suppose certains délais. Cependant à toutes les séances régulières du Conseil, il y a 2 périodes de questions durant lesquelles toutes les personnes sont autorisées à s'exprimer.

- B- Est-ce que des membres du Conseil ont déjà participé à des cours ou des ateliers à l'école St-Louis-de-Gonzague?

Les épouses de 3 conseillers se sont déjà prévaluées de ce service avec satisfaction, mais sans privilèges particuliers.

- C- Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Edward St-Pierre, co-présidents du comité des services sportifs et culturels, ont-ils déjà visité les ateliers de l'école St-Louis-de-Gonzague?

Le conseiller Jean-Marie Boisvert déclare qu'il n'a pas visité ces ateliers mais qu'il connaît leur existence et leur fonctionnement grâce aux rapports qui lui ont été fournis et dont il a pris connaissance.

Le conseiller Edward St-Pierre a visité quelques ateliers qu'il énumère et explique que depuis le regroupement de la Ville de Drummondville-Sud et de la Cité de Drummondville, il s'est impliqué et renseigné dans la mesure de sa disponibilité.

- D- La Ville de Drummondville a-t-elle un programme de développement de loisir socio-culturel?

Le Directeur Général explique que depuis la création du Carrefour en 1974 la Ville de Drummondville, en collaboration avec la Commission Scolaire Régionale St-François, la Commission Scolaire Locale et le Cégep, s'est fortement impliquée dans le secteur socio-culturel en fournissant des équipements, du personnel de soutien et un apport monétaire. La Ville tenant compte de ses moyens financiers essaie de faire une répartition équilibrée de ses dépenses dans les secteurs du plein air, des sports et de la culture.

M. Jean-Guy Tardif demande que la Ville assume, durant 5 ans à partir de 1982, 2% du budget des ateliers de l'école St-Louis-de-Gonzague pour maintenir les services offerts par le Carrefour. Il avance que la Commission Scolaire Locale accepte de réduire le loyer de 50%, que les professeurs et animateurs sont prêts à sacrifier une partie de leur salaire et que la clientèle devra faire également un effort pour permettre l'auto-financement du Carrefour.

MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Edward St-Pierre, Marcel Joyal, Michel Letendre, Jean-Paul Gagnéux et Gilles Gagnon, maire suppléant, interviennent tour à tour pour donner leur point de vue que l'on peut résumer de la façon suivante. La Ville de Drummondville garantit au Carrefour la somme de \$14,000.00 pour l'année 1982. Elle a déjà payé un déficit d'opération de \$40,000.00 pour l'année 1981. La Ville demande quelques semaines pour réévaluer ce dossier et désire associer la M.R.C. à sa démarche avant de prendre une décision finale.

M. Gilles Cloutier invoquant un principe d'économie demande à Me Gilles Gagnon et M. Marcel Bonin de retirer leur proposition demandant au gouvernement provincial d'établir à Drummondville un centre de distribution de la Régie des Alcools ou une maison des vins, ou à tout le moins se limiter à transformer un dépôt actuel en maison des vins.

Le maire suppléant explique que si le gouvernement donne une réponse favorable à cette résolution, la Ville n'aura aucun déboursé à effectuer et qu'en conséquence, il maintient sa résolution. Une maison des vins aurait comme avantage d'attirer une clientèle extérieure et d'augmenter le commerce local.

M. Luc Cusson de la rue Laval estime que si la Ville de Drummondville embauche tous les ans les mêmes étudiants durant la saison estivale, cette politique prive certains étudiants d'un droit au travail.

Le Conseil explique que l'embauche des étudiants se fait par le biais du Centre de Main d'Oeuvre du Québec, sauf pour quelques spécialistes dont l'expérience constitue une garantie de productivité et de qualité de services.

Le conseiller J.-Bruno Smith invite le Regroupement des Citoyens de Drummondville et toute la population à ne pas véhiculer du négativisme morbide concernant la situation économique de Drummondville comme l'ont déjà malheureusement fait certains journaux. Ce genre de publicité ne peut que contrecarrer tous les efforts positifs qui sont faits quotidiennement par les organismes et les citoyens du milieu. Les administrateurs municipaux sont conscients des difficultés actuelles; ils s'efforcent d'y faire face d'une façon lucide et de susciter des activités génératrices de retombées économiques à court terme. S'il ne faut pas espérer de miracles, il ne faut cependant pas se croiser les bras pour attendre la catastrophe.

M. Jacques Dion estime qu'il faut d'abord diminuer la dette municipale avant d'investir les économies dans les budgets d'opération.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert dresse un bref historique de l'économie drummondvilloise qui s'est développée loin des évêchés, des séminaires, des universités et même du Cegep actuellement en construction. L'absence de ces centres d'activités nous force à nous battre avec plus d'énergie et il faut conjuguer tous les efforts et les ressources disponibles.

M. Jacques Dion demande au Conseil de régler les demandes de M. Robert Payette qui s'éternisent sans solution.

Son Honneur le Maire estime que M. Payette a eu les réponses disponibles et qu'il devrait exercer les recours légaux s'il se sent lésé dans ses droits.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, félicite les membres du Regroupement des Citoyens pour ses interventions. Cependant, il voudrait savoir si cet organisme a d'autres objectifs que la défense des droits des citoyens ou s'il se veut un parti intéressé à faire élire des représentants à l'élection de 1983. La cotisation de \$5.00 par adhérent est-elle destinée au financement d'un parti politique municipal?

M. Jacques Dion rétorque que le Regroupement des Citoyens appuiera les conseillers en place s'ils modifient leurs politiques de dépenses et de gestion, sinon ce sera la lutte pour trouver des remplaçants. Présentement, le Regroupement des Citoyens n'est pas un parti politique, mais sa position pourra se modifier dans l'avenir.

M. Gilles Cloutier estime que le taux d'endettement de la Ville devrait se situer au niveau de la capacité de payer des travailleurs de Drummondville qui est assez bas comparativement à la moyenne provinciale.

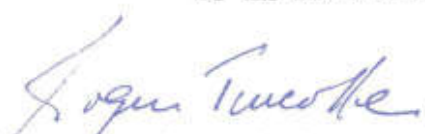
Le conseiller Roger Prince se dit préoccupé par la capacité de payer des citoyens et qu'il aimerait recevoir la collaboration du Regroupement des Citoyens pour établir ce niveau de richesse qui n'est pas facile à cerner et à traduire en chiffres absolus.

M. G. Cloutier veut également connaître les raisons qui incitent le Conseil à acquérir le terrain destiné à la réalisation d'un Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T., V), alors que les projets de construction sont à un point mort.

Le conseiller Michel Letendre explique que le terrain que la Ville achète de la Succession Dumaine est destiné à servir de rue et que le prix demandé par le propriétaire est minime. Cette acquisition n'engage pas la Ville à acquérir d'autres terrains et mettre ce projet en marche à court terme.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au mardi, 13 avril 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier-adjoint.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 avril 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 13 avril 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire remet un Certificat de Citoyen Emérite à Mlle Isabelle Guévin qui a remporté le prix Paul-Dumont-Frenette décerné par la Société Canadienne des Relations Publiques, section Québec à l'étudiant(e) finissant(e) en relations publiques qui a présenté le meilleur travail sur un programme de relations publiques.

Mlle Guévin remercie Son Honneur le Maire pour son geste d'appréciation au nom du Conseil. Elle exprime également sa gratitude à l'endroit de M. Claude Boucher, Directeur Général de la Ville, qui lui a permis de faire un stage agréable et enrichissant à l'Hôtel de Ville dans le cadre de son programme scolaire.

Son Honneur le Maire décerne également un Certificat de Citoyen Emérite à M. Jocelyn Poulin, étudiant à l'école St-Joseph, pour souligner le fait qu'il a remporté le premier prix provincial au Concours sur la sécurité de l'écologiste auquel plus de 20,000 étudiants québécois ont participé récemment.

231/4/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 22 mars 1982, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

232/4/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

9A. Salles de billard et machines à boules (J.P. Généreux)

33A. Félicitations à M. Henri Montminy (M. Letendre).

ADOpte

Période de questions et renseignements

233/4/82

M. Ferdinand Smith, président de l'Accueil Chez Jean l'Agapè, remercie le Conseil pour avoir permis à son organisme de procéder à une campagne de souscription publique et présente à Son Honneur le Maire et au Conseil la présidente d'honneur de cette campagne, Mme Fleurette Bernier, épouse du maire de la Ville.

Mme Fleurette Bernier remet à Son Honneur le Maire un drapeau portant l'emblème et la devise de l'Accueil Chez Jean l'Agapè et lui demande de le hisser au mât installé en face de l'Hôtel de Ville pour la durée de la campagne de souscription.

Il est unanimement résolu que cette demande soit acceptée et que Mme Fleurette Bernier soit félicitée d'avoir accepté la présidence d'honneur de cette campagne humanitaire. La population est invitée à répondre généreusement à cette souscription publique qui se tiendra le 25 avril 1982.

ADOPTE

M. Jean-Guy Tardif, au nom des animateurs des ateliers du Carrefour, demande au Conseil s'il a pris une décision concernant une subvention qui permettrait la survie des ateliers à l'école St-Louis-de-Gonzague.

Le conseiller Roger Prince explique qu'aucune décision n'a encore été prise mais qu'un document incluant cette décision sera rendu public le 26 avril 1982 lors de la séance régulière du Conseil.

M. Ovéus Demers prononce une longue allocution concernant les sujets suivants:

- Améliorations à apporter à la diffusion des assemblées du Conseil par la télévision communautaire pour que les téléspectateurs puissent identifier les intervenants et mieux les entendre.
- Possibilité pour la Ville d'acquérir les terrains de Téléglobe Canada pour permettre une meilleure planification du territoire et rentabiliser de grands espaces non construits situés au centre d'un secteur urbain.
- Importance pour les citoyens de bien se renseigner avant de contester l'administration municipale et bloquer systématiquement les projets susceptibles d'être bénéfiques pour l'économie municipale et son avancement.
- Possibilité pour le Conseil de réduire ses dépenses administratives en diminuant le nombre de conseillers et si nécessaire d'avancer les élections prévues pour novembre 1983.
- S'inspirer des expériences du passé vécues à Drummondville-Sud pour réduire la dette municipale durant l'année 1958 et suivantes.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, donne la réplique à M. Demers sur les sujets suivants:

- La Ville de Drummondville-Sud avant la fusion avait pris la décision de ne pas acquérir la propriété de Téléglobe Canada. Cette décision a été entérinée par le Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville. Le coût demandé par le propriétaire est de \$800,000.00 et les projets de développement à court terme ne justifient pas cette acquisition. D'autre part, la politique des villes s'oriente vers un développement financé par des promoteurs (entreprise privée) ou par la mise en oeuvre de programmes comme les P.A.A.T. qui prévoient le paiement comptant d'une large part des infrastructures par les personnes désireuses de se construire. Actuellement, le propriétaire qui est une corporation para-gouvernementale paie des en-lieux de taxes comme le gouvernement fédéral et il faut espérer que ces montants seront augmentés pour des raisons d'équité.
- Au sujet de la possibilité d'avancer les élections pour des raisons d'économie, le maire suppléant estime que les décisions prises et consignées dans les lettres patentes de la nouvelle Ville fusionnée sont valables et que s'il en coûte quelques milliers de dollars durant quelques mois, la population bénéficie des connaissances des représentants qu'elle a élus pour un terme de quatre ans dans les deux villes regroupées. La Loi des Cités et Villes oblige le Conseil à diviser la Ville en quartiers électoraux avant le 1er juin 1982 et c'est à ce moment que le Conseil établira par règlement le nombre de conseillers qui formera le nouveau Conseil en 1983. Le nombre de sièges autorisé par la Loi est de 8 minimum et de 12 maximum plus un maire. La population sera consultée en temps et lieu et pourra faire valoir ses vues en temps opportun.

M. Hervé Savoie du Regroupement des Citoyens donne lecture d'une résolution adoptée par l'assemblée générale de cet organisme tenue dernièrement au Centre Culturel pour appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention des Jeux du Québec, Été 1985, à condition que cette activité ne se solde pas par une augmentation de la dette municipale ou une augmentation de taxes pour épouser un déficit toujours possible.

Le Conseil prend bonne note de ces remarques.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, intervient pour expliquer que la Ville de Drummondville a un règlement (No. 819) qui statue sur les procédures d'assemblées et que le Conseil a pris la décision de le mettre en pratique sans pour autant priver les citoyens de leurs droits d'intervention. En résumé, le règlement permet à un citoyen ou à un porte-parole d'un organisme de faire une intervention sur un ou plusieurs sujets durant une période n'excédant pas 20 minutes par assemblée. Le Conseil peut exprimer son point de vue et l'intervenant peut bénéficier d'un droit de réplique d'une durée n'excédant pas cinq minutes. Il souhaite ardemment que cette procédure soit suivie à l'avenir pour plus de decorum et pour que les assemblées publiques puissent se dérouler dans un laps de temps raisonnable.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens, donne lecture d'un texte qui établit les positions de l'organisme qu'il représente concernant l'achat d'un hangar situé sur le terrain de l'aéroport municipal que la Ville se propose de louer à la compagnie Rosca Inc. Après avoir déploré le manque d'information sur ce sujet et la réception d'un texte de résolution contenant une erreur quant au propriétaire actuel du hangar, le Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc. se déclare satisfait des informations fournies par la compagnie Rosca Inc. et accepte que la Ville de Drummondville transige avec cette compagnie pour une location n'excédant pas une durée de cinq ans, à un prix qui amortira le coût de l'investissement. Il conclut que les membres du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc. sont d'accord avec des projets rentables mais ils sont décidés à combattre l'endettement public par tous les moyens dont ils disposent.

Acceptation des soumissions ouvertes le 22 mars 1982.

234/4/82

- TONTE DU GAZON DES PROPRIETES MUNICIPALES

(Vu la complexité de l'analyse des propositions reçues, le Conseil retient les soumissions suivantes jugées conformes et acceptables)

. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC.

558 Brock
Drummondville

Prix pour 1982 et 1983

Item 3	Parc St-Frédéric	593 \$/saison
" 9	Hôtel de Ville	210 \$/saison
" 11B	Bibliothèque	165 \$/saison
" 57	Parc Petits Soleils	400 \$/saison

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

235/4/82

. EXCAVATIONS TOURVILLE INC.

4960 Boulevard Tourville
St-Nicéphore

Prix pour 1982 et 1983

Item 15	Parc Guilbault	1050 \$/saison
" 25	Edifice St-Jean	870 \$/saison
" 27	Boulevard St-Joseph	6150 \$/saison

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

236/4/82

. LES ENTREPRISES REAL ENR.

1160 Pie XII

Drummondville

Prix pour 1982 et 1983

Item 1	Parc Ste-Thérèse	1995 \$/saison
" 2	Parc Woodyatt & stationnements	4975 \$/saison
" 12	Parcs L-Bernier/J-A- Michaud	1632 \$/saison
" 17	Parc Antoine-Biron	612 \$/saison
" 18	Parc Jules-Boileau	408 \$/saison
" 19	Parc Arthur-Fortin	408 \$/saison
" 20	Parc Roland-Tessier	612 \$/saison
" 22	Parc Poirier	288 \$/saison
" 29	Boulevard Garon	360 \$/saison
" 35	Passage piétonnier St-Fréd/Mélançon	288 \$/saison
" 37	Parc Frigon	1500 \$/saison
" 38	Parc Frank-Gougeon	204 \$/saison
" 40	Boulevard des Pins	485 \$/saison
" 45A	Parc Rachel	1200 \$/saison
" 46	Parc St-Aimé	1028 \$/saison
" 53	Ecole St-Etienne	1300 \$/saison

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

237/4/82

. LES ENTREPRISES RAYMOND GREGOIRE ENR.

740 De Boucherville

Drummondville

Prix pour 1982 et 1983

Item 1A	Usine de filtration	630 \$/saison
" 5A	Terrain de balle Ferland	567 \$/saison
" 7	Parc Mathieu	1134 \$/saison
" 8	Parc Garon	378 \$/saison
" 11	Parc St-Joseph/piscine	378 \$/saison
" 11A	Parc St-Joseph/église	756 \$/saison
" 21	Parc Antonio-Godbout	756 \$/saison
" 22	Station de pompage Pépin	126 \$/saison
" 24	Station de pompage Sigouin	252 \$/saison
" 30	Rue Gosselin	126 \$/saison
" 31	Intersection Lindsay/St-Georges	72 \$/saison
" 32	Pont de la Traverse	756 \$/saison
" 34	Stationnement Garceau	126 \$/saison
" 36	Passage piétonnier Duchesneau	126 \$/saison
" 41	Rue des Forges	252 \$/saison
" 43	Parc Bellevue	1890 \$/saison
" 48A	Station de pompage Daniel	126 \$/saison
" 44	Parc Girouard	1512 \$/saison
" 45	Rue St-Jacques	189 \$/saison
" 45B	Rue Daniel/108e Avenue	189 \$/saison
" 49	Rue Georges-Couture	126 \$/saison
" 50	Terrasse Messier	126 \$/saison
" 52	Parc la Poudrière	2268 \$/saison
" 56	Rue Daniel/rue St-Adélar	72 \$/saison
" 59	Rue Bégin/boulevard Mercure	72 \$/saison
" 60	Boulevard Jean-de-Brébeuf	756 \$/saison
" 39	Parc Alexandre	42 \$/tonte

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission soit acceptée. Le Directeur des Travaux Publics est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

238/4/82

- DEMOLITION DE L'ENTREPOT VALOIS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MONTREAL DEMOLITION INC. Pointe-aux-Trembles	\$2,900.00
. LES ENTREPRISES DE DEMOLITION DU QUEBEC ENR. Drummondville	\$2,940.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la plus basse soumission conforme soit retenue.

ADOPTE

239/4/82

- DEMANTELEMENT DE LA SOUS-STATION ELECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE Montréal	\$2,200.00
. LES EQUIPEMENTS M.G.B. INC. St-Bruno	\$2,500.00

Considérant que Les Equipements M.G.B. Inc. offrent un prix plus élevé pour la récupération du matériel de cette sous-station; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit retenue au prix de \$2,500.00.

ADOPTE

Ouverture de soumissions

240/4/82

- ENTRETIEN EXTERIEUR DE L'AEROPORT MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix pour 36 mois</u>
. LES ENTREPRISES REAL ENRG. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	\$71,985.00
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	\$109,900.00
. ROSCA INC. 400 Hériot Drummondville	\$79,775.20

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

241/4/82

- ENTRETIEN MENAGER DES BUREAUX DES SERVICES RECREATIFS ET COMMUNAUTAIRES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix pour 20 mois</u>
. SERVICES ENTRETIEN D'EDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTEE 661 Mélançon Drummondville	\$4,800.00

<u>Soumissionnaires (suite)</u>	<u>Prix pour 20 mois</u>
. YVES POISSON 1051 Boul. Mercure Drummondville	\$5,500.00
. SERVICE DE LAVAGE FONTAINE & FILS ENR. 116 - 11e Avenue Drummondville	\$1,820.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

242/4/82

- VENTE DU LOT 126-191 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM - P.A.A.T. I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CELINE DESCHENAUX GONTHIER 471 - 15e Avenue St-Antoine des Laurentides	\$0.75 le pied carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit retenue. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

243/4/82

- NETTOYAGE DE CHAUDIERES

	<u>Prix</u>
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron, C.P. 88 Ste-Rosalie	\$3,328.40
. VOLCANO INC. 4300 Avenue Beaudry St-Hyacinthe	\$4,617.45

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

244/4/82

- EVALUATION MUNICIPALE (PROPOSITIONS - TENUE A JOUR)

<u>Soumissionnaires</u>
. GOUGEON/TURCOTTE, Evaluateurs Conseils 449 Hériot - Dr'Ville
. PIERRE-PAUL PELLETIER, Evaluateur Agréé R.R. No. 1 - North-Hatley
. PATRICK MERCURE ET ASSOCIES, Evaluateurs Agréés 1320 Boul. Lemire - Dr'Ville
. DAVID, LACOMBE, NOEL ET ASSOCIES, Evaluateurs Conseils 289 Marchand - Dr'Ville

Considérant la complexité de l'analyse de ces propositions, il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que ces propositions soient retenues pour étude.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

245/4/82 - Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. qui organise diverses activités pour la population à l'occasion des fêtes de la St-Jean (23 et 24 juin 1982), sollicite l'autorisation de vendre le macaron "Ca bouge en grand à la St-Jean" pour financer ces fêtes.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

246/4/82 - Considérant que les membres de l'association La Promenade Lindsay ont entrepris des démarches afin que la Loi des Cités et Villes soit amendée pour permettre la création des SIDAC;

Considérant que ces amendements favoriseraient la revitalisation des Centres-Villes;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les marchands dans leur action dynamique;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil de la Ville de Drummondville appuie les démarches entreprises par la Promenade Lindsay pour les fins précitées.

ADOPTE

247/4/82 - Considérant que l'Exposition de Drummondville projette de construire sur le terrain de l'exposition, propriété de la Ville, une bâtisse estimée à \$100,000.00;

Considérant que la Ville en plus de devenir propriétaire de cette bâtisse pourra également en tirer des revenus de location;

Considérant que l'Exposition de Drummondville depuis plusieurs années a fait preuve de dynamisme et de saine administration pour développer l'exposition agricole annuelle et contribuer ainsi à l'activité économique de Drummondville et à sa publicité;

Considérant qu'en 1974, la Cité de Drummondville et l'Exposition Agricole du District de Drummond ont conclu avec succès une entente similaire pour ériger un pavillon qui s'est avéré un actif pour les deux parties;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville endosse un emprunt de \$100,000.00 qui sera contracté par la Société d'Agriculture du District de Drummond aux conditions suivantes:

1. Le paiement du capital et des intérêts sera fait par la Société d'Agriculture du District de Drummond à la compagnie ou institution prêteuse;
2. Le prêt sera garanti par la Ville de Drummondville qui devra obtenir au préalable l'autorisation de la Commission Municipale du Québec;
3. La Société d'Agriculture signera une convention avec la Ville de Drummondville pour partager les revenus de location de la bâtisse à ériger, conformément aux règlements municipaux.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'endossement du prêt et de la convention précitées.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministre des Affaires Municipales, M. Jacques Léonard, qui se dit heureux de l'appui exprimé par la Ville de Drummondville pour presser le gouvernement fédéral de payer la totalité des taxes municipales pour les immeubles dont il est propriétaire. Il poursuit les démarches dans l'intérêt des municipalités et espère qu'une attitude plus positive sera bientôt prise par ses interlocuteurs fédéraux.

248/4/82 - Les Scouts Pionniers de la paroisse St-Jean-Baptiste demandent d'être exemptés du paiement de la taxe d'amusement lors de la tenue d'un spectacle qui sera présenté à l'auditorium de La Poudrière le 24 avril 1982.

Considérant la politique municipale établie concernant la perception de la taxe d'amusement; il est unanimement résolu de refuser cette demande et que tous les autres organismes soient également tenus de respecter la réglementation municipale.

ADOPTE

249/4/82 - Lecture est donnée d'une lettre de l'Association de Parents du Cégep de Drummondville, ainsi que d'une résolution adoptée par cet organisme le 9 mars 1982, pour demander la construction d'un pont enjambant la rivière Noire dans l'axe de la rue St-Georges.

Le conseiller Marcel Joyal explique que le Conseil pour favoriser l'implantation du Cégep a acquis une grande superficie de terrain dans le Domaine Biron, prolongé la rue Marchand à partir de la rue Pelletier jusqu'au boulevard Lemire et aménagé une voie de desserte temporaire à partir de la rue Marchand jusqu'au complexe du Cégep. Ces voies de communication devraient être suffisantes pour le moment.

Le Conseil d'autre part n'écarter pas la possibilité de reviser ses positions s'il s'avère qu'après l'ouverture du Cégep les problèmes de circulation dans ce secteur le justifient. Il est également prévu que l'étude de ce projet sera reprise lors de la révision du plan triennal qui sera faite à l'automne 1982.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le Directeur Général de la Ville soit autorisé à rencontrer la direction du Cégep pour bien la renseigner sur les positions de la Ville et recueillir toutes les informations qui pourraient s'ajouter au dossier que la Ville possède déjà à ce sujet.

ADOPTE

250/4/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 20 mars 1982 au 13 avril 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$722,465.25.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, propose que la Ville de Drummondville présente un Bill privé à l'Assemblée Nationale du Québec pour amender sa charte de façon à pouvoir réglementer ou prohiber les jeux de boules (pin-ball machines) les jeux de billard (pool), trou-madame, bagatelle, les salles de tir, les jeux électroniques et les arcades de jeux. Pour justifier sa position, le conseiller Jean-Paul Généreux estime qu'il est du devoir des autorités municipales de protéger les étudiants qui dépensent indûment en utilisant ces jeux dispendieux au détriment de leurs études et aux frais des parents.

Les conseillers Marcel Joyal, J.-Bruno Smith et Jean-Marie Boisvert sont d'avis que l'obtention d'un Bill privé est très onéreuse et qu'il serait préférable de négocier des ententes avec les tenanciers d'établissements de jeux pour que l'âge d'admission soit fixé à une limite raisonnable.

La Ville de Drummondville pourrait présenter à l'Union des Municipalités une résolution afin d'inviter les villes du Québec à demander au gouvernement du Québec de modifier les lois pour prohiber l'opération de commerces de ce genre ou à tout le moins d'en interdire l'accès à des jeunes d'âge scolaire.

Les conseillers Jean-Paul Gagné et Gaétan Blanchette se rallient à cette suggestion et retirent leur proposition.

251/4/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de subdivision d'une partie des lots 240 et 241, Rang IV, et de remplacement d'une partie du lot 240-162, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 8 mars 1982, pour le compte de Marché G. Jutras Inc., soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

252/4/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le plan de remplacement d'une partie des lots 138-203, 138-204 et 138-205, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 10 mars 1982, pour le compte de J.R. André Bombardier, soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

253/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le plan de remplacement du lot 101-14 et d'une partie du lot 101-13, Rang II, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 1er avril 1982, pour le compte de Yvonne Boucher Duguay, soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

254/4/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la semaine du 26 avril au 1er mai 1982 soit déclarée "Semaine des Travaux Publics" et que les contribuables soient invités à se départir de tous les rebuts lourds qui ne sont pas habituellement recueillis par le service des ordures ménagères. Cette récupération sera faite par le service ordinaire aux heures et jours des cueillettes régulières, soit deux fois au cours de cette semaine consacrée au grand ménage du printemps.

ADOPTÉ

255/4/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que MM. Gaétan Blanchette, Jean-Paul Gagné et Gérald Lapierre soient autorisés à assister à la 19ième Conférence régionale annuelle de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Sherbrooke le 17 avril 1982.

ADOPTÉ

256/4/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Michel Binet et Mlle Linda Laplante soient autorisés à participer à des sessions de formation Loginove qui se tiendront à Drummondville du 3 au 7 mai 1982.

ADOPTÉ

257/4/82

CONSIDERANT qu'il est vital, dans le présent contexte économique, de favoriser le développement de la fierté et du sentiment d'appartenance des drummondvillois, entre autres par des projets collectifs d'envergure, tels les Jeux du Québec;

CONSIDERANT le fait que l'année 1985 coïncide avec le 170e anniversaire de fondation de Drummondville, événement qu'il serait opportun de souligner d'une façon spéciale;

CONSIDERANT qu'il est urgent pour la région de Drummondville d'obtenir chez-elle des projets d'envergure, générateurs d'activités économiques massives;

CONSIDERANT que le contexte économique actuel ne permet pas à la collectivité régionale de se doter par elle-même d'équipements collectifs dont elle a un urgent besoin, comme par exemple, une piste d'athlétisme, un bassin de natation, des surfaces gazonnées et éclairées et autres permettant le développement athlétique de la masse comme de l'élite;

CONSIDERANT que la très forte concertation existant déjà dans notre milieu peut contribuer à diminuer fortement le portefeuille que la Ville devra affecter aux Jeux du Québec, autant pour les opérations que pour les immobilisations, les instances publiques scolaires se déclarant prêtes à faire leur part;

CONSIDERANT qu'un événement d'une telle envergure entraîne des immobilisations totales de \$943,440., dont 40%, c.a.d. \$377,375., provient directement du Gouvernement du Québec, via le MLCP;

CONSIDERANT qu'un minimum de \$125,000. proviendra d'une autre source gouvernementale du Québec, à savoir le MEQ;

CONSIDERANT le fait qu'uniquement le solde de la facture en immobilisations, à savoir \$441,065., serait supporté par la collectivité locale, ce qui apparaît une contribution très modeste, vu l'importance des acquisitions du milieu et les retombées globales d'un événement d'une telle envergure;

CONSIDERANT le très haut niveau de participation sportive dans notre région et l'excellente structure du bénévolat drummondvillois, lesquels bénévoles contribueraient, au nombre de 4,000, à diminuer encore davantage le coût des Jeux d'Eté 1985;

CONSIDERANT l'appui massif reçu par la Ville par une centaine d'organismes qui se sont tous prononcés par résolution en faveur de la tenue des Jeux d'Eté 1985 et qui se disent prêts à y contribuer financièrement ou autrement;

CONSIDERANT qu'après la tenue des Jeux d'Eté 1985, la collectivité demeurera propriétaire d'équipements majeurs répondant à des besoins immédiats, dont l'utilisation et les coûts d'administration et d'animation seraient partagés entre les instances publiques du milieu, le tout par ententes protocolaires;

CONSIDERANT les éléments de dossier, accumulés ce jour, qui démontrent hors de tout doute que les autorités locales ont reçu l'appui d'une grande majorité de drummondvillois;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Ville de Drummondville dépose sa candidature pour la Finale Provinciale des Jeux du Québec, Eté 1985, par la voie du Comité de Préparation du Dossier de Candidature qui reçoit de ce fait le mandat définitif de déposer le Cahier de Candidature de la Ville à la Société des Jeux du Québec le 16 avril 1982.

Dans l'éventualité que la Société des Jeux retienne la candidature de Drummondville, la Ville s'engage à réaliser les Jeux du Québec, Eté 1985, conformément aux règles et à l'esprit des Jeux du Québec.

Elle s'engage de plus à signer le protocole d'entente prévu avec la Société des Jeux du Québec 1985 dans les 120 jours suivant sa désignation comme ville hôtesse.

ADOpte

258/4/82

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes au conseiller J.-Bruno Smith et à ses collaborateurs pour le dévouement et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour préparer un document de qualité qui sera présenté à la Société des Jeux du Québec le 16 avril prochain pour l'obtention des Jeux du Québec, Été 1985.

ADOpte

Le conseiller J.-Bruno Smith remercie ses collègues et souligne que ce travail colossal est le fruit d'une coopération soutenue des organismes publics et populaires qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour présenter un produit de qualité qui devrait prouver que Drummondville mérite d'être choisie la ville hôtesse pour la tenue des Jeux du Québec, Été 1985.

Le conseiller Marcel Joyal tient à souligner que la Ville de Drummondville devrait capitaliser environ \$440,000.00 pour l'aménagement d'équipements récréatifs permanents qu'il faudra financer par règlement pour établir le financement sur une période de 10 à 15 ans comme il se doit pour ne pas alourdir indûment à court terme le fardeau fiscal.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne que l'obtention des Jeux du Québec Été 1985 serait une opportunité pour Drummondville de mousser sa publicité et de favoriser la venue de milliers de visiteurs en même temps que d'activer l'économie commerciale de nos entreprises.

259/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon soient retenus pour la confection des plans et devis nécessaires pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec M. Gilles Chagnon pour l'exécution du mandat précité.

ADOpte

260/4/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de M. André Camirand, architecte, soient retenus pour la confection de plans et devis relatifs à des travaux de réfection de locaux à la piscine du Centre Culturel et au garage municipal.

M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec M. André Camirand pour l'exécution du mandat précité.

ADOpte

261/4/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte les plans B-153 (piscine St-Joseph) et B-154 (piscine Woodyatt) préparés par l'ingénieur municipal M. Michel Parenteau, et que ce dernier soit autorisé à les présenter au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOpte

262/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour

et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que cette convention prévoit qu'en compensation d'une subvention de \$14,000.00, Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. prennent en charge l'entretien des terrains et des équipements récréatifs et sportifs du secteur concerné.

263/4/82

CONSIDERANT qu'il est officiel qu'un premier Festival Mondial de Folklore se tiendra à Drummondville du 9 au 19 juillet 1982;

CONSIDERANT que la Ville a accepté de participer financièrement et techniquement à cet événement;

CONSIDERANT que le Festival contribuera à accentuer chez les citoyens de Drummondville une fierté et un sentiment d'appartenance à la collectivité régionale;

CONSIDERANT que le Festival amènera pour Drummondville une émulation certaine sur le plan international;

CONSIDERANT que le Festival suscitera pour Drummondville des retombées économiques très importantes (de l'ordre d'un million de dollars au minimum);

CONSIDERANT que le Festival pourra servir de stimulateur de l'industrie culturelle pour les drummondvillois;

CONSIDERANT que le Festival compte amener à Drummondville près de 125,000 visiteurs pendant l'événement, contribuant ainsi à la concrétisation de la vocation de centre de rassemblement humain pour Drummondville;

CONSIDERANT que les autorités du gouvernement fédéral contribuent financièrement au Festival pour les sommes de:

100 000\$	montant comptant
62 848\$	projet développement communautaire
11 640\$	emplois étudiants (escompté)
11 000\$	emplois Rallye International Optimiste
185 488\$	total

CONSIDERANT que les autorités du gouvernement provincial contribuent financièrement au Festival pour les sommes de:

50 000\$	montant comptant
4 946\$	programme d'emploi
8 000\$	programme d'emploi
62 946\$	total

CONSIDERANT que la contribution financière de l'entreprise privée pour le Festival est évaluée à ce jour à 10 000\$;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le Festival Mondial de Folklore Drummond Inc. et qu'à ce protocole d'entente soient annexés les prévisions budgétaires du Festival, la liste des activités prévues, ainsi que tous les autres documents qui méritent d'être versés aux archives de la Ville de Drummondville.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 23/1/82 du 4 janvier 1982.

ADOPTE

264/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la Commission Scolaire Régionale St-François pour la location de l'auditorium de l'école La Poudrière qui sera utilisé par le Théâtre du Parc.

ADOPTE

265/4/82

CONSIDERANT que Drummondville entretient des relations étroites avec les villes de La Roche sur Yon et de Braine l'Alleud depuis quelques années;

CONSIDERANT que les autorités municipales de Drummondville représentées par son maire suppléant, M. Marcel Joyal, et par son coordonnateur de la Commission Economique Régionale Drummond, M. Georges Nijdam, ont été les hôtes de ces deux villes à l'automne 1981;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire soit autorisé à inviter les maires des villes de La Roche sur Yon et de Braine l'Alleud à participer au Festival Mondial de Folklore qui se tiendra à Drummondville du 9 au 19 juillet 1982, et que la Ville de Drummondville assume les frais de séjour de ces invités.

ADOPTE

266/4/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville achète de Service Aérien des Cantons de l'Est Inc. un hangar érigé sur le terrain de l'aéroport municipal au prix de \$85,000.00 payable comptant au moment de la signature de l'acte d'achat qui sera rédigé par Me Paul-Emile Borderleau, notaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat et tous les autres documents relatifs à cette acquisition. Le paiement de l'immeuble sera effectué à même les réserves que la Ville possède pour des fins d'immobilisations.

ADOPTE

267/4/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'annexe du règlement No. 1481 (cédule "A") soit remplacée pour satisfaire les exigences du contentieux du Ministère des Affaires Municipales qui demande de détailler ou de décrire plus amplement le contenu de certains items pour lesquels un emprunt est décrété par ledit règlement.

ADOPTE

268/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'annexe du règlement No. 1482 (cédule "A") soit remplacée pour satisfaire les exigences du contentieux du Ministère des Affaires Municipales qui demande de détailler ou de décrire plus amplement certains items pour lesquels un emprunt est décrété par ledit règlement.

ADOPTE

269/4/82

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement établissant le salaire du maire suppléant du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville.

Ce règlement proposera que la rémunération du maire suppléant soit fixée à 70% du salaire du maire pour la période suivant l'entrée en vigueur du règlement jusqu'au 31 décembre 1982. Pour l'année 1983, le salaire du maire suppléant sera fixée à 50% du salaire du maire pour la même année.

Considérant qu'une requête en jugement déclaratoire a été présentée en Cour Provinciale pour permettre à la Ville de Drummondville de statuer sur le salaire du maire suppléant, le conseiller Roger Prince demande qu'une copie du jugement rendu par le Juge Marcel Nichols dans cette cause soit obtenue pour étude avant l'adoption du règlement précité.

270/4/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de \$7,000.00 pour l'addition de 2 têtes de luminaire à l'intersection de la rue Janelle et du boulevard St-Joseph. Pour financer ces travaux, la Ville affectera une somme de \$7,000.00 provenant d'un surplus non utilisé du règlement No. 1233 pour lequel des obligations ont déjà été émises.

271/4/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de \$50,500.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement de parcs, pour l'installation de divisions et casiers métalliques aux piscines Ste-Thérèse et Centre Culturel, et pour l'amélioration de l'éclairage et des rideaux du Centre Culturel.

Sommaire des dépenses:

-Parcs	\$22,500.
-Piscines	13,000.
-Centre Culturel	8,500.
-Contingences techniques	6,500.
Total:	\$50,500.

Cette dépense de \$50,500.00 sera financée en utilisant les surplus disponibles apparaissant aux règlements suivants pour lesquels des émissions d'obligations ont déjà été émises, savoir:

Règlement no. 1233	\$ 245.98
" 1240	\$ 2,723.70
" 1255	\$ 2,411.03
" 1246	\$19,855.76
" 1297	\$ 959.21
" 1300	\$ 1,399.82
" 1308	\$ 5,017.75
" 1317	\$ 3,956.08
" 1322	\$ 2,708.13
" 1326	\$ 9,759.11
" 884	\$ 1,463.43
	<u>\$50,500.00</u>

272/4/82

Lecture est donnée du règlement No. 1489 prévoyant un emprunt de \$25,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection partielle d'une conduite d'égout sanitaire, rue St-Paul.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1489 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 27 et 28 avril 1982.

273/4/82

Lecture est donnée du règlement No. 1490 décrétant une dépense de \$32,500.00 pour exécuter des travaux de drainage du terrain au stade municipal de baseball et pour couvrir les contingences techniques.

Le financement dudit règlement sera assuré par l'utilisation de surplus des règlements suivants:

<u>Règlement no.</u>	<u>Surplus</u>
1124	\$12,470.40
884	\$ 130.48
1254	\$ 6,935.27
1339	\$10,902.00
1369	\$ 1,163.15
1390	\$ 898.70

pour lesquels des obligations ont déjà été émises.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1490 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 27 et 28 avril 1982.

274/4/82

Attendu que le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Honorable Yvon Pinard, président du Conseil Privé, Leader Parlementaire et député de Drummond, a récemment annoncé:

- 1- que Drummondville était maintenant désignée comme zone "Spéciale";
- 2- qu'un bureau du MEER était maintenant ouvert à Drummondville pour desservir les entreprises et soutenir la Commission Economique Régionale Drummond;

Il est proposé par le maire suppléant, Me Gilles Gagnon, et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à l'Honorable Yvon Pinard pour les démarches qu'il a effectuées pour donner à Drummondville des moyens substantiels pour faciliter la création d'emplois dans notre milieu et améliorer les conditions économiques défavorables que nous connaissons.

ADOPTÉ

275/4/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations et des vœux de bonne santé soient offerts à M. l'abbé Frédéric Tétreau, ex-curé fondateur de la paroisse Immaculée Conception, qui a célébré son 88ième anniversaire de naissance le 11 avril dernier.

ADOPTÉ

276/4/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au conseiller Henri Montminy qui célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de son entrée en politique municipale.

ADOPTÉ

Le conseiller Henri Montminy remercie ses collègues et explique qu'effectivement il est devenu conseiller de Drummondville-Sud le 13 avril 1962 par nomination du Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour combler un poste vacant.

Le conseiller Roger Prince s'interroge sur les retards apportés pour informer le Conseil d'un déversement de produits toxiques dans la rivière St-François par l'usine Domtar de Windsor Mills et qui auraient pu contaminer l'eau potable d'une façon dramatique.

Le conseiller juridique de la Ville explique que dès que ce déversement a été connu, des experts du Ministère de l'Environnement sont venus faire des analyses à l'usine de traitement d'eau et qu'heureusement l'eau potable n'était pas affectée. On avisera la compagnie Domtar d'être plus coopérative si malheureusement un tel accident se répète dans l'avenir.

Le conseiller Roger Prince cite un extrait de journal qui indique que la Ville de Thetford-Mines applique un règlement qui interdit le commerce aux colporteurs dans les limites de son territoire, et se demande si Drummondville ne pourrait pas adopter une telle réglementation pour protéger les commerces locaux.

Il semble que la Loi 57 ne permet pas aux municipalités de légiférer dans le sens indiqué par la réglementation de la Ville de Thetford-Mines.

277/4/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Union des Municipalités du Québec de presser le gouvernement provincial de modifier la Loi 57 pour permettre aux municipalités de légiférer pour interdire ou réglementer les commerces opérés par des colporteurs.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne la présence dans la salle de visiteurs de la Ville de Dreux en France et leur souhaite un heureux séjour à Drummondville.

M. Jack Maignan, responsable du service socio-culturel à la Mairie de Dreux, au nom du groupe qu'il représente, explique que lui-même et ses collègues effectuent un voyage au Québec pour se renseigner sur l'implication des villes dans le secteur socio-culturel. Il se dit enchanté de l'expérience et remercie les autorités municipales et les fonctionnaires pour leur accueil chaleureux.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., prend la parole pour expliquer que l'organisme qu'il représente ne s'objecte pas à la tenue des Jeux du Québec, Été 1985, mais que les immobilisations d'environ \$441,000. pour cette activité financées par un règlement d'emprunt s'étalant sur 20 ans coûteront 3 fois plus. Il suggère donc l'imposition d'une taxe spéciale pour ne pas augmenter la dette municipale.

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'il serait trop onéreux de faire payer ce montant au cours d'un ou deux exercices financiers puisque les équipements qui seront aménagés auront une durée d'au moins vingt ans.

M. Jacques Dion aborde également la représentation municipale qui pourrait être réduite pour des raisons d'économie sans diminuer l'efficacité de l'administration municipale. Il estime que les administrateurs municipaux ont préféré conserver leurs postes jusqu'en novembre 1983 par intérêt personnel, comme le salaire intéressant et les avantages qui s'y rattachent. Il reproche également au Conseil de fausser les informations données à la population en affirmant que la taxation a été augmentée de 13% en 1982 alors que la vente est toute autre et qu'il possède des chiffres pour le démontrer.

Le conseiller Marcel Joyal se dit prêt à défendre les chiffres avancés lors de l'acceptation des états financiers préparés par les vérificateurs, mais il préfère ne pas reprendre un débat public sur cette question au cours de la présente séance.

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que la Semaine du Bénévolat se tiendra du 18 au 24 avril et qu'il y a lieu de féliciter tous les bénévoles du milieu qui contribuent à notre essor économique, culturel et sportif.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi, 26 avril 1982.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 avril 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi le 19 avril 1982 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée pour les fins suivantes:

1. Étude et prise de décision concernant le dossier "Location R.D. Ltée"
2. Avis de motion d'un règlement fixant la rémunération du maire suppléant et dépôt du projet de règlement (cette procédure est prescrite par l'article 65.7 de la Loi des Cités et Villes et n'a pas été respectée lors de la séance du 13 avril 1982).

SONT PRÉSENTS: M. le maire suppléant Gilles Gagnon, MM. les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

278/4/82

ATTENDU QU'un contrat intervenu entre la Cité de Drummondville et Location R.D. Ltée en date du 25 juillet 1978 et enregistré sous le numéro 239980 le 26 juillet 1978, contient dans "Clauses spéciales", paragraphe c, une clause de premier refus pour la Ville de Drummondville;

ABROGEE
PAR RES.
310/4/82

ATTENDU QU'une offre expresse de premier refus a été faite par Location R.D. Ltée à la Ville de Drummondville dans une lettre du 25 mars 1982;

ATTENDU QUE la Ville ne désire pas se porter acquéreur du terrain offert par Location R.D. Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville refuse d'acheter le terrain offert par Location R.D. Ltée dans une lettre du 25 mars 1982 et autorise le transfert total du lot 165-156, Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, à condition que le tiers acquéreur remplisse les exigences stipulées à l'acte de vente par la Cité de Drummondville à Location R.D. Ltée, suivant l'acte reçu devant Me André Jean, notaire, le 25 juillet 1978, et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Drummond le 26 juillet 1978 sous le numéro 239980.

ADOPTÉ

279/4/82

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement fixant la rémunération du maire suppléant du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville pour les années 1982 et 1983.

La rémunération proposée est la suivante:

- pour l'année 1982: 66 2/3% de la rémunération du maire, à partir de l'entrée en vigueur du règlement jusqu'au 31 décembre 1982
- pour l'année 1983: 50% de la rémunération du maire.

Le greffier dépose le projet du règlement (No. 1480) fixant la rémunération du maire suppléant du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville (1982-83).

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 avril 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 26 avril 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

280/4/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 1982, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 avril 1982; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé de faire la lecture de ces procès-verbaux et que ces derniers soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTE

281/4/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 5B. Evaluation des bâtisses affectées par la mousse isolante d'urée formaldéhyde (M.I.U.F.) (Marcel Joyal)
- 37A. Stationnement rue Lafontaine (Henri Montminy)
- 38A. Politique relative aux congrès (J.-Bruno Smith)
- 38B. Item 14 de l'ordre du jour reporté à l'item 38B. (J.-Bruno Smith)
- 38C. Item 15 de l'ordre du jour reporté à l'item 38C. (J.-Bruno Smith)
- 38D. Félicitations au Dr. André Allaire (Jean-Paul Gagnéux)

ADOPTE

Son Honneur le Maire proclame l'ouverture officielle de la Semaine des Travaux Publics et donne lecture du texte suivant:

" Pour la troisième année consécutive, le Service des Travaux Publics de la Ville de Drummondville tiendra la Semaine des Travaux Publics du 26 avril au 1er mai 1982.

Le grand thème de cette année: "MOI J'MENAGE... ET TOI?" se veut une occasion pour sensibiliser la population de la Ville de Drummondville aux responsabilités et aux activités du Service des Travaux Publics.

Pour bien cerner la fonction du Service des Travaux Publics, il est essentiel de connaître l'environnement dans lequel il évolue aussi bien que la nature et l'étendue des services qu'il dispense.

Il est difficile pour le citoyen d'évaluer l'ampleur des réalisations et les responsabilités du Service des Travaux Publics de la Ville dans laquelle il vit. Une partie importante de ces réalisations est sous-terre, donc invisible.

Le citoyen ne prend véritablement conscience de la présence et même de l'utilisation des divers services qu'au moment où ceux-ci viennent à lui manquer.

Je déclare la Semaine des Travaux Publics officiellement ouverte et j'invite la population à participer aux activités prévues au cours de cette semaine.

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue donne lecture d'un texte qui traite des sujets suivants:

- Il demande aux conseillers d'exprimer clairement et courageusement leurs consentements ou leurs objections aux résolutions qui leur sont soumises durant les séances. Il apprécierait que plus d'explications soient données sur les sujets qui font l'objet de prises de décisions.
- Il sollicite le remplacement de lumières de rues dans le secteur St-Philippe et l'exécution de travaux de réfection du pavage sur la 117e Avenue et le boulevard Mercure.

Mme Pauline Gosselin présente une requête signée par plus de deux mille personnes pour demander au Conseil de trouver une formule pour interdire aux enfants d'âge scolaire l'accès aux commerces de machines à boules ou arcades électroniques. Elle insiste pour que Drummondville, à l'instar de d'autres villes, obtienne un amendement à sa charte pour réglementer l'opération des commerces précités.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que le Conseil prendra des dispositions pour demander aux tenanciers d'établissements opérant des jeux électroniques de collaborer avec les parents et de ne pas accepter de clientèle d'âge scolaire.

Le conseiller Jean-Paul Généreux déclare qu'il faut admettre que les moyens d'intervention du Conseil sont limités par la Loi, mais que tout sera mis en oeuvre pour qu'une réglementation soit mise en vigueur aussi rapidement que possible pour corriger une situation qui inquiète et exaspère les parents.

M. Jean-Guy Tardif, animateur à l'école St-Louis-de-Gonzague, veut savoir si le Conseil a pris une décision concernant une subvention qui servirait à maintenir les ateliers ouverts.

Le conseiller Edward St-Pierre explique qu'effectivement une subvention de \$5,000.00 sera accordée en 1982 et qu'en 1983 la Ville contribuera pour une somme totale de \$25,000.00 de façon à permettre aux ateliers d'opérer jusqu'à la fin de juin 1983.

M. Hervé Savoie veut savoir:

- 1- quel sera le salaire du maire suppléant lorsqu'un règlement aura été adopté pour le déterminer?
- 2- quel est le salaire du maire?
- 3- quel est le salaire des conseillers?

Le conseiller J.-Bruno Smith donne les explications suivantes:

- Le salaire des conseillers pour 1982 est de \$8,988.30;
- Le salaire du maire est 3 fois ce montant;
- Le maire suppléant, si le règlement est adopté, recevra 50% du salaire du maire pour l'année en cours.

282/4/82

Considérant que plusieurs contribuables subissent de sérieux préjudices pour avoir isolé leurs maisons avec la mousse isolante d'urée formaldéhyde (M.I.U.F.);

Considérant que ces personnes ne peuvent obtenir de subventions gouvernementales pour réparer adéquatement leurs bâtisses;

Considérant qu'un propriétaire aux prises avec de tels problèmes ne peut vendre sa propriété;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith:

Que demande soit faite à l'évaluateur municipal de transmettre avant le 1er mai 1982 au Bureau de Révision de l'Evaluation Foncière du Québec une plainte collective des propriétaires connus qui sont affectés par la mousse isolante d'urée formaldéhyde afin que les valeurs inscrites au rôle d'évaluation de la Ville soient diminuées d'un montant égal à celui des coûts de remise en état salubre de ces demeures.

Que demande soit faite à la M.R.C. et à l'U.M.Q. de presser les gouvernements fédéral et provincial de mettre en place des programmes de subventions adéquats pour que les propriétaires d'immeubles affectés par la mousse isolante d'urée formaldéhyde soient indemnisés équitablement.

ADOpte

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., demande que les policiers fassent respecter rigoureusement le règlement de circulation No. 1050 par les motocyclistes qui circulent dans les rues avec des véhicules trop bruyants.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

283/4/82

- CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$163,800.00
. CLEMENT PEPIN (1978) LTEE 439 Cantin, C.P. 503 Victoriaville	\$164,245.00
. G. BEAUDET & COMPAGNIE LIMITEE 19 Boul. Beaumier Warwick	\$177,480.00
. LES CONSTRUCTIONS PEPIN & FORTIN INC. 371 Avenue Pie X Arthabaska	\$156,390.00
. LAMBERT & GRENIER INC. B.P. 501, Rte Transcanadienne Notre-Dame du Bon-Conseil	\$166,800.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$142,890.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$137,900.00
. CONSTRUCTION DESCAM INC. 9708 - 4e Rue Rivière-des-Prairies	\$194,000.00
. DRAFAB INC. B.M. 272 - R.R. #4 St-Majorique	\$164,727.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagné, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOpte

284/4/82

- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

Soumissionnaire

- . MME HENRI-PAUL PICOTIN
(ROYAUME DES PETITS CHIENS)
660 boulevard St-Joseph Ouest
Drummondville

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit retenue pour étude.

ADOPTE

Acceptation de soumissions ouvertes le 13 avril 1982.

285/4/82

- ENTRETIEN EXTERIEUR DE L'AEROPORT MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix pour 36 mois</u>
. LES ENTREPRISES REAL ENRG. 1160 Pie XII Drummondville-Nord	\$71,985.00
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	\$109,900.00
. ROSCA INC. 400 Hériot Drummondville	\$79,775.20

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-L. ie Boisvert, que la soumission présentée par Les Entreprises Réal Enrg. soit retenue.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

286/4/82

- ENTRETIEN MENAGER DES BUREAUX DES SERVICES RECREATIFS ET COMMUNAUTAIRES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix pour 20 mois</u>
. SERVICES D'ENTRETIEN D'EDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND LTEE 661 Mélançon - Dr'Ville	\$4,800.00
. YVES POISSON 1051 Bl. Mercure - Dr'Ville	\$5,500.00
. SERVICE DE LAVAGE FONTAINE & FILS ENR. 116 - 11e Avenue - Dr'Ville	\$1,820.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Service de Lavage Fontaine & Fils Enr. soit retenue.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

287/4/82

- NETTOYAGE DE CHAUDIERES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron, C.P. 88 Ste-Rosalie	\$3,326.40
. VOLCANO INC. 4300 Avenue Beaudry St-Hyacinthe	\$4,617.45

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Combustion A.C. Inc. soit retenue.

ADOPTÉ

288/4/82

- EVALUATION MUNICIPALE (PROPOSITIONS - TENUE A JOUR)

Soumissionnaires

- . GOUGEON/TURCOTTE, Evaluateurs Conseils
449 Hériot - Dr'Ville
- . PIERRE-PAUL PELLETIER, Evaluateur Agréé
R.R. No. 1 - North-Hatley
- . PATRICK MERCURE ET ASSOCIES, Evaluateurs Agréés
1320 Boul. Lemire - Dr'Ville
- . DAVID, LACOMBE, NOEL ET ASSOCIES, Evaluateurs Conseils
289 Marchand - Dr'Ville

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la proposition de Patrick Mercure et Associés soit retenue parce que jugée la plus avantageuse pour la Ville.

Un tableau de l'analyse des propositions reçues est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme cédule "A".

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le trésorier sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec Patrick Mercure et Associés pour l'exécution du mandat précité.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

289/4/82 - Me Jean Côté, président de l'Association pour enrayer la pollution du bassin St-François, sollicite la fourniture de deux camions pour le transport de rebuts qui seront recueillis lors de l'opération de nettoyage des berges de la rivière St-François qui sera faite à la fin d'avril 1982.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette demande soit acceptée.

ADOPTÉ

- La Société des Alcools du Québec accuse réception d'une résolution du Conseil adoptée le 22 mars 1982 pour demander l'implantation à Drummondville d'une autre succursale ou d'une maison des vins.
- Défi Drummond Inc., fort de l'expérience vécue l'an dernier, sollicite une rencontre avec les autorités municipales pour discuter des possibilités d'organiser un autre Championnat Provincial des Corps de Tambours et Clairons en 1982.

Cette rencontre est fixée au lundi 17 mai 1982 à 14h00.

290/4/82 - M. James W. Knight, directeur général de la Fédération canadienne des municipalités, écrit au Conseil pour dire qu'il regrette que Drummondville se soit retirée de la Fédération pour l'année 1982. Cependant, il insiste pour que la Ville délègue un représentant au congrès annuel.

Considérant que le Conseil a déjà statué sur ce sujet, il est résolu qu'aucun membre du Conseil ne soit délégué à ce congrès.

ADOPTÉ

- M. Pierre Leblanc, vice-président de l'organisme Le Coeur des Ex-Détenu(es) du Centre du Québec Inc., remercie le Conseil pour sa collaboration lors de la campagne de souscription qui s'est déroulée du 11 au 20 mars 1982.
- La Défense Nationale informe le Conseil que l'Escadrille 607 des Cadets de l'Aviation Royale du Canada, de Drummondville, sera l'hôte pour la Journée du Cadet 1982. Treize escadrilles, regroupant environ 1000 cadets et cadettes, participeront à cette réunion qui se tiendra le 5 juin 1982.
- Le comité organisateur de la soirée des Grands du Sport à Drummondville remercie le Conseil pour l'hommage récemment rendu à M. Laurent Sawyer.

- Mme Dorothy Lackie demande au Conseil de modifier le règlement de zonage pour permettre la construction sur des lots non desservis de grande superficie tout en respectant les normes provinciales d'aménagement.

Considérant qu'il existe plusieurs espaces de terrains non desservis dans le territoire de la Ville;

Considérant que les propriétaires de ces terrains paient des taxes onéreuses;

Le Conseil étudiera sérieusement la possibilité de modifier la réglementation actuelle qui gèle le développement.

- Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. demandent des améliorations au chalet du parc Messier pour rendre possible l'utilisation du sous-sol de cette bâtisse. D'autre part, le président de cet organisme demande la réfection de la piscine St-Joseph pour la rendre utilisable à l'été 1982, pour satisfaire une clientèle nombreuse.

Considérant que le Ministère de l'Environnement exige des améliorations très onéreuses qui risquent d'être temporaires;

Considérant le mauvais état du bassin qu'il faudrait refaire à neuf;

Le Conseil étudiera la possibilité de faciliter le transport des usagers de cette piscine vers d'autres endroits au cours de l'été 1982 de façon à satisfaire la clientèle sans avoir à investir des sommes très considérables durant une période de restrictions budgétaires rendue impérative à cause de l'inflation et des taux élevés d'intérêts.

- Le Cegep de Drummondville informe le Conseil que M. Yvon Morin, directeur général, a été autorisé à participer au comité des affaires publiques du Festival Mondial de Folklore Drummond Inc.

- 291/4/82 - Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. sollicitent l'autorisation de tenir le Bal du Chien Chaud le 8 juillet 1982 sous la présidence d'honneur du maire Philippe Bernier. Cet organisme sollicite également la fourniture des services de sécurité et des équipements requis pour la tenue de l'événement.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée, mais que les organisateurs soient avisés qu'ils devront mettre sur pied un service d'ordre pour ne pas mobiliser un trop grand nombre de policiers pour une manifestation qui se déroule toujours dans l'ordre et l'harmonie.

ADOPTE

- 292/4/82 - Son Honneur le Maire informe ses collègues et la population qu'il a reçu aujourd'hui même du Ministre des Affaires Muni-

cipales, M. Jacques Léonard, un chèque de \$164,120.00 qui constitue le premier versement annuel d'une aide financière totale de \$622,910.00 accordée dans le cadre de la récente fusion.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Ministre des Affaires Municipales soit remercié pour cette contribution. Cependant, demande sera faite au Ministre des Affaires Municipales de considérer la possibilité d'augmenter la subvention déjà consentie pour l'apparier à la subvention accordée aux villes de Hauterive et de Baie-Comeau qui est beaucoup plus avantageuse.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire estime qu'il est courtois de remercier le Ministre des Affaires Municipales, mais que cette subvention s'inscrit dans le droit aux municipalités qui acceptent des fusions volontaires et qui doivent assumer des responsabilités accrues. Le chèque reçu peut se comparer à un chèque de pension pour retraité ou d'allocation familiale que chaque citoyen éligible peut réclamer en toute équité.

293/4/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 10 avril au 1er mai 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$491,023.21.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

294/4/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11225 à 11261 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

295/4/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Michel Letendre, conseiller, soit délégué comme représentant de la Ville de Drummondville au CRD-04 et qu'il soit autorisé à poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration de cet organisme.

ADOPTÉ

296/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Lesage soit délégué comme substitut de M. Claude Boucher à une réunion du CRD-04 qui se tiendra le 30 avril 1982.

ADOPTÉ

297/4/82

Considérant que M. Georges Cloutier, surintendant de l'usine de traitement d'eau, prendra sa retraite à la fin du mois d'avril 1982;

Considérant que cet employé municipal a démontré beaucoup de professionnalisme et de disponibilité dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des remerciements et des félicitations soient adressés à M. Georges Cloutier pour l'excellence des services qu'il a rendus à la Ville de Drummondville et à tous ses concitoyens durant de nombreuses années.

ADOPTÉ

298/4/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que tous les bénévoles qui ont prêté leur concours pour assurer la souscription populaire organisée par l'Accueil Chez Jean l'Agapè, soient remerciés et félicités pour le succès obtenu.

ADOPTE

299/4/82

Considérant que M. Jean-Guy St-Roch, gérant de l'usine Celanese Canada Inc., a été promu à un poste supérieur;

Considérant que durant les trois dernières années, il a assumé la fonction de gérant d'une usine importante à Drummondville;

Considérant que M. St-Roch a démontré un sens communautaire exceptionnel;

Considérant que cet homme par son civisme et ses grandes qualités de gestionnaire s'est mérité l'estime et le respect des employés de son usine et de tous ses concitoyens;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu:

Que M. Jean-Guy St-Roch soit félicité pour sa nomination au poste de Directeur du Marketing pour la compagnie Celanese Canada Inc.;

Que M. Jean-Guy St-Roch soit remercié pour sa constante collaboration avec les autorités municipales;

Que M. Jean-Guy St-Roch soit également remercié pour avoir choisi de demeurer à Drummondville dont il veut se faire l'ambassadeur pour participer au développement de sa ville comme il l'a fait depuis qu'il est devenu citoyen de notre communauté.

ADOPTE

300/4/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. François Sanchez soit félicité pour sa nomination au poste de gérant de l'usine Celanese Canada Inc. et que la collaboration de la Ville de Drummondville lui soit acquise pour perpétuer les bonnes relations qui existent avec cette importante entreprise.

ADOPTE

301/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville de Drummondville, soit autorisé à signer des conventions avec les organismes suivants pour la tenue de manifestations populaires:

- Kino-Québec	Courses de 2 km à 16 km au Parc Bellevue, dans les rues Fradet, Des Chutes et Daniel	25 mai 1982 de 18h00 à 21h00
- Paroisse St-Philippe	Fête du Curé Marcel Poirier au parc St-Etienne	6 juin 1982
- Pastorale Ste-Thérèse	Utilisation du parc Ste-Thérèse et du kiosque	5 juin 1982
- Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc.	A- Fête de la St-Jean aux parcs Milette et St-Jean-Baptiste B- Autorisation pour vente de boisson C- Fourniture des services de sécurité lors de la parade	23 & 24 juin 1982 23 juin: 18h00 à 2h00 24 juin: 13h30 à 23h00 23 juin 1982

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre souligne le fait que suite à certaines coupures des effectifs au Service des Travaux Publics les organismes devront être de plus en plus autonomes en ce qui a trait à l'organisation des fêtes populaires. Il ajoute que le Service de la Sécurité Publique devra

probablement adopter la même ligne de conduite pour respecter la politique établie pour restreindre au minimum le temps supplémentaire.

302/4/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le Club des Lions soit autorisé à ériger un monument (l'Arche de l'Amitié) au parc Pinard, à condition que les exigences du règlement de construction soient respectées.

ADOpte

303/4/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'installation d'un système de surveillance à distance des stations de pompage.

ADOpte

304/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Yves Blais soit nommé contremaître à l'usine de traitement d'eau.

ADOpte

305/4/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Service des Travaux Publics soit autorisé à utiliser le Pavillon du Maire au terrain d'exposition pour la tenue d'un encan le 8 mai 1982.

ADOpte

306/4/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le terrain d'exposition soit loué aux Enchères de Machinerie Aratoire du Québec Enr. pour la tenue d'un encan de machinerie agricole usagée qui se tiendra du 27 au 31 mai 1982.

M. Paul Lessard, commissaire au tourisme et congrès, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec le locateur et ce aux conditions établies par le Conseil pour de telles activités.

ADOpte

307/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Club des Archers de Drummondville soit autorisé à utiliser la bâtisse dite "Porcs & Moutons" du terrain d'exposition pour la période du 1er mai au 1er octobre 1982 (libération des lieux du 12 au 20 juin 1982).

Le prix de location de cette bâtisse sera de \$50.00 par mois.

M. Paul Lessard, commissaire au tourisme et congrès, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec le locateur dans le respect des conditions ordinaires établies par le Conseil.

ADOpte

308/4/82

Attendu que le coordonnateur municipal des programmes doit être remplacé, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que M. Michel

Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, soit nommé coordonnateur municipal à compter du 1er mai 1982 et qu'il soit autorisé à signer tous les documents relatifs aux programmes d'aménagement présentement en oeuvre dans la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

309/4/82

ATTENDU QUE le contrat de mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartiers Ste-Thérèse/St-Pierre prévoit la fermeture du programme en date du 11 juillet 1982;

ATTENDU QUE la concertation avec les citoyens des quartiers visés et le traitement du dossier Collecteur Mercure ont considérablement retardé la mise en oeuvre de certains projets devant être aménagés dans le cadre du programme en titre;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, et unanimement résolu que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec et à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement de prolonger, jusqu'au 31 décembre 1983, la date limite de fermeture du programme et de modifier en conséquence le certificat d'admissibilité S.C.H.L. échu depuis décembre 1981.

ADOPTÉ

310/4/82

ATTENDU QU'une offre expresse de premier refus a été faite par Location R.D. Ltée à la Ville de Drummondville dans une lettre du 25 mars 1982;

ATTENDU QUE la Ville ne désire pas se porter acquéreur du terrain offert par Location R.D. Ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET RÉSOLU CE QUI SUIT, SAVOIR:

La Ville de Drummondville refuse d'acheter le terrain offert par Location R.D. Ltée dans une lettre du 25 mars 1982, et autorise le transfert total du lot 165-156, Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond.

La Ville de Drummondville entérine l'accomplissement des exigences prévues à la clause A) des conditions spéciales et renonce à l'exercice de la clause pénale B), des mêmes conditions spéciales stipulées à l'acte de vente par la Cité de Drummondville à Location R.D. Ltée, suivant l'acte reçu devant Me André Jean, notaire, le 25 juillet 1978, et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Drummond, le 26 juillet 1978, sous le numéro 239980.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs au contenu de la présente résolution.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 278/4/82.

ADOPTÉ

311/4/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville en collaboration avec Les Loisirs St-Joseph Inc., sollicite l'obtention d'un projet "Programme d'Aide au Travail" et que la Ville soit responsable de la supervision et de l'administration de ce projet. M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'obtention du projet précité.

ADOPTÉ

312/4/82

ATTENDU QU'il y a lieu d'aménager ou de réaménager le parc Poirier, le parc Guérin et une partie de la rue Poirier localisée entre ces deux (2) parcs, le tout dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, Ste-Thérèse/St-Pierre;

ATTENDU QUE ces travaux doivent débiter au printemps 1982, suite à une demande en ce sens du Comité de Coordination des programmes;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un architecte-paysagiste pour la préparation d'esquisses, de plans et devis et pour la surveillance desdits travaux;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, et unanimement résolu que la firme Atelier Paysage, représentée par Dame Cécile Poirier, architecte-paysagiste, soit mandatée en ce sens, le tout conformément à la proposition présentée par la dite firme en date du 16 avril 1982. M. Michel Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec la firme précitée.

ADOpte

313/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération 1981 tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cette acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

314/4/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville-Sud pour l'année d'opération 1981 tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

Cette acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

315/4/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de la firme Urbanex Inc. soient retenus pour la préparation d'un projet d'amendement des règlements nos 1400 (zonage) et 1401 (lotissement).

M. Michel Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOpte

316/4/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de la firme Robert Verrier & Fils Ltée soient retenus pour agir comme consultant dans l'administration du portefeuille d'assurances générales de la Ville pour l'année 1983.

Les honoraires pour l'exercice de ce mandat seront de \$4,800.00 payables en 2 versements, soit: \$4,000.00 le 31 décembre 1982 et \$800.00 le 10 juin 1983.

L'offre de services détaillée dans une lettre du 25 avril 1982 signée par M. René Laporte, F.I.A.C., est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

317/4/82

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud concernant les enseignes dérogatoires; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que le Conseil accepte le projet de règlement No. 1493 concernant les enseignes dérogatoires et modifiant le règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud dont copie est déposée et remise à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

318/4/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de \$25,000.00 pour la refonte de la réglementation d'urbanisme concernant le territoire de Drummondville-Sud et prévoyant le financement de cette dépense en affectant une somme de \$25,000.00 provenant d'un surplus non utilisé du règlement No. 319 pour lequel des obligations ont déjà été émises.

319/4/82

Le conseiller Edward St-Pierre donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de \$20,000.00 pour l'étude de plans de réseaux d'aqueduc et d'égouts et de plans des équipements récréatifs et prévoyant le financement de cette dépense en affectant des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

Règlement No. 319	\$2,000.00
" " 218	8,371.00
" " 236	9,629.00
	<u>\$20,000.00</u>

320/4/82

Lecture est donnée du règlement No. 1491 décrétant une dépense de \$7,000.00 pour l'addition de 2 têtes de luminaire à l'intersection de la rue Janelle et du boulevard St-Joseph. Le financement de ce règlement sera assuré par l'utilisation d'un surplus au montant de \$7,000.00 provenant du règlement No. 1233, pour lequel des obligations ont déjà été émises.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1491 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 11 et 12 mai 1982.

321/4/82

Lecture est donnée du règlement No. 1492 décrétant une dépense de \$50,500.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement de parcs, pour l'installation de casiers métalliques aux piscines Ste-Thérèse et Centre Culturel et pour l'amélioration de l'éclairage et des rideaux de scène au Centre Culturel.

Le financement de ce règlement sera assuré par l'utilisation de surplus des règlements suivants:

<u>Règlement no.</u>	<u>Surplus</u>
1233	\$ 245.98
1240	2,723.70
1255	2,411.03
1246	19,855.76
1297	959.21
1300	1,399.82
1308	5,017.75
1317	3,956.08
1322	2,708.13
1326	9,759.11
884	1,463.43
	<u>\$50,500.00</u>

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1492 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 11 et 12 mai 1982.

322/4/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que la décision du Conseil concernant le nombre de quartiers électoraux pour l'élection de 1983 soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTE

Le conseiller Henri Montminy explique que plusieurs automobilistes stationnent en face d'une bâtisse dans laquelle il existe un jeu de croquet dont la marge de recul n'a que 15 pieds. La clientèle de cet établissement sera bien avisée de ne pas stationner dans cette marge de recul et de ne pas bloquer la circulation sur le trottoir pour éviter de recevoir des contraventions onéreuses.

Le greffier donne lecture du texte suivant:

323/4/82

ATTENDU QU'au début de l'automne 1981, le Conseil Municipal, conscient du contexte économique difficile à l'intérieur duquel était plongée toute la société nord-américaine et plus spécifiquement les collectivités locales, s'est imposé une réflexion de plusieurs jours en compagnie de ses hauts-fonctionnaires, à partir du thème de "La gestion de la rareté des ressources";

ATTENDU QU'un spécialiste de l'Ecole Nationale d'Administration Publique, M. Jean-Guy Bouthot, fut chargé de venir animer et orienter les travaux des autorités municipales qui prirent dès lors la décision de resserrer davantage l'administration des services publics locaux;

ATTENDU QUE quelques mois plus tard, lors de leur Colloque Annuel traditionnel tenu chaque année depuis 1972, le Conseil Municipal, la Gérance et les Directeurs des différents services se sont penchés durant deux (2) longues fins de semaine sur les moyens à prendre pour parvenir à freiner le rythme des dépenses publiques tout en prenant conscience du fait que la quantité et la qualité de certains services offerts à la population seraient affectées;

ATTENDU QUE durant ce colloque, la progression des dépenses opérationnelles compressibles fut limitée à 11.2%, c.a.d. 1.3% en-dessous du taux d'inflation de l'année 1981, et que les immobilisations ont dès

lors été réduites d'environ 45% sur les prévisions établies l'année précédente, c.a.d. de 5.0 à 2.8 millions de dollars pour l'année 1982, l'augmentation galopante des taux d'intérêt étant le facteur principal qui motivait les autorités à ralentir le rythme des emprunts;

ATTENDU QU'à cette époque, le regroupement de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud n'était pas encore complété;

EN CONSIDERATION DES FAITS SUIVANTS, SAVOIR:

- Le contexte économique de plus en plus difficile affectant le secteur privé comme le secteur public;
- Les problèmes aigus de chômage vécus par la collectivité locale;
- Les états financiers consolidés 1981, l'opération regroupement étant maintenant complétée;
- Le grand nombre de contribuables ayant atteint la limite de leur capacité de payer;
- L'importance de conserver à la population des services essentiels en quantité et qualité suffisantes;
- L'importance de poursuivre un programme d'entretien et de conservation des équipements collectifs de voirie, de sécurité, de traitement d'eau, de loisir et autres, de façon à éviter aux contribuables d'avoir à supporter des coûts encore plus grands d'ici quelques années;
- L'importance de poursuivre certains programmes à caractère social et/ou communautaire, générateurs d'activités économiques et/ou fortement subventionnés, comme par exemple: les PAREL, LOGINOVE, les JEUX DU QUEBEC (ETE 1985), le FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE (ETE 1982), la RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (1983) et autres;
- Certaines lois et/ou directives imposées à la Ville par Québec auxquelles les autorités locales ne peuvent pas se soustraire, ce qui entraîne forcément des coûts importants à supporter par les contribuables locaux, comme par exemple: les LOIS CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES, la SECURITE DANS LES EDIFICES PUBLICS, l'ENFOUISSEMENT DES DECHETS SOLIDES et autres;

EN CONSEQUENCE, et malgré tous ces efforts réalisés à ce jour et malgré les contraintes auxquelles le Conseil doit faire face, il est unanimement résolu de procéder à des coupures budgétaires supplémentaires et de les préciser par résolutions.

ADOPTE

324/4/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU:

- 1- QUE les sommes nécessaires soient versées afin d'assurer le partage des frais d'entretien du Centre St-Louis-de-Gonzague (\$5,000.00 additionnels en 1982 et \$25,000.00 en 1983);
- 2- QU'une somme totale de \$50,000.00 soit consentie sur deux (2) ans à la C.E.R.D. pour la réalisation d'un programme de publicité structuré pour le milieu, lequel, une fois approuvé, devra concerter tous les efforts dans ce domaine;
- 3- QUE le budget 1982 se chiffrant à \$16,905,000.00 soit réduit d'un montant de \$508,375.00 sur une base annuelle, tel que ci-après décrit:

SOMMAIRE DES COMPRESSIONS BUDGETAIRES

	Montant annualisé
Administration générale	\$ 40,000.
Sécurité publique	129,230.
Services récréatifs	107,405.

	Montant annualisé
Travaux publics	\$ 232,540.
Services techniques	93,200.
Service de la planification et des programmes	(54,000.)
Commission Economique Régionale	(40,000.)

COMPRESSIONS TOTALES: \$ 508,375.

Effet sur le personnel: réduction de 16 postes budgétés.

- 4- QUE le programme d'immobilisations 1982 soit porté de \$2,885,800.
à \$2,382,300.

ADOPTÉ

325/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les effectifs policiers soient réduits des trois (3) postes qui ont été maintenus vacants jusqu'à ce jour suite à la retraite de trois (3) employés.

ADOPTÉ

326/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le poste de directeur adjoint aux Services Récréatifs et Communautaires de la Ville soit aboli.

ADOPTÉ

327/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le poste de concierge à la piscine du Centre Culturel soit aboli.

ADOPTÉ

328/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'actuel régisseur de l'Olympia Yvan-Cournoyer soit muté au poste de régisseur du Centre Culturel.

ADOPTÉ

329/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'actuel régisseur du Centre Marcel-Dionne soit également régisseur de l'Olympia Yvan-Cournoyer.

ADOPTÉ

330/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les Services Techniques de la Ville soient abolis.

ADOPTÉ

331/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le poste de directeur des Services Techniques de la Ville soit aboli.

ADOPTÉ

332/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le poste de Chef de section Génie et d'Ingénieur Municipal soit aboli.

ADOPTÉ

333/4/82

ABROGÉE
PAR RES.
462/6/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, qu'un poste d'inspecteur aux Programmes soit aboli.

ADOPTÉ

334/4/82

ABROGÉE
PAR RES.
462/6/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le poste de secrétaire aux Programmes soit aboli.

ADOPTÉ

335/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil concernant des restrictions budgétaires, le Conseil a dû procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Service de la Planification et des Programmes soit formé et que la direction par intérim soit assurée par l'actuel gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population.

ADOPTÉ

336/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y a nécessité de procéder à l'abolition de postes ou à des mouvements de personnel, il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les sept (7) postes présentement vacants au Service des Travaux Publics ne soient pas comblés.

ADOPTÉ

337/4/82

Considérant que pour atteindre les objectifs exprimés à l'article 3 de la résolution no. 324/4/82, il y aura abolition de postes;

Considérant que suite à cette décision, la direction du Service des Travaux Publics devra assumer une surcharge de travail et des responsabilités accrues;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le poste d'agent technique au Service des Travaux Publics soit créé.

ADOPTÉ

338/4/82

Considérant les objectifs exprimés à l'article 2 de la résolution no. 324/4/82, il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le poste de commissaire aux activités socio-économiques, au sein de la Commission Economique Régionale Drummond, soit créé.

ADOPTÉ

339/4/82

Il est unanimement résolu de poursuivre, après que les objectifs décrits à la résolution no. 324/4/82 auront été atteints, certaines études et analyses qui devraient amener l'organisation municipale à réaliser des économies additionnelles, ce qui se traduira par une diminution de divers services à laquelle les contribuables devront s'ajuster.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" Les mesures que le Conseil prend ce soir auront un effet certain sur les services auxquels la population était habituée de recevoir. Votre Conseil est conscient du contexte difficile que nous vivons tous présentement et consent à limiter son niveau de dépenses d'engagement. En contrepartie, nous faisons appel à la compréhension de toute la population pour accepter ces réductions de services et nous l'invitons à s'impliquer davantage.

De plus en plus, les usagers devront prendre l'initiative de l'organisation de leurs loisirs et seront appelés à augmenter leurs contributions financières dans certains cas. Le citoyen devra participer davantage à la protection de ses biens et de sa personne. Il devra compenser un entretien réduit effectué par le Service des Travaux Publics.

Cet exercice complété ne constitue qu'une étape de plus dans un processus continu de rationalisation des dépenses. D'autres dossiers demeurent à l'étude et se concrétiseront à plus ou moins court terme. Entre autres, nous sommes à analyser les Communications à la Ville que ce soit par téléphone ou radio-communication; l'économie d'énergie sous toutes ses formes, incluant l'acquisition du réseau d'éclairage de rues s'il était démontré que cela s'avérerait rentable pour la communauté; on devra revoir avec les syndicats les horaires de travail dans certains secteurs, l'instauration des primes de nuit vs le temps supplémentaire, définir une politique de soutien financier à certains organismes partenaires et, toujours en pensant à une plus grande régionalisation des services, il faudra aborder la possibilité de mettre sur pied une régie intermunicipale des équipements communautaires de loisir.

Le Conseil travaille et travaillera dans le but de restreindre au maximum les taxes des prochains exercices. Nous demeurons cependant sujets à une inflation élevée, à des taux d'intérêt quasi-usuraires et à un coût de l'énergie qui croît très rapidement. Nous espérons que ces facteurs ne viendront pas annuler nos efforts lesquels, selon les estimés, se traduisent par une économie de \$250,000. pour l'année 1982 et de l'ordre de \$567,000. pour l'année 1983 et qu'en conséquence nous pourrions présenter des comptes de taxes qui augmenteront en deçà de l'inflation.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que la politique des congrès récemment adoptée soit maintenue pour l'année 1982. Pour les années subséquentes, la participation des élus se limitera à quatre (4) conseillers plus le maire et la Ville remboursera les frais inhérents. Pour les fonctionnaires, la participation sera limitée à un (1) congrès par année et les conditions de remboursement ci-haut décrites s'appliqueront immédiatement.

Après quelques minutes de discussion sur cette résolution, Son Honneur le Maire demande le vote qui donne le résultat suivant:

Conseillers favorables

MM. J.-Bruno Smith
Edward St-Pierre
Ubaldo Guillemette
Marcel Joyal
Me Gilles Gagnon

Conseillers défavorables

MM. Roger Prince
Henri Montminy
Gaétan Blanchette
Jean-Paul Gagnéux
Lucien Couture
Raymond Luneau
Marcel Bonin
Jean-Marie Boisvert
Lindor Letendre

La résolution est donc déclarée non acceptable.

340/4/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. André Houde soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Chefs de service d'incendie du Québec qui se tiendra à Chicoutimi du 30 mai au 2 juin 1982, à condition qu'il assume personnellement les dépenses de transport, de repas et d'hébergement relatives à ce congrès.

ADOPTÉ

341/4/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que M. Marcel Lefebvre soit délégué au congrès de l'Association des chefs de police qui se tiendra à Montréal les 27, 28, 29 et 30 juillet 1982.

ADOPTÉ

342/4/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux et unanimement résolu que le Dr. André Allaire soit félicité pour l'obtention d'un certificat de mérite qui lui a été décerné lors du congrès annuel de l'A.Q.T.E. tenu à Sherbrooke en guise de gratitude pour le travail qu'il a effectué durant plusieurs années au sein du Comité régional de la dépollution de la rivière St-François.

ADOPTÉ

343/4/82

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la Sécurité Publique, pour l'obtention d'un certificat qu'il s'est mérité pour un cours en gestion policière dispensé par l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Jean-Guy Tardif, animateur aux ateliers de l'école St-Louis-de-Gonzague, veut connaître la date de réception de la confirmation écrite de la subvention accordée par le Conseil pour l'année 1982.

Le greffier fournira ce document dès mardi, le 27 avril 1982.

M. Laurent Ricard du 355 St-Edouard intervient pour traiter des sujets suivants:

- Période d'absence permise à un membre du Conseil, sans perdre son siège - 90 jours consécutifs
- Nécessité de maintenir en état d'opération la piscine St-Joseph
- Nécessité pour les gouvernements supérieurs d'accorder des prêts sans intérêt aux municipalités pour financer les dépenses d'immobilisations.

Le conseiller J.-Bruno Smith en réponse à M. Laurent Ricard, explique que les membres du Conseil sont des administrateurs sérieux qui doivent respecter les législations mises en vigueur par les gouvernements supérieurs qui seuls pourraient changer le système actuel.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., félicite le Conseil pour avoir procédé à des compressions budgétaires qui s'avèraient impératives.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au 10 mai 1982.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 mai 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi le 3 mai 1982, à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Adopter une résolution autorisant la signature d'un bail avec Rosca Inc. "

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

344/5/82

Attendu qu'il est clair dans l'esprit du Conseil que l'aéroport municipal de Drummondville doit continuer ses opérations;

Attendu que des ententes ont été négociées avec la compagnie Rosca Inc. pour que cette dernière occupe tous les bâtiments sur le terrain de l'aéroport municipal, à l'exception d'une remise et d'un kiosque clairement déterminés par les parties, et cela en échange de la prise en charge des tâches de gérance, d'accueil et autres déterminées explicitement à une convention à être signée par les parties;

Attendu qu'une résolution a déjà été adoptée (réf: 188/3/82) pour autoriser le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint en cas d'absence, à signer un bail avec la compagnie Rosca Inc. pour le hangar de l'aéroport municipal;

Attendu qu'à travers les négociations, les engagements de chaque partie ont pris de l'ampleur et qu'une nouvelle résolution s'avérerait nécessaire pour étendre l'autorisation déjà donnée (réf: résolution no. 188/3/82);

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, et résolu que Me Paul-Emile Bordeleau, notaire, soit autorisé à rédiger un bail à intervenir entre la Ville et la compagnie Rosca Inc. pour la location des bâtisses situées sur le terrain de l'aéroport de Drummondville, à l'exception d'une remise et d'un kiosque qui sont clairement déterminés par la Ville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires. Les attendus font partie de la présente résolution.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

10 mai 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 10 mai 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

345/5/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 26 avril 1982, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

346/5/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 mai 1982, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

347/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les changements suivants:

- Radiation de l'item 19 (avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation No. 1050) - Marcel Joyal
- Addition de l'item 7A (remerciements) - Roger Prince.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers donne lecture d'un texte pour expliquer que, selon lui, Drummondville à titre de capitale régionale ne doit pas mettre de barrières pour interdire aux jeunes des paroisses voisines l'accès aux équipements récréatifs et communautaires mais plutôt imiter les commissions scolaires qui dispensent leurs services sans tenir compte des frontières municipales.

Le maire suppléant, Me Gilles Gagnon, donne la réplique à M. Demers et soutient que l'administration municipale qui taxe les propriétaires se doit de privilégier les intérêts de ses propres contribuables.

348/5/82

M. Claude Granger, président du Club Optimiste, demande l'autorisation de bloquer les entrées et sorties des rues principales de la Ville le 16 mai 1982, pour solliciter des automobilistes des argents qui serviront à financer des activités futures mises sur pied au profit de la jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette permission soit accordée à condition que le directeur du Service de la Sécurité Publique ne soit pas obligé de payer de temps supplémentaire aux policiers et que le blocage des rues soit fait dans le respect des lois.

ADOPTE

Le conseiller Lucien Couture demande aux contribuables qui s'adressent au Conseil durant les séances publiques pour exposer leurs points de vue ou formuler des demandes, de le faire par écrit et d'en remettre copie au greffier.

349/5/82

Mme Rita Courchesne Savard donne lecture d'une requête signée par 41 résidants des rues DeBoucherville, Bousquet, St-Amant, Smith, boulevard des Pins, Gouin, Bourassa, Lesage, Duplessis, Tachereau, Sauvé et Johnson, pour demander l'aménagement d'un parc sur un terrain situé au coin des rues Smith et Bousquet.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette demande soit transmise au Service des Travaux Publics pour étude.

ADOPTE

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens, demande qu'une copie de la liste des comptes soit remise à l'organisme qu'il représente après chaque réunion du Conseil.

Le conseiller Roger Prince suggère que cette liste soit expédiée régulièrement avec une facture établie selon les tarifs en vigueur pour la délivrance de documents municipaux.

M. Jacques Dion déplore que M. Guy Guéretten'ait jamais eu de réponse à une lettre datée du 23 mars 1982, demandant:

- 1- copie détaillée des dépenses de la Ville de Drummondville pour la période du 1er juin 1981 au 1er mars 1982;
- 2- le nom des détenteurs des cartes de crédit enregistrées au nom de la Ville de Drummondville, ainsi que la liste détaillée concernant l'utilisation de ces dites cartes par chacun des détenteurs.

Le greffier explique qu'il a rencontré M. Guy Guérette à l'Hôtel de Ville et que ce dernier a convenu de ne pas exiger la fourniture de la liste des comptes à cause de la facture qui l'aurait accompagnée et qu'il s'est déclaré satisfait des informations reçues concernant l'unique carte de crédit enregistrée au nom de la Ville par Bell Canada et utilisée uniquement par le Directeur Général de la Ville.

M. Jacques Dion poursuit en indiquant que le Regroupement des Citoyens formulera des demandes écrites pour connaître les frais de représentation payés par la Ville en 1981:

- pour les élus et les cadres;
- pour le C.E.R.D.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, suggère que cette dernière demande soit adressée à M. Georges Nijdam, coordonnateur de la Commission Economique Régionale Drummond.

Le président du Regroupement des Citoyens poursuit son exposé et traite des points suivants:

- L'organisme qu'il représente ne s'oppose pas à la délégation d'élus ou d'officiers municipaux à des congrès pourvu que le nombre de délégués soit raisonnable et que les frais inhérents à ces délégations soient justifiés.
- Le Regroupement des Citoyens remercie les membres du Service de la Sécurité Publique qui collaborent avec les citoyens qui formulent des plaintes écrites et signées.
- Le cas de la mise à pied de M. Michel Parenteau, ing., méritait une étude très sérieuse et ne devrait pas déboucher sur des frais d'honoraires professionnels supérieurs au maintien des services existants.

- La division des quartiers électoraux devra se faire de façon à réduire le nombre de sièges afin de réaliser toutes les économies possibles sans diminuer l'efficacité de l'administration municipale.
- M. Gilles Cloutier du Regroupement des Citoyens a demandé une réunion des hommes d'affaires qui n'a pas encore été tenue.
- La lettre écrite par le Regroupement des Citoyens au nom de M. Robert Payette n'a pas encore obtenu de réponse.
- Le bail récemment consenti à Rosca Inc. pour l'opération de l'aéroport devrait être rendu public.

Le Conseil prend bonne note de ces remarques et des suites seront données dans les meilleurs délais.

Son Honneur le Maire proclame la Semaine Industrielle qui se terminera vendredi, le 14 mai 1982, et qui devrait connaître un franc succès comme par les années antérieures.

Il informe l'assemblée qu'il a participé au cours de l'après-midi à l'ouverture officielle du nouveau local de l'Office des Personnes Handicapées aménagé dans l'ancienne école Garceau. Il insiste sur l'importance de ce service gouvernemental dont le siège social a été établi à Drummondville. Il souhaite que d'autres projets de cette nature viennent s'établir prochainement dans nos murs.

Son Honneur le Maire résume une page du journal "The Gazette" paru le 1er mai et qui met en évidence l'administration municipale et les atouts dont Drummondville dispose pour se développer.

Enfin, le maire explique qu'il a reçu un chèque en paiement d'une contravention donnée à une personne qui avait stationné son véhicule en face de l'église St-Frédéric un samedi après-midi vers 16:45 heures. Selon le premier magistrat de la Ville, les policiers devraient user de plus de discernement avant de distribuer des contraventions à l'heure des offices religieux dans des églises situées dans des secteurs commerciaux. S'il le faut, conclut Monsieur le Maire, le Conseil modifiera et adoucira la réglementation actuelle que les policiers se croient obligés d'appliquer à la lettre.

Décision concernant des soumissions ouvertes le 26 avril 1982.

350/5/82

1- CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-PIERRE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Emile Fugère Construction Inc. Drummondville	\$163,800.00
. Clément Pépin (1978) Ltée Victoriaville	\$164,245.00
. G. Beaudet & Compagnie Ltée Warwick	\$177,480.00
. Les Constructions Pépin & Fortin Inc. Arthabaska	\$156,390.00
. Lambert & Grenier Inc. Notre-Dame du Bon-Conseil	\$166,800.00
. Deshaies & Raymond Inc. Drummondville	\$142,890.00
. Construction Drummond Inc. Drummondville	<u>\$137,900.00</u>
. Construction Descam Inc. Rivière-des-Prairies	\$194,000.00
. Drafab Inc. St-Majorique	\$164,727.00

Considérant que la Ville de Drummondville ne dispose que d'une somme de \$90,000.00 pour la réalisation de ce projet dans le cadre d'un Programme d'Amélioration de Quartiers;

Considérant qu'un groupe de citoyens du secteur St-Pierre tente de trouver des fonds pour combler l'écart existant entre les disponibilités budgétaires de la Ville et le coût de réalisation du projet précité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la plus basse soumission jugée conforme, soit celle de Construction Drummond Inc., soit retenue temporairement sans engagement de la Ville de Drummondville et que les chèques de dépôt accompagnant les soumissions présentées pour la réalisation de ce Centre Communautaire soient retournés aux soumissionnaires concernés.

ADOPTE

351/5/82

2- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

Soumissionnaire

- . MME HENRI-PAUL PICOTIN
(Royaume des Petits Chiens)
660 boulevard St-Joseph Ouest
Drummondville

Attendu que cette soumission a été jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit retenue.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec Mme Henri-Paul Picotin pour l'opération de la fourrière municipale durant une période de 12 mois.

ADOPTE

352/5/82

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- FOURNITURE DE CONTRÔLEURS, CARREFOUR ST-JOSEPH/ST-PIERRE
CARREFOUR ST-JOSEPH/MARCHAND

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. COMPAGNIE GENERALE ELECTRIQUE DU CANADA LIMITEE 5000 rue Jean-Talon ouest Montréal	\$21,755.22
. LES SYSTEMES DE CIRCULATION FORTAN LIMITEE 1465 boul. Provencher Brossard	\$23,808.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville soit retenue.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince, en son nom personnel, au nom de son épouse, ainsi qu'au nom de son fils et sa belle-fille, remercie les membres du Conseil et les officiers municipaux pour les témoignages de sympathie reçus lors du décès de la jeune Elisabeth Prince, fille de France et Jean Prince.

C O R R E S P O N D A N C E :

- 353/5/82 - La Société des Jeux du Québec Inc. invite la Ville de Drummondville à rencontrer le jury de sélection qui tiendra une réunion vendredi, le 21 mai 1982 à 10 heures, à Dorval, concernant la Finale des Jeux du Québec Été 1985.

Il est unanimement résolu que huit personnes soient déléguées à cette rencontre pour informer adéquatement le jury sur le dossier préparé par Drummondville pour la tenue des jeux précités.

ADOPTE

- La Société des Alcools du Québec informe le Conseil qu'elle ne peut à court terme implanter une troisième succursale ou une maison des vins à Drummondville.

- 354/5/82 - ATTENDU QUE plusieurs fabricants de tapis ont formulé des inquiétudes devant l'implantation possible d'une nouvelle usine de fabrication de tapis à Stratford, Ontario, par Beaulieu N.V. de Belgique, dont la capacité annuelle de production de tapis et de moquettes est à peu près égale à la consommation annuelle canadienne;

CONSIDERANT que la capacité actuelle de production de tapis au Canada est largement excédentaire;

CONSIDERANT que l'implantation d'une usine multinationale aurait comme impact direct la mise en danger de la survie d'usines québécoises;

CONSIDERANT qu'à Drummondville il existe une usine importante de fabrication de tapis (Tapis Venture) qui procure du travail à de nombreuses personnes;

CONSIDERANT que d'autres usines de même nature opèrent dans la région de Drummondville et ailleurs au Centre du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette et unanimement résolu:

QUE le Conseil de la Ville de Drummondville fasse connaître son opposition à l'implantation d'une usine par Beaulieu N.V. de Belgique;

QUE demande soit faite à M. Herb Gray, Ministre de l'Industrie et du Commerce à la Chambre des Communes, de ne pas permettre l'implantation d'une usine de tapis d'envergure internationale qui pourrait mettre en péril les usines québécoises fabriquant du tapis;

QUE copie de la présente résolution soit adressée aux ministres fédéral et provincial du Comté de Drummond.

ADOPTE

- M. Robert Comeau, président de Drummondville Basket-ball, demande au Conseil de reviser les dernières décisions prises concernant les restrictions budgétaires imposées aux Services Récréatifs et Communautaires qui privent les organismes sportifs du milieu d'une assistance financière indispensable pour leur survie.

Les conseillers Edward St-Pierre et Marcel Joyal estiment que les restrictions budgétaires exigeront des efforts accrus des bénévoles mais que les organismes reçoivent encore un support important de la part de la Ville.

- 355/5/82 - M. Michel Dauphinais, conseiller en éducation physique, sport et plein air à la Commission Scolaire de Drummondville, demande au Conseil d'autoriser le Service de la Sécurité Publique à bloquer l'accès au stationnement du Parc Woodyatt, jeudi le 13 mai 1982 entre 9 heures et 12 heures. Il se déroulera à cet endroit un festival de la course à pied regroupant 400 jeunes de 10 à 12 ans provenant des écoles de la Commission Scolaire de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par la Commission Scolaire de Drummondville pour demander qu'un amendement au règlement de zonage prohibe l'installation de salles de billards électroniques dans un rayon d'un demi-mille de toute école située dans le territoire de la Ville de Drummondville.

356/5/82

- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. demande au Conseil de réouvrir le dossier concernant le pavage d'asphalte à l'aéroport municipal.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagné, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite au gouvernement fédéral de considérer la possibilité d'assumer le financement de ces travaux qui amélioreraient la circulation à l'aéroport qui se doit d'être aménagé adéquatement pour desservir sa clientèle et attirer les visiteurs, les industriels et les sportifs qui l'utilisent.

ADOPTÉ

357/5/82

- Le Conseil prend connaissance d'une requête formulée par une quarantaine de résidents du secteur St-Jean-Baptiste qui demandent de transférer les arrêts toutes directions présentement installés à l'intersection de la rue St-Laurent et de la 14e Avenue, à la 13e Avenue coin St-Laurent, pour la sécurité des enfants, des piétons et des automobilistes.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette requête soit transmise au Comité de Circulation pour étude.

ADOPTÉ

358/5/82

- Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Fondation Canadienne pour l'Iléite et la Colite, Chapitre de Drummond, en collaboration avec le Club Optimiste et/ou le centre d'emploi du Canada pour étudiants, soit autorisée à procéder à une vente de lampes à incandescence durant le mois de juin 1982.

ADOPTÉ

- M. Jean-Guy St-Roch, directeur de la fabrication à l'usine Celanese, promu au poste de directeur du marketing, informe le Conseil de sa nomination qui l'obligera à travailler à l'extérieur. Il remercie le Conseil pour sa constante collaboration et celle des fonctionnaires municipaux durant toute la durée de son mandat à Drummondville.

359/5/82

- ATTENDU QUE la réforme fiscale a modifié la méthodologie de prélèvement des impôts à Drummondville;

ATTENDU QUE la Ville a perdu le produit de la taxe de vente et de la taxe des locataires;

ATTENDU QUE les taxes foncières ont augmenté plus rapidement que le taux de l'inflation;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec paie maintenant des compensations à titre de taxes municipales (en-lieu de taxes) sur toutes ses propriétés et celles des organismes para-publics;

ATTENDU QUE toutes les villes du Québec doivent adopter, avec l'année 1984, une évaluation selon la valeur réelle des propriétés;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy,

QUE le Gouvernement du Québec devienne un contribuable à part entière et paie les taxes foncières selon la valeur réelle de ses propriétés et ce, dès l'année 1982.

QUE le Gouvernement du Canada adopte une politique identique pour ses propriétés.

ADOPTE

360/5/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 24 avril au 10 mai 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$656,976.88.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

361/5/82

Résolution de demande d'emprunt temporaire
au montant de \$122,000.00

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 15 juin 1982, sur l'émission originale de \$245,500.00, datée du 15 juin 1972.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 68084)

ATTENDU QUE lors de l'échéance ci-dessus indiquée sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL BONIN,
APPUYE PAR LE CONSEILLER UBALD GUILLEMETTE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

QUE demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville à emprunter temporairement une somme de \$122,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de \$245,000.00, datée du 15 juin 1972.

ADOPTE

362/5/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville paie au Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. sa cotisation annuelle fixée à 0,015\$ par citoyen et que M. Roland Janelle, régisseur du Centre Culturel, soit nommé délégué de la Ville de Drummondville au sein de cet organisme pour l'année 1982.

ADOPTE

363/5/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que M. Gérald Lapierre, Directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à demander, pour et au nom de la Ville, des permis d'excavation au Ministère des Transports du Québec lors de l'exécution de travaux d'excavation sur le boulevard Lemire.

ADOPTE

364/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la résolution no. 179/3/82 soit amendée pour remplacer le nom de "Drumpack Inc." par "Les Plastiques Drumpack Ltée".

ADOPTE

365/5/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les personnes suivantes soient nommées au conseil d'administration du Carrefour Socio-Culturel pour y représenter la Ville:

MM. Jean-Marie Boisvert, conseiller
Edward St-Pierre, conseiller
Claude Boucher, directeur général
André Paquet, directeur des S.R.C.
Roland Janelle, régisseur du Centre Culturel.

ADOPTE

366/5/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant le Chapitre IV du règlement No. 1050 - stationnement.

367/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que deux enseignes limitant le stationnement à 60 minutes en façade du 713 rue St-Pierre soient installées.

ADOPTE

368/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, qu'un arrêt obligatoire rue Villeneuve à la sortie du stationnement de G.T.E. Sylvania Ltée, rue Sylvan, soit installé.

ADOPTE

369/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des enseignes soient installées au niveau de la rue St-Georges et du boulevard St-Joseph pour indiquer la localisation des rues Hériot, Lindsay et Brock.

ADOPTE

370/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des enseignes avancées de traverse de piétons dans la courbe du boulevard Mercure et de la rue Lindsay, ainsi que dans la courbe de la rue Brock, entre les rues Dumoulin et Poirier, soient installées.

ADOPTE

371/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'enseigne interdisant le stationnement dans une zone située rue Cherrier, entre la rue Lafontaine et le boulevard Mercure, soit enlevée.

ADOPTE

372/5/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le gérant, ou à défaut le

maire suppléant et le gérant adjoint aux services à la population, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. concernant la fête nationale.

ADOPTE

373/5/82

AMENDEE
PAR RES.
398/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville embauche 7 policiers temporaires pour la période du 1er mai au 31 octobre 1982. Cet engagement se fera dans le respect de la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., suite au choix du comité de sélection mandaté à cet effet.

ADOPTE

374/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis pour le déplacement d'une bâtisse sise au 48 rue Notre-Dame qui sera transportée au 60 rue Landreville. Le propriétaire devra déposer la somme de \$300.00 pour garantir le paiement des frais de surveillance durant cette opération et devra fournir une preuve d'assurance responsabilité pour un montant minimum de \$200,000.00.

ADOPTE

375/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville accepte de participer au programme Loginove implanté par la Société d'Habitation du Québec et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la Société d'Habitation du Québec pour la mise en oeuvre de ce programme dans la partie du territoire désignée comme étant éligible à cette fin.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique les grandes lignes du programme Loginove qui remplacera les programmes P.A.Q./P.A.R.E.L. qui ont connu beaucoup de succès à Drummondville mais qui se termineront en 1983. Il invite les propriétaires intéressés à se renseigner rapidement auprès des fonctionnaires municipaux concernant les avantages de ce nouveau programme. Malheureusement, les subventions pour l'année en cours sont limitées à \$436,240.00 et il est prévu que seulement 82 logements seront éligibles durant cette période. Le Conseil formera un comité pour analyser les demandes d'adhésion au programme Loginove et établir des critères de sélection aussi équitables que possible, afin de permettre au plus grand nombre possible de propriétaires de bénéficier des avantages offerts dans les limites des disponibilités budgétaires consenties par la Société d'Habitation du Québec.

376/5/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis pour l'implantation d'une bâtisse sur le terrain d'expositions par la Société d'Agriculture à condition que cette construction soit conforme au plan directeur de la Ville et respecte les normes des règlements de zonage et de construction.

ADOPTE

377/5/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil accepte la politique relative aux locations des aménagements de loisirs et aux coûts de participation

1982/1983 telle que décrite dans un document préparé par les Services Récréatifs et Communautaires de Drummondville et qui concerne les sujets suivants:

1. Politique de location des aménagements de loisirs
2. Politique des coûts de participation aux activités de loisirs de la Ville
3. Politique des coûts de participation des non-résidents au sport et à la culture
4. Politique d'aide aux organismes sportifs adultes
5. Politique de tarification du secrétariat aux organismes du milieu
6. Politique d'aide et de réglementation aux manifestations populaires.

Ce document est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A". Cette politique entre en vigueur immédiatement.

ADOPTE

378/5/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement (No. 1493) concernant les enseignes dérogatoires et modifiant le règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud. Copie du règlement No. 1493 est déposée et remise à tous les membres du Conseil.

379/5/82

Lecture est donnée du règlement No. 1496 décrétant une dépense de \$25,000.00 pour la refonte de la réglementation d'urbanisme concernant le territoire de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1496 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 18 et 19 mai 1982,

380/5/82

Lecture est donnée du règlement No. 1497 décrétant une dépense de \$20,000.00 pour l'étude de plans de réseaux d'aqueduc et d'égouts et de plans des équipements récréatifs.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1497 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 18 et 19 mai 1982.

381/5/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations et des vœux de bonne retraite soient transmis à M. Jean-Yves Desjardins, directeur général de la Commission Scolaire Régionale St-François, qui quitte son travail après 35 ans de services auprès de la jeunesse, dont 10 ans comme directeur général.

M. Jean-Marie Boisvert explique qu'il connaît bien M. Desjardins. Après avoir eu l'avantage d'être son élève au secondaire III, il a par la suite transigé avec lui comme président du syndicat des enseignants pour élaborer les structures actuelles de la Commission Scolaire Régionale St-François. Ces contacts lui ont permis d'apprécier les grandes qualités de M. Desjardins dont les principales sont la compétence, l'ardeur au travail, l'humanisme, la logique et le dévouement.

M. Lucien Couture souscrit aux propos de M. Jean-Marie Boisvert et souligne qu'à titre de commissaire, il était membre du comité de sélection lorsque M. Jean-Yves Desjardins a été promu au poste de directeur général justement à cause des qualifications exceptionnelles qui en faisaient le meilleur candidat.

M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, s'associe aux félicitations exprimées par le Conseil à titre d'ami personnel et de collègue durant l'étude et la mise en oeuvre de plusieurs projets communautaires. Il remercie M. Jean-Yves Desjardins pour sa collaboration et l'invite à demeurer disponible pour mener à bon terme plusieurs dossiers importants qui sont présentement à l'étude et qui à cause de leur importance, nécessitent l'assistance de personnes expérimentées qui ont à coeur le développement communautaire.

Tous les membres du Conseil souscrivent aux propos des intervenants et souhaitent à M. Jean-Yves Desjardins une longue et heureuse retraite active.

ADOPTE

Division des quartiers électoraux pour fins d'élection en 1983

Le conseiller Marcel Joyal demande à Son Honneur le Maire de permettre une discussion sur ce sujet avant de prendre un vote s'il n'y a pas unanimité.

Le conseiller Roger Prince souhaiterait que le nombre de quartiers soit de 10 parce qu'il estime qu'un Conseil formé de 10 conseillers disponibles peut administrer efficacement une ville de l'importance de Drummondville et que la réduction des quartiers constituerait une économie appréciable durant les quatre années suivant l'élection de 1983.

Le maire suppléant, Me Gilles Gagnon, soutient que le nombre de quartiers doit être fixé à douze pour les raisons suivantes:

1. Respect d'une entente négociée au moment de la fusion en 1981;
2. La Loi permet ce nombre;
3. Importance de maintenir une représentation équitable dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud soit 4 sièges ou 1/3 du nombre de 12 pour l'ensemble de la nouvelle Ville;
4. Les coûts additionnels d'une représentation des électeurs de 12 quartiers seront défrayés à même la subvention de \$150,000.00 que le gouvernement provincial a consentie pour favoriser la fusion et défrayer les coûts inhérents;
5. La rémunération du maire et des conseillers est modeste comparative-ment à d'autres villes;
6. Les conseillers de l'ex-Ville de Drummondville-Sud n'ont pas exigé de rémunération additionnelle malgré l'augmentation de leurs charges;
7. L'addition de responsabilités devant être assumées par les administrateurs municipaux devant participer à:
 - . La M.R.C.
 - . La Régie Intermunicipale des Déchets
 - . Le Carrefour
 - . Les Jeux du Québec
 - . La Commission Economique Régionale Drummond
 - . Les autres organismes qui se multiplient à cause d'une conjoncture économique difficile et de nouvelles législations provinciales
 - . Etc.

Les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre, Edward St-Pierre, Raymond Luneau et Lucien Couture estiment qu'il y a lieu de respecter l'esprit des négociations qui prévoyait 12 quartiers électoraux jusqu'en 1987.

Le conseiller Henri Montminy ne comprend pas l'attitude du maire suppléant et de ceux qui l'appuient parce que selon lui l'entente de fusion reproduite dans la Charte de la nouvelle Ville regroupée ne lie pas le Conseil et qu'il y a lieu de considérer sérieusement s'il est possible d'administrer efficacement avec 10 conseillers. L'expérience vécue depuis la fusion lui permet de croire à plus d'efficacité avec une réduction des administrateurs.

Le conseiller Lucien Couture demande le vote.

Le conseiller Marcel Joyal invite les membres du Conseil à songer à un compromis qui consisterait à diviser le territoire en 11 quartiers électoraux parce qu'il semble qu'il serait possible de former 4 quartiers dans le territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud dont 2 empièteraient légèrement sur le territoire de l'ex-Cité de Drummondville. Cette division permettrait une réduction souhaitée par certains conseillers et le maire tout en respectant les promesses de l'ex-maire de Drummondville-Sud et des conseillers qui partagent son point de vue. Cette solution n'est pas discutée.

382/5/82

ABROGEE
PAR RES.
395/5/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le nombre de quartiers électoraux pour fins d'élection en 1983 soit de douze (12).

Votent POUR cette proposition

Me Gilles Gagnon
M. Raymond Luneau
M. Marcel Joyal
M. Marcel Bonin
M. Jean-Marie Boisvert
M. Ubald Guillemette
M. Lindor Letendre
M. Lucien Couture
M. Gaétan Blanchette
M. Edward St-Pierre

Votent CONTRE cette proposition

M. Roger Prince
M. Henri Montminy
M. Jean-Paul Gagnéux
(favorisent une division à
10 quartiers électoraux)

Le maire, après s'être prononcé pour une division comprenant seulement 8 quartiers électoraux, déclare la résolution adoptée.

ADOPTÉ

383/5/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient transmis à M. Armand Fafard présentement hospitalisé.

ADOPTÉ

384/5/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Léo Fafard, à l'occasion du décès de M. Alexandre Gélinas, beau-père de M. Léo Fafard.

ADOPTÉ

385/5/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Germain Picotin à l'occasion du décès de M. André Picotin, frère de M. Germain Picotin.

ADOPTÉ

386/5/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Pierre Halikas, décédé récemment.

ADOPTÉ

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, souligne avec regret le décès de M. Pierre Halikas qui fut un citoyen émérite et estimé de tous à cause de sa grande disponibilité et de son dévouement. Entre autres choses, il a été le fondateur du Club Aramis de Drummondville avec comme collaborateur M. Horace Boivin, ex-maire de Granby. Ce club était le premier fondé au Québec et il en existe maintenant 27 qui regroupent plus de 40,000 membres.

387/5/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Jean Prince suite au décès de leur jeune fille Elisabeth.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Lucien Couture explique que l'embauche de 7 policiers temporaires a été décidée comme par les années passées pour faciliter la prise de vacances du personnel au Service de la Sécurité Publique et diminuer le temps supplémentaire des effectifs. Une subvention de \$3,000.00 par stagiaire est donnée à la Ville durant cette période.

M. Jacques Dion mentionne que les administrateurs municipaux au moment de la fusion n'ont pas rendu publique la promesse de conserver un minimum de 12 sièges après les élections de 1983. Il estime que les conseillers municipaux doivent en conformité avec leur serment d'office servir les intérêts publics avant leurs intérêts personnels. Si le salaire payé aux administrateurs municipaux n'est pas satisfaisant, rien ne les oblige à solliciter un nouveau mandat. Le maire d'une ville de l'importance de Drummondville se doit d'être disponible à 100%.

Constatant qu'il y a hésitation à modifier le règlement de circulation No. 1050 pour le rendre plus sévère, M. Jacques Dion estime que tout citoyen et administrateur respectueux des lois se doit d'accepter si nécessaire une réglementation plus rigide pour assurer la sécurité publique.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, demande à M. Dion de préciser ce qu'il entend par les intérêts personnels des conseillers.

Le président du Regroupement des Citoyens estime que le salaire d'un conseiller municipal est un intérêt personnel et que les citoyens ne sont pas d'accord à payer des salaires à un nombre trop élevé de conseillers.

M. Hervé Savoie demande à Son Honneur le Maire de lui fournir les salaires payés aux membres du Conseil.

Son Honneur le Maire lui fournit ces informations séance tenante.

M. Hervé Savoie prétend que le Conseil n'a pas respecté les ententes publiques présentées par le Conseil de Drummondville-Sud avant la fusion, parce qu'à ce moment on annonçait qu'en 1982 suite à la fusion, les taxes municipales pour les contribuables n'augmenteraient que de 2 à 3% alors qu'elles ont presque doublé dans son cas et que l'augmentation a été d'au moins 30% dans la majorité des cas.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, donne la réplique à M. Hervé Savoie après lui avoir indiqué qu'il entend rester calme malgré les accusations dont il est victime. A l'époque, la Ville de Drummondville-Sud a distribué un bulletin d'information qui indiquait clairement que si la fusion ne se réalisait pas le taux de la taxe serait fixé à environ \$2.89 du \$100.00 d'évaluation. Cette année, il est de \$2.29 du \$100.00 d'évaluation. Les documents rendus publics à l'époque ont été conservés et il serait facile d'y référer avant de faire des énoncés tendancieux.

M. Laurent Ricard du 355 St-Edouard s'identifie comme membre de l'Union des Electeurs et propagandiste du journal Vers Demain. Ce citoyen félicite le maire et le Conseil pour leur bonne administration et l'ouverture d'esprit qu'ils démontrent en permettant à tous les citoyens de s'exprimer.

Il demande quelle procédure il doit suivre pour faire remplacer par de l'asphalte une lisière de terrain qui est détériorée à tous les hivers par l'outillage du Service des Travaux Publics.

Le maire lui suggère de s'adresser au Directeur du Service des Travaux Publics qui est présent dans la salle et qui pourra juger s'il est possible d'accéder à sa requête.

M. Ricard soutient que durant les années difficiles que nous traversons "C'est le dividende qu'il nous faut".

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine assemblée régulière du Conseil, au mardi 25 mai 1982.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 mai 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 25 mai 1982 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour la raison suivante:

“ Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la Loi 125, pour expliquer le projet de règlement No. 1493 amendant le règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud concernant les enseignes dérogatoires, et les conséquences de son adoption, et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. ”

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

“ Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation au sujet d'un amendement au règlement numéro 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, relatif à l'affichage.

Comme vous le savez peut-être, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme sanctionnée en novembre 1979 prévoit que la Ville doit soumettre son règlement de zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation publique avant son adoption. À cet effet, la loi précise que le Maire doit premièrement expliquer le projet d'amendement au règlement et les conséquences de son adoption, et deuxièmement entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

C'est donc là le double but de notre rencontre de ce soir et, sans plus tarder, je vais vous exposer les grandes lignes de nos projets dans ce domaine.

Votre Conseil a, dernièrement, adopté un règlement afin de procéder à l'étude d'un nouveau règlement de zonage pour l'ex-Ville de Drummondville-Sud et ce conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Votre Conseil, sachant que le dépôt de cette étude pour cette partie du territoire ne sera déposée qu'au début de l'année 1983, a demandé à son Service de Planification de préparer une correction immédiate à la présente réglementation de l'ex-Ville de Drummondville-Sud afin de répondre aux besoins de ces gens et de leur permettre ainsi de s'afficher à nouveau.

Cet amendement stipule notamment:

« Enseigne dérogatoire: pour toute modification, rénovation ou remplacement d'enseigne dérogatoire au présent règlement, un permis est émis lorsque la superficie de l'usage dérogatoire est réduite de vingt pour cent (20%) du total et que les autres dispositions du règlement sont respectées. »

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration, en espérant que vous apprécierez cet effort que fait votre Conseil Municipal pour améliorer l'administration des affaires publiques à Drummondville.

J'invite donc les personnes qui désirent poser des questions ou exprimer des commentaires sur cet amendement proposé, de bien vouloir s'avancer en avant et de le faire. ”

Le greffier donne lecture du règlement No. 1493 concernant les enseignes dérogatoires et modifiant le règlement 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Considérant qu'aucune personne présente ne demande d'explications supplémentaires, SON HONNEUR LE MAIRE LÈVE L'ASSEMBLÉE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 mai 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 25 mai 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

388/5/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 mai 1982, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

M. Wilfrid Méthot, président du Festival Mondial de Folklore Drummond qui se tiendra à Drummondville du 9 au 19 juillet 1982, présente aux membres du Conseil le drapeau officiel du Festival et demande qu'il soit hissé à un mât sur la bâtisse de l'Hôtel de Ville durant la tenue de ce Festival.

M. Méthot remercie le Conseil pour l'assistance financière et technique accordée au Comité Organisateur du Festival et espère que cette activité engendrera des retombées économiques et culturelles profitables à toute la collectivité drummondvilloise.

Un macaron-souvenir est remis à tous les membres du Conseil. Cette courte cérémonie se termine par la présentation des membres du Comité Organisateur du F.M.F.D. qui sont MM. Wilfrid Méthot, Bernard Loiselle, Michel Lapierre, Serge Ménard, Richard Luneau, Michel Trudel (absent) et Guy Landry (absent) et Mme Françoise Cartier.

Son Honneur le Maire et tous les membres du Conseil félicitent ces personnes bénévoles pour leur dévouement et souhaitent que ce premier festival mondial de folklore au Québec obtienne un franc succès.

389/5/82

Considérant que le 2 juillet 1982 un autre festival mondial de folklore débutera à Kingston, Ontario;

Considérant que la Ville de Kingston sera représentée au Festival Mondial de Folklore Drummond;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit délégué au Festival Mondial de Folklore de Kingston.

ADOPTÉ

390/5/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

4A. Piscine St-Joseph (M. Marcel Joyal)

4B. Hockey Junior Majeur (M. Edward St-Pierre).

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue s'adresse au Conseil pour traiter des sujets suivants:

- division des quartiers électoraux et nombre de conseillers;
- référendum souhaitable pour connaître l'opinion des contribuables concernant la rémunération et le nombre de conseillers qui devraient former le prochain Conseil en 1983.

M. André Béliveau, agissant comme porte-parole d'un groupe de citoyens du quartier St-Joseph, demande au Conseil d'effectuer les travaux de réparation qui s'imposent pour permettre l'utilisation de la piscine St-Joseph durant la saison estivale. Il exhibe une pétition signée par plus de 500 personnes à cet effet.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que la densité de la population, l'absence de piscines privées dans ce secteur et le niveau de salaire du milieu justifient les revendications des requérants et qu'il y aurait lieu si possible d'ouvrir cette piscine.

Le conseiller Marcel Joyal souligne que l'administration municipale a investi plus d'un million de dollars en rénovations dans le quartier St-Joseph au cours des dernières années pour améliorer la qualité de vie et de l'environnement. Le problème de la piscine vient des exigences du Ministère de l'Environnement qui demande des travaux de réfection fort coûteux. M. Joyal suggère que la Ville consacre une somme maximum de \$8,000.00 pour mettre la piscine en opération d'une façon sécuritaire, et que la Ville défraie les coûts d'animation estimés à \$6,000.00 pour la saison 1982. Si le Ministère de l'Environnement intervient pour fermer cette piscine, le Conseil avisera en temps et lieu.

Le conseiller Roger Prince appréhende des problèmes d'affaissement à cause des fuites d'eau qui ne pourront être corrigées avec le montant de \$8,000.00.

Il est enfin résolu que la piscine soit mise en opération pour la saison estivale mais que les montants maximum consacrés à cette fin soient de \$8,000.00 pour les travaux de réfection et de \$6,000.00 pour l'animation.

Le conseiller J.-Bruno Smith déplore le fait qu'une pétition ait été transmise à la Société des Jeux du Québec par un groupe de citoyens du secteur St-Joseph afin de prier la Société de considérer les besoins immédiats de ce secteur avant de favoriser la tenue à Drummondville des Jeux d'Été 1985 qui exigeront des dépenses considérables de la part de la Ville et des investissements concernant des équipements récréatifs et communautaires. M. Smith est d'avis qu'il aurait été plus convenable de rencontrer les autorités municipales pour en arriver à une entente, au lieu de risquer de compromettre un projet avantageux contenant des subventions appréciables et des retombées économiques certaines pour la collectivité.

Il est aussi résolu que le Conseil fasse exécuter certains travaux de réfection au chalet Messier revendiqués par le Comité des Loisirs St-Joseph depuis quelques semaines.

M. Hervé Savoie intervient pour donner son opinion concernant la décision prise par le Conseil le 10 mai 1982 de diviser la Ville en douze quartiers électoraux. Il n'est pas d'accord avec cette décision et estime que le nombre des conseillers pourrait être réduit.

M. Edward St-Pierre demande à ses collègues d'autoriser l'exécution de travaux de réaménagement de locaux au Centre Marcel Dionne qui seront utilisés par le Club Les Voltigeurs.

Après discussion, il est convenu que le Conseil signe au préalable une convention avec le Club de Hockey Drummond Inc. pour déterminer d'une façon précise les engagements de la Ville et les montants des travaux à exécuter.

C O R R E S P O N D A N C E :

391/5/82

- Le Club Optimiste sollicite l'autorisation du Conseil pour la tenue de deux activités au cours du mois de juin, savoir:
 - 1- Un rallye à bicyclette de 14:00 heures à 16:00 heures le 5 juin; ce rallye partira de l'école Jean-Rimbault pour emprunter la rue St-Pierre, la rue Cardin, et se rendre au parc industriel; cette même journée les membres du Club Optimiste solliciteront les automobilistes dans le stationnement public situé à l'arrière des commerces de la rue Hériot, côté nord, dans le bas de la Ville.
 - 2- Un derby de boîte-à-savon qui se déroulera sur la rue Corriveau entre les rues Marchand et Cockburn, le 13 juin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ces activités soient autorisées et que la circulation soit bloquée aux deux extrémités de la rue Corriveau durant la durée du derby de boîte-à-savon.

ADOPTÉ

- M. Gilles Grégoire, président des Cuisines Mobiles P.C.Inc., demande au Conseil un permis pour opérer une cantine mobile dont les produits seront vendus sur place en dehors des rues.
M. Denis Dion, président de Rôtisserie Denis Ltée, présent à l'assemblée, s'objecte à l'émission du permis demandé par M. Gilles Grégoire, alléguant que ce commerce ambulant nuira aux commerçants qui paient des taxes foncières, des taxes d'affaires et des frais de livraisons.
Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par des restaurateurs ou propriétaires de commerces d'alimentation qui s'opposent à l'émission de permis autorisant l'opération de restaurants sur roues dans le territoire de la Ville.
Le Conseil demande de reporter la discussion sur ce sujet à l'item 39 de l'ordre du jour.
- Mme Carole Belleville du 297 rue Dorion se plaint du bruit, de la vitesse et de la poussière qui sont devenus intolérables pour les résidents du secteur adjacent au terrain de stationnement situé à l'angle des rues Lindsay et St-Damase.
Cette plainte sera transmise au Service de la Sécurité Publique pour étude conjointe avec le Comité de Circulation.
- M. Jean-Guy Tardif du Comité des Animateurs et Professeurs du Centre St-Louis-de-Gonzague, remercie le Conseil pour la subvention qui a permis aux ateliers de poursuivre leurs activités durant l'année en cours.

392/5/82

- Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Compagnie Héli-Max Ltée soit autorisée à utiliser une partie du terrain de l'exposition dans le cadre de la tenue de l'exposition agricole 1982, conditionnellement à la signature d'une entente avec la Société d'Agriculture du District de Drummond à cette fin.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 17 résidents du Domaine du 150e qui s'opposent à l'aménagement d'un chenil par le propriétaire du 2795 rue Dumaine.
Cette requête sera transmise aux officiers municipaux chargés de faire respecter les règlements municipaux qui régissent ce genre d'exploitation.

- M. Louis Letarte, représentant des commerces et industries opérant sur la rue Power, réitère une demande de pavage de de cette artère exprimée le 26 février 1982 par une requête.

Considérant les restrictions budgétaires établies par le Conseil pour 1982, le requérant sera informé que ces travaux sont reportés à une année ultérieure.

- Le Greffier informe le Conseil du contenu d'une lettre de M. Robert Payette dans laquelle il exprime une fois de plus sa déception face aux explications qui lui ont été fournies par M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiments, concernant certaines opérations cadastrales opérées dans le secteur de la rue Des Plaines.

Son Honneur le Maire explique que depuis au moins deux ans M. Robert Payette multiplie des interventions aux séances du Conseil et adresse de nombreuses lettres aux officiers municipaux sans jamais obtenir satisfaction. Il invite M. Robert Payette à mettre fin à ces démarches stériles et à prendre des recours légaux s'il le juge à propos et s'il se sent lésé dans ses droits.

393/5/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 8 mai au 1er juin 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,036,258.72.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

394/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés nos. 11262 à 11359 inc. soient acceptées.

ADOPTÉ

395/5/82

Considérant que suite à l'adoption par le Conseil de la résolution No. 382/5/82 pour fixer majoritairement le nombre des quartiers électoraux à 12 pour l'élection du 6 novembre 1983, plusieurs citoyens et organismes ont formulé des commentaires défavorables à cette décision;

Considérant qu'il serait possible de respecter les ententes verbales et écrites qui ont été faites durant la période antérieure à la fusion;

Considérant que les membres du Conseil Provisoire qui formaient le Conseil de l'ex-Ville de Drummondville-Sud sont unanimes pour reviser la décision prise lors de l'adoption de la résolution No. 382/5/82;

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et unanimement résolu que le nombre des quartiers électoraux soit fixé à neuf pour l'élection du 6 novembre 1983. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution No. 382/5/82.

ADOPTÉ

396/5/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que Me Gilles Gagnon soit félicité pour avoir accepté de rescinder la résolution du 10 mai 1982 et avoir su convaincre ses collègues du bien-fondé de sa nouvelle proposition qui sera bien acceptée de la population puisqu'elle contribuera à réduire les dépenses administratives jusqu'en 1987.

ADOPTÉ

397/5/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que les officiers municipaux soient chargés de rédiger un projet de loi prévoyant un amendement à la Charte de la Ville de Drummondville de façon à permettre au Conseil de légiférer aux fins suivantes:

- 1- Établir par résolution une remise de taxes aux propriétaires de maisons unifamiliales pour un montant pouvant atteindre 10% du compte de taxes foncières sans dépasser la somme de \$500.00 par maison;
- 2- Modifier la réglementation électorale pour permettre à certains citoyens qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale de voter en utilisant une procuration délivrée par le président d'élection;
- 3- Modifier l'inscription ou la façon d'exprimer un vote sans être limité à utiliser un crayon de plomb et à tracer une croix sur le bulletin de vote;
- 4- Exiger que les droits sur les mutations immobilières soient perçus au même titre que les taxes foncières et que leur recouvrement puisse se faire de la même manière;
- 5- Émettre des permis pour les vendeurs itinérants et fixer le prix des permis;
- 6- Réglementer les salles opérant des jeux électroniques.

Le conseiller Michel Letendre indique que les officiers municipaux devraient inclure dans ce projet de loi tous les sujets sur lesquels le Conseil Municipal aurait avantage à avoir plus d'autonomie pour exercer son autorité dans l'intérêt de la collectivité.

ADOPTÉ

Le conseiller Marcel Joyal ne s'oppose pas à la préparation d'un projet de loi omnibus, mais il se dit sceptique sur ses chances de recevoir l'assentiment de l'Assemblée Nationale.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que ces amendements à la charte de la Ville pourraient constituer un outil fort utile.

398/5/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que la résolution no. 373/5/82 soit amendée pour réduire de 7 à 5 le nombre de policiers temporaires que la Ville de Drummondville pourra engager temporairement pour une période de vingt (20) semaines.

ADOPTÉ

Le conseiller J.-Bruno Smith explique qu'il est surpris qu'un non-résidant ait été engagé à titre de policier temporaire. Considérant le haut taux de chômage local, il estime que la connaissance du milieu aurait pu être un facteur favorable à l'engagement d'un candidat pour une courte période.

399/5/82

ATTENDU QUE Monsieur Réjean Lemire, du 2085 rue Huguette, sollicite l'autorisation de faire un feu de joie le 23 juin 1982 sur un terrain privé au coin des rues Huguette et Audet;

ATTENDU QU'il demande également la fourniture de 25 tables à pique-nique, de barils et de poteaux pour soutenir un câble autour du feu de joie;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'autorisation de faire un feu de joie soit accordée conditionnellement à l'approbation du site par l'inspecteur en incendie. Il est également résolu que la fourniture de services soit faite par convention écrite et signée par le Directeur des Services Récréatifs et Communautaires et le requérant qui devra respecter les politiques établies par le Conseil concernant la fourniture de services municipaux lors de la tenue de fêtes populaires.

ADOPTÉ

400/5/82

Attendu que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. qui organise pour la sixième année consécutive les Fêtes de la St-Jean 1982, sollicite la fourniture gratuite de plusieurs services municipaux;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Services Récréatifs et Communautaires, Monsieur André Paquet, soit autorisé à signer une convention avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc., pour la fourniture de services municipaux les 23 et 24 juin. Cette convention devra cependant respecter les politiques restrictives établies par le Conseil pour la tenue des activités populaires en 1982 et les dépenses de la Ville ne devront pas excéder \$2,000.00.

ADOPTÉ

401/5/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc., soit autorisé à tenir une souscription publique dans le quartier St-Pierre pour le financement d'un Centre Communautaire dont la construction est projetée.

ADOPTÉ

402/5/82

ATTENDU que le comité organisateur d'un projet de courses cyclistes, dont le promoteur est Monsieur Pierre Bell, sollicite la permission de fermer les rues: St-Laurent, St-Damase, 18e Avenue, 20e Avenue et les rues qui entourent le parc St-Jean-Baptiste;

ABROGÉE
PAR RES.
162/3/83

ATTENDU que ces activités se dérouleront les 9 et 16 juin; 7 et 21 juillet; 4 et 18 août, entre 18:30 heures et 20:30 heures;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette autorisation soit donnée à condition qu'une convention soit signée par Monsieur Pierre Bell, promoteur, et Monsieur André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville de Drummondville et que la fourniture de services municipaux soit limitée conformément aux restrictions budgétaires édictées par le Conseil pour la tenue de telles activités.

ADOPTÉ

403/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Ville, soit délégué à une conférence de l'Association du Barreau Canadien qui se tiendra à Montréal, jeudi, le 17 juin 1982.

ADOPTÉ

404/5/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil Municipal de la Ville de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par l'Association de Paralysie Cérébrale, ayant son siège social au 1150 Goupil, Drummondville, pour le programme de Loisir Assisté, dont le projet s'intitule "Cours de natation pour enfants".

ADOPTÉ

405/5/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le Conseil Municipal de la Ville de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par l'Association de Paralyisie Cérébrale, ayant son siège social au 1150 Goupil, Drummondville, pour le programme de Loisir Assisté, dont le projet s'intitule "Sorties récréatives".

ADOPTÉ

406/5/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville présente une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir et que Monsieur André Paquet soit mandaté à présenter la demande pour et au nom de la Ville. (rampe d'accès à la piscine intérieure pour personnes handicapées)

ADOPTÉ

407/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Monsieur le Maire et tous les conseillers municipaux intéressés soient autorisés à participer à un souper-conférence organisé par l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, au restaurant du Bois Joli, mardi, le 1er juin 1982; ainsi que Messieurs Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population et Gérald Lapierre, directeur des travaux publics.

Il est également résolu que la Ville défraie le coût de participation des personnes précitées.

ADOPTÉ

408/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillerette que:

- Monsieur Roger Turcotte, c.a. trésorier;
- Monsieur Paul-Emile Bordeleau, ex-secrétaire-trésorier de la Ville de Drummondville-Sud;
- Monsieur Laurent Bernier, greffier,

soient délégués au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, qui se tiendra à Québec, du 1er au 4 juin 1982.

ADOPTÉ

409/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville procède à un appel d'offres concernant l'aménagement d'un parc (1ère phase) dans le secteur P.A.A.T. phase 1.

ADOPTÉ

410/5/82

CONSIDERANT que la Société d'Agriculture du District de Drummond projette de construire sur le terrain de l'exposition, propriété de la Ville, une bâtisse estimée à \$100,000.00;

CONSIDERANT que la Ville en plus de devenir propriétaire de cette bâtisse pourra également en tirer des revenus de location;

CONSIDERANT que la Société d'Agriculture du District de Drummond a fait preuve depuis plusieurs années de dynamisme et de saine administration pour développer l'exposition agricole annuelle et contribuer ainsi à l'activité économique de Drummondville et à sa publicité;

CONSIDERANT qu'en 1974, la Cité de Drummondville et la Société d'Agriculture du District de Drummond ont conclu avec succès une entente similaire pour ériger un pavillon qui s'est avéré un actif pour les deux parties;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville endosse un emprunt de \$100,000.00 qui sera contracté par la Société d'Agriculture du District de Drummond aux conditions suivantes:

- 1- Le paiement en capital se fera en dix versements annuels de \$10,000.00 chacun avec privilège de paiement par anticipation à n'importe quel moment pendant la durée de ce prêt consenti par la Banque de Commerce Canadienne Impériale, sise au 224 Hériot à Drummondville;
- 2- L'intérêt sera calculé mensuellement au taux préférentiel plus 1.25% et chargé au compte;
- 3- Le prêt sera garanti par la Ville de Drummondville qui devra obtenir au préalable l'autorisation de la Commission Municipale de Québec;
- 4- Tout déboursé sur le prêt ne sera fait qu'après présentation et acceptation par la Banque du texte de garantie par la Ville, ainsi que de la lettre d'autorisation mentionnée au paragraphe 3, ci-dessus.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville;

1. Tous les documents relatifs à cet endossement;
2. La convention préparée par le Notaire Marcel Bernier pour les fins précitées et dont le projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOpte

411/5/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Ass., soient retenus pour la confection de plans et devis concernant la structure, la mécanique et l'électricité de la nouvelle bibliothèque municipale. Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOpte

412/5/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés, soient retenus pour la confection des plans et devis des améliorations exigées par le Ministère de la Main-d'Oeuvre et du Travail au Centre Marcel-Dionne.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOpte

413/5/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que les services professionnels des ingénieurs-conseils Les Consultants SBCS Inc. soient retenus pour la confection des plans et devis concernant les améliorations exigées par le Ministère de la Main-d'Oeuvre et du Travail à l'Olympia Yvan-Cournover.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

414/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour l'exécution de travaux de drainage du stade de baseball et du parc Girouard.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

415/5/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour l'exécution de travaux de bordures et de trottoirs dans le secteur P.A.A.T., Phase IV.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

416/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que les services professionnels des ingénieurs-conseils Les Consultants SBCS Inc., soient retenus pour l'exécution de travaux publics: pavage, bordures et trottoirs dans le secteur de Drummondville.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

417/5/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus concernant l'exécution de travaux d'égouts sur les rues St-Paul, St-Félix et Godbout.

Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

418/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer des lumières de vapeur de mercure sur la rue Houle et le Boulevard Mercure aux endroits indiqués sur un plan préparé par le Directeur des Travaux Publics.

ADOPTÉ

419/5/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy que la Société des Eleveurs de Porcs du Québec soit autorisée à installer des banderoles en travers du Boulevard St-Joseph pour annoncer le congrès qui se tiendra au Terrain de l'Exposition les 2, 3 et 4 juin 1982. Ces installations devront être conformes aux recommandations du Directeur de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

420/5/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que le Conseil de la Ville de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. concernant un programme d'ateliers en danse folklorique québécoise pour personnes âgées.

ADOPTÉ

421/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre que la Ville de Drummondville mette à la disposition du comité des fêtes du secteur Drummondville-Sud, le parc Girouard et que la Ville autorise la vente de boissons pour la tenue de la fête le 24 juin. Un feu de joie pourra se tenir selon les exigences du service des incendies. Les services complémentaires devront être acheminés vers les S.R.C..

Monsieur André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec le Comité Provisoire de cette Fête et ce, dans le respect des politiques restrictives établies par le Conseil pour la tenue de pareilles activités.

ADOPTÉ

422/5/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier-adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une formule d'engagement exigée par le Ministre des Affaires Culturelles dans le cadre du programme d'aide financière à la construction ou à la rénovation de bâtiments de bibliothèques.

ADOPTÉ

423/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à accorder au propriétaire, un permis de déplacement d'une bâtisse sise actuellement au 429, rue St-Alfred et de transport au 428, rue St-Alfred.

Le propriétaire devra effectuer un dépôt de \$250,00 pour couvrir les frais de surveillance et fournir une preuve d'assurance responsabilité-civile pour un montant minimum de \$200,000,00.

ADOPTÉ

424/5/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec M. Michel Parenteau, ing., concernant l'abolition du poste d'Ingénieur Municipal et de Chef de la Section Génie.

ADOPTÉ

425/5/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le poste de chargé des programmes d'aménagement soit aboli et que Monsieur Michel Limoges, titulaire de ce poste, soit destitué de ses fonctions à compter du 30 juin 1982.

ADOPTÉ

426/5/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette que Monsieur Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à confier certains mandats (suivi de dossiers en cours) à Monsieur Denis Luneau, architecte, au tarif horaire de \$35.00 pour un montant ne devant pas excéder \$3,000.00.

ADOPTÉ

427/5/82

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement no. 622 et réglementant les cantines ou restaurants mobiles et autres ventes sur les rues et places publiques.

Messieurs Réal Corriveau et Denis Dion, à tour de rôle, demandent à Son Honneur le Maire d'ajouter aux propos déjà tenus au début de l'assemblée, plusieurs raisons qui devraient dissuader le Conseil de réglementer, pour favoriser l'opération de restaurants ambulants:

- risques d'incendie
- malpropreté de l'environnement
- concurrence féroce aux cantines et restaurants existants
- refus de plusieurs villes de légiférer pour permettre ce genre de commerce.

Monsieur Gilles Grégoire réplique en affirmant que la clientèle de son commerce serait favorisée d'un produit plus frais, de meilleure qualité et que concernant la propreté de l'environnement, il peut la garantir.

428/5/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1442 concernant les nuisances publiques et abrogeant les règlements Nos. 59 et 199 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

429/5/82

Le conseiller Gaëtan Blanchette donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas \$25,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage au Parc Girouard et prévoyant le financement de cette dépense en affectant des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

- Règlement No. 236	\$ 2,031.00
" " No. 305	22,969.00
	<u>\$25,000.00</u>

430/5/82

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas \$40,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage sur la rue Janelle et prévoyant le financement de cette dépense en affectant des surplus non utilisés des règlements suivants pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

- Règlement No. 1212	\$ 7,544.80
- " No. 1232	2,742.95
- " No. 1241	2,562.67
- " No. 1244	10,462.10
- " No. 1250	1,522.86
- " No. 1264	12,347.22
- " No. 1233	2,817.40
	<u>\$40,000.00</u>

431/5/82

Résolution de demande d'emprunt temporaire
au montant de \$ 1,003,000.00

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 15 septembre 1982, sur l'émission originale de \$1,462,000.00, datée du 15 septembre 1972.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 76336).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville à emprunter temporairement une somme de \$1,003,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de \$1,462,000.00, datée du 15 septembre 1972.

ADOPTE

432/5/82

Lecture est donnée du règlement No. 1480 fixant la rémunération du maire suppléant du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, pour les années 1982 et 1983.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

433/5/82

Lecture est donnée du règlement No. 1493, amendant le règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud (enseignes dérogatoires).

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 25 mai 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1493 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 juin 1982.

434/5/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Monsieur et Madame Gérard Bergeron, acheteur municipal, à l'occasion du décès de Madame Anne-Marie Trottier, mère de Madame Gérard Bergeron.

ADOPTÉ

435/5/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Madame Louis Montour et aux membres du Cercle de l'amitié de Drummondville-Sud, à l'occasion du décès de Monsieur Louis Montour.

ADOPTÉ

436/5/82

Il est unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Me Michel Clair et son épouse Patricia, à l'occasion de la naissance de leur premier enfant.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers voudrait savoir comment, avant la fusion, les membres du Conseil de Drummondville-Sud avaient pu estimer à \$2.89/\$100.00 d'évaluation, le taux de la taxe pour l'année 1982, si la fusion ne se réalisait pas.

Monsieur Michel Letendre, conseiller, explique que le Conseil de Drummondville avait travaillé avec des hypothèses basées sur les données disponibles et le taux des emprunts à cette période. Ces hypothèses vérifiées par des experts indépendants, au coût de \$10,500.00, se sont avérées assez justes, puisque les résultats des études étaient sensiblement les mêmes.

Monsieur Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., félicite le Conseil pour avoir réduit de 12 à 9, le nombre des quartiers électoraux pour fins d'élection en 1983.

Il s'inquiète du montant consenti pour mettre en opération la piscine St-Joseph, puisqu'il semble y avoir un risque d'échecs et de dépenses inutiles.

Monsieur Jacques Dion demande au conseiller Roger Prince, s'il croit que le budget d'opération pour l'année 1982 sera respecté jusqu'au 31 décembre 1982. Au rythme où s'effectuent les dépenses, il s'interroge.

Les conseillers Roger Prince et Michel Letendre sont d'avis que le budget d'opération sera respecté, même si présentement les dépenses sont élevées à cause de la belle saison qui favorise la réalisation de plusieurs travaux.

Monsieur Jacques Dion poursuit avec les items suivants:

- Félicitations à Monsieur Michel Letendre, pour sa proposition d'obtenir un amendement à la Charte par Bill Privé;

- Questions sur le partage des mandats aux ingénieurs-conseils;
- Conséquences monétaires, suite à l'abolition du poste d'ingénieur municipal;
- Coût et raisons des travaux confiés à Monsieur Denis Luneau, architecte;
- Fourniture d'une photocopie de l'entente intervenue avec M. Michel Parenteau, ingénieur, suite à l'abolition du poste d'ingénieur municipal.

Monsieur Hervé Savoie veut connaître:

- Les tarifs des ingénieurs-conseils.
- Pourquoi la dette municipale ne baisse jamais?

Réponses du Directeur Général Adjoint, Monsieur Michel Lesage:

- Les tarifs sont fixés par arrêté en conseil;
- La dette ne peut baisser si chaque année, la Ville contracte des emprunts équivalents ou supérieurs au remboursement de capital sur ses emprunts.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil, au lundi 14 juin 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 juin 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 14 juin 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

437/6/82

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 25 mai 1982 tenue à 19:45 heures pour expliquer le projet de règlement No. 1493.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

438/6/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 mai 1982; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

439/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 30A suivant:

30A. Voeux de prompt rétablissement (Lucien Couture).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers du 51 - 117e Avenue prend la parole et procède à une longue rétrospective des nombreuses interventions qu'il a faites à chacune des séances régulières depuis la fusion de la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, traite des sujets suivants:

- Suggestion au Conseil de demander au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de réduire le prix d'entrée au Parc des Voltigeurs;
- Satisfaction de son organisme concernant le bail intervenu entre la Ville et Rosca Inc. pour l'opération de l'aéroport municipal;
- Délégation du Conseil au congrès de l'U.M.Q. en 1981 et 1982;
- Politique que le Conseil devrait établir pour que les factures concernant les frais de représentation des élus et des cadres soient plus détaillées et signées par la personne autorisée à effectuer une dépense;
- Effets bénéfiques des représentations du Regroupement des Citoyens de Drummondville auprès du Conseil depuis sa création;

- Oublis des représentants de la presse écrite concernant les résultats obtenus par le Regroupement des Citoyens de Drummondville depuis sa création et ses interventions auprès des administrateurs municipaux.

440/6/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil de la Ville de Drummondville demande au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de réduire le prix d'entrée au Parc des Voltigeurs au même montant que celui de 1981.

ADOPTÉ

Les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Joyal et Edward St-Pierre estiment que le Conseil de Ville n'a pas à s'ingérer dans les décisions gouvernementales et que certaines augmentations se justifient par l'inflation qui affecte toutes les administrations.

Le conseiller Michel Letendre entre dans la salle et prend son siège.

Son Honneur le Maire souligne que l'entrée tardive du conseiller Michel Letendre s'explique par le fait qu'il a agi comme président d'élection à la Commission Scolaire de Drummondville. Il demande à M. Letendre d'informer le Conseil du résultat de ces élections tenues dans 5 secteurs du territoire de la Commission Scolaire de Drummondville.

M. Michel Letendre donne ce résultat siège par siège.

441/6/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon et résolu unanimement que les commissaires élus ou réélus soient félicités et que M. Michel Letendre, président d'élection, soit également félicité pour l'excellence de son travail professionnel durant l'organisation et la tenue de ce scrutin.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

442/6/82

1- FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PRODUITS CHIMIQUES ALLIED CANADA LTEE Ville St-Laurent	\$183.86/T.M.
. PRODUITS ALCAN CANADA LTEE Montréal	\$183.86/T.M.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la soumission de Produits Chimiques Allied Canada Ltée soit retenue.

ADOPTÉ

443/6/82

2- RENOVATION DE BUREAUX ET LOCAUX ADMINISTRATIFS

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$92,820.00

<u>Soumissionnaires (suite)</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$79,890.00
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$89,980.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la soumission présentée par Emile Fugère Construction Inc. soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Son Honneur le Maire donne lui-même lecture d'une lettre qu'il a reçue du maire de la Ville de La Roche-sur-Yon (république française) qui explique qu'une délégation de 113 personnes se rendra bientôt à Drummondville à l'occasion du Festival Mondial de Folklore.

Cette délégation sera reçue chaleureusement parce que Drummondville se doit de réserver à ces visiteurs la même attention qui fut accordée au conseiller Marcel Joyal qui s'est rendu à La Roche-sur-Yon à l'automne 1981, à titre de maire suppléant et délégué du Conseil.

- 444/6/82
- Les responsables du Festival Mondial de Folklore de Drummondville sollicitent l'autorisation d'installer un poteau de l'Hydro-Québec dans le parc Woodyatt dans le but de faire sculpter un totem par les Amérindiens: Abénakis d'Odanak.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que cette autorisation soit accordée puisque ce totem constituera un excellent moyen de perpétuer le souvenir du premier Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

ADOPTE

- 445/6/82
- La Fondation Ste-Croix Inc. demande l'autorisation d'utiliser gratuitement la glace de l'Olympia Yvan-Cournoyer le 31 octobre 1982 de 13:00 heures à 18:00 heures, à l'occasion de la journée organisée par l'Hôpital Ste-Croix au bénéfice de la Fondation Ste-Croix.

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Emilien Letarte, porte-parole des industriels opérant sur la rue Power, qui se dit déçu de la décision récente du Conseil qui reporte à plus tard le pavage de la rue Power. Il allègue que les propriétaires riverains sont disposés à se partager le coût de ces travaux et que la Ville n'aura pas à effectuer de déboursés pour les exécuter.

Demande sera faite au commissaire industriel de vérifier l'intention des riverains exprimée par M. Letarte et le Conseil pourra éventuellement reviser sa décision si les dépenses peuvent être assumées par les requérants selon un mode de paiement établi à la satisfaction des parties impliquées.

- Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prie le Conseil de lui fournir le nom du président du comité responsable du concours "Villes, Villages et Campagnes fleuries du Québec 1982".

Considérant que personne jusqu'à date n'a manifesté le désir de présider ce comité, le Conseil invite les personnes intéressées à offrir leurs services pour organiser encore cette année un concours qui aurait pour effet de stimuler l'intérêt des propriétaires concernant l'embellissement de leurs demeures.

- Mlle Denise Laliberté, présidente de la Société d'histoire de la Milice de Drummondville Inc., demande au Conseil un local pour une durée de 20 semaines, afin de réaliser un projet "Chantier Québec".

Malheureusement, le Conseil n'ayant pas de locaux disponibles, il est suggéré que la requérante s'adresse au responsable de l'école St-Louis-de-Gonzague qui pourrait peut-être satisfaire cette demande.

446/6/82

- M. Pierre Morissette de la compagnie Equipement de Ferme Dynavent Inc. demande l'autorisation de faire un feu de joie le 24 juin 1982 sur un terrain privé situé au 1825 rue Power.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cette autorisation soit accordée conditionnellement à l'acceptation des exigences qui seront fixées par le directeur du Service de la Sécurité Publique et que ce feu ne comporte aucun déboursé de la Ville et aucun temps supplémentaire du Service de Protection des Incendies.

ADOPTE

447/6/82

- Le comité d'école Frédéric Tétreau sollicite l'autorisation d'utiliser le parc Frigon pour un pique-nique de fin d'année pour les élèves de cette école. Le comité demande également la fermeture à la circulation automobile des rues des Marronniers, des Châtaigniers et des Erables.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'autorisation d'utiliser le parc Frigon soit accordée, mais que la circulation ne soit pas interdite sur les rues des Châtaigniers et des Lilas à cause des inconvénients qui pourraient être causés aux automobilistes.

ADOPTE

- M. Paul Lessard, ex-employé de la Ville devenu directeur général du Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke, remercie le Conseil pour le témoignage d'appréciation qu'il a reçu à l'occasion de son départ et pour la collaboration qui lui fut accordée dans l'exercice de ses fonctions à Drummondville.
- M. Paul-Emile Bordeleau, secrétaire-trésorier de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, remercie le Conseil pour avoir été délégué au congrès de la C.O.M.A.Q. au début de juin 1982 et d'avoir pu ainsi être récipiendaire d'une plaque-souvenir par cette corporation dont il était membre depuis plusieurs années.
- M. François Sanchez, directeur de la fabrication Complexe Dr'Ville/Coaticook de Celanese Canada Inc., écrit au Conseil pour expliquer que Celanese a dû fermer ses deux usines durant quelques semaines et réduire les jours ouvrables à cause de surplus d'inventaires.

Son Honneur le Maire souligne que Celanese fait preuve de beaucoup de civisme en informant le Conseil Municipal de

ses difficultés et souhaite que cette usine puisse traverser la période difficile actuelle sans avoir à ralentir davantage ses opérations.

448/6/82

- Le Club des Lions de Drummondville demande une subvention de \$1,000.00 pour éponger un déficit d'opération suite à la Fête de l'Amitié tenue les 22 et 23 mai 1982.

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville remette au Club des Lions la somme de \$787.36 perçue à titre de taxe d'amusement lors de cette activité populaire.

ADOPTE

449/6/82

- M. Don Burke, responsable de l'équipe Les Quatre Mousquetaires, demande l'autorisation de tenir une parade le 15 juin à 19 heures à partir du Motel Albatrof jusqu'au stade de baseball.

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le Service de la Sécurité Publique fournisse un véhicule pour précéder cette parade qui ne devra se traduire par aucun déboursé de la Ville et aucun temps supplémentaire.

ADOPTE

- Le greffier informe le Conseil qu'il a reçu 10 lettres des restaurateurs ou marchands qui s'opposent à l'émission d'un permis pour le commerce "Les Cuisines Mobiles P.C. Inc." Ces lettres seront ajoutées à celles déjà reçues le 25 mai 1982 et l'aviseur légal sera invité à en prendre connaissance.
- M. Jean Bernard, chef de cabinet adjoint du Ministre des Affaires Municipales, accuse réception de la résolution no. 359/5/82 adoptée par le Conseil le 10 mai 1982, demandant d'amender la législation actuelle pour que le gouvernement du Québec paie les taxes foncières selon la valeur réelle de ses propriétés. Il explique que le gouvernement provincial a augmenté de \$50,000,000.00 sa contribution aux taxes municipales du Québec et qu'il continue ses négociations pour obtenir une contribution plus généreuse du gouvernement fédéral.
- Le Conseil de la Fabrique St-Joseph demande au Conseil de satisfaire la demande du Comité des Loisirs St-Joseph concernant l'ouverture et la réfection de la piscine de ce quartier.
Le conseiller Marcel Joyal explique que le Service des Travaux Publics prend actuellement toutes les mesures nécessaires pour ouvrir cette piscine durant l'été 1982.
- Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond qui a pour but d'endosser la demande de l'Association des Pilotes de Drummondville qui réclame l'agrandissement de l'aire de stationnement pour les avions à l'aéroport municipal et le pavage de cet espace de terrain.
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale accuse réception d'une lettre en date du 18 mai 1982, dans laquelle le Conseil de Drummondville demandait de protéger l'industrie du tapis au Québec qui semble menacée par une compagnie multinationale qui désire s'implanter au Canada au cours des prochains mois.

450/6/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 22 mai au 11 juin 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$756,553.17.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

451/6/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville soit autorisée à tenir une vente-trottoir les 8, 9 et 10 juillet en collaboration avec le Festival Mondial de Folklore de Drummondville.

Il est également résolu que durant ces trois jours le stationnement soit gratuit dans ce secteur et que la rue Hériot soit fermée aux heures d'ouverture des commerces.

ADOPTE

452/6/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le plan de remplacement d'une partie des lots 106-93 et 106-212, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 17 mai 1982, pour le compte de M. Jean-Guy Nadeau, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

453/6/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de remplacement du lot 110-27 et une partie du lot 110-28, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 29 mai 1982, pour le compte de Normand Mathieu et de Louise Bélanger, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

454/6/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville participe à l'entretien du cours d'eau Celanese (branche 1), tronçon boulevard Lemire et cours d'eau Marconi et à l'entretien du cours d'eau Marconi, tronçon boulevard Jean-de-Brébeuf et lot 302. La participation de la Ville est estimée à \$16,146.13. Le maître d'oeuvre de ce projet sera la Municipalité de Grantham-Ouest. Cette dépense sera affectée au code budgétaire no. 02-112-00-670.

ADOPTE

455/6/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de changer les indications "Drummondville-Sud" par "Drummondville" sur la route 51 et autres routes provinciales. Il est également résolu que demande soit faite au même Ministère de modifier de la même façon toutes les cartes routières pour identifier la nouvelle Ville de Drummondville fusionnée depuis décembre 1981.

ADOPTE

456/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la compagnie Aviation Drummondville soit autorisée à faire une demande de permis d'aéroport temporaire sur une rue du projet domiciliaire P.A.A.T., II, située dans l'axe de la rue Des Pins. Il est résolu que cette partie du prolongement de la rue Des Pins soit fermée à la circulation durant la tenue de l'Exposition Agricole de Drummondville, soit du 17 au 21 juin 1982.

Cette autorisation est cependant conditionnelle à la fourniture par Aviation Drummondville d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Ville de Drummondville de toute responsabilité pouvant découler de l'utilisation de cette partie de la rue Des Pins.

ADOPTE

457/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec le Club de Hockey Drummond Inc. "Les Voltigeurs".

ADOPTE

458/6/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 2, paragraphe Q, du règlement No. 787 - Utilisation de haut-parleurs dans les limites de la Ville.

459/6/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 621.

460/6/82

Le conseiller Jean-Paul Gagnéux donne avis de motion d'un règlement divisant la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux pour fins d'élections municipales.

461/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil accepte le projet de règlement No. 1499 divisant la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux portant les numéros 1 à 9 inclusivement pour fins d'élections municipales et que les procédures de mise en vigueur de ce règlement soient entreprises immédiatement.

ADOPTE

462/6/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les résolutions suivantes soient abrogées:

- Résolution no. 333/4/82 abolissant le poste d'inspecteur aux programmes;
- Résolution no. 334/4/82 abolissant le poste de secrétaire aux programmes.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la mise en oeuvre du programme Loginove reçoit un accueil très favorable de la population et que la préparation des dossiers justifie l'emploi d'un inspecteur et d'une secrétaire pour permettre aux contribuables de bénéficier de subventions très intéressantes qui auront pour effet d'améliorer plusieurs bâtiments résidentiels et leur donner une valeur accrue qui se traduira par une augmentation appréciable des taxes foncières.

463/6/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Gilles Ethier soit autorisé à couper et ramasser le foin sur les terrains vacants dans le parc industriel régional. En compensation, M. Gilles Ethier devra ensemençer et labourer certains espaces de terrains.

M. Gérald Lapierre, directeur des travaux publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec cet entrepreneur pour les fins précitées.

ADOpte

Le conseiller Henri Montminy invite tous les propriétaires de terrains vacants à les nettoyer rapidement et si possible avant la tenue du Festival Mondial de Folklore de Drummondville qui nous amènera des milliers de visiteurs.

464/6/82

Il est proposé par Son Honneur le Maire et unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient transmis au conseiller Lindor Letendre présentement hospitalisé.

ADOpte

465/6/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels de la firme Urbanex soient retenus pour la refonte de la réglementation d'urbanisme dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat dont le coût ne devra pas excéder \$22,500.00.

ADOpte

466/6/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour effectuer une étude afin de minimiser les coûts de consommation d'énergie.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec Hamel, Beaulieu et Associés pour les fins précitées.

ADOpte

467/6/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$470,000.00 pour l'achat du réseau d'éclairage de rues appartenant à l'Hydro-Québec.

Après avoir expliqué que selon les probabilités anticipées la Ville de Drummondville pourrait économiser des sommes très intéressantes en se portant propriétaire du réseau d'éclairage de rues, le conseiller Marcel Joyal félicite M. Gérald Lapierre, directeur des travaux publics, pour les recherches qu'il a effectuées et pour le dossier intéressant et fort étoffé qu'il a présenté au Conseil, afin de l'aider à prendre une décision.

468/6/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir du Ministre des Transports du Québec la levée d'un non-accès sur le Chemin du Golf au sud-est du pont de la Rivière Noire.

ADOpte

469/6/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la Sécurité Publique, et M. Pierre Roger, coordonnateur adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence Municipales, soient délégués au congrès de l'Association Québécoise pour l'Avancement des Services Médicaux d'Urgence (SOQASMU) qui se tiendra à Mirabel les 17, 18 et 19 septembre 1982.

ADOPTE

470/6/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les services professionnels de la firme Les Reproductions Sorpès Inc. soient retenus pour effectuer un travail de cartographie urbaine.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTE

471/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, des protocoles d'entente avec:

- Les Loisirs Saint-Joseph de Drummondville Inc.
- Le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc.
- Le Club des Loisirs Ste-Thérèse Inc.

concernant l'engagement des organismes de quartier pour la période couvrant les mois de juin à décembre 1982 et prévoyant une subvention de \$800.00 à chacun des organismes précités.

ADOPTE

472/6/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les autorités de l'école Notre-Dame-du-Rosaire, représentées par M. Denis Blanchard, soient autorisées à utiliser le parc Milette et le parc St-Jean-Baptiste pour la tenue d'un rodéo-cycliste le 16 juin 1982 durant la période scolaire. Il est entendu que cette autorisation ne devra comporter aucune dépense de temps supplémentaire de la part des employés municipaux pour la fourniture de services.

ADOPTE

473/6/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire, Lachapelle, Noël & Associés soient retenus pour effectuer la revision du cadastre du territoire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à préciser ce mandat dont le coût ne devra pas excéder \$3,000.00 et est également autorisé à signer tous les documents requis.

ADOPTE

474/6/82

Considérant l'intérêt manifesté par les marchands du Centre-Ville pour la création des SIDAC; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'amender la Loi des Cités et Villes afin de permettre la création des SIDAC.

ADOPTE

475/6/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville recommande la demande de M. Mario Saint-Louis au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme de loisir assisté pour les personnes souffrant d'un handicap lourd ou multiple (activités physiques pour handicapés mentaux).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

Le conseiller Roger Prince invite la population à visiter l'Exposition Agricole qui se tiendra au cours de la présente semaine et souhaite bon succès aux organisateurs et aux exposants.

Le conseiller Jean-Paul Généreux sollicite la collaboration de tous les citoyens de Drummondville et des municipalités desservies par l'usine de traitement d'eau pour économiser au maximum cette denrée précieuse qui menace de se faire rare à cause de la sécheresse qui sévit depuis le printemps.

476/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des vœux de joie et de succès soient offerts à tous les citoyens et aux organisateurs des nombreuses festivités qui auront lieu dans le cadre de la Fête de la St-Jean.

ADOPTE

Le conseiller Edward St-Pierre invite toute la population de Drummondville à participer à une fête champêtre qui aura lieu au parc Girouard dans le secteur sud de la nouvelle Ville fusionnée. Il voit là une occasion de fraterniser dans le cadre de la fusion qui a regroupé les deux municipalités qui forment maintenant une seule Ville. Il souligne que le public aura l'occasion d'assister à une pièce théâtrale composée par M. Louis Gosselin, journaliste local, qu'il félicite pour son initiative et ses talents.

477/6/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services municipaux proposent des modifications pour corriger certaines normes concernant l'implantation des piscines sur les terrains privés et plusieurs petits dossiers qui s'avèrent difficiles à solutionner à cause d'une réglementation sévère qui pourrait être adoucie.

ADOPTE

478/6/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que tous les bénévoles qui ont travaillé à la préparation du cahier présenté à la Société des Jeux du Québec pour l'obtention des Jeux d'Été 1985, soient remerciés. Toutes ces personnes impliquées ont consacré beaucoup d'efforts, de sérieux et d'enthousiasme qui méritent d'être appréciés.

Le proposeur de cette résolution souligne qu'en l'absence de M. J.-Bruno Smith il se fait son interprète pour exprimer la gratitude des autorités municipales à l'endroit des personnes impliquées dans ce dossier qui servira peut-être à favoriser Drummondville dans quelques années.

ADOPTE

Le conseiller Michel Letendre remercie ses collègues pour l'avoir délégué comme représentant de la Ville de Drummondville au CRD-04 où il a le privilège de siéger avec d'autres citoyens de Drummondville, soit MM. Luc Audet, Yvon Robillard et Georges Nijdam.

Cette représentation permet à Drummondville d'être en évidence au CRD-04 et ces personnes entendent tirer profit de leur mandat pour favoriser notre collectivité par l'obtention de projets intéressants.

M. Ovélus Demers prend la parole pour exprimer son accord avec le nouveau salaire du maire suppléant.

M. Hervé Savoie demande des explications concernant les sujets suivants:

- Comment se traite une demande pour faire un feu à l'occasion d'une activité populaire?
- Comment se contrôlent les prix des repas offerts aux prisonniers?
- Comment les citoyens peuvent-ils prendre connaissance des conventions signées par la Ville?

M. Marcel Joyal, conseiller, suggère qu'à l'avenir copie de toutes les conventions signées par la Ville soit affichée dans la salle des délibérations du Conseil pour que les citoyens puissent en prendre connaissance.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 28 juin 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 juin 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 28 juin 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

479/6/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 14 juin 1982, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier adjoint soit dispensé d'en faire la lecture et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

480/6/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

6A. Compte C.E.R.D. (J.P. Généreux)

6B. Ministère du Travail - édifices publics (Marcel Joyal).

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers suggère au Conseil de faire installer un grand plan de la Ville de Drummondville et de ses environs afin que les citoyens connaissent mieux leur ville et afin que soient mis en valeur nos attraits touristiques, nos nombreuses industries, de même que les grands axes routiers qui desservent notre belle région.

Monsieur le Maire et le conseiller Roger Prince trouvent bien valables cette suggestion et invitent les intéressés à visualiser deux photos aériennes prises à près de 20 ans d'intervalle et qui démontrent l'évolution du développement de la municipalité tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur industriel.

M. Ovélus Demers transmet au Conseil les inquiétudes de certains propriétaires de terrains du Domaine Cherbourg, à savoir si les services municipaux seront disponibles dans un avenir rapproché ou s'il serait préférable de revendre ces terrains s'il n'y a pas de développement prévisible.

MM. les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith rappellent que ce développement appartient à l'entreprise privée. Pour sa part, la Ville a informé les promoteurs des coûts du développement et la décision appartient à ces derniers. On rappelle aussi que la construction se fait selon le jeu de l'offre et de la demande, et pour diverses raisons la demande est très faible présentement. Les propriétaires sont invités à s'enquérir auprès des services municipaux des coûts prévus pour desservir ces terrains.

M. Hervé Savoie du Regroupement des Citoyens de Drummondville demande que la liste des comptes soit plus détaillée afin de la comprendre mieux et d'éviter ainsi de mobiliser le personnel municipal pour obtenir des renseignements.

M. Roger Turcotte, trésorier de la Ville, informe M. Savoie que le fait de détailler les comptes serait très onéreux pour la Ville puisque le système actuellement en place ne le permet pas. M. Savoie est cependant invité à continuer à s'enquérir auprès des employés municipaux s'il le juge nécessaire.

481/6/82 Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

ACHAT D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUTS ET VIDE-PUISARDS

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Centre du Camion Beaudoin Enr. 5360 St-Roch, Grantham-Ouest	\$159,912.73 (avec échange) \$163,912.73 (sans échange)

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Conseil retarde sa décision à une prochaine séance et que cette soumission soit transmise au Directeur des Travaux Publics pour étude.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

482/6/82 - M. René Marcotte, président de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. fait part au Conseil que le congrès 1983 de la Fédération des Policiers Municipaux du Québec se tiendra à Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu de transmettre à l'U.P.D.I. les félicitations du Conseil pour avoir obtenu ce congrès.

ADOPTÉ

- Le sous-ministre adjoint du Ministère des Affaires Municipales, M. Michel Lucier, informe le Conseil que le regroupement des municipalités de Baie-Comeau et Haute-Rive se différencie sur plusieurs points du regroupement de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud, ce qui justifie le traitement différent au plan des subventions.

Le conseiller Lucien Couture qui est à l'origine de cette demande d'information, fait le rapprochement avec la parabole de l'enfant prodigue à savoir qu'une municipalité en difficulté financière reçoit de fortes subventions alors que des villes aux finances saines reçoivent le minimum.

483/6/82 - L'Association du soccer mineur de Drummondville sollicite du Conseil divers services lors du Tournoi provincial "pee-wee Léo Descheneaux" qui se tiendra les 2, 3 et 4 juillet 1982.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'aide municipale leur soit fournie selon les normes déjà édictées pour de telles activités et après entente avec les services concernés.

ADOPTÉ

484/6/82 - Mme Yolande Parenteau de l'organisation du Baseball mineur demande au Conseil de recevoir des jeunes joueurs de Blainville lors de leur visite les 6, 7 et 8 août 1982 à l'occasion d'un échange avec une équipe de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une réception civique soit offerte à ces deux équipes jumelées.

ADOPTÉ

485/6/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 12 juin 1982 au 1er juillet 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,087,175.04.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

En réponse à une question soulevée lors de la précédente séance du Conseil à propos d'un compte de la C.E.R.D., le conseiller Jean-Paul Généreux informe le Conseil que ces argents proviennent d'un projet subventionné par le gouvernement fédéral et qu'ils ont servi à réunir les membres du Comité patronal-ouvrier.

486/6/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville possède plusieurs édifices publics d'importance;

ATTENDU QUE ces édifices publics ont été construits et aménagés selon les normes de sécurité qui prévalaient au moment de leur construction;

ATTENDU QUE le Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, Direction inspection du bâtiment, a établi de nouvelles normes de sécurité dans les édifices publics;

ATTENDU QUE la majeure partie de nos édifices ne rencontrent plus les nouvelles normes;

ATTENDU QUE l'attitude des représentants du Ministère se veut souvent intransigeante de par leurs demandes jugées exagérées, par des délais d'exécution très courts et par la menace de fermeture des édifices;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL ET UNANIMEMENT RÉSOLU de transmettre au Ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu la position du Conseil à ce propos, à savoir:

1. Que le Conseil endosse les nouvelles normes de sécurité dans les édifices publics et favorise son application dans le cas de constructions nouvelles;
2. Que le Ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu adoucisse et rende plus souple l'application des nouvelles normes pour les édifices déjà construits en considérant que ceux-ci étaient jugés sécuritaires jusqu'à récemment.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à Me Michel Clair, Député du Comté de Drummond et Ministre des Transports.

ADOPTÉ

487/6/82

Considérant que depuis quelques années le milieu drummondvillois a conclu de multiples échanges tant culturels que socio-économiques avec la Ville de La Roche sur Yon;

Considérant qu'une délégation municipale a déjà établi un pont de communication privilégié avec la Ville de La Roche sur Yon;

Considérant que plus de 146 citoyens de La Roche sur Yon seront présents lors du Festival Mondial de Folklore de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les autorités de la Ville de Drummondville procèdent à la lecture d'une charte de fraternité et de bonne entente privilégiée lors d'une réception officielle qui se tiendra le 14 juillet 1982 et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer au nom de la Ville les documents nécessaires pour concrétiser le jumelage avec la Ville de la Roche sur Yon.

ADOPTÉ

488/6/82

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral offre un programme d'aide aux municipalités pour développer leurs infrastructures et améliorer certains services municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville est invitée à présenter un projet éligible aux subventions fédérales qui peuvent être accordées aux municipalités dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE le développement de l'aéroport apparaît comme éligible à ce programme;

ATTENDU QUE le développement de l'aéroport de Drummondville pourrait devenir un outil important concernant la promotion industrielle;

ATTENDU QUE l'économie de la Ville de Drummondville repose en grande partie sur l'activité industrielle et que cette dernière connaît des difficultés qu'il faut contrer pour conserver à Drummondville sa vitalité et son avancement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

QUE le Conseil de la Ville de Drummondville présente à l'Honorable Jean-Luc Pépin, Ministre des Transports du Canada, un projet de revitalisation et d'aménagement de l'aéroport municipal dont le coût et le détail des travaux apparaissent sur un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville s'engage à demeurer propriétaire de l'aéroport et à en assumer l'entretien;

QUE la Ville de Drummondville accepte les conditions exigées par le Gouvernement Fédéral pour l'obtention du programme précité;

QUE copie de cette résolution et de son annexe soit transmise aux personnes suivantes:

- l'Honorable Yvon Pinard, Député de Drummond, Président du Conseil privé et Leader parlementaire;
- l'Honorable Donald Johnston, Président du Conseil du Trésor;
- l'Honorable Marc Lalonde, Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à l'obtention du programme de subvention présenté.

ADOPTÉ

489/6/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte d'abandon de servitude d'entretien de clôture sur le boulevard St-Joseph, grevant les lots 167-18, 167-20, 167-21, 167-17 et 167-19 du cadastre du Canton de Grantham; une copie de ce document préparé par le notaire André Jean est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

490/6/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'hypothèque à intervenir avec le Club des Loisirs St-Pierre Inc. concernant la construction d'un centre communautaire, ainsi qu'un protocole d'entente concernant l'utilisation dudit centre communautaire; ces documents ayant été préparés par le notaire André Lampron et étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

491/6/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que Me Jacques Dionne, conseiller juridique, soit délégué au colloque sur le Droit québécois de l'Aménagement du Territoire qui se tiendra à Sherbrooke les 26 et 27 novembre 1982.

ADOPTÉ

492/6/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que M. Michel Lesage, ing., Directeur général adjoint aux Services à la Population, soit délégué au congrès de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec qui se tiendra à Sherbrooke les 13, 14 et 15 septembre 1982.

ADOPTÉ

493/6/82

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$41,500.00 pour l'exécution de travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité à l'Olympia Yvan Cournoyer.

494/6/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le projet de règlement No. 1494 amendement le règlement de zonage No. 1400 dans le but d'en modifier plusieurs dispositions comprises dans les parties 1, 2, 3, 4 et 5, soit adopté; et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125).

ADOPTÉ

495/6/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le projet de règlement No. 1495 amendement le règlement de lotissement No. 1401 aux sections numéros 1.4, 2.3 et 3.2, afin de modifier certaines exigences relatives 1°) aux "lots créés" avant l'entrée en vigueur du règlement No. 1401, et 2°) à l'application de la règle de cession de terrain pour fins de parc, soit adopté; et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125).

ADOPTÉ

496/6/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le projet de règlement No. 1498 amendement le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud soit adopté et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125).

ADOPTÉ

497/6/82

Lecture est donnée du règlement No. 1504 abrogeant le règlement No. 621 et ses amendements.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

498/6/82

Lecture est donnée du règlement No. 1505 abrogeant le règlement No. 622 et ses amendements et interdisant la vente dans les rues et places publiques à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville.

M. Denis Dion soumet ses commentaires au Conseil et suite à cet échange il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, de remettre à une séance ultérieure l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉ

499/6/82

Lecture est donnée du règlement No. 1506 amendant l'article 2, paragraphe Q, du règlement No. 787 concernant le bon ordre.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

500/6/82

Lecture est donnée du règlement No. 1507 amendant le règlement No. 1442 concernant les nuisances publiques et abrogeant les règlements Nos. 59 et 199 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

Suite à un commentaire de M. Hervé Savoie, les conseillers Lucien Couture et J.-Bruno Smith commentent les principes qui doivent sous-tendre un budget municipal, soit l'équilibre budgétaire, et font quelques extrapolations quant au budget 1983.

Le conseiller Marcel Joyal demande aux représentants du Regroupement des Citoyens s'il pourrait connaître leur opinion quant au dossier d'acquisition du réseau électrique de l'Hydro-Québec.

Le conseiller Roger Prince remercie la compagnie Équipement George Haggerty Inc. qui a accepté de déplacer tous ses équipements lourds lors de l'Exposition Agricole afin d'offrir plus de stationnement aux visiteurs.

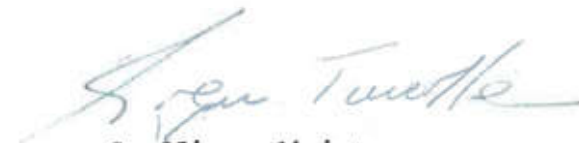
Le conseiller J.-Bruno Smith remercie le Comité organisateur des Jeux du Québec, Été 1985, ainsi que tous ceux qui de près ou de loin ont été appelés à travailler à ce dossier.

Le greffier adjoint informe la population que la Ville fera parvenir des communiqués à toutes les institutions financières faisant affaire dans la Ville de Drummondville pour les inviter à soumettre une proposition pour l'administration des comptes bancaires de la Ville

Le conseiller Lucien Couture avise la population qu'à compter du 5 juillet 1982 la cueillette des ordures ménagères dans le secteur sud de la Ville se fera les lundi et jeudi au lieu des dimanche et mercredi, et qu'un "container" sera disponible à toute la population au garage municipal à compter du 1er juillet prochain.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la
prochaine séance régulière du Conseil se tiendra lundi le 12 juillet 1982.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier adjoint


Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

12 juillet 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 12 juillet 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Gaëtan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

501/7/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 28 juin 1982; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

502/7/82

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers félicite le Conseil pour le succès remporté jusqu'à ce jour par le Festival Mondial de Folklore qu'il considère comme un événement susceptible de faire connaître Drummondville bien au delà des frontières du Québec.

M. Ovéus Demers souhaite que le Conseil prenne des mesures pour inciter les citoyens à économiser l'eau potable.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc. traite des sujets suivants:

- Il souhaite l'installation d'enseignes plus fonctionnelles pour indiquer les arrêts d'autobus dans le territoire de la Ville;
- Il explique que suite à des calculs faits par un ingénieur, à l'aide de chiffres fournis par des membres du Conseil durant une séance régulière, le Regroupement des Citoyens a établi qu'une fuite d'eau à la piscine St-Joseph coûterait \$18,334.00 durant l'été. Une telle dépense n'est pas acceptable.

Le conseiller Marcel Joyal explique que les chiffres utilisés par le Regroupement des Citoyens sont erronés et que la perte d'eau à la piscine St-Joseph, incluant l'évaporation, a été vérifiée et coûte \$0.84 par jour à la Ville. Considérant que l'eau de la piscine n'est pas chauffée, le Conseil croit que cette dépense d'environ \$150.00 pour la saison est raisonnable et que l'ouverture de la piscine a été une bonne décision.

Son Honneur le Maire explique à M. Jacques Dion que le service d'autobus à Drummondville est dispensé par l'entreprise privée et que la Ville n'a pas à investir dans les affiches indiquant les arrêts des véhicules.

Son Honneur le Maire souligne la présence dans la salle des délibérations de 3 personnes de La Roche-sur-Yon (France) et leur souhaite la bienvenue.

Décision concernant la soumission ouverte le 28 juin 1982.

503/7/82

- ACHAT D'UN CAMION ECUREUR D'EGOUTS ET VIDE-PUISARDS

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CENTRE DU CAMION BEAUDOIN ENR. 5360 St-Roch Grantham-Ouest	\$163,912.73 (sans échange)

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette soumission soit retenue.

ADOPTE

504/7/82

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- SURVEILLANCE ET CONCIERGERIE, SECTEUR PISCINE, CENTRE CULTUREL

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. 114 Biron Drummondville	\$71,950.00 (pour 30 mois)

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit retenue conditionnellement à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

M. Gérald Lapierre, directeur des travaux publics, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Dr Y.M. Maiangwa, Haut Commissaire du Nigéria, remercie le Conseil pour la réception qui lui fut accordée par la Ville de Drummondville dans le cadre du Festival Mondial de Folklore. Il souligne la courtoisie de Monsieur le Juge Jacques Biron, de M. Alonzo Malouin et du conseiller Roger Prince, maire suppléant, à cette occasion. Il espère revenir à Drummondville bientôt et rencontrer le maire de la Ville.
- M. A. Taburiaux, Secrétaire communal de Braine-L'Alleud (Belgique), remercie Son Honneur le Maire de l'avoir invité au Festival Mondial de Folklore et regrette de ne pouvoir accepter cette invitation.
- M. Francis Dufour, maire de la Ville de Jonquière et président de l'Union des Municipalités du Québec, regrette de ne pouvoir assister au Festival Mondial de Folklore et souhaite que cet événement connaisse un succès éclatant.
- M. Hubert Gervais, curé de la paroisse St-Joseph, remercie le Conseil pour avoir permis l'ouverture de la piscine du secteur St-Joseph durant la saison estivale.
- M. Alain Limoges, directeur de la Promenade Lindsay Enr., remercie le Conseil pour sa collaboration durant la période de la Promenade en Fête 1982 tenue du 14 au 23 juin 1982.
- M. André Ayotte, président du Club des Lions de Drummondville, remercie le Conseil pour sa généreuse contribution à la Fête de l'Amitié tenue récemment.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Walter Beljaars concernant une demande de modification au règlement de zonage qui lui permettrait de transformer une maison et d'augmenter le nombre de logements de 4 à 8. Cette demande sera transmise à l'inspecteur en bâtiments pour étude.

505/7/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 26 juin au 12 juillet 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$808,629.75.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, déplore le fait que les politiques gouvernementales aient soustrait le produit de la taxe de vente des revenus des municipalités. Si cette ressource était demeurée disponible durant la tenue du Festival Mondial de Folklore, Drummondville aurait perçu des revenus considérables qui auraient pu diminuer le compte de taxes des citoyens.

Le conseiller Roger Prince souligne qu'une subvention gouvernementale importante est venue remplacer le retour de la taxe de vente et que plusieurs commerces de Drummondville pourront durant le Festival augmenter leurs revenus.

506/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Comité des Loisirs et des Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc. soit autorisé à utiliser le parc Guilbault les 5 et 6 août 1982 pour la tenue du Festival de l'Epi et soit également autorisé à vendre des boissons alcooliques durant ces deux jours.

La Ville de Drummondville fournira à cet organisme certains services municipaux et ce, dans le respect des politiques établies pour la tenue d'activités populaires en 1982.

ADOPTE

507/7/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'Eglise Baptiste de la Foi de Drummondville soit autorisée à utiliser les parcs Milette et St-Jean-Baptiste pour tenir un pique-nique le 18 juillet 1982.

ADOPTE

508/7/82

L'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours "L'Eglise Mormone" sollicite l'autorisation d'installer un kiosque d'information au parc St-Frédéric les 22, 23 et 24 juillet 1982 et d'y vendre certains articles.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que l'autorisation d'installer un kiosque soit donnée, mais que la vente d'articles soit prohibée.

ADOPTE

509/7/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. soit autorisée à tenir un pageant aérien à l'aéroport municipal les 28 et 29 août 1982. Il est également résolu que la Ville de Drummondville fournisse les services essentiels pour la tenue de cette activité.

ADOPTE

510/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires aux endroits suivants:

- un luminaire (10,000 lumens vapeur de mercure), rue Belle Rive à l'intersection de la rue Fafard;
- deux luminaires (10,000 lumens vapeur de mercure), rue St-Omer près de la rue Tétreault (tel que plan fourni par le directeur des travaux publics);
- deux luminaires (10,000 lumens sodium haute pression) dans le stationnement Brock/St-Jean.

ADOPTÉ

511/7/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit délégué pour siéger à la Table de Concertation des Services d'Aide à la Jeunesse en remplacement de Mlle Louisette Boucher.

ADOPTÉ

512/7/82

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'exécution des travaux suivants:

- relocalisation des enseignes "arrêt toutes directions" de la 14e Avenue à la 13e Avenue au coin de la rue St-Laurent;
- enlèvement de 2 enseignes interdisant le stationnement rue Bérard près de la rue Hériot;
- installation d'une enseigne autorisant le stationnement durant 60 minutes rue Hériot, entre les rues Dumoulin et Dunkin, côté est;
- installation d'enseignes "arrêt toutes directions" à l'intersection des rues Ringuet et Marchand.

ADOPTÉ

513/7/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour faire l'étude d'un problème d'égout rue Toupin, entre les rues Cormier et Fournier.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à préciser ce mandat et à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme précitée pour les fins susdites.

ADOPTÉ

514/7/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que M. Raymond Laflamme soit engagé comme permanent au poste d'inspecteur en bâtiments au Service de la Planification et des Programmes.

ADOPTÉ

515/7/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville accepte le procès-verbal de bornage préparé par M. Yves Noël, a.g., le 2 avril 1982, modifiant la superficie du lot 141-55A et portant le numéro de répertoire 4262 et le numéro de minute 3989.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce nouveau bornage et à une vente de terrain à intervenir entre la Caisse Populaire St-Frédéric et M. Simon Martel.

ADOPTÉ

516/7/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Michel Binet, Chef Inspecteur en bâtiments, soit délégué par la Ville de Drummondville pour présenter à la Société d'Habitation du Québec un Programme de Relance de Construction impliquant une contribution municipale pour toute nouvelle construction dans le cadre d'un programme de subvention établi par le gouvernement du Québec. La contribution municipale est expliquée et précisée dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que le secteur de la construction domiciliaire à Drummondville comme partout ailleurs au Canada traverse une crise. Les gouvernements fédéral et provincial tentent de mettre en oeuvre des programmes de construction et les municipalités sont invitées à y participer. Les programmes gouvernementaux sont en voie de préparation et même si nous en connaissons les grandes lignes, ce n'est qu'au début du mois d'août 1982 que le Conseil sera en mesure d'établir le niveau de sa participation. Toutefois pour stimuler la construction, le Conseil étudie la possibilité d'accorder des subventions pouvant aller de \$500.00 à \$1,000.00 par unité de logement construit d'ici la fin de l'année 1982.

Le conseiller J.-Bruno Smith est d'opinion que l'étude sommaire faite à ce jour des programmes gouvernementaux révèle que les propriétaires de maisons unifamiliales sont davantage favorisés, ce qui est en contradiction avec les politiques de densification des municipalités que les urbanistes et économistes recommandent depuis quelques années. Le programme fédéral comporte des exigences que plusieurs citoyens ne pourront satisfaire. Quant au programme provincial, il semble contenir des avantages concernant les taux d'intérêt (n'excédant pas 13 1/2%) et l'addition de subventions gouvernementales et municipales pourrait stimuler la relance de la construction. Déjà plusieurs projets sont à l'étude, mais il est trop tôt pour évaluer l'impact qui sera créé dans notre milieu.

517/7/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement (no. 1494) amendant le règlement de zonage No. 1400, afin de prescrire un certain nombre de modifications aux dispositions des sections ou articles numéros 1.7.4, 1.7.6, 2.3, 3.1.7, 3.2.5, 3.3.5, 3.4.3, 3.6.3, 3.6.6, 4.1.3, 4.2.3, 4.3.3, 4.11.5, 4.30.3, 4.31.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10, 5.11 et 5.13.

518/7/82

Considérant que le projet de règlement No. 1494 a été adopté par la résolution no. 494/6/82 le 28 juin 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1494 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1494 au moment de son adoption.

ADOPTE

519/7/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement (no. 1495) amendant le règlement de lotissement No. 1401 aux sections numéros 1.4, 2.3 et 3.2, afin de modifier certaines exigences relatives 1°) aux "lots créés" avant l'entrée en vigueur du règlement No. 1401, et 2°) à l'application de la règle de cession de terrain pour fins de parc.

520/7/82

Attendu que le projet de règlement No. 1495 a été adopté le 28 juin 1982 par la résolution no. 495/6/82;

Attendu que projet dudit règlement No. 1495 a été déposé et remis aux membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1495 au moment de son adoption.

ADOPTE

521/7/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement (no. 1498) amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

522/7/82

Attendu que le projet de règlement No. 1498 a été adopté le 28 juin 1982 par la résolution no. 496/6/82;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1498 a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1498 au moment de son adoption.

ADOPTE

523/7/82

Attendu que conformément aux prescriptions du Chapitre II de la Loi concernant les élections dans certaines municipalités, le Conseil de la Ville de Drummondville a adopté un projet de règlement divisant le territoire de la Ville en 9 districts électoraux et copie dudit règlement a été déposée à la table du Conseil le 14 juin 1982;

Attendu que publication de ce projet de règlement a été faite dans le journal La Parole le 23 juin 1982;

Attendu qu'aucun contribuable n'a fait connaître par écrit son opposition audit règlement;

Pour ces raisons, il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le règlement No. 1499 divisant le territoire de la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux soit adopté.

ADOPTE

524/7/82

Lecture est donnée du règlement No. 1505 abrogeant le règlement No. 622 et ses amendements et interdisant la vente dans les rues et places publiques à l'intérieur des limites de la municipalité de Drummondville.

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers demande au Conseil s'il est possible d'enlever des enseignes interdisant le stationnement en face de l'Hôpital Ste-Croix.

Considérant que ce sujet a été fréquemment étudié par le Conseil;

Attendu que des espaces de stationnement demeurent disponibles dans les environs de l'Hôpital Ste-Croix;

Il est résolu de conserver le statu quo jusqu'à ce que des faits nouveaux indiquent la nécessité de modifier la situation actuelle.

525/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que des remerciements et des voeux d'heureuse retraite soient transmis à M. Georges Cloutier qui prend sa retraite après 25 ans de loyaux services comme employé municipal, ainsi qu'à M. Josaphat Dubois qui prend également une retraite bien méritée après 24 années.

ADOPTE

526/7/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des remerciements soient offerts à la presse écrite et parlée de Drummondville pour l'excellence des reportages qui sont faits quotidiennement concernant la tenue du Festival Mondial de Folklore.

Il est également résolu que des remerciements soient adressés à tous les média d'information du Québec: presse, télévision et radio, qui par leur publicité et leurs reportages placent Drummondville en évidence durant la période du 1er Festival Mondial de Folklore. Le Conseil invite les représentants de tous les média d'information à se rendre à Drummondville et à participer aux nombreuses manifestations de joie et d'amitié qui sont vécues présentement à Drummondville au coeur du Québec.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne que le 1er Festival Mondial de Folklore de Drummondville est maintenant en voie de se réaliser grâce à la troupe folklorique Mackinaw qui s'est illustrée depuis au moins 10 ans par ses performances exceptionnelles tant au Canada qu'en Europe.

Il félicite les membres de cette troupe et tous ceux et celles qui leur ont apporté leur appui, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités et représenter Drummondville d'une façon aussi professionnelle.

Le conseiller J.-Bruno Smith espère que le 1er Festival Mondial de Folklore sera un stimulant pour la population et une invitation à travailler ferme pour l'obtention des futurs Jeux du Québec.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 26 juillet 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 juillet 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 26 juillet 1982 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la Loi 125, pour expliquer le projet de règlement No. 1494 pourvoyant à l'amendement du règlement de zonage municipal No. 1400, afin de prescrire un certain nombre de modifications aux dispositions des sections ou articles numéros 1.7.4, 1.7.6, 2.3, 2.4.1, 3.1.7, 3.2.5, 3.3.5, 2.4.5, 3.6.3, 3.6.6, 4.1.1, 4.1.3, 4.2.3, 4.3.1, 4.3.3, 4.11.5, 4.30.3, 4.31.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10, 5.11 et 5.13.
2. Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la Loi 125, pour expliquer le projet de règlement No. 1495 amendant le règlement de lotissement No. 1401 de manière à modifier certaines dispositions des sections 1.4, 2.3 et 3.2.
3. Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la Loi 125, pour expliquer le projet de règlement No. 1498 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation, au sujet des amendements apportés à nos règlements régissant le zonage et le lotissement.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage et le lotissement, ainsi que ses amendements, à la consultation publique, avant son adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendements et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

C'est donc là le double but de notre rencontre de ce soir et, sans plus tarder, je vais exposer les grandes lignes de notre projet d'amendements.

Faisons d'abord un petit tour en arrière! Le 11 mai 1981, votre Conseil adoptait un nouveau règlement de zonage et de lotissement pour le territoire de l'ex-Cité de Drummondville, conformément à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Aussi, après plus d'un an de mise en application, il s'est révélé nécessaire d'apporter quelques modifications pour assouplir certaines normes de cette réglementation et il en est de même pour quelques-unes des dispositions régissant l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Parmi les motifs qui rendaient ces refontes nécessaires, on peut mentionner, par exemple:

1 - POUR LA PARTIE DU TERRITOIRE DE L'EX-CITE DE DRUMMONDVILLE

A) REGLEMENT No. 1494 REGISSANT LE ZONAGE
NATURE ET EFFET

- les changements d'usages dérogatoires et les lots dérogatoires;
- les accès aux terrains pour véhicules;
- les usages autorisés dans les cours latérales et arrière;
- les usages complémentaires;
- le stationnement et les espaces de chargement/déchargement;
- les marges latérales minimales;
- les postes d'essence et stations-service;
- les enseignes.

B) REGLEMENT No. 1495 REGISSANT LE LOTISSEMENT
NATURE ET EFFET

- d'ajouter la définition de l'expression "lot créé";
- de soustraire certaines opérations cadastrales à l'exigence de cession de terrain pour fins de parc;
- de soustraire un "lot créé" avant l'entrée en vigueur du règlement, à certaines exigences de dimensions minimales.

2 - POUR LA PARTIE DU TERRITOIRE DE L'EX-VILLE DE DRUMMONDVILLE-SUD

REGLEMENT No. 1498 REGISSANT LE ZONAGE
NATURE ET EFFET

- le nombre et l'usage d'édifices publics dans les zones à caractère institutionnel;
- réduction de la marge d'alignement dans un secteur déjà construit;
- localisation des bâtiments accessoires.

CONCLUSION

Voilà donc les principales caractéristiques de ces projets de règlements que nous vous soumettons aujourd'hui.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration, en espérant que vous apprécierez cet effort que fait votre Conseil Municipal pour améliorer l'administration des affaires publiques à Drummondville.

J'invite donc les gens qui désirent s'exprimer et poser des questions sur ce projet d'amendements, à s'approcher et à le faire.

Aucune personne présente ne demande la parole.

M. Michel Binet, Chef inspecteur en bâtiment, à la demande de Son Honneur le Maire, explique l'expression "lot créé" dont il est fait mention au règlement No. 1495.

Considérant qu'aucune personne présente ne demande d'explications supplémentaires concernant les règlements nos 1494, 1495 et 1498, Son Honneur le Maire lève l'assemblée.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 JUILLET 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 26 juillet 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Gendreau, Ubald Guillemette, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

527/7/82

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 juillet 1982; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

528/7/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers du 51 - 117e Avenue déplore le fait que la dépollution de la rivière St-François et de ses affluents ne soit pas entreprise rapidement par le gouvernement, afin d'éviter que la situation devienne irréversible. Il suggère même que la prise d'eau qui alimente l'usine de traitement d'eau soit déplacée en amont du barrage Hemming afin d'utiliser une eau plus limpide. Il félicite tous les bénévoles qui ont consacré temps et efforts pour accélérer le processus de dépollution qui tarde à venir. Il termine en invitant le Conseil et les citoyens à visiter le ruisseau Cacouna où le limon et les ordures s'accumulent de jour en jour pendant que l'eau salie se déverse dans la rivière St-François à quelques centaines de pieds de l'endroit où est situé le tuyau qui alimente l'usine de traitement d'eau.

Son Honneur le Maire félicite M. Ovéus Demers pour son intervention qui démontre son intérêt pour solutionner un problème sérieux et inquiétant.

529/7/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que demande soit faite à la MRC de Drummond d'entreprendre des démarches pour accélérer la dépollution du ruisseau Cacouna et que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de St-Nicéphore et au Ministre de l'Environnement.

ADOPTE

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., demande au Conseil d'améliorer le système de son dans la Salle des Délibérations, parce que souvent il est impossible d'entendre certaines interventions des membres du Conseil.

Faisant référence à certains propos tenus par le conseiller Marcel Joyal lors de la séance du 12 juillet 1982 concernant le coût d'opération de la piscine St-Joseph, M. Jacques Dion donne lecture du texte suivant:

" Je tiens à mentionner que je ne veux d'aucune façon engager de polémique au sujet de la piscine St-Joseph. Je désire faire une mise au point à l'effet que jamais le Regroupement des Citoyens de Drummondville ne s'est opposé à l'ouverture de cette piscine, mais qu'au contraire nos membres souhaitaient que la Ville trouve une solution acceptable monétairement pour sa remise en opération.

Cependant, les membres du Regroupement des Citoyens aimeraient dire à M. Marcel Joyal que s'il veut que les directeurs puissent prendre des décisions éclairées, il devrait lui-même être mieux renseigné lorsqu'il intervient durant les assemblées du Conseil et non fournir des données rudimentaires pour les compléter un mois plus tard comme ce fut le cas dans le dossier de la piscine St-Joseph.

Nous savons tous que M. Marcel Joyal aime bien soigner son image à la télévision, mais nous croyons qu'il y est allé un peu fort lors de l'assemblée du 12 juillet 1982 en nous invitant à mieux nous renseigner.

Le Regroupement des Citoyens ne veut pas mettre en doute le sens de bonne administration et la compétence de l'homme chevronné qu'est M. Marcel Joyal, mais les citoyens qui l'ont écouté, ont pu juger avec quelle désinvolture ce conseiller a répondu à leurs représentants; désinvolture qui n'a d'égal que son manque de diplomatie à l'égard des citoyens qui l'ont élu. Personnellement, je doute que ces mêmes citoyens récidivent aux prochaines élections.

Pour terminer, je citerai un vieux dicton d'un de mes amis membre de la Sûreté du Québec: "La diplomatie ça ne s'achète pas, ça s'acquiert et celui qui la possède, se sauve d'un tas d'emmerdement."

M. Jacques Dion termine son exposé en félicitant les organisateurs du Festival Mondial de Folklore et le Conseil pour avoir collaboré à cette activité qui semble avoir donné des résultats favorables pour la population. Il s'enquiert du bilan financier de cette activité.

Le Conseil informe le président du Regroupement des Citoyens que le bilan financier sera complété et rendu public à la mi-août 1982.

Le conseiller J.-Bruno Smith informe le Conseil que le comité du Festival terminera son année financière le 3 août 1982 et que le rapport financier sera validé par un comptable agréé et présenté à l'assemblée générale le 15 septembre 1982. Une fois que le Conseil aura ce document, on y ajoutera les dépenses municipales et on procédera également à l'évaluation des retombées économiques de ce Festival.

530/7/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que des remerciements et des félicitations soient transmis à M. Wilfrid Méthot, président du Festival Mondial de Folklore de Drummondville, à M. Serge Ménard, vice-président, aux autres membres du conseil d'administration, ainsi qu'aux membres du comité du protocole et des autres comités et aux nombreux bénévoles qui ont assuré le succès et le bon fonctionnement du Festival.

ADOPTE

531/7/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le totem fourni à la Ville par la délégation d'Odanak soit déplacé dans le parc qui longe la rue Dupont de façon à le mettre plus en évidence et éviter le vandalisme.

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne que la tenue du Festival a permis à Drummondville de recevoir quelques ambassadeurs qui gardent le meilleur souvenir de leur visite à Drummondville et ont exprimé leur gratitude par lettres versées à la correspondance.

M. Ovéus Demers voudrait savoir si le prix de l'eau estimé à \$0.42 le mille gallon est exact.

Le trésorier, M. Roger Turcotte, explique que ce coût est réel, mais n'inclut pas le service de la dette de l'usine de traitement d'eau et du réseau de distribution.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

532/7/82

1- SERVICES BANCAIRES

Soumissionnaires

- . Banque de Nouvelle Ecosse
- . Banque de Montréal
- . Banque de Commerce Canadienne Impériale
- . Banque Nationale du Canada
- . Banque Royale
- . Caisse Populaire St-Joseph

A cause de la complexité des propositions présentées, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

533/7/82

2- AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET BORDURES - SECTEUR P.A.A.T., IV
(PROJET NO. 0521780)

Soumissionnaires

Prix

- | | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------|
| . LAMBERT & GRENIER INC. | alternative 1 : | \$33,767.20 |
| B.P. 501, Rte Transcanadienne | alternative 2 : | \$27,184.20 |
| Bon-Conseil | | |
| . SINTRA INC. | alternative 1 : | \$38,228.80 |
| 911 St-Mathieu, C.P. 210 | alternative 2 : | \$30,228.80 |
| Bon-Conseil | | |

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

534/7/82

3- FONDATION DE RUE, PAVAGE, TROTTOIR - TRAVAUX PUBLICS 1982
(DOSSIER: DE82DR06)

Soumissionnaire

Prix

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------|
| . SINTRA INC. | - Secteur Dr'Ville | |
| 911 St-Mathieu, C.P. 210 | (règ. no. 1484) | \$111,836.00 |
| Bon-Conseil | - Secteur Dr'Ville-Sud | |
| | (règ. no. 1485) | \$ 56,661.00 |
| | - Secteur Dr'Ville Ouest | |
| | (règ. no. 1486) | \$ 28,293.00 |
| | Coût total: | \$196,790.00 |

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville de Drummondville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

535/7/82

4- MODIFICATIONS 1982 - CENTRE MARCEL DIONNE
(PROJET NO. 0315381)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$72,788.00
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$75,950.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$74,597.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

Les conseillers Roger Prince et Edward St-Pierre, ainsi que le maire suppléant Me Gilles Gagnon, expliquent que les travaux qui seront exécutés au Centre Marcel Dionne sont exigés par le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre qui applique de nouvelles normes de sécurité de plus en plus sévères.

Ils estiment que si ce ministère exige des modifications à un édifice construit selon les normes de l'époque, le gouvernement devrait accorder des subventions équivalentes. Cependant, un Conseil Municipal se doit d'être respectueux des lois et de l'autorité et c'est pour cette raison que devant un refus catégorique du ministère de surseoir à de telles exigences, le Conseil a pris la décision d'obtempérer aux directives onéreuses qui se traduisent par une dépense de \$72,788.00.

536/7/82

5- FOURNITURE D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 2 - PERIODE DU 1ER AOUT 1982
AU 31 JUILLET 1983

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix net soumis au litre et sujet aux fluctuations du marché</u>
. FOURNIER HUILE A CHAUFFAGE LTEE Drummondville	\$0.2337 le litre
. TEXACO CANADA INC. Montréal	\$0.2279 le litre
. F. HAMEL INC. Drummondville	\$0.2297 le litre
. MELANCON & FILS ENR. St-Majorique	\$0.2250 le litre
. L.P. THERRIEN INC. Drummondville	\$0.2340 le litre
. MARCHAND PETROLEUM CANADA INC. Drummondville	\$0.2319 le litre
. B.P. PETROLES LTEE Montréal	\$0.2340 le litre
. COMPAGNIE LES PRODUITS GULF CANADA Montréal	\$0.2413 le litre
. COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE Montréal	\$0.2580 le litre

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la plus basse soumission, soit celle de Mélançon & Fils Enr., soit retenue parce que jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

537/7/82

Acceptation de la soumission de Construction Drummond Inc. concernant la construction du Centre Communautaire St-Pierre.

ATTENDU QUE le 26 avril 1982, Construction Drummond Inc. a présenté une soumission au prix de \$137,900.00 pour la construction du Centre Communautaire St-Pierre;

ATTENDU QUE cette soumission a été jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à cette construction sont maintenant disponibles;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Construction Drummond Inc. soit retenue.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Clément Richard, Ministre des Affaires Culturelles du Québec, informe le Conseil du versement d'une subvention de \$57,850.00 pour l'opération de la bibliothèque municipale en 1982.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, souligne que la subvention a été augmentée d'environ \$15,000.00 suite à la fusion. Il y a là une preuve de plus que la fusion a été bénéfique pour la collectivité.

- 538/7/82 - Le Comité Organisateur de la Finale Régionale des Jeux du Québec Eté 1982 Centre du Québec invite Son Honneur le Maire à participer aux soirées d'ouverture et de fermeture de la Finale Régionale qui auront lieu respectivement à Manseau le 6 août 1982 à 20:00 heures et à St-Pierre Les Becquets le 8 août 1982 à 20:00 heures.

Attendu que Son Honneur le Maire a des engagements à respecter à ces dates, il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert et Edward St-Pierre soient délégués en alternance à ces deux activités.

ADOPTE

- 539/7/82 - Me Michel Clair, Ministre des Transports et député de Drummond, informe le Conseil que son ministère a pris la décision de doter l'aéroport de Drummondville d'un radiophare non-directionnel qui contribuera à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations tant à l'aéroport qu'à l'hydrobase.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que des remerciements soient adressés au Ministre des Transports pour ce don qui permettra aux usagers de l'aéroport municipal de bénéficier d'un appareil très précieux pour leur sécurité.

ADOPTE

540/7/82 - M. Denis Laflamme, directeur général de Centraide Coeur du Québec Inc., formule les demandes suivantes:

1. Apposer le sigle de Centraide sur la glace du Centre Marcel Dionne et de l'Olympia Yvan Cournoyer pour la saison de hockey 1982/83;
2. Pour la durée de la campagne annuelle de Centraide, soit du 1er au 31 octobre:
 - a) hisser le drapeau de Centraide au mât de l'Hôtel de Ville
 - b) installer des banderoles de rue dans la Ville
 - c) faire mention de la campagne de Centraide sur le tableau d'affichage de la Ville en bordure de la Transcanadienne et,
 - d) exposer une bannière de Centraide à l'intérieur du Centre Culturel.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ces demandes soient acceptées dans la mesure où elles n'entrent pas en contradiction avec des engagements antérieurs de la Ville ou avec des ententes déjà prises avec certains organismes qui utilisent les édifices et équipements municipaux.

ADOPTE

- La Société pour les enfants infirmes du Québec remercie le Conseil pour avoir autorisé une campagne de souscription dans les limites de la Ville. Les fonds recueillis seront utilisés au bénéfice d'une vingtaine de jeunes drummondvillois.
- Les maires des villes du Québec ci-après indiqués remercient le maire de la Ville de Drummondville pour l'invitation qu'ils ont reçue de participer au Festival Mondial de Folklore tenu à Drummondville du 9 au 19 juillet 1982 et s'excusent d'avoir décliné cette invitation à cause d'engagements antérieurs:
 - M. D.C. MacCallum, maire de Westmount
 - M. Pierre Cloutier, maire de Beloeil
 - M. Jean-Claude Beaumier, maire du Cap-de-la-Madeleine
 - M. John R. Luck, maire de Gatineau
 - M. Marcel Laurin, maire de Saint-Laurent.
- Son excellence Henri Rethore, consul général de France, a fait parvenir à Son Honneur le Maire un télégramme pour exprimer son regret de ne pouvoir assister à la cérémonie du Jumelage de Drummondville avec la Ville de La Roche-sur-Yon.
- Son excellence K. Rouvroy, consul général de Belgique, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu à Drummondville dans le cadre du Festival Mondial de Folklore.
- Son excellence John J. Becker, ambassadeur de l'Afrique du Sud, remercie le Conseil pour l'accueil qu'il a reçu à l'occasion du Festival Mondial de Folklore.
- M. Dietmar Simanowski, directeur du marketing de Via Rail Canada Inc., remercie les autorités municipales pour l'avoir invité à l'ouverture officielle du Festival Mondial de Folklore dont il a grandement apprécié la qualité de l'organisation et la performance des groupes folkloriques.
- Le Club des Administrateurs Municipaux Actifs remercie Son Honneur le Maire pour avoir accepté de participer à la cérémonie d'ouverture de leur 9e congrès tenu à Drummondville récemment.

- M. Eloi Parenteau, résidant de Ste-Foy, félicite les organisateurs du 1er Festival Mondial de Folklore et les autorités municipales pour le succès remporté lors de la tenue de cette activité qu'il a grandement appréciée.
- Mme Françoise Houle du 40 - 9e Avenue se dit heureuse du succès remporté par le Festival Mondial de Folklore et souhaite que cette activité devienne annuelle.

541/7/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 10 juillet au 1er août 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$807,992.86.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

542/7/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11360 à 11462 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

543/7/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les Loisirs de la paroisse St-Philippe Inc. soient autorisés à utiliser le parc St-Etienne les 13, 14 et 15 août 1982 et les 20, 21 et 22 août 1982, pour la tenue d'activités sportives et communautaires et soient également autorisés à vendre des boissons alcooliques durant ces six jours.

La Ville de Drummondville fournira à cet organisme certains services municipaux et ce, dans le respect des politiques établies pour la tenue d'activités populaires pour 1982.

ADOPTÉ

544/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le Conseil Municipal de la Ville de Drummondville reconnaisse d'une part que le Centre communautaire de loisir Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. est un intervenant et une ressource importante pour le développement de l'individu et de la collectivité au moyen d'activités de loisir et d'autre part, que ce centre communautaire oeuvre en complémentarité avec la municipalité.

Cette résolution atteste également que la municipalité a bien reçu du Centre communautaire Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. les documents suivants:

- . charte
- . règlements généraux
- . états financiers 1981-82
- . rapport d'activités 1981-82
- . copie du "Formulaire de présentation d'une demande d'assistance financière pour l'année 1982-83" fourni par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- . copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 1981-82
- . tous documents pouvant permettre une meilleure connaissance du centre communautaire et de ses réalisations.

ADOPTÉ

545/7/82

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement d'une partie des lots 108-16, 108-17 et 108-177, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 7 juillet 1982, pour le compte de M. Michel Desrochers.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce plan de remplacement soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

546/7/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier et Me Gilles Gagnon, maire suppléant, soient autorisés à assister au congrès de l'Union des Conseils de Comté du Québec qui se tiendra à Montréal les 22 et 23 octobre 1982.

La Ville paiera à ses représentants pour cette participation les frais établis par la résolution no. 168/3/82, savoir la cotisation et l'inscription audit congrès.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, remercie les membres du Conseil pour ce cadeau de grec dont personnellement il ne fera pas usage. Il estime que la Ville de Drummondville devrait à l'instar de toutes les municipalités membres de la MRC de Drummond, assumer les dépenses de ses délégués puisque notre ville représente environ 50% de la population et 50% de l'évaluation de l'ensemble de la MRC de Drummond.

Les conseillers Raymond Luneau et Edward St-Pierre suggèrent de faire une exception à la politique établie par la résolution no. 168/3/82 à cause de l'importance du congrès de l'U.C.C.Q.

Les conseillers Jean-Marie Boisvert et Michel Letendre estiment qu'il serait préférable de rescinder la résolution no. 168/3/82 au lieu de faire une entorse à la politique établie.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la résolution proposée par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyée par le conseiller Jean-Marie Boisvert.

Il est majoritairement résolu que cette résolution soit adoptée.

ADOPTÉ

547/7/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville procède à un appel d'offres pour la vente de certaines parties du lot 162B-113 (rue Landreville).

ADOPTÉ

548/7/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Germain Raymond soit autorisé à transporter à l'extérieur de la Ville un bâtiment actuellement sis sur le terrain de l'école Polyvalente La Poudrière. Un permis à cette fin sera émis par l'inspecteur en bâtiment, conformément à toutes les exigences des règlements municipaux.

ADOPTÉ

549/7/82

Attendu que tous les membres du Conseil estiment qu'il y a lieu de tenir un mini sommet à l'automne 1982 et que tous entendent y participer très activement;

Attendu que plusieurs personnes du milieu travaillent ardemment à l'élaboration de ce mini sommet dans l'espoir d'établir des programmes favorables à l'essor économique, industriel et culturel de notre Ville et de notre région;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le maire suppléant, tous les conseillers municipaux, ainsi que les membres de la gérance et certains officiers municipaux soient délégués pour participer à la préparation et aux délibérations du mini sommet économique qui se tiendra à Drummondville en novembre 1982.

Il est également résolu que les délégués de la Ville soient affectés aux commissions en voie de formation de la façon suivante:

- Commission de l'Aménagement et des Priorités Municipales
 - . M. Claude Boucher, coordonnateur
- Commission de l'Aménagement
 - . MM. Roger Turcotte, Michel Lesage, Michel Binet, Marcel Joyal, Henri Montminy, Marcel Bonin
- Commission de l'Education.
 - . M. Jean-Marie Boisvert
- Commission de la Qualité de Vie
 - . M. J.-Bruno Smith
- Commission des Services Primaires et Tertiaires
 - a) Tourisme - M. Jean-Paul Gagnéux
 - b) Commerce - MM. Roger Prince, Raymond Luneau, Ubald Guillemette
- Commission du secteur industriel
 - a) Industries locales - MM. Michel Letendre, Gaëtan Blanchette
 - b) Industries extérieures - MM. Philippe Bernier, Edward St-Pierre
 - c) Services professionnels - M. Lucien Couture

ADOPTE

550/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les organisateurs de Défi Drummond soient autorisés à utiliser le stade municipal les 27 et 28 août 1982 et soient également autorisés à faire un défilé dans les rues de la Ville pour la tenue du 2e championnat provincial des Corps de Tambours et Clairons à Drummondville. Défi Drummond est finalement autorisé à vendre des boissons alcooliques durant ces deux jours au stade municipal.

La Ville de Drummondville fournira à cet organisme certains services municipaux et ce, dans le respect des politiques établies pour la tenue d'activités populaires pour 1982.

Le Conseil de la Ville souhaite un franc succès à Défi Drummond lors de la tenue de cette activité.

ADOPTE

551/7/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Pierre Meunier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente entre M. Gaston Houle et la Régie de la Bibliothèque concernant l'entretien de l'école sise au 555 Des Ecoles durant le temps d'occupation des dix classes par le Cegep de Drummondville.

ADOPTE

552/7/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Pierre Meunier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente entre la Drummondville Olympique et la Régie de la Bibliothèque concernant l'occupation ou l'utilisation de certains locaux au 555 Des Ecoles.

ADOPTE

553/7/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail avec le Cégep de Drummondville pour la location de certains locaux dans l'ancienne école anglaise sise au 555 Des Ecoles.

ADOPTE

554/7/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement concernant un Programme Municipal d'Aide à la Construction Neuve.

555/7/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement ayant pour objet de créer un fonds de subvention pour promouvoir la construction résidentielle.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte expliquant le contenu du Programme d'Aide à la Construction Neuve que le Conseil entend adopter et mettre en vigueur dans les meilleurs délais.

556/7/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$2,000,000.00 pour la construction de la bibliothèque municipale et l'achat d'équipement et de mobilier.

557/7/82

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$14,500.00 pour l'exécution de travaux de voirie sur les rues St-Félix et Ally.

558/7/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement pour abroger le règlement No. 317 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud (utilisation de l'eau).

559/7/82

Lecture est donnée du règlement No. 1508 prévoyant un emprunt de \$41,500.00 pour l'exécution de travaux d'architecture, de mécanique et d'électricité à l'Olympia Yvan Cournoyer.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1508 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 août 1982.

560/7/82

Attendu que le projet de règlement No. 1494 a été adopté par la résolution no. 494/6/82 le 28 juin 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1494 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 28 juin 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1494 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 12 juillet 1982 (réf. 517/7/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1494 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 518/7/82 du 12 juillet 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 26 juillet 1982 à 19:30 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1494;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le règlement No. 1494 amendant le règlement de zonage No. 1400 afin de prescrire un certain nombre de modifications aux dispositions des sections ou articles numéros 1.7.4, 1.7.6, 2.3, 2.4.1, 3.1.7, 3.2.5, 3.3.5, 2.4.5, 3.6.3, 3.6.6, 4.1.1, 4.1.3, 4.2.3, 4.3.1, 4.3.3, 4.11.5, 4.30.3, 4.31.3, 5.4, 5.7, 5.8, 5.9, 5.10, 5.11 et 5.13, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 26 juillet 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1494 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 août 1982.

561/7/82

Attendu que le projet de règlement No. 1495 a été adopté par la résolution no. 495/6/82 le 28 juin 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1495 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 28 juin 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1495 amendant le règlement de lotissement No. 1401 a été régulièrement donné le 12 juillet 1982 (réf. 519/7/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1495 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 520/7/82 du 12 juillet 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 26 juillet 1982 à 19:30 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1495;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le règlement No. 1495 amendant le règlement de lotissement No. 1401 de manière à modifier certaines dispositions des sections 1.4, 2.3 et 3.2, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 26 juillet 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1495 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 août 1982.

562/7/82

Attendu que le projet de règlement No. 1498 a été adopté par la résolution no. 496/6/82 le 28 juin 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1498 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 28 juin 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1498 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud a été régulièrement donné le 12 juillet 1982 (réf. 521/7/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1498 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 522/7/82 du 12 juillet 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 26 juillet 1982 à 19:30 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1498;

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le règlement No. 1498 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 26 juillet 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1498 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 16 et 17 août 1982.

563/7/82

Il est unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient offerts à M. Edgar René, ex-conseiller de la Ville de Drummondville-Sud, présentement hospitalisé pour une intervention chirurgicale.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince demande au greffier de tenter d'obtenir de la Société d'Agriculture du District de Drummond un compte rendu de la dernière exposition agricole ainsi que le bilan financier de cette activité.

M. Michel Bergeron, résidant sur la rue Ally, demande au Conseil de procéder à la construction d'un trottoir tel que promis au printemps 1982 par le Conseil.

Ce dossier sera étudié par le Conseil avant l'adoption d'un règlement d'emprunt dont avis de motion a été donné au début de la présente assemblée.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens, estime que le Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre a des exigences très onéreuses pour modifier le Centre Marcel Dionne et que le Conseil devrait protester avant de procéder à une dépense de près de \$75,000.00 pour améliorer la sécurité qui jusqu'ici a toujours été satisfaisante.

M. Dion est informé que depuis plusieurs mois le Conseil a fait des pressions pour étaler ces dépenses sur quelques années, que le ministère se montre intransigeant et qu'il ne faut pas attendre pour réagir que les fonctionnaires ferment le Centre Marcel Dionne et en compromettent l'utilisation.

M. Jacques Dion se demande si le Programme Municipal d'Aide à la Construction Neuve et le règlement qui aura pour effet de créer un fonds de subvention pour promouvoir la construction résidentielle, sont des mesures susceptibles de favoriser la construction tout en garantissant aux nouveaux propriétaires qu'ils ne se lancent pas dans une aventure risquée parce que les taux d'intérêt sont actuellement très élevés et que le taux de 13 1/2% garanti pour trois ans peut après cette période augmenter d'une façon astronomique.

Le Conseil estime qu'il doit quand même proposer aux contribuables les programmes gouvernementaux présentement offerts et y ajouter une participation municipale pour relancer la construction tout en espérant que cette décision s'avérera profitable.

Me Gilles Gagnon exprime une fois de plus sa déception concernant la décision du Conseil d'imposer à deux de ses représentants le paiement des frais de participation au congrès de l'U.C.C.Q.

M. Jacques Dion déclare que le Regroupement des Citoyens ne s'oppose pas à des délégations de la Ville à condition que le nombre de mandataires soit limité et que les dépenses inhérentes à toute délégation soient raisonnables.

Son Honneur le Maire traite de la conjoncture économique difficile qui affecte tous les secteurs de l'économie sans épargner les municipalités. Il estime que dès maintenant les administrateurs municipaux se doivent de réfléchir sur les moyens à prendre pour compresser et réduire les dépenses. A l'instar de plusieurs entreprises, les administrateurs municipaux devront peut-être envisager de réduire la semaine de travail des employés et d'instaurer des cédules rotatives quitte à diminuer la qualité de certains services. Il se dit convaincu que la population réagirait favorablement à une telle décision si elle s'avérait nécessaire.

M. Pierre Dozois à titre de contribuable veut exprimer toute sa gratitude au Conseil pour avoir favorisé et appuyé le 1er Festival Mondial de Folklore tenu à Drummondville du 9 au 19 juillet 1982. Jamais selon lui Drummondville n'a bénéficié d'autant de publicité favorable.

Il souligne que tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur Général, M. Claude Boucher, et le Directeur Général Adjoint, M. Roger Turcotte, ont été en alerte constamment et que leur disponibilité et leurs initiatives ont grandement contribué au succès de ce Festival qui devrait se répéter chaque année dans l'avenir.

M. Henri Montminy, conseiller, demande aux officiers municipaux de vérifier le cheminement du dossier de l'Office Municipal d'Habitation qui prévoyait la construction de 30 logements dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud en 1982.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au lundi, 9 août 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

9 août 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 9 août 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

564/8/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale tenue à 19:30 heures le 26 juillet 1982; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

565/8/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 26 juillet 1982; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

566/8/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item 28A. suivant: "Nom d'une rue (Lucien Couture)".

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue remercie le Conseil pour avoir procédé au remplacement de quelques lumières incandescentes sur le boulevard Mercure.

Ce même contribuable traite des sujets suivants:

- Elargissement de la route à partir de l'intersection du boulevard St-Joseph et du boulevard Mercure jusqu'aux limites de St-Nicéphore;
- Création d'espaces verts dans le secteur St-Philippe;
- Réserve de terrains pour fins de stationnement dans le même secteur;
- Revision de l'évaluation de la propriété de Téléglobe pour augmenter le montant des taxes municipales à un niveau comparable à celui payé par les propriétaires riverains.

Le conseiller Marcel Joyal explique à M. Ovélus Demers qu'un nouveau règlement prévoiera qu'un montant égal à 10% de la valeur d'un terrain au moment de son lotissement devra être payé à la Ville.

Le conseiller Henri Montminy affirme que depuis plusieurs années l'ex-Ville de Drummondville-Sud a toujours exigé un don de 5% de la valeur des terrains avant d'en accepter le lotissement.

Le conseiller Edward St-Pierre estime que les espaces verts entourant les écoles St-Philippe et St-Etienne sont satisfaisants.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique à M. Demers que les taxes payées par les Sociétés de la Couronne sont fixées par une loi fédérale et que le Conseil ne peut modifier les valeurs inscrites au rôle par l'évaluateur. La compagnie Téléglobe a offert de vendre les grands espaces qu'elle possède à l'ex-Ville de Drummondville-Sud et à la nouvelle Ville de Drummondville. Aucun besoin n'a pu justifier cette acquisition de terrains qu'il faudrait entretenir aux frais des contribuables; de plus la Ville perdrait les en-lieux de taxes qu'elle perçoit présentement.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville Inc., traite des sujets suivants:

- a) Le nombre et le coût d'opération des caméras de télévision installées sur le réseau de Bell Canada devraient être révisés au moment de l'échéance de la convention présentement en vigueur.
- b) La construction d'une nouvelle bibliothèque constituera un endettement d'environ un demi-million de dollars malgré une subvention généreuse du gouvernement provincial. Il présume que l'administration d'une nouvelle bibliothèque plus grande coûtera plus cher et comportera éventuellement l'engagement de personnes supplémentaires. Il demande au Conseil d'étudier sérieusement ce projet avant d'entreprendre sa réalisation.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert déclare qu'il partage les appréhensions de M. Jacques Dion concernant l'endettement de la Ville et l'augmentation des coûts d'opération d'une nouvelle bibliothèque mais que le Conseil après des études très sérieuses s'est engagé dans ce projet pour satisfaire un besoin qui date de plusieurs années et qui pourra se réaliser avec une subvention gouvernementale très généreuse qu'on ne peut refuser.

Le conseiller Marcel Joyal estime que ce projet ressemble à celui du Centre Culturel qui a rencontré une forte opposition de la part de certains contribuables qui aujourd'hui reconnaissent que les administrateurs municipaux ont pris une bonne décision.

567/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, qu'un comité soit formé pour établir une procédure de dépôt de documents écrits lors des séances du Conseil.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

568/8/82

- AMELIORATIONS - SECURITE A L'OLYMPIA YVAN COURNOYER (DOSSIER DC81DS18)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$31,100.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$33,788.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la plus basse soumission jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville soit retenue.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

569/8/82

- REFECTION DE L'EGOUT SANITAIRE, RUE ST-PAUL (PROJET NO. 0521780-A)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu Bon-Conseil	alternative 1 : \$26,694.70 alternative 2 : \$32,420.40
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	alternative 1 : \$33,864.20 alternative 2 : \$30,285.40
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	alternative 1 : \$22,541.80 alternative 2 : \$26,689.70

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubaldo Guillemette, que ces travaux soient confiés à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville pour l'alternative la moins dispendieuse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

Choix des soumissionnaires concernant des soumissions reçues le 26 juillet 1982 et retenues pour étude.

570/8/82

- PROPOSITION DE SERVICES BANCAIRES

Considérant que la Ville de Drummondville a reçu 6 propositions et que le trésorier de la Ville en a fait l'analyse;

Considérant que la Ville de Drummondville devra obtenir l'approbation de la Commission Municipale du Québec pour choisir l'une ou l'autre de ces propositions;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les propositions soient transmises à la Commission Municipale du Québec pour étude et recommandation quant au choix de la soumission la plus avantageuse et conforme à l'appel d'offres de la Ville.

ADOPTE

571/8/82

- AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET BORDURES - SECTEUR P.A.A.T., IV (PROJET NO. 0521780)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LAMBERT & GRENIER INC. B.P. 501, Rte Transcanadienne Bon-Conseil	alternative 1 : \$33,767.20 alternative 2 : \$27,184.20
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu, C.P. 210 Bon-Conseil	alternative 1 : \$38,228.80 alternative 2 : \$30,228.80

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'alternative 1 présentée par Sintra Inc. au prix de \$38,228.80 soit retenue parce que jugée la plus avantageuse et en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La direction de l'Expo Drummond remercie le Conseil pour sa collaboration au succès de l'exposition agricole 1982.
- Le Conseil prend connaissance d'un ordre de mission reçu par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, dans le cadre de la politique du Ministère de l'Environnement du Québec visant la récupération et le recyclage des déchets domestiques.
Le Conseil félicite M. Michel Lesage pour avoir été le seul ingénieur au service d'une municipalité à être choisi pour cette mission qui le conduira en Belgique en septembre 1982.
- Son Excellence le Dr. Stanislaw Pawlak, Ambassadeur de la République Populaire de Pologne, remercie Son Honneur le Maire et son épouse pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors du Festival Mondial de Folklore.
- Son Excellence M. William D. Morgan, consul général des Etats-Unis d'Amérique, remercie Son Honneur le Maire pour la considération dont lui-même et son épouse ont été l'objet durant le Festival Mondial de Folklore.
- M. Lucien Lessard, Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, informe le Conseil que Drummondville recevra une subvention de 4 000 \$ pour la restauration d'édifices municipaux afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées.
- M. Guy Lapointe, ing., sous-ministre adjoint à l'inspection au Ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, invite la Ville de Drummondville à lui fournir la liste des édifices concernés par les exigences de son ministère ainsi que les recommandations des inspecteurs en vue de préparer une réunion avec les autorités municipales pour discuter des possibilités de réduire les immobilisations et/ou de répartir ces travaux sur une période plus longue que celle présentement exigée.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Robert Payette concernant certaines opérations cadastrales sur la rue Des Plaines. Cette lettre qui n'est pas commentée sera versée au dossier déjà très volumineux de la rue Des Plaines.

Son Honneur le Maire souligne la présence dans la salle de M. Pierre Capdevielle, de son épouse, de Mme Fleurette Bernier et de Mme Ginette Joyal. Il invite M. Pierre Capdevielle, conseiller municipal de La Roche-sur-Yon à prendre le siège du conseiller Lindor Letendre et de siéger comme conseiller d'un jour de Drummondville récemment jumelée à La Roche-sur-Yon.

Notre distingué visiteur accepte et remercie le Conseil pour cet honneur qu'il apprécie.

572/8/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 24 juillet au 9 août 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 571 748,10 \$.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

573/8/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'équipe de hockey "Les Voltigeurs de Drummondville" soit autorisée à exploiter un ou des permis d'alcool au Centre Marcel Dionne, conditionnellement à la signature d'une entente avec le Drummondville Olympique qui exploite des permis dans la même bâtisse.

ADOPTE

574/8/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. soit autorisée à utiliser le marché municipal pour la tenue d'une partie d'huîtres le 16 octobre 1982. Cet organisme est également autorisé à solliciter un permis de la Régie des Alcools pour cette activité.

ADOPTE

575/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le Programme d'Aide à l'Habitation Neuve débute après le 16 août 1982, sous réserve des approbations gouvernementales applicables.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique ce programme qui permettra au propriétaire d'une bâtisse neuve d'obtenir des subventions gouvernementales de 3 000 \$ en sus des subventions municipales variant entre 500 \$ et 1 000 \$ selon la catégorie de maisons construites. Il souligne que déjà plus de 50 personnes ont démontré de l'intérêt pour ce programme qui devrait relancer la construction domiciliaire au cours des prochains mois.

Le conseiller Michel Letendre invite les personnes intéressées à venir assister à une réunion qui se tiendra à l'Hôtel de Ville le 18 août 1982 et durant laquelle des représentants des gouvernements provincial et fédéral et de l'organisation municipale expliqueront les avantages offerts par ces trois paliers de gouvernements aux constructeurs de maisons neuves.

576/8/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un bail avec la Cie 107885 Canada Inc. concernant la location d'une partie de l'édifice St-Jean autrefois occupée par Drummex Inc. Ce bail sera pour une année au prix de \$2.50 le pied carré mais pourra prendre fin suite à un avis d'éviction de 3 mois.

ADOPTE

577/8/82

ATTENDU QUE par une résolution portant le numéro 691/11/80 adoptée le 24 novembre 1980 le Conseil de la Ville de Drummondville s'est engagé à mettre en oeuvre un programme de dégagement de terrains pour favoriser la construction d'environ 80 logements par Les Résidences St-Frédéric Inc.;

ATTENDU QUE des conditions peu favorables ont empêché la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE Les Résidences St-Frédéric Inc. ont l'intention de relancer ce projet et de le soumettre à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement pour approbation;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
ET RESOLU:

QUE la Ville de Drummondville réitère son appui au projet de construction de 80 logements pour personnes âgées par Les Résidences St-Frédéric Inc.;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions énoncées dans la résolution numéro 691/11/80 pourvu que le projet puisse se réaliser au cours des années 1982 et 1983.

ADOPTE

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit confiant que le projet des Résidences St-Frédéric Inc. pourra enfin se réaliser. Il explique que la Ville de Drummondville pourrait acquérir les terrains, procéder au déblayage et louer ce terrain par bail emphytéotique. Cet édifice à la fin du bail deviendrait la propriété de la Ville. Sa réalisation permettrait la rénovation d'un secteur qui n'a pu être restauré dans le cadre de programmes P.A.Q. et P.A.R.E.L. maintenant disparus. M. Smith termine son exposé en demandant à l'Office Municipal d'Habitation de fournir copie de la liste d'attente qu'il possède afin d'aider les administrateurs des Résidences St-Frédéric Inc. à justifier leurs demandes à la S.C.H.L.

Son Honneur le Maire accepte de se joindre à une délégation qui se rendra à Ottawa, vendredi le 13 août 1982, afin de rencontrer les représentants de la S.C.H.L. et du Ministère des Travaux Publics pour discuter de ce projet.

578/8/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville s'engage à retourner avant le 17 décembre 1982 au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche les documents suivants dûment complétés:

- le formulaire de résolution attestant l'existence dans la municipalité d'une structure ou mécanisme de consultation (F2);
- le formulaire relatif à la programmation annuelle 1983 (F3);
- le formulaire d'identification des objectifs d'action triennale (F4).

ADOPTE

579/8/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que M. André Paquet soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les documents relatifs à la participation de la Ville au programme de soutien aux activités de loisirs municipaux.

ADOPTE

580/8/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, qu'une somme de 150 \$ soit donnée par la Ville pour défrayer une partie des coûts d'une Fête Champêtre organisée pour les personnes hospitalisées aux Pavillons d'Youville et Georges-Frédéric et qui se tiendra au Camping l'Escargot le 18 août 1982.

ADOPTE

581/8/82

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté le règlement No. 1432 pour constituer une réserve de 100 000,00 \$ pour défrayer des honoraires professionnels;

Attendu que la Ville de Drummondville veut utiliser une tranche de cette réserve pour défrayer les honoraires professionnels de l'architecte M. Gilles Chagnon qui a préparé les plans et devis de la nouvelle bibliothèque municipale;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser la Ville de Drummondville à payer une somme n'excédant pas 80 000,00 \$ pour honoraires professionnels à l'architecte M. Gilles Chagnon pour les fins précitées, comprenant une somme de 26 905,00 \$ pour les plans et devis préliminaires, et à affecter cette dépense au règlement No. 1432.

ADOPTE

582/8/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. André Foucault, employé à l'essai à l'usine de traitement d'eau depuis le 17 mai 1982, soit engagé à titre de permanent.

ADOPTÉ

583/8/82

Attendu que la Ville de Drummondville doit renouveler des emprunts consentis par la Banque Nationale du Canada au montant de 2 580 000,00 \$ U.S., soit 1 720 000,00 \$ pour Drummondville et 860 000,00 \$ pour le secteur sud;

Attendu que suite à la variation fréquente du taux des obligations, le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler les emprunts qui restent à payer aux conditions offertes par la Banque Nationale du Canada, soit 1 mois à 11 9/16% plus 1%;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville soit autorisée à renouveler ces emprunts pour les soldes non payés au taux offert par la Banque Nationale du Canada. Le maire et le trésorier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ces emprunts.

ADOPTÉ

584/8/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville dénonce les contrats concernant la fourniture de l'eau aux municipalités suivantes qui viendront à échéance le 31 décembre 1982, savoir:

- . La Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson
- . La Municipalité de St-Nicéphore
- . La Municipalité de Grantham-Ouest.

ADOPTÉ

585/8/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville assume une partie du déficit d'opération de la Cité des Loisirs, soit 2 800,00 \$ pour l'année d'opération 1981.

ADOPTÉ

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique que les municipalités membres de la MRC ont assumé une partie du déficit d'opération, soit la somme de 15 200,00 \$ et que la Ville de Drummondville se doit d'accepter de payer la balance de 2 800,00 \$.

Il est également résolu que des remerciements soient offerts aux municipalités qui ont fait preuve de compréhension et de générosité dans ce dossier. On souligne l'excellent travail effectué par M. Fernand Leclerc, maire de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson qui présidait le comité chargé d'étudier le dossier de la Cité des Loisirs.

586/8/82

Lecture est donnée du règlement No. 1510 établissant un programme municipal d'aide à la construction neuve.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

587/8/82

Lecture est donnée du règlement No. 1511 ayant pour objet de créer un fonds de subventions pour promouvoir la construction résidentielle.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

588/8/82

Lecture est donnée du règlement No. 1513 décrétant un emprunt de 14 500,00\$ pour l'exécution de travaux de voirie sur les rues St-Félix et Gilles Ally.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1513 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 23 et 24 août 1982.

589/8/82

Lecture est donnée du règlement No. 1514 abrogeant le règlement No. 317 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud concernant l'utilisation de l'eau.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

590/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Louis Raiche, policier temporaire, pour l'acte méritoire qu'il a posé en opérant le sauvetage d'une jeune fille qui s'était lancée dans le vide pour échapper à un incendie dans la nuit du 1er août dernier. Grâce à sa présence d'esprit, sa force et sa bravoure, M. Raiche a certainement permis à cette jeune fille d'éviter des blessures qui auraient pu être très sérieuses et même fatales.

ADOpte

591/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Laurent Bélanger à l'occasion du décès de leur fils de 18 ans lors d'un incendie survenu le 1er août 1982.

ADOpte

592/8/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que des remerciements et des vœux de bonne retraite soient offerts à M. Henri Lavallée qui quitte le service des travaux publics de la Ville après 15 ans de loyaux services.

ADOpte

593/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que le nom de La Roche-sur-Yon soit placé sur la liste du Comité de Toponymie pour être utilisé lors de la désignation d'une rue, d'un parc ou d'un autre équipement municipal pour perpétuer le souvenir du jumelage récent intervenu avec cette ville de France.

ADOpte

M. Pierre Capdevielle, conseiller municipal de La Roche-sur-Yon, remercie le Conseil pour cette décision qui sera certainement imitée dans sa ville en utilisant le nom de Drummondville pour désigner un équipement municipal de cette ville jumelée.

Invité par Son Honneur le Maire à commenter son expérience comme conseiller honoraire d'un jour, M. Pierre Capdevielle déclare qu'il apprécie l'accueil chaleureux dont il est l'objet. Il souligne que l'assemblée du Conseil de Drummondville ressemble beaucoup à celle d'une ville de France, que les problèmes sont les mêmes et que les décisions administratives se doivent d'être inspirées par la sagesse et la clairvoyance. Evidemment, les structures françaises et québécoises diffèrent sur plusieurs points et le plus grand nombre d'élus municipaux s'explique par le champ de juridiction plus vaste dans les communes françaises. Les dépenses per capita sont comparables et en Europe comme en Amérique l'inflation et le chômage compliquent la vie aux administrateurs.

Notre hôte termine en invitant Son Honneur le Maire et son Conseil à visiter La Roche-sur-Yon dès que possible pour compléter le jumelage si bien amorcé et conserver bien vivant ce climat d'amitié entre les Yonnais et les Drummondvillois.

Le conseiller Marcel Joyal qui a représenté la Ville de Drummondville à titre de maire suppléant lors d'un voyage effectué à La Roche-sur-Yon à l'automne 1981, remercie M. Pierre Capdevielle pour son accueil personnel et celui des autorités de sa ville dont il garde le meilleur souvenir.

Son Honneur le Maire Philippe Bernier déclare qu'il anticipe le plaisir de visiter La Roche-sur-Yon pour y vivre la deuxième étape d'un jumelage heureux et durable. Il souhaite à M. et Mme Pierre Capdevielle un séjour heureux à Drummondville et un retour sans problème.

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers demande si l'emprunt contracté en euro dollars par la Ville est remboursable en argent canadien ou américain.

Il est informé que l'emprunt a été fait en dollars U.S. et qu'il est bien évident que le taux d'échange rend cet emprunt plus dispendieux que prévu.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, demande au conseiller Jean-Paul Gagnéux s'il peut le renseigner sur le montant des loyers payés par les occupants des bâtisses de l'O.M.H.D.

Le conseiller Jean-Paul Gagnéux préférant fournir des informations précises informe M. Dion que ces renseignements lui seront fournis à la prochaine séance du Conseil.

M. Hervé Savoie du Regroupement des Citoyens de Drummondville veut savoir:

- 1- si lors du renouvellement des conventions pour la fourniture de l'eau, la Ville de Drummondville augmentera le prix chargé au mille gallons;
- 2- comment sont établis les taux d'honoraires professionnels payables aux consultants employés par la Ville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, explique que la Ville ne peut faire de profit avec l'eau qu'elle vend à d'autres municipalités et que les honoraires professionnels sont payés selon les barèmes établis par les corporations professionnelles du Québec. Le choix de ces professionnels se fait par le Conseil sans appel d'offres.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Honneur le Maire, conformément aux prescriptions du règlement No. 819, fixe la prochaine séance régulière au lundi 23 août 1982 à 20 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

23 août 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 23 août 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagné, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

594/8/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 9 août 1982, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

595/8/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubaldo Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

16A. Mauvais goût de l'eau potable (M. Jean-Paul Gagné).

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers du 51 - 117e Avenue, référant à la décision du Conseil prise le 9 août d'inviter les citoyens à déposer des documents écrits lors de leurs interventions durant les séances régulières, se dit contrarié par cette procédure. Il allègue que peu de citoyens se prévalent du privilège qui leur appartient de s'exprimer dans une démocratie. Selon lui cette procédure vient à l'encontre d'une décision antérieure du Conseil qui prévoyait qu'un citoyen pouvait prendre une période n'excédant pas 15 minutes pour soumettre des questions au Conseil ou pour traiter d'un sujet d'intérêt municipal.

M. Ovéus Demers, revenant sur un sujet qui lui tient à coeur, déplore le manque d'espaces verts disponibles entre la 101e Avenue et la 114e Avenue, ainsi qu'entre la 125e Avenue et la 132e Avenue. L'espace vert aménagé près de l'école St-Philippe lui apparaît trop restreint pour les besoins du milieu.

Le conseiller Henri Montminy indique à M. Ovéus Demers que le développement du secteur compris entre la 114e Avenue et la 125e Avenue s'est effectué il y a plusieurs années et qu'aucun membre du Conseil actuel n'était en fonction à cette époque. Pour ce qui concerne les développements futurs, la réglementation actuelle prévoit des cessions de terrains par les propriétaires pour fins d'aménagement d'espaces verts.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique qu'en 1981 la Ville de Drummondville-Sud, en collaboration avec la Commission Scolaire de Drummondville et grâce au concours de bénévoles, a aménagé un parc sur la rue Lauzon et qu'il existe un terrain adjacent qui pourrait éventuellement être intégré à ce parc.

M. Ubald Guillemette, conseiller, déclare que l'ex-Ville de Drummondville-Sud a déjà exploré la possibilité d'aménager un parc près de la Caisse Populaire St-Philippe, mais que le coût du terrain était prohibitif.

Le conseiller Lucien Couture explique à M. Ovélus Demers que s'il a proposé que le Conseil invite les contribuables à déposer des documents écrits lors de leurs interventions publiques, il voulait faciliter le travail du greffier et permettre la conservation de documents pour fins de références ou d'études.

M. Walter Beljaars, propriétaire au 2150 Terrasse Messier, sollicite l'autorisation de convertir un édifice de 4 logements en 8 logements pour rentabiliser son investissement. Il se dit informé que la réglementation de zonage lui interdit la transformation de l'immeuble dont il est propriétaire, mais il souligne que plusieurs contribuables dans ce secteur ont aménagé des sous-sols dans des maisons unifamiliales et ce sans permis. Il souhaite plus de compréhension de la part du Conseil.

Plusieurs conseillers expliquent au requérant que sa demande est difficilement acceptable puisqu'elle causerait préjudice aux voisins. Me Gilles Gagnon invite M. W. Beljaars à obtenir le consentement de tous les propriétaires de la Terrasse Messier avant de solliciter un changement de zonage dans ce secteur qui pourrait être étudié par le Conseil si les réactions sont favorables à son projet, ce dont il doute fortement.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, donne lecture d'un document dont il remet copie au greffier et dont le contenu se résume aux sujets suivants:

- Saveur désagréable de l'eau potable depuis quelques semaines;
- Projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale.

Le conseiller Jean-Paul Généreux informe M. Jacques Dion que le goût de l'eau potable a été quelque peu détérioré par la présence d'algues dont la croissance a été favorisée à cause du bas niveau de l'eau et de sa chaleur excessive depuis quelques jours. Le Ministère de l'Environnement surveille la situation et garantit que l'eau demeure salubre malgré son goût désagréable et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La situation devrait être rétablie dès que des pluies plus abondantes hausseront le niveau de l'eau en avant du barrage Hemming.

M. Jacques Dion déclare que le R.C.D. s'oppose au projet de la bibliothèque qui augmentera la dette municipale d'environ \$600,000.00 malgré une généreuse subvention gouvernementale. Il estime que la dette de la Ville étant d'environ \$30 millions coûte plus de \$5 millions en intérêts chaque année, lesquels \$5 millions grugent un budget de \$17 millions. Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, du taux élevé de chômage et des investissements prioritaires que la Ville devra effectuer à court terme, le R.C.D. se propose de prendre tous les moyens à sa disposition pour bloquer l'emprunt que la Ville s'appête à décréter par règlement.

M. Jacques Dion reproche au conseiller Marcel Joyal de fausser les chiffres lorsqu'il parle du projet de la bibliothèque municipale.

M. Marcel Joyal réplique que selon les estimés révisés par l'architecte et le Ministère des Affaires Culturelles la semaine dernière, le projet de la bibliothèque est estimé à \$1,555,380.00, que la subvention gouvernementale sera de l'ordre de 72%, soit \$1,115,290.00, et que l'aménagement estimé à \$125,000.00 sera subventionné à 35%, soit \$43,750.00. La participation globale de la Ville sera donc:

	\$440,090.00 pour la bâtisse
	+ 81,250.00 pour l'équipement
pour un total de:	\$521,340.00.

Le conseiller Marcel Joyal précise que ces chiffres seront donnés à M. Jacques Dion après l'assemblée et qu'ils sont réalistes. L'architecte du projet devra en tenir compte lors de la préparation des plans et devis et le Conseil au moment de la réception des soumissions aura à prendre une décision basée sur ces avancés.

Les raisons qui justifient le Conseil pour réaliser ce projet sont multiples, mais les principales sont:

- Le résultat d'études et de démarches entreprises depuis trois ans;
- La possibilité d'obtenir une subvention de près de \$1.25 million;
- La bibliothèque actuelle est trop exiguë pour les besoins d'une ville de l'importance de Drummondville et de la région qu'elle dessert;
- La libération de locaux à la bibliothèque actuelle et à l'édifice Eagle qu'il faudra démolir;
- La possibilité de revendre le terrain de l'édifice Eagle;
- Etc.

Vu l'importance du projet, M. Marcel Joyal souhaite que le Conseil procède à une consultation populaire qui pourrait se faire par le dépôt dans les caisses populaires et les banques de cartes-réponse remises aux citoyens. Le résultat de cette consultation serait un guide pour le Conseil avant de prendre une décision finale.

Les conseillers Roger Prince, J.-Bruno Smith et Jean-Marie Boisvert, ainsi que le maire suppléant Me Gilles Gagnon, prennent la parole tour à tour pour appuyer les arguments du conseiller Marcel Joyal et insister sur la vocation d'une bibliothèque municipale bien organisée et sur l'opportunité pour la Ville de réaliser ce projet à un coût acceptable malgré la période difficile que nous traversons. On n'écarte pas non plus la possibilité d'obtenir une contribution accrue des municipalités voisines pour un service à leurs citoyens. On souligne qu'environ 48% de cet investissement sera payé par les industriels et les marchands de Drummondville et non par les petits propriétaires qui sont les grands utilisateurs de la bibliothèque.

Le conseiller Jean-Paul Gagnéux fournit à M. Jacques Dion les coûts de location des logements de la Place Philippe Bernier qui varient entre \$180.00 et \$240.00 par mois pour un couple et qui peuvent représenter environ 30% du salaire pour une personne seule.

M. Hervé Savoie revient sur le sujet de la bibliothèque et prétend que toutes les écoles ont des quantités de volumes suffisantes pour leur clientèle et que la construction projetée est un prétexte utilisé par le Conseil pour combler un manque de locaux dans ses bâtisses actuelles.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert soutient qu'une bibliothèque municipale n'a pas la même vocation qu'une bibliothèque scolaire qui doit être plus spécialisée et tenir compte de l'âge et des besoins des élèves. Une bibliothèque municipale se doit d'être plus diversifiée et de se renouveler pour mettre à la disposition des usagers de tous les âges des "best seller" et des volumes contemporains qu'il faut renouveler. Il donne des statistiques sur les normes per capita généralement acceptées au Québec et qui indiquent que la bibliothèque de Drummondville devrait contenir au moins 100,000 volumes alors qu'elle n'en possède que 54,000 dont 20,000 sont en circulation; lesquels 20,000 il faudrait entreposer à cause du manque d'espace s'ils étaient tous retournés la même journée par les abonnés.

Le conseiller Michel Letendre termine ce long exposé en soulignant que la Ville se doit de favoriser l'accès de la bibliothèque aux personnes handicapées et qu'il est impossible de le faire à la bibliothèque actuelle qui place la Ville au 19e rang des villes du Québec concernant le niveau des services rendus à la population.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

596/8/82

- VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS, P.A.Q.

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Terrain</u>	<u>Prix</u>
M. CLAUDE BOUCHER,	Lot 150-115	\$6.46 le m ²
49 rue St-Albert	122 St-Lucien	(\$3,000.73)
Drummondville		

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs à la vente du lot 150-115.

ADOPTÉ

597/8/82

- VENTE DE PARTIES DU LOT 162B-113, RUE LANDREVILLE - PARCELLE 1

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
M. DENIS GAUDET 57 Landreville Drummondville	\$300.00

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente de la parcelle 1 du lot 162B-113.

ADOPTÉ

598/8/82

- VENTE DE PARTIES DU LOT 162B-113, RUE LANDREVILLE - PARCELLE 2

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. DENIS GAUDET 57 Landreville Drummondville	\$300.00
. M. MICHEL TURCOTTE 42 Sicotte Drummondville	\$316.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la soumission de M. Michel Turcotte soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente de la parcelle 2 du lot 162B-113.

ADOPTÉ

599/8/82

- VENTE DE PARTIES DU LOT 162B-113, RUE LANDREVILLE - PARCELLE 3

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. DENIS GAUDET 57 Landreville Drummondville	\$300.00
. M. MICHEL TURCOTTE 42 Sicotte Drummondville	\$316.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la soumission de M. Michel Turcotte soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la vente de la parcelle 3 du lot 162B-113.

ADOPTÉ

600/8/82

- PEINTURE DES LAMPADAIRES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PEINTURECO 86253 CANADA LTÉE 261 Lafrenière St-Édouard	\$6,279.00
. COURCHESNE & FILS ENR. 467 Brock Drummondville	\$8,645.00

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince regrette que la Ville doive confier pareils travaux à des entrepreneurs de l'extérieur de la Ville suite à un appel d'offres. Le conseiller juridique de la Ville, Me Jacques Dionne, dit que la Ville de Drummondville peut procéder par invitation pour des travaux inférieurs à \$25,000.00. Certains conseillers estiment que le système d'appels d'offres publics favorise la concurrence et l'obtention de meilleurs prix.

601/8/82

- PEINTURE 1982 - BIBLIOTHÈQUE ET ÉDIFICE DES S.R.C.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. COURCHESNE & FILS ENR. 467 Brock Drummondville	\$1,611.00
. G. & L. VADEBONCOEUR INC. 635 Moisan Drummondville	\$1,615.00

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Courchesne & Fils Enr. soit retenue.

ADOPTÉ

Choix d'un soumissionnaire pour services bancaires

(MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert et Marcel Joyal, administrateurs de la Caisse Populaire St-Joseph, se retirent pendant que le Conseil délibère à ce sujet)

602/8/82

Attendu que la Ville de Drummondville a procédé par invitation concernant la fourniture de services bancaires pour une période de trois ans;

Attendu que des offres de services ont été présentées par:

- La Banque Nationale du Canada
- La Caisse Populaire St-Joseph
- La Banque de Nouvelle Écosse
- La Banque Royale
- La Banque de Montréal
- La Banque de Commerce Canadienne Impériale;

Attendu que ces offres de services ont été analysées par le trésorier de la Ville de Drummondville, M. Roger Turcotte, C.A., D.G.A., et que son rapport est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'offre de services de la Caisse Populaire St-Joseph de Drummondville soit retenue pour une période de trois ans parce que jugée en tout point conforme au cahier des charges de la Ville de Drummondville.

Le maire, ou à défaut le maire suppléant, et le trésorier de la Ville sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents requis pour les fins précitées, le tout conditionnellement à l'approbation préalable de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTÉ

603/8/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 7 août 1982 au 1er septembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$2,024,134.28.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

604/8/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11462 à 11507 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

605/8/82

- Le Conseil prend connaissance d'un extrait des minutes de l'assemblée du comité d'administration de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond, tenue le 18 août 1982, qui traite d'une résolution accordant à M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Ville de Drummondville, une somme de \$1,000.00 pour lui permettre de prolonger un séjour en Europe pour étudier les différents procédés de disposition de déchets domestiques et de rapporter toutes les données pertinentes qui pourraient aider la Régie Intermunicipale.

Attendu que M. Michel Lesage a déjà reçu un ordre de mission pour se rendre en Europe;

Attendu que la demande de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de Drummond est jugée intéressante et acceptable;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. Michel Lesage soit autorisé à prolonger son séjour en Europe pour le temps et les raisons précitées.

ADOPTÉ

- La Banque Fédérale de Développement demande une modification au règlement de zonage qui permettrait à la compagnie 87189 Canada Ltée d'opérer un commerce au 2020 boulevard Lemire.

Cette demande sera référée au comité d'urbanisme pour étude.

606/8/82

- Les Ambulanciers St-Jean de Drummondville demandent la permission de tenir leur campagne annuelle de souscription du 8 septembre 1982 au 16 octobre 1982.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette que cette autorisation soit accordée.

ADOPTÉ

607/8/82

- Le conseil d'administration du Festival Mondial de Folklore de Drummondville suggère à Son Honneur le Maire d'adopter une formule intéressante pour conserver et exhiber les articles-souvenir laissés à la mairie par les participants au premier festival mondial de folklore et aux suivants. Il suggère une salle de montre permanente dans des locaux adéquats dans un édifice municipal pour démontrer à la population la présence réelle de différentes nations pendant le festival et les échanges qui ont pu exister.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette suggestion soit retenue et que le choix d'un site propice soit fait dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

- 608/8/82 - La Direction générale du patrimoine, Ministère des Affaires Culturelles, informe le Conseil que l'inventaire du patrimoine de la Ville de Drummondville a été complété et sollicite une rencontre avec les Autorités Municipales pour discuter des mesures de protection et de mise en valeur de certains bâtiments.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le Conseil invite la Direction générale du patrimoine à fixer la date d'une rencontre ardemment désirée.

ADOPTÉ

- La Corporation du Village Québécois d'Antan Inc. exprime le désir d'obtenir par don une bâtisse sise sur la rue Brock que la Ville se propose d'acquérir pour fins de dégagement de terrains. La Corporation sollicite le transport de cette bâtisse aux frais de la Ville et désire également récupérer les solages de pierre de d'autres bâtiments voués à la démolition afin de refaire le solage d'un presbytère et d'une église qui seront érigés au Village Québécois d'Antan.

Considérant que la Ville de Drummondville n'est pas propriétaire de la bâtisse concernée, le Conseil retient cette demande pour considération future en temps opportun.

- 609/8/82 - L'Association des Constructeurs d'Habitations des Bois-Francs Inc. fait part à la Ville de Drummondville des demandes suivantes:

- . Participation à Habitat 82 aux Galeries Drummond les 14, 15 et 16 octobre 1982 dans le but d'appuyer les programmes fédéral, provincial et municipal pour Corvée-Habitation;
- . Installation de 2 banderolles dans les rues de la Ville;
- . Présentation au public des divers programmes d'aide à la construction neuve.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces demandes soient acceptées.

ADOPTÉ

- 610/8/82 - Mesdames Mary A. Rout et Betty Reid Forcier demandent à la Ville de Drummondville de perpétuer dans la nouvelle bibliothèque municipale l'existence d'un élément éducatif anglophone à Drummondville par la conservation ou la mise en valeur de certains éléments historiques disponibles.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que copie de cette lettre soit remise à l'architecte Gilles Chagnon et au régisseur de la bibliothèque, M. Pierre Meunier, avec demande de retenir ces suggestions pertinentes et d'y donner suite dans toute la mesure du possible.

ADOPTÉ

- M. Jean-Luc Lemieux, directeur général de la représentation, informe le Conseil qu'il a approuvé le règlement No. 1499 décrétant la division de la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux.

- 611/8/82 - Me Michel Clair, ministre des transports et député de Drummond, informe le Conseil que suite à une demande formulée par la Ville de Drummondville, les panneaux de signalisation indiquant Drummondville-Sud ont été modifiés récemment et que les corrections sur les cartes routières seront faites lors de nouvelles éditions.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que des remerciements soient adressés au ministre des transports du Québec pour son empressement à satisfaire les demandes formulées par le Conseil.

ADOPTÉ

612/8/82 - Défi Drummond Inc. demande une contribution à la Ville pour défrayer une partie du coût d'hébergement des membres des corps de tambours et clairons qui viendront à Drummondville les 27 et 28 août 1982.

Considérant que Défi Drummond Inc. devra assumer des frais d'hébergement facturés par la Commission Régionale St-François, il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville cautionne Défi Drummond Inc. pour un montant n'excédant pas \$1,000.00 advenant un déficit d'opération durant les compétitions 1982.

Il est également résolu que la Ville de Drummondville fasse une demande à la Commission Régionale St-François pour mettre des gymnases à la disposition des participants(es) au championnat provincial des corps de tambours et clairons qui se déroulera les 27 et 28 août 1982.

ADOPTÉ

613/8/82

Attendu que la Ville de Drummondville estime qu'elle doit procéder par expropriation pour acquérir certains terrains (emprises de rues) appartenant à la Succession Larocque;

AMENDÉE
PAR RÉS.
114/2/84 ET
115/2/84

Attendu qu'il y a lieu d'entreprendre des procédures légales à cette fin;

(VOIR RÉS.
331/4/84)

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de Me Guy Lahaie, avocat, et de la firme d'évaluateurs agréés Mercure, Guilbault & Associés soient retenus pour les fins précitées.

ADOPTÉ

614/8/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'organisme Na-Cour-Cy Provincial Drummondville, représenté par M. Pierre Lamothe, soit autorisé à tenir une course à pied suivie d'une course cycliste dans les limites de la Ville de Drummondville, dimanche le 5 septembre 1982. La Ville fournira les services d'assistance pour cette manifestation dans le respect des politiques déjà établies pour pareille activité.

La Ville autorise également Na-Cour-Cy Provincial Drummondville à solliciter un permis de vente de bière au 1,000 - 110e Avenue durant cette compétition dont les profits seront dépensés pour les personnes handicapées.

ADOPTÉ

615/8/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de mainlevée sur l'immeuble Ethyl Imco Inc. ainsi que les documents préparés par Me Jean Shooner, notaire, attestant que la Ville renonce à son droit de premier refus sur un emplacement industriel connu et désigné au cadastre officiel du canton de Grantham comme étant la subdivision officielle numéro vingt du lot originaire numéro cent soixante-six D (166D-20, Grantham).

ADOPTÉ

616/8/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que M. Pierre Meunier, régisseur de la bibliothèque municipale, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les dossiers nécessaires à la demande de subvention "Aide à l'emploi - projets culturels", et que par la suite M. Pierre Meunier soit responsable du projet.

ADOPTÉ

617/8/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le directeur des travaux publics soit autorisé à enlever les feux de signalisation inopérants aux intersections Notre-Dame/St-Alphonse et Notre-Dame/St-Damase.

ADOPTÉ

618/8/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le règlement No. 1510 (Règlement établissant un programme municipal d'aide à la construction neuve) soit amendé pour y ajouter à l'article 1 le paragraphe suivant:

" Maison usinée: bâtiment de construction neuve et de fabrication québécoise; "

ADOPTÉ

619/8/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$375,000.00 pour l'acquisition de terrains dans le secteur St-Georges/Brock/Lindsay.

620/8/82

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$12,000.00 pour la construction d'une rampe pour personnes handicapées au Centre Culturel.

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers offre de vendre à la Ville un terrain dont il est propriétaire au coin des rues Bégin et 117^e Avenue. Ce terrain boisé a une superficie de 28,000 p.c. et est offert à la Ville pour la somme de \$25,000.00. Sa situation est idéale pour l'aménagement d'un parc.

D'autre part, M. Ovélus Demers explique qu'il est aussi propriétaire d'un terrain qui sert de rue entre la boulevard St-Joseph et la rue Montcalm. Il souhaite être payé pour ce terrain déjà utilisé par la Ville.

M. Hervé Savoie veut savoir quelle serait l'attitude de la Ville si à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une nouvelle bibliothèque les prix excédaient les estimés.

Le Conseil indique qu'en pareil cas on pourrait demander à l'architecte de reviser ses plans. On pourrait également étudier d'autres possibilités de financement.

M. Jacques Dion explique qu'il a étudié le projet d'acquisition par la Ville du réseau d'éclairage dont l'Hydro-Québec est propriétaire. Vu le coût élevé de cette acquisition, il estime qu'il serait peut-être favorable d'explorer d'autres moyens de réduire la facture d'énergie électrique. Il allègue que le directeur des travaux publics soutient que cette alternative est également possible.

Le Conseil attend de connaître les exigences de l'Hydro-Québec avant de statuer sur cette question qui sera débattue publiquement.

M. Jacques Dion veut savoir si la Ville perdra le dépôt de \$5,000.00 qu'elle a fait en prenant une option sur un terrain situé à St-Majorique en vue d'y aménager un site d'enfouissement sanitaire.

Le conseiller Roger Prince explique que ce dépôt a été fait par la Ville au nom de la Régie Intermunicipale (Déchets) de la Région de

Drummond maintenant formée. Une partie de ce montant sera remboursée à la Ville dès qu'une décision aura été prise sur le site retenu par le Ministère de l'Environnement parmi ceux qui sont présentement explorés dans la région.

M. Hervé Savoie s'interroge sur les raisons qui motivent ladite Régie Intermunicipale à devenir propriétaire d'un site d'enfouissement plutôt que de confier cette responsabilité à l'entreprise privée.

L'attitude de la Régie Intermunicipale s'explique par un souci de contrôle des dépenses plus facile par une régie à but non lucratif.

M. Jacques Dion veut connaître les engagements de la Ville dans le projet des Résidences St-Frédéric Inc. ainsi que les coûts de location des logements qui pourraient être construits si ce projet se réalise.

Le conseiller J.-Bruno Smith donne les principales coordonnées du projet, c'est-à-dire que la Ville se propose d'acquérir certains terrains, de démolir les bâtiments vétustes qui s'y trouvent et de louer ce terrain aux Résidences St-Frédéric Inc. par bail emphytéotique de 40 ans. Le prix d'acquisition de ces terrains sera remboursé par l'augmentation dans ce secteur des taxes municipales qui seront payées par les Résidences St-Frédéric Inc. Plusieurs critères sont également considérés par la Ville pour contribuer à la réalisation du projet, à savoir: densification du territoire, diminution des risques d'incendie dans le secteur, satisfaction de divers besoins communautaires, financement par une contribution de la S.C.H.L. Quant aux coûts de location des 83 logements proposés et aux critères d'admission des locataires, il appartient aux Résidences St-Frédéric Inc. de statuer et d'informer la population.

621/8/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à Mlle Denise Péloquin du Collège d'Affaires Ellis qui s'est classée première lors d'un concours destiné aux élèves des écoles commerciales secondaires privées et préparé par l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire Privé (A.I.E.S.) et l'Office de la Langue Française.

Des félicitations seront également transmises à Mesdemoiselles Suzanne Beaulieu, Ginette Cusson et Lyne Laliberté qui se sont classées parmi les 25 élèves qui ont mérité un certificat d'excellence.

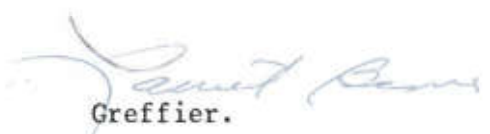
ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince souligne qu'un déversement de produits inconnus de couleur rouge a été effectué dans la rivière Noire. Il demande aux services municipaux de faire enquête sur cet incident.

Le maire suppléant déclare que la Ville de St-Basile-le-Grand a obtenu un bill privé lui permettant de légiférer sur les arcades électroniques et les salles de billard. Il désire que Drummondville entame des procédures pour obtenir les mêmes pouvoirs.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil se tiendra lundi le 13 septembre 1982.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 septembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 13 septembre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Michel Letendre, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

622/9/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 23 août 1982, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

623/9/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

4A. Usine de traitement d'eau (Roger Prince).

ADOPTE

Son Honneur le Maire souligne le retour à la table du Conseil du conseiller Lindor Letendre qui a dû s'absenter durant quelques semaines pour cause de maladie et lui souhaite la plus cordiale bienvenue.

L'absence du conseiller Ubald Guillemette est motivée par un malheureux accident de travail survenu récemment.

Son Honneur le Maire remet un certificat de citoyen émérite à Mlle Denise Péloquin, élève du Collège d'Affaires Ellis, qui s'est classée première au concours provincial de français organisé par l'Association des Institutions d'Enseignement Secondaire Privé et l'Office de la Langue Française.

Cette demoiselle remercie Son Honneur le Maire pour ce certificat qui témoigne de la qualité de l'enseignement dispensé par le Collège d'Affaires Ellis.

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue prend la parole pour exposer ses vues sur les sujets suivants:

- Pollution du ruisseau Cacouna qui constitue une menace pour la santé publique;
- Eclairage mitigé sur le boulevard Mercure à la limite de St-Nicéphore qui n'est pas adéquat pour une entrée aussi importante de notre belle Ville;
- Nécessité d'élargir le boulevard Mercure à l'entrée sud de la Ville;
- Retrait d'une offre de vente d'un terrain qu'il a faite à la Ville le 23 août 1982 pour l'aménagement d'un parc;
- Contestation des chiffres avancés par un conseiller municipal lors de la dernière séance du Conseil concernant les sommes dépensées par l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour l'aménagement d'espaces verts;
- Taxation indue en 1982 sur les terrains vacants desservis.

A tour de rôle, Me Gilles Gagnon, maire suppléant, ainsi que les conseillers Roger Prince, Henri Montminy, Jean-Paul Gagnéux, J.-Bruno Smith et Marcel Joyal tentent d'expliquer à M. Demers l'attitude des administrateurs municipaux concernant l'un ou l'autre des items dont il a traité dans son exposé.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, donne lecture d'une lettre de M. André Desroches, chef de cabinet adjoint au Ministère de l'Environnement, qui accuse réception d'une demande de la Ville concernant l'accélération de la dépollution du ruisseau Cacouna.

Le conseiller Roger Prince demande si les services techniques de la Ville ont fait toutes les recherches possibles pour corriger le goût et la senteur de l'eau potable produite par le filtre municipal.

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, explique que des spécialistes du Ministère de l'Environnement visitent régulièrement l'usine de traitement d'eau et procèdent à des analyses. La qualité de l'eau potable répond présentement à toutes les normes de qualité requises pour assurer la santé publique. Pour corriger la situation actuelle, il faudrait quadrupler l'ozonisation de l'eau mais la mécanique de l'usine ne permet pas ce traitement. Il semble qu'avec le refroidissement de la température l'eau potable devrait recouvrer une saveur et une odeur plus agréables.

Quant au ruisseau Cacouna, il fait présentement l'objet d'une étude par le Ministère de l'Environnement et un rapport est attendu prochainement.

M. Hervé Savoie, membre du Regroupement des Citoyens, veut savoir pourquoi le Conseil a augmenté de 50% la taxe sur les terrains vacants en 1982.

Le conseiller Roger Prince explique que le Conseil a utilisé les pouvoirs de taxation autorisés par le gouvernement provincial.

Le conseiller Marcel Joyal ajoute que le Conseil avait le choix d'utiliser ce nouveau pouvoir et que son application a pour but de forcer la construction des lots desservis et d'éviter la spéculation par certains propriétaires. Les résultats obtenus prouvent que l'application de cette taxe a été une bonne décision.

M. Gilles Cloutier demande à tous les membres du Conseil de voir à brancher leurs micros afin d'être mieux entendus dans la salle et sur le réseau de télévision communautaire.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

624/9/82

- VENTE DU LOT 126-3-263 (LA COULEE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. CHARLES DRAPEAU 4895 Brousseau Drummondville	\$7,000.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

625/9/82

- REFECTION DU VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH (CN)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MULCO INC. 2835 Grande-Allée St-Hubert	\$26,700.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

M. Gérard Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour les fins précitées.

ADOPTE

626/9/82

- DENEIGEMENT 1982/83 - 1983/84 - SECTEUR SUD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$98,046.70
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$91,572.30
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	(non conforme - rejetée sans ouverture)

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté au 27 septembre 1982.

ADOPTE

627/9/82

- DRAINAGE DU STADE DE BASEBALL ET DU PARC GIROUARD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Stade de baseball (projet no. 0521980)</u>	<u>Parc Girouard (projet no. 0521981)</u>
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$47,170.00	\$22,231.33
. M. DENIS LEMIRE 5110 Gaudet, R.R. 4 Drummondville	\$26,340.00	\$11,550.00
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$38,240.00	\$16,465.00
. LES EMBELLISSEMENTS LACHARITE INC. 350 Boul. Lemire Drummondville	\$26,473.00	\$11,021.65
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$28,735.00	\$12,137.85
. CONSTRUCTION ANDREBEC LTEE C.P. 264 Boucherville	\$82,700.00	\$33,536.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté au 27 septembre 1982 pour les deux projets.

ADOPTE

628/9/82

- CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES, SECTEUR SUD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>2 cueillettes par sem. durant toute l'année</u>	<u>1 cueillette par sem. 1 nov. au 30 avr. 2 cueillettes par sem. 1 mai au 31 oct.</u>
. M. JEAN-PAUL BLANCHARD 900 - 5e Rang Grantham-Ouest	\$57,497.00	\$24,364.20
. M. FLORIAN BOUTHILLETTE R.R. 116, C.P. 1210 Acton Vale	\$82,748.00	\$31,523.19
. RECUPERATION CASCADES INC. 4534 Rte 143 Drummondville	\$70,775.00	\$49,542.50

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté au 27 septembre 1982.

ADOPTE

629/9/82

- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIR DE BETON, RUE ST-GEORGES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LAMBERT & GRENIER INC. B.P. 501, Rte Transcanadienne Bon-Conseil	\$14,347.20
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$14,676.60

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la plus basse soumission conforme soit retenue.

M. Gérard Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

630/9/82

- TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES ST-GEORGES ET GODBOUT

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$5,464.80
. VEL-COUR ASPHALTE LTEE 3,300 St-Pierre Drummondville	\$6,138.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres de la Ville soit retenue.

M. Gérard Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

631/9/82 - L'Organisation Sauf-Conduit Inc. (Aide à la Jeunesse) sollicite l'annulation d'un compte de taxes au montant de \$600.00.

Attendu que le Conseil ne peut dispenser un contribuable ou un organisme de l'obligation de payer les taxes municipales; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce montant de \$600.00 demeure inscrit sur la liste des comptes recevables de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

- 632/9/82 - La Fondation du CHUS Inc. sollicite un don pour renouveler certains équipements médicaux.

Attendu que la Ville de Drummondville contribue annuellement au fonds de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville; il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que la Ville de Drummondville décline l'invitation à souscrire à cette demande.

ADOPTE

- M. Gilles Caya, président de l'Association des Pilotes de Drummondville Inc., remercie Son Honneur le Maire pour sa participation au pageant aérien tenu les 28 et 29 août 1982 à l'aéroport municipal.
- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. remercie le Conseil et les officiers municipaux qui ont contribué au succès du pageant aérien tenu les 28 et 29 août 1982. L'Association demande également l'exclusivité pour organiser d'autres spectacles aériens du même genre prévus en 1984, 1986 et 1987. Ce dernier pageant marquera le 25^e anniversaire de l'Association des Pilotes de Drummondville Inc.

- Le maire de la Ville de La Roche-sur-Yon, M. J. Auxiette, sollicite la fourniture de la flamme de Drummondville en couleur pour la reproduire et annoncer le jumelage avec Drummondville aux entrées de cette ville de Vendée.

C'est avec beaucoup de plaisir que cette demande sera satisfaite dans les meilleurs délais.

- Le Conseil prend connaissance d'une autre lettre du maire de la Ville de La Roche-sur-Yon dans laquelle il remercie Son Honneur le Maire Philippe Bernier et les membres du Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors de sa venue au Festival Mondial de Folklore en juillet 1982. Il souligne sa satisfaction suite à la signature d'une charte le 14 juillet 1982 pour jumeler La Roche-sur-Yon à Drummondville.

Il invite Son Honneur le Maire Philippe Bernier et son épouse à lui rendre visite en 1983 et le prie de transmettre aux membres du Conseil l'expression de son amitié sincère.

- Mesdames Jeannie Mazurelle et Thérèse Roquecave de La Roche-sur-Yon écrivent à Son Honneur le Maire pour exprimer leur gratitude pour la chaleureuse hospitalité qu'elles ont reçue lors de leur venue à Drummondville dans le cadre du Festival Mondial de Folklore.

Le conseiller Lucien Couture fait part aux membres du Conseil que dans une correspondance qu'il entretient avec des amis de La Roche-sur-Yon qui ont été ses hôtes durant le Festival Mondial de Folklore, ces personnes mentionnent que durant leur agréable voyage au Québec ils ont été fascinés par les dimensions immenses du Canada et du Québec. D'autre part, ces vendéens ont été impressionnés par la largeur des rues et des autoroutes autant que par le nombre de piscines privées, la grosseur des automobiles et la propreté des propriétés privées et publiques. Ils gardent un souvenir agréable de l'accueil cordial des drummondvillois et espèrent que le nom de La Roche-sur-Yon sera donné prochainement à une rue de la Ville de Drummondville.

- Les Loisirs Saint-Joseph sollicitent l'exécution de travaux de réfection au chalet du Parc Messier.

633/9/82 - Centraide Coeur du Québec Inc. sollicite l'autorisation de tenir une campagne de levée de fonds durant la période du 1er octobre au 31 octobre 1982 et demande à Son Honneur le Maire de présider l'ouverture de cette campagne de souscription à l'Hôtel de Ville lundi le 27 septembre 1982 à 13:30 heures. Il est unanimement résolu que ces demandes soient acceptées.

ADOPTE

634/9/82 - L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce de Drummondville sollicite l'autorisation de tenir une campagne de charité "L'Oeuvre des petits Souliers" durant la semaine du 17 au 25 septembre 1982.

Le président, M. Bernard Boivin, sollicite la présence du maire, du maire suppléant et des conseillers à la cérémonie de lancement de cette campagne qui se tiendra le 17 septembre 1982 à la salle Molson.

Il est unanimement résolu que ces demandes soient acceptées.

ADOPTE

- Un nouvel organisme "La Maison des Femmes" qui aménagera incessamment au 211 Dorion demande au Conseil de mettre à sa disposition du matériel de bureau tel que: classeurs, chaises, étagères, dactylos, bureaux, etc.

Même si le matériel disponible semble très restreint, la Ville de Drummondville procédera à un inventaire de ses ressources disponibles et collaborera si possible pour satisfaire cette demande.

- M. François Nadeau ELOF remercie Son Honneur le Maire pour l'attention qu'il a récemment apportée au Corps de Cadet de la Marine Royale du Canada de Drummondville.

635/9/82 - Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Payette résidant du 70 rue Des Plaines qui sollicite une réponse à une lettre écrite au Conseil le 14 juin 1982 concernant l'aménagement de la rue Des Plaines.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette lettre soit versée au dossier de M. Robert Payette et conservée aux archives de la Ville.

ADOPTE

- M. Michel Pelletier, vice-président, Marchés spéciaux des Entreprises Voyageur Ltée, fait parvenir à Son Honneur le Maire une carte indiquant le réseau voyageur affilié du Québec et sur laquelle le nom de Drummondville est indiqué en évidence comme demandé par le premier magistrat de la Ville lors d'une conférence de presse donnée le 27 mai 1982 par cette entreprise de transport voyageur.

Son Honneur le Maire explique en détail son intervention durant cette importante conférence de presse qui coïncidait avec la fusion de différentes entreprises de transport par autobus. Il se dit très heureux des résultats obtenus par une intervention qui place Drummondville en évidence sur l'itinéraire du plus important transporteur du Québec.

- M. Wilfrid Méthot et M. Richard Luneau respectivement président et directeur général du 1er Festival Mondial de Folklore de Drummondville tenu en juillet 1982, remercient Son Honneur le Maire pour sa participation et sa collaboration au 1er Festival Mondial de Folklore et espèrent qu'il acceptera de jouer le même rôle si éventuellement cet événement se reproduit.

- 636/9/82 - Attendu que le Festival Mondial de Folklore de Drummondville sollicite la présence de trois délégués du Conseil de la Ville de Drummondville pour faire partie de son conseil d'administration, espérant ainsi assurer une étroite collaboration entre la Ville et le Festival pour l'éventuelle reprise de l'événement; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que MM. les conseillers Marcel Joyal, Roger Prince et J.-Bruno Smith soient autorisés à représenter la Ville au sein de cet organisme à titre de membres Catégorie C, c.a.d. sans droit de vote.

ADOPTE

- 637/9/82 - Le greffier présente aux membres du Conseil un rapport rédigé par M. Alonzo Malouin qui a accepté durant la période précédant le 1er Festival Mondial de Folklore tenu à Drummondville entre le 9 et le 19 juillet 1982, d'agir comme coordonnateur du Comité des Affaires Publiques.

M. Laurent Bernier explique que M. Alonzo Malouin, durant ce mandat, a recruté une équipe dynamique et représentative du milieu pour accueillir les représentants de cinq ambassades qui ont répondu à une invitation de la Ville de Drummondville. Avec beaucoup de disponibilité et de courtoisie, M. Malouin a pris charge de ces visiteurs dans le respect du protocole et a su grâce à son initiative rendre leur séjour agréable et intéressant. On peut même affirmer que M. Malouin a contribué au delà du mandat qu'il avait si généreusement accepté puisqu'il continue à entretenir des relations d'affaires avec ces distingués visiteurs et qu'éventuellement certains dividendes imprévus au départ bénéficieront à quelques-unes de nos entreprises locales.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que M. Alonzo Malouin soit félicité et remercié pour sa collaboration ainsi que pour l'excellence de son rapport dont la présentation et le contenu n'ont d'égal en qualité que le sens du civisme dont ce citoyen a fait si bon usage durant son mandat bénévole, rempli dans l'ombre mais grandement apprécié.

ADOPTE

638/9/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 21 août au 13 septembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$628,231.25.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

639/9/82

Le Club Mille Soleils sollicite l'autorisation de la Ville pour la vente de plaques-réchaud dont les bénéfices seront versés aux personnes handicapées pour fins d'activités sportives et culturelles.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que cette autorisation soit accordée et que M. Roger Prince qui a accepté la présidence d'honneur de cette activité soit félicité pour sa disponibilité.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince remercie ses collègues et les avise qu'ils seront les premiers sollicités pour faire l'acquisition de plaques-réchaud afin de s'associer eux aussi à une campagne de souscription organisée pour une cause humanitaire.

640/9/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. Philippe Bernier, maire, et MM. Lucien Couture, Raymond Luneau, Henri Montminy et Roger Prince, conseillers, soient délégués au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Victoriaville le jeudi, 7 octobre 1982.

ADOPTE

641/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que M. Gerald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à adhérer à la Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec et que les frais de cette adhésion (\$110.00) soient défrayés par la Ville de Drummondville.

ADOPTE

642/9/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, soit délégué à la conférence annuelle de l'A.Q.T.L. qui se tiendra à Sept-Iles les 29 et 30 septembre, 1er et 2 octobre 1982.

La Ville de Drummondville assumera les frais de transport seulement; les autres frais étant défrayés par l'A.Q.T.L. dont M. André Paquet est présentement vice-président.

Le Conseil souhaite que M. André Paquet puisse durant ces assises convaincre les membres de l'A.Q.T.L. de tenir leur prochain congrès à Drummondville.

ADOPTE

643/9/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Ville, soit autorisé à s'inscrire à un cours de perfectionnement qui sera donné à Drummondville le 30 septembre 1982 par la C.O.M.A.Q.

ADOPTE

644/9/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville assume les frais d'inscription de M. Donald Desrosiers à un cours de formation professionnelle des greffiers de cours municipales organisé par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec et qui se donnera à Drummondville et/ou dans d'autres villes du Québec durant l'automne 1982.

ADOPTE

645/9/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour Municipale de Drummondville, soit autorisé à solliciter du Ministre de la Justice du Québec l'obtention de pouvoirs judiciaires de juge de paix ou de greffier au sens de l'article 485, al. 2 du Code de la sécurité routière.

ADOPTE

646/9/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les personnes suivantes représentent

la Ville de Drummondville au Comité de coordination des services municipaux et scolaires:

MM. les conseillers Lucien Couture
Jean-Marie Boisvert
Jean-Paul Gagnéux
Roger Prince.

ADOPTE

647/9/82

Attendu que la Ville de Drummondville a adhéré au Programme Loginove et que la Société d'Habitation du Québec a consenti à la Ville un budget de \$436,240.00 qui permettra la restauration de 50 logements;

Attendu que plusieurs propriétaires sont prêts à rénover leurs maisons et que la Ville de Drummondville a reçu des demandes qui ne peuvent être satisfaites faute de budget;

Attendu que présentement des premières inspections ont été faites pour 94 logements;

Attendu qu'au moins cent autres personnes ont demandé une première inspection et qu'elles sont également fort intéressées à restaurer leurs bâtisses;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'accorder à Drummondville un budget supplémentaire d'au moins \$500,000.00 à même les soldes disponibles non utilisés par certaines municipalités.

ADOPTE

648/9/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud, faisant maintenant partie de la Ville de Drummondville, par son règlement numéro 276, a été autorisée à emprunter une somme de 409 729 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud, faisant maintenant partie de la Ville de Drummondville, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Drummondville-Sud, faisant maintenant partie de la Ville de Drummondville, un prêt au montant de 71 266,91 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de 71 266,91 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 276, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 276, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de 71 266,91 \$ d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1981, et porteront intérêt à un taux de 9.50% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.

- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la Ville de Drummondville-Sud, faisant maintenant partie de la Ville de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 9.50%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, 71 266,91 \$ d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 276.

ADOPTE

649/9/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, par son règlement numéro 1302, a été autorisée à emprunter une somme de 700 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Ville de Drummondville, un prêt au montant de 98 143,45 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de 98 143,45 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1302, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 1302, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de 98 143,45 \$ d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1981, et porteront intérêt à un taux de 9.625% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la Ville de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 9.625%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, 98 143,45 \$ d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1302.

ADOpte

650/9/82

Attendu que la Ville de Drummondville doit renouveler des emprunts consentis par la Banque Nationale du Canada au montant de 2 580 000,00 \$ U.S., soit 1 720 000,00 \$ pour Drummondville et 860 000,00 \$ pour le secteur sud;

Attendu que suite à la variation fréquente du taux des obligations, le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler les emprunts qui restent à payer aux conditions offertes par la Banque Nationale du Canada, soit 1 mois à 11 9/16% plus 1%;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Ville de Drummondville soit autorisée à renouveler ces emprunts pour les soldes non payés au taux offert par la Banque Nationale du Canada. Le maire et le trésorier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ces emprunts.

ADOpte

651/9/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville soit autorisé à administrer le projet de 12 logements réalisés par la Société d'Habitation du Québec dans la Ville de Drummondville en vertu de sa résolution numéro 601-82 en date du 11 août 1982.

ADOpte

652/9/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la Ville de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement des 12 logements construits par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 601-82 en date du 11 août 1982.

ADOpte

653/9/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville s'engage à participer jusqu'à concurrence de 10%, aux déficits d'exploitation des 12 logements construits à Drummondville par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 601-82 datée du 11 août 1982 et dont l'exploitation est confiée à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.

ADOpte

654/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le maire, ou à défaut le maire suppléant, et le conseiller Jean-Paul Généreux soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention concernant l'exploitation de 12 logements construits à Drummondville par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 601-82 datée du 11 août 1982; laquelle convention sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

655/9/82

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la réparation de la piscine du Parc Frigon.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

656/9/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la surveillance partielle des travaux de construction du centre communautaire St-Pierre.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

657/9/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis des travaux d'électricité à exécuter au parc Poirier.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

658/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle, Noël soient retenus pour procéder au bornage d'une partie des lots 137-40 et 137-39 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de la Ville de Drummondville.

Mlle Lynda Laplanté ou M. Michel Binet est autorisé à assister au bornage desdits lots et signer les documents relatifs au procès-verbal de bornage ci-haut indiqué.

ADOPTÉ

659/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les services professionnels des arpenteurs-

géomètres Lachapelle, Noël soient retenus pour établir la superficie d'un espace dérogatoire rue St-Alfred, pour fins d'acquisition par la Ville de Drummondville.

ADOpte

660/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la compagnie Canadien Pacifique Limitée concernant:

- un empiètement du palier et des marches du Cegap
- la construction et l'entretien de glissières de sécurité
- la location d'une partie de terrain présentement utilisée pour fins de stationnement de l'Hôtel de Ville le long de la rue St-Damase (loyer annuel: \$2,750.00).

ADOpte

661/9/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de correction pour rectifier la superficie d'un terrain vendu par la Cité de Drummondville à Ethyl Imco Inc. le 5 février 1975 (acte enregistré sous le numéro 212472 le 6 février 1975); la superficie du terrain concerné passant de 517,886 pieds carrés à 519,148 pieds carrés.

ADOpte

662/9/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de Me Normand Corriveau, avocat, soient retenus dans la cause connue comme étant "grief du Syndicat des Employés Municipaux - re: M. Albert Blanchette vs Ville de Drummondville".

ADOpte

663/9/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de Me Paul Biron, avocat, soient retenus dans la cause "grief de M. Germain Charest, ex-policier de Drummondville-Sud".

ADOpte

664/9/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les travaux exécutés pour la réalisation de la piste cyclable à Drummondville, phase II, soient acceptés, ainsi que la somme de \$16,743.03 couvrant les frais de réalisation.

ADOpte

665/9/82

Considérant une participation de 75% du Ministère des Transports pour la réalisation d'aménagements cyclables;

Considérant que pour la réalisation de la deuxième phase, la Ville a utilisé la subvention d'un montant de \$12,557.27 sur le montant total obtenu de \$26,192.25;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. André Paquet soit autorisé à demander pour et au nom de la Ville au Ministère des Transports la somme restante de la subvention pour la réalisation de la troisième phase du réseau cyclable à Drummondville, soit l'utilisation de \$13,634.98 et soit également autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOpte

Le conseiller Jean-Paul G n reux souhaite que lors de l'am nagement de pistes cyclables des mesures soient prises pour ne pas priver les contribuables de stationner leurs voitures en face de leurs propri t s. Ce probl me semble plus aigu sur la rue Ringuet que sur d'autres art res o  la densit  des maisons est moindre.

666/9/82

Il est propos  par le conseiller Henri Montminy, appuy  par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville recommande au responsable du Programme de D veloppement Communautaire Canada le projet "Les droits des personnes handicap es" pr sent  par M. Luc Daneault et parrain  par l'organisme Carrefour des Handicap s Drummond Inc.; lequel projet s'adresse aux personnes handicap es de la Ville de Drummondville afin de r pondre aux besoins d j  exprim s par cette client le.

ADOPT 

667/9/82

Il est propos  par le conseiller Ga tan Blanchette, appuy  par le conseiller Marcel Bonin, que M. Claude Boucher, directeur g n ral, soit autoris    signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les dossiers n cessaires   la demande de subvention au Minist re des Affaires Municipales dans le cadre du programme de cr ation d'emplois temporaires - projets culturels du MAC, concernant l'engagement d'une secr taire au Service de Gestion Documentaire; et que Mme Th r se Cajolet soit responsable du projet.

ADOPT 

668/9/82

Il est propos  par Me Gilles Gagnon, maire suppl ant, appuy  par le conseiller Henri Montminy, que le maire et le greffier, ou   d faut le maire suppl ant et le greffier adjoint, soient autoris s   signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Mme Brigitte Pinard concernant un r glement hors Cour dans le dossier num ro 405-05-000170-80 de la Cour Sup rieure, District de Drummond (P.A.Q. Drummondville-Sud) et comportant un paiement final de \$10,000.00   la requ rante.

ADOPT 

Me Gilles Gagnon, maire suppl ant, explique que cette entente avec Mme Brigitte Pinard est tr s acceptable et r gle une situation qui remonte   plusieurs mois.

669/9/82

Il est propos  par le conseiller J.-Bruno Smith, appuy  par le conseiller Ga tan Blanchette, que le Conseil de la Ville de Drummondville reconnaisse R cup rAction Centre du Qu bec Inc. comme un organisme drummondvillois de r cup ration et demande au Regroupement des R cup rateurs   la Source du Qu bec d'accepter cet organisme comme membre.

ADOPT 

670/9/82

Il est propos  par le conseiller Henri Montminy, appuy  par le conseiller Ga tan Blanchette, que soit cr  e en face de l' glise St-Simon (c t  de l' glise) une zone de stationnement interdit et que des enseignes y soient install es pour en indiquer les limites.

ADOPT 

671/9/82

Il est propos  par le conseiller Lindor Letendre, appuy  par le conseiller Marcel Bonin, que des arr ts obligatoires toutes directions soient install s   l'intersection de la rue St-Alphonse et de la 9e avenue.

ADOPT 

672/9/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que soit installée une ligne jaune le long de la bordure de la rue Dollard (côté est) en face du numéro civique 606 pour limiter le stationnement à un véhicule au lieu de deux de façon à assurer une plus grande sécurité aux piétons qui doivent traverser la rue Dollard à cet endroit.

ADOPTÉ

673/9/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que soit installée une enseigne limitant le stationnement à 10 minutes en face du 304 rue Brock.

ADOPTÉ

674/9/82

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que soient installées des enseignes et des lignes jaunes pour délimiter quatre (4) espaces pour autobus sur la 14e avenue pendant la période scolaire.

ADOPTÉ

675/9/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que soient enlevées des enseignes interdisant le stationnement du côté de l'école sise au 555 rue Des Écoles et de conserver une enseigne pour libérer le coin de l'entrée à l'usine Dominion Textile.

ADOPTÉ

676/9/82

Attendu que conformément aux prescriptions de la Loi des Cités et Villes le Conseil de la Ville de Drummondville a le 12 juillet 1982 adopté le règlement No. 1499 divisant la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux;

Attendu que le 18 août 1982 le Directeur général de la représentation a approuvé le règlement No. 1499 et l'a déclaré conforme aux exigences de la Loi;

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le règlement No. 1499 soit mis en vigueur pour les fins de l'élection municipale du 6 novembre 1983 et qu'un avis public de cette décision soit donné dans un journal local.

ADOPTÉ

677/9/82

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas \$19,000. pour l'exécution de travaux de drainage, d'aménagement et de plantation au parc Girouard et prévoyant le financement de cette dépense par l'utilisation de surplus des règlements suivants de l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour lesquels des obligations ont déjà été émises:

- surplus à utiliser du règlement No. 236: \$ 2,031.00
- surplus à utiliser du règlement No. 305: 16,969.00
- \$19,000.00.

678/9/82

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$65,000.00 pour le financement du coût des travaux exécutés dans le parc industriel régional en 1972 (territoire annexé de Gratham-Ouest).

679/9/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$19,000.00 pour l'exécution de travaux de réparation de la piscine du parc Frigon.

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers demande au Conseil de lui indiquer s'il estime raisonnable d'imposer une surtaxe de 50% sur les lots vacants desservis. Personnellement il trouve cette taxe exagérée et se propose de la contester par tous les moyens à sa disposition. De plus il estime que cette réglementation ne peut que retarder le développement de la Ville.

Son Honneur le Maire, le maire suppléant et les conseillers Marcel Joyal et J.-Bruno Smith interviennent à tour de rôle pour expliquer qu'en 1982 le Conseil a utilisé les pouvoirs conférés aux municipalités pour percevoir une taxe additionnelle sur les terrains vacants desservis afin d'en favoriser la construction rapide et d'éviter la spéculation. À date cette mesure s'est avérée efficace et semble justifiée.

Le conseiller Marcel Joyal mentionne que l'Hydro-Québec doit soumettre incessamment à la Ville une proposition pour la vente du réseau d'éclairage des rues. Ce conseiller estime que l'achat du réseau devrait permettre à la Ville d'économiser environ \$200,000.00 par année.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, remercie Son Honneur le Maire et les membres du Conseil qui ont assisté à la cérémonie de fondation du Club Optimiste de Drummondville-Sud. Il félicite les responsables de cette fondation et souhaite longue vie au nouvel organisme.

Me Gilles Gagnon remercie l'équipe de la télévision communautaire pour l'excellence de ses reportages durant les séances du Conseil et autres activités communautaires.

Son Honneur le Maire suggère aux membres du Conseil de songer à améliorer l'équipement utilisé par la télévision communautaire à l'Hôtel de Ville et peut-être à acquérir du matériel qui pourrait demeurer en place et être disponible pour diffuser plusieurs activités qui se déroulent dans la Salle du Conseil et qui pourraient intéresser la population. Un nouvel équipement permettrait également d'améliorer la qualité de l'image et du son transmis par le câble communautaire.

M. Hervé Savoie, membre du R.C.D., veut connaître la nature du grief formulé par M. Germain Charest, ex-policier de la Ville de Drummondville-Sud.

Le maire suppléant lui explique que ce grief a trait à une demande de remboursement de salaire et de bénéfices marginaux suite à une mise à pied par le Conseil de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, et que cette cause a été portée en arbitrage.

M. Hervé Savoie estime que les officiers municipaux devraient payer personnellement leurs cotisations à des associations professionnelles.

Les conseillers Michel Letendre et J.-Bruno Smith estiment que la Ville retire profit de la participation de ses cadres à des associations professionnelles et que jusqu'à date plusieurs cadres de Drummondville, ayant été choisis pour siéger aux conseils d'administration de ces corporations, ont fait la preuve de leur compétence et des bénéfices qu'ils ont retirés par leur participation à ces organismes.

M. D.Louis Gosselin du poste de radio C.H.R.D. invite les membres du Conseil à prêter leur concours à une émission hebdomadaire concernant les affaires municipales qui peut être entendue le lendemain des séances du Conseil.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 27 septembre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier


Maire

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

27 septembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 27 septembre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

680/9/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 1982, il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

681/9/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 5A. Lumières (Roger Prince)
- 24A. Condoléances (Henri Montminy).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue s'identifie et traite des sujets suivants:

- Reconsidération par le Conseil de l'imposition d'une surtaxe de 50% sur les terrains vacants et desservis dans les secteurs où les services ont déjà été payés par les riverains, soit par l'imposition d'une taxe de \$1.00 par \$100.00 d'évaluation ou de \$2.00 du pied linéaire.
- Cette surtaxe pourrait être équitable pour les propriétaires de lots vacants desservis par une taxe communautaire.
- Les propriétaires de terrains vacants desservis qui ont payé une taxe spéciale durant 20 ans ne peuvent bénéficier de leurs investissements et en tirer un profit légitime.
- Modification du système d'éclairage sur le boulevard Mercure qui n'a pas amélioré la situation qu'il a souvent déplorée.

Le conseiller Ubald Guillemette s'adressant à M. Ovélus Demers lui reproche d'avoir profité de son absence le 13 septembre 1982 pour l'accuser de ne rien faire pour solutionner les problèmes dont il entretient le Conseil à toutes les séances, soit:

- 1- l'élargissement du boulevard Mercure jusqu'à la limite de St-Nicéphore;
- 2- l'éclairage du boulevard Mercure;
- 3- le manque d'espaces verts dans le secteur St-Philippe;
- 4- la dépollution du ruisseau Cacouna;
- 5- autres sujets bien connus du Conseil et de la population qui s'intéresse à la chose municipale depuis la fusion.

Il explique à M. Ovélus Demers qu'à titre d'élu dans un système démocratique, il s'efforce de remplir ses fonctions avec loyauté et disponibilité tout en étant solidaire des décisions prises par ses collègues qui faute de ressources financières doivent établir des priorités.

M. Hervé Savoie du 2070 Terrasse Messier veut se faire expliquer la politique de la Ville concernant le paiement des cotisations pour ses cadres et ses employés pour leur appartenance à des associations.

Le directeur général, M. Claude Boucher, explique que la Ville a comme politique de payer à ses cadres 2 cotisations; la première pour leur appartenance à des corporations professionnelles et la deuxième à une association qui oeuvre dans le domaine de leur compétence. Quant aux cadres intermédiaires, ils ont droit au paiement de leur cotisation annuelle à une association pourvu que le Conseil donne son consentement dans chaque cas.

Avant de donner le total du montant payé annuellement pour de telles cotisations par la Ville, le directeur général préfère vérifier avec le service de la trésorerie.

M. Jacques Dion, président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- 1- Comment peut-on expliquer que l'on doit dépenser \$19,000. pour réparer la piscine du parc Frigon qui a été complètement restaurée en 1980 au coût d'environ \$110,000.?

Le conseiller Lindor Letendre et le directeur du Service des Travaux Publics expliquent que la piscine a été endommagée lorsqu'elle a été vidée et que la pression de la nappe phréatique a fait éclater le bassin à cause de l'absence de clapet de sécurité qui aurait dû être installé en 1980. Il s'agit incontestablement d'une erreur technique regrettable que la Ville devra assumer.

- 2- Pourquoi le rapport financier du Festival Mondial de Folklore ne fait pas mention d'une somme de \$35,000. que la Ville devait fournir en services durant ces activités?

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'effectivement la Ville a fourni en services une somme d'environ \$35,000. mais vu que ce montant n'a pas été versé aux administrateurs du Festival, le vérificateur du bilan n'a pu le comptabiliser. Une chose est certaine, c'est que la Ville a respecté ses engagements et les administrateurs ont réalisé un surplus qui servira à relancer un deuxième festival ou qui sera versé à un organisme communautaire si pour des raisons non prévisibles le Festival ne peut se réaliser une deuxième fois.

- 3- Que veut prouver la Ville de Drummondville par un sondage effectué dans les journaux au moyen d'un coupon-réponse demandant aux lecteurs s'ils sont favorables à la relocalisation d'une bibliothèque municipale?

Ces coupons peuvent être remplis par des enfants ou des citoyens qui ne paient pas de taxes. M. Jacques Dion suggère que si la Ville veut faire un sondage sérieux, elle devrait utiliser ses listes informatiques qui servent à l'envoi des comptes de taxes et rendre public les réponses obtenues.

- 4- Qu'entend faire la Ville pour aider les propriétaires qui ont des logements inoccupés?

M. Jacques Dion donne lecture d'une lettre d'un propriétaire qui s'inquiète de la concurrence faite aux petits propriétaires par la construction de H.L.M.

- 5- Le R.C.D. apprécie la décision du Conseil d'avoir imposé une taxe supplémentaire de 50% sur les lots vacants desservis.

- 6- M. Jacques Dion félicite M. Ubaldo Guillemette pour son intervention au début de l'assemblée.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, s'adressant à M. Ovélus Demers, lui demande s'il fait référence à l'ancien maire de l'ex-Ville de Drummondville-Sud quand il parle d'une déclaration d'un élu qui aurait favorisé la fusion en disant qu'elle serait bénéfique aux résidents du secteur de Drummondville-Sud alors qu'aujourd'hui les propriétaires de ce secteur de la Ville sont les plus pénalisés par une surtaxe de 50% sur les terrains vacants desservis.

M. Ovélus Demers déclare qu'il est exact qu'il réfère à Me Gilles Gagnon.

Ce dernier estime que M. Ovélus Demers fausse les problèmes et qu'à titre de propriétaire de terrains desservis, il plaide sa cause personnelle plutôt que de considérer les effets bénéfiques de cette surtaxe qui a pour objet de rentabiliser plus rapidement le territoire déjà aménagé. D'autre part, poursuit Me Gagnon, la fusion a aboli toutes les taxes d'améliorations locales qui existaient avant le 1er janvier 1982 dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud. La surtaxe de 50% imposée en 1982 s'applique à tout le territoire de la nouvelle Ville de Drummondville précisément pour des raisons d'équité.

682/9/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient offertes au Club de Hockey Les Voltigeurs pour la façon dont il défend les couleurs de Drummondville au Centre Marcel-Dionne et dans la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande aux officiers municipaux de vérifier s'il est possible d'étudier une méthode qui permettrait d'évacuer plus rapidement le Centre Marcel-Dionne après la tenue d'activités sportives. Il souhaite que la clientèle s'habitue à utiliser plusieurs portes de sortie afin d'accélérer l'évacuation en cas d'incendie, de feu ou de situation d'urgence.

Enfin, le conseiller Jean-Marie Boisvert demande à Son Honneur le Maire s'il est intervenu auprès des instances gouvernementales pour que le gazoduc en voie de construction sur la rive sud desserve Drummondville à courte échéance.

Son Honneur le Maire réplique qu'il n'a pas fait d'intervention personnelle et que toute démarche officielle devrait être faite par le Conseil s'il juge à propos d'intervenir. Il s'agit d'un projet gouvernemental dont la planification semble prévoir que Drummondville ne sera pas alimentée en gaz naturel avant 1985.

Décisions du Conseil concernant des soumissions ouvertes le 13 septembre 1982 et retenues pour étude.

683/9/82

- DENEIGEMENT 1982/83 - 1983/84 - SECTEUR SUD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. - Région Bois-Francs 911 St-Mathieu Bon-Conseil	\$98,046.70
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$91,572.30
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	(non conforme - rejetée sans ouverture)

Considérant que les prix demandés par les entrepreneurs dépassent largement les estimés de la Ville; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, qu'aucune des soumissions ne soit retenue et que le directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à procéder par appel d'offres pour la location d'équipement de déneigement qui devrait s'avérer plus économique que les propositions fournies par les entrepreneurs.

ADOPTE

684/9/82

- DRAINAGE DU STADE DE BASEBALL ET DU PARC GIROUARD

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Stade de baseball (projet no. 0521980)</u>	<u>Parc Girouard (projet no. 0521981)</u>
. MARIER & FILS LTEE Drummondville	\$47,170.00	\$22,231.33
. M. DENIS LEMIRE Drummondville	\$26,340.00	\$11,550.00
. SINTRA INC. - Région Bois- Francs, Bon-Conseil	\$38,240.00	\$16,465.00
. LES EMBELLISSEMENTS LACHARITE INC. Drummondville	\$26,473.00	\$11,021.65
. EXCAVATION TOURVILLE INC. Drummondville	\$28,735.00	\$12,137.85
. CONSTRUCTION ANDREBEC LTEE Boucherville	\$82,700.00	\$33,536.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la soumission présentée par Les Embellissements Lacharité Inc. soit retenue. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

685/9/82

- DEMOLITION DE L'ENTREPOT RUE ST-HENRI (P.A.Q., ST-PIERRE)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC.	\$990.00
. EXCAVATION F. MAJEAU & FILS	\$900.00

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la soumission présentée par Excavations Tourville Inc. soit retenue parce que jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville. Cette acceptation est cependant conditionnelle à l'approbation du comité de coordination du Programme d'Amélioration du Quartier St-Pierre.

ADOPTE

686/9/82

- FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix la tonne métrique</u>	
	<u>F.A.B. entrepôt</u>	<u>F.A.B. Drummondville</u>
. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR (SEL SIFTO) 5960 est, Jean-Talon Montréal	\$31.00	\$33.40

Soumissionnaires (suite)	Prix la tonne métrique	
	F.A.B. entrepôt	F.A.B. Drummondville
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE 417 St-Pierre, suite 708 Montréal	\$31.00	\$34.20
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL LTEE 10701 Boul. Parkway Ville d'Anjou	\$31.00	\$34.54
. LES MINES SELEINE INC. 5199 est, Sherbrooke, suite 2800 Montréal	\$25.50	\$34.10

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Groupe des Produits Chimiques Dometar (Sel Sifto) soit retenue parce que jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville.

ADOPTE

687/9/82 -

- EMISSION D'OBLIGATIONS - \$3,928,000.00

Considérant que la corporation de la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, a demandé des soumissions privées à tous les courtiers dûment autorisés à soumissionner pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$3,928,000.00;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 5 soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
. LEVESQUE BEAUBIEN INC. BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL	97.539%	\$185,000. \$202,000. \$3,541,000.	13 1/2% 13 3/4% 14%	1983 1984 1985 à 1987	14.7679
. MCNEIL MANTHA INC. DISNAT BRAULT, GUY, O'BRIEN INC. BELL GOUINLOCK	98.22%	\$185,000. \$202,000. \$3,541,000.	13 1/2% 13 3/4% 14%	1983 1984 1985 à 1987	14.5490
. WOOD GUNDY LIMITEE RICHARDSON GREENSHIELDS DU CANADA LIMITEE MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITEE	97.876%	\$185,000. \$202,000. \$3,541,000.	13 1/2% 13 1/2% 14%	1983 1984 1985 à 1987	14.6813
. BANQUE NATIONALE DU CANADA MOLSON ROUSSEAU CIE TASSE & ASSOCIES LTEE	98.02%	\$387,000. \$3,541,000.	13 1/2% 14%	1983 et 1984 1985 à 1987	14.6062
. GEOFFRION, LECLERC INC.	97.90%	\$387,000. \$3,541,000.	13 1/2% 14%	1983 et 1984 1985 à 1987	14.6447

Considérant que l'offre ci-haut provenant de McNeil Mantha Inc., de Disnat, de Brault, Guy, O'Brien Inc. et de Bell Gouinlock s'est avérée être la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Michel Letendre et résolu unanimement:

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la corporation de la Ville de Drummondville dans le comté de Drummond à vendre de gré à gré les \$3,928,000.00 d'obligations à la maison McNeil Mantha Inc., Disnat, Brault, Guy, O'Brien Inc. et Bell Gouinlock aux conditions suivantes:

Les obligations deviendront échues comme suit:

\$185,000. à 13 1/2% - 1983
\$202,000. à 13 3/4% - 1984
\$3,541,000. à 14% - 1985 à 1987

au prix de \$98.22 du \$100.00 d'obligations.

ADOPTE

688/9/82

- VENTE DES LOTS 138-208 ET 138-207 - P.A.Q. ST-SIMON

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. JEAN G. DESCOTEAUX et ANDRE ST-PIERRE	\$5,400.00 ou \$6.46 le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souhaite que les services municipaux se préoccupent rapidement d'éteindre les lumières qui éclairent les courts de tennis durant la nuit ou durant les périodes sombres où ces terrains ne sont pas utilisés. Au besoin, les patrouilleurs du Service de la Sécurité Publique devraient se charger d'éteindre ces lumières qui consomment inutilement de l'énergie coûteuse.

Le conseiller Lindor Letendre suggère qu'on installe des contrôles automatiques qui pourraient fonctionner avec de la monnaie insérée dans un mécanisme par les utilisateurs.

Le conseiller Ubald Guillemette est d'avis que cet éclairage est peut-être moins dispendieux que le vandalisme qui serait facilité par l'obscurité. De toute façon, le directeur du Service des Travaux Publics présent à l'assemblée prendra charge de ce dossier.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le président de la Corporation du Camp Notre-Dame-de-la-Joie, Nicolet, demande au Conseil de prévoir une somme d'argent lors de la préparation de ses prévisions budgétaires 1983 pour subventionner cet organisme qui fêtera son 35e anniversaire.

689/9/82

- Défi Drummond Inc. demande au Conseil une subvention de \$1,000.00 pour éponger un déficit d'opération suite à la tenue de la finale provinciale des Corps de tambours et clairons.

Attendu que le Conseil a déjà cautionné un déficit de \$1,000. qu'il faudra payer à la Commission Scolaire Régionale;

Attendu que d'autres dépenses ont été assumées par la Ville durant cette compétition;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil respecte ses engagements mais refuse de verser la subvention demandée.

ADOPTE

690/9/82

- La direction de l'école Ste-Thérèse de Drummondville sollicite une subvention de \$3,445.00 qui permettrait d'envoyer 112 élèves à la Cité des Loisirs durant 3 jours.

Attendu que le Programme de soutien aux activités de loisirs 1982/1983 a été aboli par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

Attendu que la Ville ne peut prendre à sa charge le maintien des programmes gouvernementaux;

Il est unanimement résolu que cette demande soit refusée et que toutes les demandes similaires soient traitées de la même façon.

ADOPTÉ

- Le Club de l'Age d'Or St-Frédéric de Drummondville Inc. demande au Conseil de mettre à la disposition d'organismes communautaires la grande salle de l'ancienne école anglaise récemment acquise par la Ville.

Le Conseil conservera cette demande pour considération.

691/9/82

- La Promenade Lindsay informe le Conseil qu'elle a l'intention d'organiser au mois de février 1983 un concours qui consistera à ériger des monuments de glace tout le long de la Promenade Lindsay et demande à la Ville de participer au projet en fournissant, dans la mesure du possible, les camions citernes pour le transport de l'eau nécessaire à ce projet.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette demande soit référée au directeur du Service des Travaux Publics pour établir les coûts reliés à la fourniture de ce service avant qu'une décision finale ne soit prise par le Conseil.

ADOPTÉ

692/9/82

- Le Club de Santé Coeur Action Inc. (Kino-Québec) souhaite que la Ville de Drummondville présente un programme Chantier-Québec pour aménager durant l'hiver un sentier glacé au parc Woodyatt en collaboration avec le Centre de Main-d'Oeuvre du Québec.

Attendu que le Conseil doit étudier incessamment le dossier concernant l'aménagement et l'opération des patinoires extérieures; il est résolu que cette demande soit retenue pour considération future.

ADOPTÉ

693/9/82

- Les Grands Frères de Drummondville informent le Conseil qu'un colloque annuel de toutes les agences Grands Frères/Grandes Soeurs du Canada se tiendra au Motel Le Dauphin les 1, 2 et 3 octobre 1982. Vu l'importance de ce colloque, l'agence invite Son Honneur le Maire et son épouse à faire l'ouverture officielle de ces assises le vendredi, 1er octobre 1982 à 20:30 heures. Les organisateurs demandent également à la Ville de défrayer le coût du cocktail qui sera servi aux participants et dont le nombre est estimé entre 100 et 125 personnes.

Considérant que la Ville de Drummondville doit restreindre sa contribution aux demandes de subventions qui se multiplient constamment; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'un vin d'honneur soit offert aux congressistes à l'Hôtel de Ville si les organisateurs acceptent cette invitation.

ADOPTÉ

694/9/82 - Le greffier donne lecture d'une lettre signée par l'Honorable Clément Richard, Ministre des affaires culturelles du Québec, dans laquelle il confirme que son ministère a fait approuver par le Conseil du Trésor une subvention jusqu'à concurrence de \$1,115,290.00, afin de permettre à la Ville de Drummondville de transformer et d'agrandir un local à des fins d'aménagement d'une bibliothèque municipale.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que l'Honorable Clément Richard et l'Honorable Jacques Léonard respectivement Ministres des affaires culturelles et des affaires municipales soient remerciés pour avoir obtenu du Conseil du Trésor une subvention aussi importante.

ADOPTE

695/9/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 11 septembre au 1er octobre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$498,251.69.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

696/9/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à contresigner une formule de quittance pour permettre un règlement hors cour dans le dossier Michel Limoges portant le numéro 41974, soumis à la Commission Municipale du Québec et à la Commission des Normes.

ADOPTE

697/9/82

Considérant que le Conseil de la Ville de Drummondville doit satisfaire une exigence de la Société des Jeux du Québec concernant les dossiers du Conseil Régional de Loisir Centre du Québec Inc. qui a préparé un rapport concernant les Jeux du Québec Hiver 1982; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que le rapport synthèse de la finale régionale des Jeux du Québec Hiver 1982 présenté par le Comité Organisateur, soit accepté et que toutes les personnes bénévoles qui ont travaillé à ce dossier soient félicitées et remerciées.

ADOPTE

698/9/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$350,000.00 pour financer un déficit accumulé de l'ex-Ville de Drummondville-Sud avant sa fusion avec Drummondville:

Remboursement	\$335,415.00
Financement	14,585.00
	<u>\$350,000.00</u>

Le Conseil estime que le Ministère des affaires municipales devrait approuver ce règlement d'emprunt qui sera remboursable sur une période de cinq ans, soit le même laps de temps que le gouvernement lui-même a choisi pour donner à la nouvelle Ville une subvention de \$620,000.00 dans le cadre de la Loi R-19 favorisant le regroupement des municipalités. Le préambule du règlement d'emprunt précité explicitera plus longuement les raisons qui justifient le Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville d'amortir ce déficit sur une période de cinq ans, plutôt que de l'absorber en entier dans son opération budgétaire de l'année 1982.

699/9/82

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$3,928,000. en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
131 (Ex-Ville de Drummondville-Sud)	\$ 3,000.
134 (" " " ")	8,000.
135 (" " " ")	6,000.
136 (" " " ")	6,000.
138 (" " " ")	9,500.
139 (" " " ")	29,500.
190 (" " " ")	5,700.
191 (" " " ")	14,800.
200 (" " " ")	101,500.
935 (Ex-Cité de Drummondville)	73,500.
940 (" " " ")	722,000.
950 (" " " ")	207,500.
308 (Ex-Ville de Drummondville-Sud)	100,000.
330 (" " " ")	465,000.
1316 (Ex-Cité de Drummondville)	507,000.
1325 (" " " ")	145,000.
1372 (" " " ")	30,000.
1389 (" " " ")	520,000.
1409 (" " " ")	120,000.
1417 (" " " ")	160,000.
1418 (" " " ")	52,000.
1422 (" " " ")	175,000.
1428 (" " " ")	52,000.
1436 (" " " ")	34,000.
1438 (" " " ")	127,000.
1441 (" " " ")	210,000.
1449 (" " " ")	44,000.
	<u>\$3,928,000.</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent
 PROPOSE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU
 ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$3,928,000.00:

1. Les obligations seront datées du 18 octobre 1982;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Caisse Populaire St-Joseph de Drummond, Drummondville, ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 18 avril et le 18 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)";

5. Les obligations seront émises en coupures de \$100. ou de multiples de \$100.;
6. Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

700/9/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$3,928,000., fait en vertu des règlements numéros: 131, 134, 135, 136, 138, 139, 190, 191, 200, 308 et 330 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud; 935, 940, 950, 1316, 1325, 1372, 1389, 1409, 1417, 1418, 1422, 1428, 1436, 1438, 1441 et 1449 de l'ex-Cité de Drummondville, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 1982), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 190, 191, 308 et 330 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud; 935, 940, 950, 1316, 1325, 1389, 1409, 1417, 1418, 1422, 1428, 1436, 1438, 1441 et 1449 de l'ex-Cité de Drummondville; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

701/9/82

CONSIDERANT QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 1er novembre 1979, un montant de \$99,000. à renouveler pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 131, 134, 135, 136, 138, 139 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE les échéances de capital prévues en 1980 et 1981 au montant total de \$36,500. ont été payées à même le budget laissant ainsi un solde net à renouveler de \$62,500.;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1982;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER UBALD GUILLEMETTE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, à émettre les \$62,500. d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 11 mois et 18 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

702/9/82

CONSIDERANT QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 15 juin 1982, un montant de \$122,000. à renouveler pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 190, 191 et 200 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1982;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER MICHEL LETENDRE,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, à émettre les \$122,000. d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 4 mois et 3 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTE

703/9/82

CONSIDERANT QUE la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, avait le 15 septembre 1982, un montant de \$1,003,000. à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 935, 940 et 950 de l'ex-Cité de Drummondville;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 18 octobre 1982;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Drummondville, dans le comté de Drummond, à émettre les \$1,003,000. d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 mois et 3 jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTE

704/9/82

CONSIDERANT QUE les membres du Conseil de la Ville de Drummondville ont pris connaissance des certificats de localisation préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël et datés du 13 août 1982;

CONSIDERANT l'article 1.7.5 du règlement de zonage numéro 1400 de la Ville de Drummondville qui stipule que lorsqu'une dimension quelconque diffère de cinq pour cent (5%) ou moins par rapport à une dimension minimale ou maximale, elle doit être réputée conforme au règlement No. 1400;

CONSIDERANT l'article 1.7.6 du règlement No. 1494 de la Ville de Drummondville portant sur le zonage qui stipule que dans le cas d'un lot déjà créé avant l'entrée en vigueur du règlement No. 1400, un permis peut être émis à condition que le projet de construction satisfasse à raison d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) toute règle d'implantation générale;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les certificats de localisation de l'arpenteur-géomètre Yves Noël portant les numéros 4262M4070, 4262M4071 et 4262M4073 soient acceptés tel que rédigés.

ADOPTE

705/9/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention conjointe entre Southern Canada Power Company Limited, la Ville de Drummondville et Canadien Pacifique Limitée, prévoyant la signature d'une deuxième convention pour le maintien de la ligne de transport d'énergie lorsque l'acte d'échange de terrains déjà prévu aura été signé.

ADOPTE

706/9/82

Il est proposé par le maire suppléant Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, et résolu que la Ville de Drummondville fasse un acte d'échange comme suit.

La Ville de Drummondville cède à titre d'ECHANGE à Dame Brigitte Benoit-Pinard un terrain ci-après décrit, savoir:

Un certain terrain de figure irrégulière sis et situé dans la Ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, comté de Drummond, comme étant une partie du lot numéro Trois Cent Trois de la subdivision officielle du lot numéro Cent Trente-Huit (Ptie 138-303), décrit et borné comme suit: commençant au point nord du lot 138-333, de là vers le sud-est suivant un gisement de 150°43'53" une distance de soixante-et-un centièmes de mètre (0.61m) jusqu'à l'emprise sud-est de la rue Ste-Thérèse, de là vers le nord-est suivant ladite emprise une distance de trois mètres et cinq centièmes de mètre (3,05m) jusqu'à une borne établie par procès-verbal de bornage, de là vers le sud-est suivant un gisement de 151°45'45" une distance de neuf mètres et soixante-et-quinze centièmes de mètre (9,75m) à un point appelé "point de départ" (point E), de là vers le sud-est suivant un gisement de 151°45'45" une distance de huit mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (8,98m) (point F), de là vers le nord-est suivant un gisement de 61°45'45" une distance de trente-trois mètres et quarante-neuf centièmes de mètre (33,49m) (point G), de là vers le nord suivant un arc de cercle de deux cent sept mètres et quarante centièmes de mètre (207,47m) de rayon, une distance de neuf mètres et vingt-trois centièmes de mètre (9,23m) (point D), de là vers le sud-ouest suivant un gisement de 241°45'45" une distance de trente-cinq mètres et soixante-et-cinq centièmes de mètre (35,65m) pour revenir au point de départ (point E);

Borné au nord-ouest par le lot 138-304, au nord-est par une autre partie du lot 138-303, emprise du boulevard Mercure, au sud-est et sud-ouest par une autre partie du lot 138-303;

Contenant en superficie trois cent neuf mètres carrés et quatre-vingt-dix centièmes de mètre carré (309,90m²).

EN CONTRE-ECHANGE, Dame Brigitte Benoit-Pinard cède à la Ville de Drummondville les immeubles ci-après décrits, savoir:

a) Un terrain de forme irrégulière sis et situé dans la Ville de Drummondville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, comté de Drummond, comme étant une partie du lot numéro Trois Cent Quatre de la subdivision officielle du lot numéro Cent Trente-Huit (Ptie 138-304), décrit et borné comme suit: commençant au coin nord du lot 138-304, de là vers le sud-est suivant un gisement de $150^{\circ}43'53''$ une distance de soixante-et-un centièmes de mètre (0,61m) jusqu'à l'emprise sud-est de la rue Ste-Thérèse, de là vers le nord-est suivant ladite emprise une distance de trois mètres et cinq centièmes de mètre (3,05m) jusqu'à une borne établie par procès-verbal de bornage, de là dans la même direction nord-est suivant un gisement de $61^{\circ}45'45''$ une distance de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29m) à un point appelé "point de départ", de là vers le nord-est suivant un gisement de $61^{\circ}45'45''$ une distance de vingt mètres et dix-huit centièmes (20,18m) (point C), de là vers le sud suivant un arc de cercle de deux cent sept mètres et quarante centièmes de mètre (207,40m) de rayon une distance de dix mètres et seize centièmes de mètre (10,16m) (point D), de là vers l'ouest suivant un gisement de $271^{\circ}05'44''$ une distance de dix-neuf mètres et quatre-vingt-onze centièmes de mètre (19,91m) pour revenir au point de départ (point B);

Borné au nord-ouest par une partie du lot 138-304, emprise de la rue Ste-Thérèse, propriété de la Ville de Drummondville, à l'est par une partie du lot 138-304, emprise du boulevard Mercure, et au sud par une autre partie du lot 138-304.

Contenant une superficie de quatre-vingt-dix-huit mètres carrés (98,0m²).

b) Une autre partie du lot numéro Trois Cent Quatre de la subdivision officielle du lot numéro Cent Trente-Huit du même cadastre (Ptie 138-304), décrit et borné comme suit: commençant au coin ouest du lot 138-304, de là vers le nord-est suivant un gisement de $61^{\circ}45'45''$ une distance de quarante-et-un mètres et soixante-et-treize centièmes de mètre (41,73m) (point M) à un point appelé "point de départ", de là vers le nord-est suivant un gisement de $61^{\circ}45'45''$ une distance de un mètre et quatre-vingt-six centièmes de mètre (1,86m) (point L), de là vers le sud suivant un gisement de $171^{\circ}46'33''$ une distance de onze mètres et trois centièmes de mètre (11,03m) (point K), de là vers le sud-ouest suivant un gisement de $241^{\circ}45'45''$ une distance de un mètre et onze centièmes de mètre (1,11m) (point D), de là vers le nord suivant un arc de cercle de deux cent sept mètres et quarante centièmes de mètre (207,40m) de rayon une distance de dix mètres et quatre-vingt centièmes de mètre (10,80m) (point M) pour revenir au "point de départ";

Borné à l'est par le boulevard Mercure, sans désignation cadastrale, au sud-est par une partie du lot 138-303, emprise du boulevard Mercure, à l'ouest par le lot 138-304 et au nord-ouest par le lot 138-305, rue Ste-Thérèse;

Contenant en superficie quatorze mètres carrés et quatre-vingt-dix centièmes de mètre carré (14,90m²).

Cesdits terrains sont plus amplement décrits par un plan et une description technique préparés par M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 1979 sous le numéro 3305-25 de son répertoire.

Cet échange sera fait sans soulte ni retour, les terrains échangés étant de valeur égale, et les parties devront renoncer au privilège de co-échangistes prévu au code civil.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville l'acte d'échange après approbation de la présente résolution par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

707/9/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville recom-

mande au responsable du Programme de Développement Communautaire Canada, le projet "Animation et compétition" présenté par M. Normand Brousseau et parrainé par le Club de Natation Les Requins Inc.

ADOPTÉ

708/9/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que la Ville de Drummondville recommande au responsable du Programme de Développement Communautaire Canada, le projet "Relance Grands Frères et Grandes Soeurs de Drummondville" présenté par M. Jacques Boileau et parrainé par le Club des Grands Frères de Drummondville.

ADOPTÉ

709/9/82

Lecture est donnée du règlement No. 1515 décrétant une dépense de \$19,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage, d'aménagement et de plantation au parc Girouard et prévoyant le financement de cette dépense par l'utilisation de surplus des règlements nos 236 et 305 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud pour lesquels des obligations ont déjà été émises.

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1515 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 12 et 13 octobre 1982.

710/9/82

Lecture est donnée du règlement No. 1516 prévoyant un emprunt de \$65,000.00 pour le financement de travaux exécutés dans le parc industriel régional en 1972 conjointement avec la Municipalité de Grantham-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1516 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 12 et 13 octobre 1982.

711/9/82

Lecture est donnée du règlement No. 1517 prévoyant un emprunt de \$19,000.00 pour l'exécution de travaux de réparation de la piscine du parc Frigon.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1517 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 12 et 13 octobre 1982.

712/9/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Ferdinand Marchand, décédé récemment.

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Laurent Ricard du 355 rue St-Edouard demande la parole et traite de la baisse des taux d'intérêt ainsi que de la conservation de l'énergie par un meilleur contrôle de l'éclairage dans les parcs et sur les courts de tennis.

Les conseillers Marcel Joyal et Edward St-Pierre expliquent à ce contribuable que souvent l'éclairage est facturé à la Ville sur une base mensuelle et que le contrôle de l'éclairage a peut-être moins d'importance que l'on suppose. Il reste cependant qu'il y a du gaspillage d'énergie qu'il faut s'habituer à éliminer. D'autre part, si la Ville fait l'achat du réseau d'éclairage, elle procédera à un réaménagement des contrôles et réalisera de cette façon des économies estimées à environ \$200,000. par année.

Un contribuable de la rue Hériot se plaint au Conseil parce que son locataire a reçu un billet d'infraction pour avoir laissé son véhicule stationné en bordure de la rue Hériot en face de l'Hôpital Ste-Croix dans une zone où le stationnement n'est pas interdit.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que le règlement de circulation stipule que le stationnement en bordure des rues est limité à quatre heures, sauf durant la période hivernale où le stationnement est prohibé durant la nuit. Il est conseillé au plaignant de remettre le billet d'infraction au comité de circulation pour considération.

M. Ovélus Demers remercie Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et M. Ubald Guillemette, conseiller, pour leurs interventions dynamiques durant la présente assemblée et souhaite que leur ardeur se maintienne au même niveau jusqu'à la fin de leur mandat.

M. Demers souligne que la 123e Avenue qui débouche sur la route 51 devrait être élargie et que le feu jaune clignotant installé à la hauteur de la 51 n'est pas sécuritaire.

L'aménagement de cette rue a débuté en 1967 et n'est pas complété pour remplir la vocation que l'on voulait lui donner, c'est-à-dire servir au transport lourd desservant le parc industriel de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

Le conseiller Lindor Letendre est d'avis que cette rue n'a pas l'importance que lui accorde M. Ovélus Demers et qu'elle devrait être bloquée à la hauteur de la route 51 pour en interdire l'accès.

M. Jacques Dion demande des informations concernant les sujets suivants:

- Le transport du sel par les camionneurs artisans;
- La réfection du pavage de la rue Cormier au passage à niveau du C.P.;
- Le retour des actifs du Festival Mondial de Folklore en cas de dissolution du conseil d'administration.

Les réponses lui sont fournies par le directeur du Service des Travaux Publics et par les conseillers.

713/9/82

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit félicité pour avoir subi avec succès des examens pour le renouvellement de son permis d'instructeur pilote commercial, classe 2, valide pour 2 ans.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie M. Michel Letendre et ses collègues pour avoir souligné ce résultat qui fait de lui le seul maire au Canada qui détient un tel permis.

Le conseiller Marcel Joyal informe la population que le rôle d'évaluation foncière et de valeurs locatives pour fins de taxation a été officiellement déposé par l'évaluateur le 15 septembre 1982 et que toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce rôle est sensiblement le même que l'an dernier mais le Ministère des affaires municipales l'a estimé comme représentant 96% de la valeur marchande des immeubles alors que l'an dernier cette valeur représentait 100%.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au mardi, 12 octobre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

12 octobre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 12 octobre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

714/10/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 27 septembre 1982; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

715/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue s'adresse au Conseil pour déplorer une fois de plus que les autorités municipales ne donnent pas suite aux demandes concrètes qu'il réitère à chaque séance concernant les sujets suivants:

- L'aménagement de la 123e Avenue jusqu'à la route 51;
- La dépollution du ruisseau Cacouna;
- L'imposition d'une surtaxe de 50% sur des terrains vacants desservis;
- L'importance de mieux identifier les entrées de la Ville sur le boulevard St-Joseph et le boulevard Mercure;
- L'amélioration de l'éclairage à la limite de St-Nicéphore sur le boulevard St-Joseph.

Le maire suppléant, Me Gilles Gagnon, ainsi que MM. les conseillers Ubaldo Guillemette, Lindor Letendre, Marcel Joyal et Michel Letendre interviennent à tour de rôle pour expliquer à M. Ovélus Demers les raisons pour lesquelles ses revendications réitérées à chaque séance ne débouchent pas immédiatement sur des réalisations concrètes. En résumé, on peut dire que le Conseil est bien conscient qu'il y a des améliorations à apporter concernant l'esthétique et la qualité de vie dans le secteur de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, mais qu'il y a des projets d'envergure tels que la construction d'un collecteur dans l'emprise du boulevard Mercure qui devra se réaliser à court et moyen terme avant d'entreprendre certains correctifs souhaitables bien connus des administrateurs municipaux.

M. Jacques Dion, président du R.C.D., demande au Conseil de donner suite à une requête faite par Mme Joséphine Beaulac concernant une meilleure identification des arrêts d'autobus afin de favoriser l'accès au transport en commun.

Son Honneur le Maire informe M. Dion que le Comité de Circulation tiendra une réunion le 27 octobre 1982 et que le propriétaire des Autobus Drummondville Ltée y sera invité pour discuter de certaines améliorations souhaitées concernant le service offert par cette entreprise.

S'adressant à Son Honneur le Maire, M. Jacques Dion lui demande s'il est possible d'espérer pour 1983:

- un budget réduit;
- l'application de la norme de 6% et 5% proposée par le gouvernement fédéral concernant la rémunération des employés municipaux;
- la réouverture de conventions collectives.

Il termine en s'interrogeant pourquoi le maire a déclaré à la radio récemment que la dette de la Ville était de 25 millions de dollars alors qu'elle excède les 30 millions de dollars.

Son Honneur le Maire admet qu'il a pu faire une erreur concernant la dette municipale mais que ça ne change pas la réalité. Il se dit heureux d'être informé que les citoyens s'intéressent à la chose municipale. Quant aux prévisions budgétaires et aux normes salariales, elles ne sont pas encore établies mais les membres du Conseil et les officiers municipaux ont commencé à réfléchir sérieusement sur cette opération qui sera passablement difficile compte tenu de la conjoncture économique défavorable. Toutes les suggestions constructives formulées par les contribuables seront bienvenues et analysées au moment de la préparation des prévisions budgétaires pour l'année 1983.

Me Gilles Gagnon commente une lettre ouverte écrite par le Regroupement des Citoyens dans un journal concernant le fonctionnement de la MRC Drummond et la rémunération de ceux qui siègent aux réunions de cet organisme. Il soutient que la MRC opère avec des fonds provenant du gouvernement provincial et que la Ville de Drummondville n'a pas à contribuer financièrement pour supporter ce nouvel organisme, ni à défrayer les frais de représentation de ses délégués. Les contribuables intéressés peuvent assister aux séances de la MRC qui sont publiques et se tiennent au Centre Culturel une fois par mois.

M. Jacques Dion estime que la rémunération accordée aux représentants des municipalités qui siègent à la MRC est exagérée et que ces argents proviennent des taxes ou des impôts des citoyens. Il se dit scandalisé par la demande adressée au gouvernement de rendre exempts d'impôt les premiers \$10,000.00 gagnés par un élu municipal déjà bien rémunéré pour une fonction qu'il occupe volontairement.

Me Gilles Gagnon après avoir souligné que plusieurs maires de municipalités rurales siègent à la MRC et ne touchent qu'un salaire très minime, invite M. Jacques Dion à adresser ses lettres ouvertes au gouvernement du Québec qui a créé les MRC et mis à leur disposition les budgets qui leur permettent d'opérer. Enfin, Me Gilles Gagnon prend l'engagement de proposer à la prochaine réunion de la MRC que les assemblées soient télédiffusées sur le câble communautaire.

M. Hervé Savoie du 2070 Terrasse Messier, porteur d'une liste des officiers municipaux indiquant le prix payé par la Ville de Drummondville pour leur adhésion à des corporations professionnelles ou des associations, estime que le Conseil est trop généreux et que des professionnels se doivent de défrayer personnellement leur appartenance à de telles corporations professionnelles.

M. Hervé Savoie veut savoir pourquoi le C.E.R.D. subventionné par la Ville de Drummondville opère avec un budget autonome depuis quelques mois. Il soupçonne que cet organisme veuille se soustraire à la surveillance du R.C.D.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, explique que le C.E.R.D. est un organisme autonome subventionné par la Ville, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et la MRC. Chaque année, le bilan de cet organisme est rendu public par un vérificateur qualifié et toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

716/10/82

1- AMENAGEMENT DU PARC GUERIN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SPEKA INC. 1905 Fradet Drummondville	\$40,905.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$35,274.00
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 558 Brock Drummondville	\$49,509.08
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$48,648.00

Considérant que ce projet précède l'installation d'un collecteur important dans le voisinage de ce parc et que certains travaux devront être repris s'ils se réalisent trop tôt; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTE

717/10/82

2- AMENAGEMENT DE LA RUE POIRIER ET DU PARC POIRIER

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SPEKA INC. 1905 Fradet Drummondville	\$106,050.00
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$141,636.25
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$123,046.00

Considérant que ce projet précède l'installation d'un collecteur important qui doit être réalisée à court terme;

Considérant qu'il y a lieu d'analyser en profondeur les implications de la mise en oeuvre immédiate de ce projet;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient retenues pour étude et qu'une décision définitive soit prise à une séance ultérieure.

ADOPTE

718/10/82

3- VENTE D'UN CAMION ECUREUR D'EGOUT

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. VACUUM DRUMMOND INC. 1 Bahl St-Nicéphore	\$6,500.00

Considérant que cette soumission est conforme à l'appel d'offres de la Ville; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette soumission soit acceptée.

ADOPTE

719/10/82

4- VENTE DU LOT 149-219 (COIN ST-EUSEBE/10e AVENUE) - P.A.Q., ST-JOSEPH/
ST-JEAN-BAPTISTE

Soumissionnaires

Prix

. GINETTE LAUZON et
GILLES COUTURE
43B - 8e Avenue
Drummondville

\$6.46 le mètre carré

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

720/10/82

Choix d'un soumissionnaire concernant la CUEILLETTE ET
LE TRANSPORT DES VIDANGES (TP-82-09) DANS LE SECTEUR SUD DE LA VILLE DE
DRUMMONDVILLE:

Tableau comparatif des soumissions

DESCRIPTION

RECUPERATION CASCADES INC.

FLORIAN BOUTHILLETTE

au mois

20 mois

au mois

20 mois

A- 8 mois - 2 cueillettes/semaine (été)

Enlèvement	2831 unités d'occupation	4 718,33 \$	37 746,64 \$	5 897,92 \$	47 183,36 \$
Transport	2831 unités d'occupation X 6,50 km	790,32	6 322,56	707,75	5 662,00
Enlèvement	70 poubelles (parcs)	175,00	1 400,00	109,38	875,00
Transport	70 poubelles (parcs) X 6,50 km	29,31	234,50	13,13	105,00
Enlèvement	Edifices municipaux	125,00	1 000,00	183,33	1 466,64
Transport	Edifices municipaux X 6,50 km	36,39	291,12	25,00	200,00
Enlèvement	Gros rebuts (à 2 reprises)	125,00	1 000,00	-	-
Transport	Gros rebuts X 6,50 km	12,50	100,00	-	-
A- Sous-total		6 011,85 \$	48 094,82 \$	6 936,51 \$	55 492,00 \$

B- 12 mois - 1 cueillette/semaine (hiver)

Enlèvement	2831 unités d'occupation	3 491,57 \$	41 898,80 \$	4 546,12 \$	54 553,44 \$
Transport	2831 unités d'occupation X 6,50 km	554,40	6 652,85	707,75	8 493,00
Enlèvement	Edifices municipaux	62,50	750,00	-	-
Transport	Edifices municipaux X 6,50 km	20,07	280,85	-	-
B- Sous-total		4 128,54 \$	49 582,50 \$	5 253,87 \$	63 046,44 \$

A & B - GRAND TOTAL (20 mois)

97 677,32 \$

118 538,44 \$

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la soumission de Récupération Casca-des Inc. soit retenue pour une période de 20 mois au prix de 97 677,32 \$.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, sujet cependant à l'approbation préalable de la Commission Municipale du Québec.

ADOpte

721/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette et résolu que le Conseil de la Municipalité de la Ville de Drummondville considère qu'il y a lieu de souligner la Semaine des gens de la poste 1982 dans notre municipalité pour sensibiliser nos citoyens aux efforts déployés par les gens de la poste afin d'améliorer la qualité du service postal pour le bien du public.

En conséquence, la semaine du onze au seize du mois d'octobre de l'année 1982 est par la présente décrétée "Semaine des gens de la poste 1982" et nos concitoyens sont invités à y participer.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Yvon Morin, directeur général du Cégep de Drummondville, remercie le Conseil pour la construction d'un trottoir sur la rue St-Georges et souhaite que d'autres aménagements routiers soient également réalisés pour faciliter l'accès à cette institution d'enseignement.
- Centraide, Coeur du Québec Inc., sollicite une subvention dans le cadre de sa campagne annuelle de financement.
Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande qui doit être traitée comme toutes les autres pour lesquelles il n'existe pas de prévisions budgétaires pour l'année en cours.
- Le directeur général du Festival Mondial de Folklore de Drummondville, M. Richard Luneau, remercie le Conseil pour avoir accepté d'aménager une salle de montre pour les objets d'échanges culturels laissés à Drummondville par les groupes participant au festival.

722/10/82

- Le Festival Mondial de Folklore de Drummondville sollicite une aide financière de la Ville de Drummondville pour la réédition du Festival en 1983.
Attendu que le premier Festival Mondial de Folklore de Drummondville a connu un franc succès et même dépassé largement les attentes des organisateurs;
Attendu que la population de Drummondville a plusieurs fois manifesté son appréciation et souhaite la répétition annuelle de cette période de festivités et d'échanges culturels;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte de contribuer à un deuxième Festival Mondial de Folklore en 1983, conditionnellement à un apport financier des gouvernements supérieurs équivalant à celui consenti en 1982. La participation de la Ville pourra atteindre la somme d'environ 85 000,00 \$ comprenant un montant payé comptant de 50 000,00 \$ et une somme additionnelle d'environ 35 000,00 \$ (manque à gagner, services ou autres modes de participation), aux termes et conditions préalablement négociés entre les parties, le tout à préciser dans un protocole à être signé en temps opportun.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le gérant sont par la présente autorisés à négocier et signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un protocole d'entente respectant les conditions précitées et préalablement soumis au Conseil pour approbation finale.

ADOPTE

- Le comité d'école Duvernay sollicite des heures de glace pour du patinage libre à l'Olympia Yvan Cournoyer dans le cadre d'un programme d'éducation physique.

Cette demande sera transmise à M. Gilles Charest pour considération.

723/10/82

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Commission municipale du Québec concernant une demande d'exemption du paiement de la taxe foncière par le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture:

- 1) que le greffier soit autorisé à accuser réception de cette lettre;
- 2) que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte sans condition la décision de la Commission municipale du Québec concernant une reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière sollicitée en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale par le Comité précité.

ADOPTE

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre écrite par MM. Marcel Houle et Normand Houde, organisateurs de la Semaine de la Poste, et qui contient le texte suivant:

"Drummondville est une ville exemplaire au Québec et même plus au Canada comme ville sécuritaire autant en été qu'en hiver par le bon maintien de ses rues et trottoirs qui lui valent un dossier impeccable tant au point de vue des accidents de travail que de sa propreté qui nous rend aptes à servir agréablement le grand public de Drummondville."

Le Conseil se dit très heureux du témoignage formulé par les signataires de cette lettre.

724/10/82

- L'Honorable Jacques Léonard, Ministre des affaires municipales du Québec, informe le Conseil que son ministère en vertu d'une entente fédérale-provinciale est disposé à accorder à la Ville de Drummondville une subvention de 350 415,00 \$ qui s'additionnera à une autre subvention de 764 875,00 \$ déjà consentie à la Ville dans le cadre du programme des bibliothèques du Ministère des affaires culturelles, si le projet se réalise.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des remerciements soient transmis au Ministre des affaires municipales pour cette généreuse subvention.

ADOPTE

725/10/82

- La Société de Recherche sur le Cancer Inc. sollicite une subvention à l'occasion de sa campagne annuelle de souscription dont l'objectif est de 2 000 000,00 \$.

Attendu qu'un organisme local organise une souscription annuelle pour les mêmes fins et que la Ville n'a pas de prévisions budgétaires à ce chapitre pour l'année 1982; il est unanimement résolu que cette demande ne soit pas retenue.

ADOPTE

- 726/10/82 - Le directeur de l'école Duvernay sollicite une subvention de 800,00 \$ pour l'année 1982-1983, afin de compenser pour une subvention autrefois accordée par le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche pour réaliser des activités sportives et de plein air pour les élèves.

Attendu que le nouveau Programme national de soutien aux activités de loisir municipal abolit ces subventions;

Attendu que toutes les écoles se tournent vers la Ville pour lui demander de prendre à sa charge le financement des activités de loisir et de plein air;

Attendu que la Ville de Drummondville n'a pas de prévisions budgétaires à ce chapitre;

Attendu que si la Ville de Drummondville prenait à sa charge le programme national de soutien aux activités de loisir municipal dans les écoles, il en résulterait une augmentation considérable des taxes municipales;

Il est unanimement résolu que cette demande soit conservée pour étude lors de la préparation des estimés budgétaires de 1983, mais qu'aucune subvention ne soit consentie à ce chapitre pour l'année 1982.

ADOPTE

727/10/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période du 25 septembre au 12 octobre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 886 114,22 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

728/10/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11508 à 11557 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

729/10/82

Attendu que la Ville de Drummondville doit renouveler des emprunts consentis par la Banque Nationale du Canada au montant de 2 580 000,00 \$ U.S., soit 1 720 000,00 pour Drummondville et 860 000,00 pour le secteur sud;

Attendu que suite à la variation fréquente du taux des obligations, le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler les emprunts qui restent à payer aux conditions offertes par la Banque Nationale du Canada, soit:

- 2 470 000,00 à 11 1/8% - échéance le 13 janvier 1983
- 110 000,00 à 10 11/16% - échéance le 9 novembre 1982;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville soit autorisée à renouveler ces emprunts pour les soldes non payés au taux offert par la Banque Nationale du Canada. Le maire ou à défaut le maire suppléant et le trésorier sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ces emprunts.

ADOPTE

730/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le prix de vente des terrains du secteur P.A.A.T., II, (La Coulée) soit fixé à \$1.15 le pied carré jusqu'au 31 décembre 1982.

ADOPTE

Le conseiller Marcel Joyal explique que la Ville de Drummondville veut favoriser la construction rapide des terrains desservis dans le secteur P.A.A.T., II, et permettre aux personnes intéressées de profiter des avantages de Corvée Habitation.

Le conseiller Henri Montminy invite la population à visiter les kiosques qui seront ouverts aux Galeries Drummond les 14, 15 et 16 octobre 1982 dans le cadre du Salon de l'Habitation "Habitat 82".

731/10/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que MM. Pierre Sylvain et Jean-Guy Bisaillon soient nommés aux postes d'aide-opérateurs à l'usine de traitement d'eau, à compter du 12 octobre 1982.

ADOPTE

732/10/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que M. Ronald Rousseau soit nommé au poste d'aide-opérateur de relève à l'usine de traitement d'eau et que sa rémunération soit calculée à partir du 27 septembre 1982.

ADOPTE

733/10/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la Ville de Drummondville engage un dessinateur junior en cartographie urbaine pour une période de 20 semaines et que M. Majella Crêteau, agent du personnel, soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à cet engagement dans le cadre d'un programme gouvernemental "Bon d'emploi du Québec", défrayant la majeure partie du salaire payable à cet employé temporaire.

ADOPTE

734/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville paie sa cotisation annuelle au Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François établie à 0,02 \$ per capita.

ADOPTE

735/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Ville de Drummondville procède à un appel d'offres pour la vente en parcelles du lot 126-200. Le prix minimum de ce terrain sera de 0,20 \$ le pied carré plus les frais d'arpentage et des contrats d'acquisition.

ADOPTE

736/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle & Noël soient retenus pour la confection des certificats de localisation des terrains concernés par le projet "Les Résidences St-Frédéric".

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à préciser le mandat précité.

ADOPTE

737/10/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Ville, soit autorisé à entreprendre des procédures pour acquérir de gré à gré ou exproprier les propriétés et les terrains nécessaires pour la réalisation du projet "Les Résidences St-Frédéric".

ADOPTE

738/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil de la Ville de Drummondville donne son approbation au projet de requête du Ministre des transports du Québec daté du 16 septembre 1982, demandant à la Commission canadienne des transports de rendre une ordonnance autorisant la construction d'un tunnel sur le boulevard Lemire à travers la voie du Canadien National.

ADOPTE

739/10/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que demande soit faite au Ministère des transports du Québec d'installer des feux de signalisation à la hauteur de la rue St-Damase, lors de la construction d'un viaduc sur le boulevard Lemire.

ADOPTE

740/10/82

Attendu que les conventions collectives des cols blancs et cols bleus de la Ville de Drummondville viendront à échéance le 31 décembre 1982; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la direction générale de la Ville soit mandatée pour négocier ces conventions collectives et qu'elle soit autorisée à s'adjoindre les personnes ressources jugées nécessaires à l'intérieur de l'organisation municipale.

ADOPTE

741/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que MM. Marcel Joyal, Henri Montminy, Michel Binet et Yvan Morin soient délégués à une journée d'information organisée par le Ministère des affaires municipales. Cette réunion se tiendra à Québec le 22 octobre 1982 et portera sur les bases géographiques urbaines et les systèmes d'information urbaine à référence spatiale.

ADOPTE

742/10/82

Attendu que la Ville de Drummondville a débuté un système de gestion documentaire et de conservation des archives;

Attendu que l'inventaire de tous les documents municipaux a été fait et qu'il s'avère impossible de conserver dans des espaces adéquats tous les documents gardés jusqu'à ce jour;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier, M. Laurent Bernier, soit autorisé à demander au conservateur des Archives Nationales de la région 04, M. Yvon Martin:

- 1- d'accepter le transfert à ses bureaux de 36,700 dossiers inertes de la Cour Municipale de l'ex-Cité de Drummondville, de l'ex-Ville de Drummondville-Sud et de la nouvelle Ville de Drummondville dont les lettres patentes datent du 26 décembre 1981;
- 2- d'accepter le transfert de divers documents dont la liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTE

743/10/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, qu'un comité chargé d'élaborer la tarification en loisirs soit formé des personnes suivantes: MM. Jean-Marie Boisvert, Edward St-Pierre, J.-Bruno Smith, Roger Turcotte et André Paquet.

ADOPTE

744/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec Téléglobe Canada pour l'utilisation d'un terrain comme dépotoir à neige.

ADOPTE

745/10/82

ATTENDU QUE dans le cadre du programme "Chantier Québec", la Cité des Loisirs en collaboration avec la Ville de Drummondville présentera un projet dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE ce projet offrira du travail à 4 hommes durant 20 semaines, soit: 5 semaines de travail sur les patinoires (construction), 2 semaines à la bibliothèque et les 13 autres semaines à la Cité des Loisirs;

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville appuie fortement le projet présenté par la Cité des Loisirs dans le cadre du programme "Chantier Québec".

ADOPTE

746/10/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de 500 000,00 \$ pour l'achat du réseau d'éclairage de rues, propriété de l'Hydro-Québec.

Equipements	450 656,00 \$
honoraires prof.	15 000,00 \$
financement	34 344,00 \$
total:	500 000,00 \$

747/10/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1509 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone CB-13, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

748/10/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1518 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin d'agrandir le secteur de zone CD-3, à même une partie du secteur de zone RC-7, est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOPTE

749/10/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1519 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin de remplacer les secteurs de zones CB-22 et RB-35 par un nouveau secteur de la zone "CC" (no. 18), est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q., c-51).

ADOpte

750/10/82

Lecture est donnée du règlement No. 1521 prévoyant un emprunt de 350 000,00 \$ pour financer un déficit accumulé de l'ex-Ville de Drummondville-Sud avant sa fusion avec la Cité de Drummondville le 26 décembre 1981.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1521 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 octobre 1982.

751/10/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que des remerciements soient transmis à l'Honorable Guy Tardif, Ministre de l'habitation et de la protection du consommateur, et à l'Honorable Michel Clair, Ministre des transports et député de Drummond, pour avoir favorisé la Ville de Drummondville d'une subvention additionnelle de 220 000,00 \$ qui permettra à plusieurs contribuables de profiter du programme Loginove.

ADOpte

752/10/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos 1126, 1231, 1291 et 1479) la somme de 20 000,00 \$ pour la confection de bandes de patinoires extérieures.

Ce montant sera remboursé sur une période de 3 ans, savoir:

- 7 000,00 \$ en 1983
- 7 000,00 \$ en 1984
- 6 000,00 \$ en 1985.

ADOpte

753/10/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin et unanimement résolu que des condoléances soient offertes au conseiller Henri Montminy et à sa famille à l'occasion du décès de son père, M. Arthur Montminy.

ADOpte

754/10/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Récupération Cascades

Inc. pour modifier une convention existante afin de réduire la cueillette des vidanges à une fois par semaine durant les mois d'hiver et ainsi réaliser des économies appréciables (+ 40 000,00 \$).

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince souhaite que le comité de circulation étudie rapidement la possibilité d'amender le règlement de circulation afin d'allonger à certains endroits la période de quatre heures actuellement permise pour stationner en bordure des rues.

M. Ovéus Demers prend la parole pour expliquer que s'il intervient à chaque séance pour formuler les mêmes revendications, c'est qu'il a des convictions profondes et qu'il estime qu'il est de son devoir d'être vigilant et tenace pour améliorer des situations inacceptables pour lui et les contribuables du secteur où il demeure.

M. Hervé Savoie veut connaître la date probable de l'appel d'offres qui sera publié concernant la nouvelle bibliothèque municipale.

Son Honneur le Maire déclare que le Conseil évalue présentement le projet sous tous ses angles et que la décision finale sera rendue publique incessamment.

M. Hervé Savoie veut également savoir sur quelle période de temps le Conseil amortira l'emprunt qui sera effectué pour l'achat du réseau d'éclairage de rues. Pour sa part, il estime qu'un emprunt à long terme n'est pas souhaitable s'il est vrai que cet achat représente une économie d'environ 200 000,00 \$ par année.

Le conseiller Marcel Joyal explique à M. Savoie qu'un règlement d'emprunt a l'avantage d'éviter une hausse rapide du budget d'opération qui se traduit par une augmentation de taxe appréciable durant une même année. Le Conseil aura à évaluer au moment de l'adoption d'un règlement d'emprunt la période logique qui doit être choisie pour rembourser un tel emprunt.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 25 octobre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 octobre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 18 octobre 1982 à 17:30 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Décision du Conseil concernant les soumissions ouvertes le 12 octobre 1982:
A- Aménagement du parc Guérin
B- Aménagement de la rue Poirier et du parc Poirier.
2. Dépôt et adoption du projet de règlement No. 1522 modifiant l'article 166-B du règlement No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud (dispositions applicables aux opérations d'ensemble dans les zones de classe "C").
3. Acceptation de la démission de M. Pierre Roger comme coordonnateur adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence.
4. Nomination de M. Jean-Marc Gaudreau au poste de coordonnateur adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence.
5. Mandat aux évaluateurs
concernant le projet "Les Résidences St-Frédéric".

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Décision du Conseil concernant les soumissions ouvertes le 12 octobre 1982.

755/10/82

A- AMENAGEMENT DU PARC GUERIN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SPEKA INC. 1905 Fradet Drummondville	40 905,00 \$
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	35 274,00 \$
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 558 Brock Drummondville	49 509,08 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	48 648,00 \$

Attendu que l'aménagement du parc Guérin n'apparaît pas une priorité dans une période de restrictions budgétaires;

Attendu que ce parc est situé à un carrefour où la circulation est très dense;

Attendu qu'il y a plusieurs parcs et espaces verts déjà aménagés dans ce secteur et ce, dans un rayon passablement restreint;

Attendu qu'il y aurait peut-être possibilité que la Ville de Drummondville investisse dans d'autres projets prioritaires;

Attendu qu'une partie des travaux d'aménagement du parc Guérin devra être affectée par l'installation éventuelle d'un égout collecteur dans l'emprise de la rue Poirier;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce projet soit abandonné et qu'aucune des soumissions reçues ne soit acceptée.

Contre-proposition

Attendu que le projet de l'aménagement du parc Guérin serait subventionné à 75% dans le cadre du programme P.A.Q., Ste-Thérèse;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une consultation populaire dans le secteur Ste-Thérèse et a reçu un accueil favorable;

Attendu que l'aménagement d'un jeu de croquet et de pétanque serait intéressant pour l'occupation des loisirs d'une clientèle adulte dans ce secteur;

Attendu que le nombre de locataires est assez élevé dans ce secteur;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Deshaies et Raymond Inc. jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville et dont le coût est inférieur aux estimés des consultants, soit acceptée.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la première proposition.

Votent POUR

MM. Roger Prince
Henri Montminy
Gaëtan Blanchette
Jean-Paul Gagnéux
Lucien Couture
Lindor Letendre
Ubaldo Guillemette
Raymond Luneau

Votent CONTRE

MM. J.-Bruno Smith
Jean-Marie Boisvert
Marcel Bonin
Marcel Joyal
Edward St-Pierre

Son Honneur le Maire déclare que la proposition du conseiller Roger Prince, appuyée par le conseiller Raymond Luneau, soit adoptée et qu'en conséquence, aucune des soumissions présentées pour l'aménagement du parc Guérin ne soit acceptée.

ADOPTÉ

756/10/82

B- AMENAGEMENT DE LA RUE POIRIER ET DU PARC POIRIER

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SPEKA INC. 1905 Fradet Drummondville	106 050,00 \$
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	141 636,25 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	123 046,00 \$

Après étude, il appert que la plus basse soumission, soit celle de Speka Inc. au montant de 106 050,00 \$, est en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville;

Considérant cependant que le Conseil juge qu'il y a lieu de diminuer l'ampleur des travaux proposés;

Considérant que la compagnie Speka Inc. a divisé sa soumission de la façon suivante:

Travaux de la rue Poirier	11 859,25 \$
Aménagement du parc Poirier	64 690,75 \$
Abri du parc Poirier	29 500,00 \$
	<u>106 050,00 \$;</u>

Considérant que le réaménagement de la rue Poirier paraît prématuré et non essentiel;

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les travaux d'aménagement de la rue Poirier proposés au prix de 11 859,25 \$ par Speka Inc. ne soient pas acceptés.

ADOPTE

757/10/82

Considérant que l'aménagement du parc Poirier est jugé souhaitable par le Conseil, qu'il répond au besoin des contribuables du secteur Ste-Thérèse et qu'il favorise la mise en valeur d'un accès à la rivière St-François;

Considérant d'autre part que Speka Inc. accepte de soustraire du montant de sa soumission totalisant 94 190,75 \$ un montant de 29 500,00\$ prévu pour le réaménagement du chalet du parc Poirier parce que jugé trop onéreux pour le Conseil;

Considérant qu'en soustrayant le montant de 29 500,00 \$ prévu pour la construction d'un chalet, la balance des travaux représente une somme de 64 690,75 \$;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Speka Inc. soit autorisée à exécuter des travaux au parc Poirier pour une somme de 64 690,75 \$, conformément au devis fourni par la Ville de Drummondville excluant la réfection du chalet. Cette résolution est cependant conditionnelle à l'approbation préalable du comité directeur responsable de la mise en oeuvre du P.A.Q., Ste-Thérèse.

Si cette approbation est donnée, le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

758/10/82

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER GAETAN BLANCHETTE,
ET RESOLU:

QUE le projet de règlement No. 1522 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud en ajoutant l'article 166-b) (dispositions applicables aux opérations d'ensemble dans les zones de classe "C"), est et soit adopté;

ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, LQ., c-51).

ADOPTE

759/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la démission de M. Pierre Roger, coordonnateur adjoint à l'Organisation des Mesures d'Urgence, soit acceptée. Il est également résolu que des remerciements et des félicitations soient offerts à M. Pierre Roger pour l'excellence des services qu'il a fournis dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTE

760/10/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Jean-Marc Gaudreau soit nommé au poste de coordonnateur adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence et qu'il soit félicité pour le civisme dont il a fait preuve en acceptant cette fonction.

ADOPTE

761/10/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels des évaluateurs conseils Gougeon Turcotte soient retenus pour préparer le dossier d'évaluation nécessaire à l'achat de gré à gré ou par expropriation des immeubles concernés par la réalisation du projet "Les Résidences St-Frédéric".

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

25 octobre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 25 octobre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

762/10/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 octobre 1982; il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

763/10/82

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, le 18 octobre 1982 à 17:30 heures.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

764/10/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 9A. Amendement au règlement de circulation No. 1050 (Roger Prince).
- 10A. Temps supplémentaire (Roger Prince).
- 11A. Feux de circulation sur le boulevard Lemire à la hauteur de la rue Marchand (Gaëtan Blanchette).
- 25A. Amendement au zonage (Marcel Joyal).

ADOPTE

M. Marcel Lefebvre, directeur du Service de la Sécurité Publique, demande à Son Honneur le Maire de remettre à M. Mario Allard un certificat de citoyen émérite en gage d'appréciation pour la bravoure et le civisme dont il a fait preuve en aidant des personnes à évacuer une résidence incendiée dans la nuit du 1er août 1982.

Son Honneur le Maire procède à la remise de ce certificat et félicite M. Mario Allard pour son courage et son sens du devoir.

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers souligne au Conseil qu'il souhaite des décisions à court terme concernant les sujets suivants:

- Détérioration de quartiers;
- Rentabilisation des espaces desservis non utilisés;
- Réfection de certaines rues;
- Amélioration de l'éclairage dans le secteur du boulevard Mercure;
- L'ouverture de la 123e Avenue jusqu'à la route 51.

M. Jacques Dion traite des sujets ci-après énumérés:

- Plainte d'une résidente de la rue Bordeleau concernant une lumière de rue défectueuse depuis plusieurs mois;
- Nettoyage du pavage de la rue Bordeleau suite à un déversement important de peinture;
- Remerciements du R.C.D. pour l'installation d'un container en bordure de la rue Corriveau;
- Statuts et règlements du C.E.R.D. que le R.C.D. voudrait consulter;
- Invitation au R.C.D. aux assemblées spéciales du Conseil.

Le Conseil prend bonne note de ces remarques et fera le nécessaire pour satisfaire les exigences du R.C.D.

M. Hervé Savoie estime que l'achat du système d'éclairage de rues est favorisé par le R.C.D., à condition que l'amortissement de l'emprunt nécessaire pour cette acquisition se fasse sur une période très réduite, c'est-à-dire trois ans.

Cet item apparaissant au numéro 25 de l'ordre du jour, le Conseil reporte ses commentaires au moment de la lecture du règlement No. 1524.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

765/10/82

- LOCATION DE MACHINERIE DE DENEIGEMENT

A- Secteur de Drummondville - Hiver 1982-83

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Niveleuse</u>	<u>Camion</u>	<u>Equipement de remplacement</u>
SINTRA INC. (REGION BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu Bon-Conseil	53,90 \$	53,90 \$	57,50 \$ (niveleuse)

Considérant que Sintra Inc. est le seul soumissionnaire;

Considérant que cette soumission est en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, qu'elle soit retenue.

ADOPTE

766/10/82

B- Secteur de Drummondville-Sud - Hiver 1982-83

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Niveleuse</u>	<u>Camion</u>	<u>Equipement de remplacement</u>
. EXCAVATION YVON BELANGER INC. 4558 boul. St-Joseph Drummondville	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$ (niveleuse)
. SINTRA INC. (REGION BOIS-FRANCS) 911 St-Mathieu Bon-Conseil	53,90 \$	53,90 \$	57,50 \$ (niveleuse)
. R. GUILBEAULT CONST. INC. 805 boul. Lemire Drummondville	54,20 \$	40,00 \$	52,00 \$ (niveleuse)
. GERMAIN & ALAIN BENOIT 6e rang St-Cyrille	40,00 \$	33,00 \$	33,00 \$ (camion)

Considérant que la soumission de Germain et Alain Benoit est en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, qu'elle soit retenue.

ADOPTE

767/10/82

- RENOVATIONS LA PISCINE DU PARC FRIGON

Soumissionnaire

DESHAIES & RAYMOND INC.
650 Haggerty
Drummondville

Prix

Tarif horaire

Considérant que l'unique soumission reçue de Deshaies & Raymond Inc. est présentée à un tarif horaire et que l'appel d'offres de la Ville demandait un prix global pour l'exécution des travaux décrits au cahier des charges; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que cette soumission ne soit pas retenue et que le directeur du Service des Travaux Publics procède à un autre appel d'offres.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

Le greffier résume la correspondance adressée aux autorités municipales:

768/10/82

1. Demande de RécupérAction Centre du Québec Inc. (RCQ):

- a) Lancement officiel de l'entreprise, vendredi le 19 novembre 1982 à 10:30 heures, au 5620 rue St-Roch;
- b) Don gratuit de tout papier destiné au recyclage, provenant des activités de la Ville - Le caractère confidentiel des documents sera respecté par l'utilisation d'une déchiqueteuse.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil remercie RécupérAction Centre du Québec Inc. (RCQ) pour son invitation et que des mesures soient prises pour fournir gratuitement à cette entreprise tout papier destiné au recyclage et dont elle peut légalement disposer.

ADOPTE

2. Remerciements de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec pour le concours apporté par M. Michel Lesage durant son mandat au sein du conseil d'administration de cette association.
3. Remerciements de M. Alonzo Malouin pour la fourniture de sacs en denim remis au président de Rotary International.
4. Demande de fourniture d'un local à l'Association Régionale de Loisirs pour Handicapés de la Région Centre du Québec Inc.
Le Conseil demandera à M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires, de mettre à la disposition de l'association un local situé dans l'ex-Hôtel de Ville de Drummondville-Sud qui répond aux besoins des personnes handicapées.
5. Demande de subvention par le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste Inc. pour l'année 1982-83 et présence du Centre Récréatif sur la future Commission Municipale de Loisir de Drummondville.
Le Conseil étudiera la demande de subvention lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 1983. Quant à la présence du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste sur la future Commission Municipale de Loisir de Drummondville, elle est non seulement acceptée mais considérée comme souhaitable.
6. Information du Camp Cité des Loisirs Inc. - re: travaux d'améliorations effectués en 1982.

7. Demande de la Coopérative d'habitation La Villa Drummond - entretien gratuit de son stationnement (hiver 1982-83).
Cette demande sera étudiée au mérite au moment de la préparation du budget 1983, c'est-à-dire au cours des prochaines semaines.
8. Lettre du secrétaire-trésorier de la MRC Drummond informant le Conseil que le dossier de la dépollution du ruisseau Cacouna fait l'objet de considérations sérieuses.
9. Lettre de Mlle Lilliane Lajoie qui se plaint de dégâts causés à sa propriété par des enfants du voisinage.
Le Conseil estime que les citoyens doivent se protéger eux-mêmes contre le vandalisme et recourir aux services policiers s'ils ont des plaintes sérieuses à formuler. Il est évident qu'une propriété située près d'un parc public est plus exposée à subir certains inconvénients, mais les parcs déjà aménagés ne peuvent pas facilement être déplacés à cause des frais inhérents.
10. Remerciements du conseil d'administration de la Caisse populaire St-Frédéric concernant l'implication du Conseil et de ses officiers municipaux pour favoriser la réalisation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc."

769/10/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 9 octobre au 1er novembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 808 281,85 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

770/10/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention d'annulation et de renonciation d'une clause de droit d'achat en faveur de M. Lawrence Caya, mentionnée à un contrat enregistré sous le numéro 248,056 au bureau de la division d'enregistrement de Drummond le 24 juillet 1979.

ADOPTE

771/10/82

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement du lot 242-2 et d'une partie des lots 242-1, 243-18 et 243-19, Rang IV, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 septembre 1982, pour le compte de MM. André Messier et Roger Fontaine.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ce plan de remplacement soit accepté tel que rédigé.

ADOPTE

772/10/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article 65 du règlement de circulation no. 1050 concernant les parcomètres.

773/10/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement concernant l'émission de permis pour bicyclettes.

Le conseiller Roger Prince souligne qu'il a vérifié le temps supplémentaire payé depuis le 1er janvier 1982 et que l'addition totalise

environ 180 000,00 \$. La prudence à ce chapitre s'impose d'ici la fin de l'année.

774/10/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1509 et modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone CB-13.

775/10/82

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 12 octobre 1982, le projet de règlement No. 1509 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

776/10/82

Attendu qu'une ordonnance a été demandée à la Commission Canadienne des Transports pour la construction d'un tunnel, en travers de la voie du C.N., sur le boulevard Lemire;

Attendu que ce tunnel débouchera près de l'intersection de la rue Marchand;

Attendu que la rue Marchand deviendra une artère très importante pour la desserte du Cégep de Drummondville qui ouvrira ses portes en janvier 1983;

Attendu que l'augmentation du trafic à l'intersection du boulevard Lemire et de la rue Marchand est prévisible et certaine;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de prévoir l'installation de feux de circulation sur le boulevard Lemire à la hauteur de la rue Marchand lors de la construction d'un tunnel en travers de la voie du C.N.

ADOPTE

777/10/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1518 et modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone RC-7.

778/10/82

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 12 octobre 1982, le projet de règlement No. 1518 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

779/10/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1519 et modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 afin de remplacer les secteurs de zones CB-22 et RB-35 par un nouveau secteur de la zone "CC" (no. 18).

780/10/82

Attendu que lors de la séance régulière tenue le 12 octobre 1982, le projet de règlement No. 1519 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

781/10/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1522 et amendant le règlement de zonage no. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud (article 166 b) concernant les dispositions applicables aux opérations d'ensemble dans les zones de classe "C".

Copie du projet de règlement No. 1522 est remise à tous les membres du Conseil présents.

Le conseiller Lindor Letendre informe la population, qu'à compter du 1er novembre prochain, la cueillette des ordures ménagères se fera une fois la semaine sur tout le territoire de la municipalité.

L'horaire des cueillettes sera le suivant: le JEUDI pour les résidants du secteur sud, lesquels sont actuellement desservis les lundi et jeudi; puis le LUNDI pour les résidants de l'ancien territoire de la Ville de Drummondville, lesquels étaient desservis les lundi et jeudi; alors que ce sera le MARDI pour ceux qui étaient desservis les mardi et vendredi. Ainsi, il y aura cueillette des ordures ménagères les lundi et mardi pour l'ancien territoire de la Ville de Drummondville aux heures habituelles et le jeudi pour le secteur sud dès 8:00 heures le matin.

D'autre part, dans le but de rendre service aux citoyens qui effectuent un grand ménage d'automne, la Ville de Drummondville a organisé une cueillette de gros rebuts les 25 et 26 octobre 1982 sur le territoire de l'ancien secteur de Drummondville; les intéressés à profiter de ce service devant déposer leurs rebuts en bordure du trottoir, sur leur terrain privé, avant 8:00 heures ce 25 octobre.

782/10/82

Vu les prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 174 à 194 inclusivement), il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la firme Mercure, Guilbault & Associés, évaluateurs agréés, soit autorisée à porter au rôle tous les immeubles dont la loi exige l'inscription et à tenir à jour les rôles de valeurs foncières et locatives de la Ville de Drummondville pour fins d'imposition en 1983.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville une convention avec la firme d'évaluateurs Mercure, Guilbault & Associés pour les fins précitées.

ADOPTÉ

783/10/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les services professionnels de Me Marc-André Joyal, notaire, soient retenus pour la rédaction des actes nécessaires à la correction de la superficie d'une partie du lot 160A-79, Rang III Canton de Grantham, propriété de M. Emile Verville, et d'une partie du lot 160A-80, Rang III, Canton de Grantham, propriété de M. Albert Audet.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville les actes notariés préparés par Me Marc-André Joyal concernant les corrections précitées qui devront correspondre à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Yves Noël, datée du 18 octobre 1982 et portant le numéro de répertoire 3710 et le numéro de minute 4107.

ADOPTÉ

784/10/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le maire et le greffier, ou à

défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de vente d'une partie des lots 137-39 et 137-40 du cadastre du Canton de Grantham, à M. Jean-Paul Desjardins et ce, pour le prix de cinq mille neuf cents dollars (5 900,00 \$) payable comptant, dont quittance, et ce dans le cadre du P.A.Q., Drummondville-Sud. Cet acte de vente sera rédigé par Me Paul-Emile Bordeleau, notaire.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 81-385 et 81-397 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud.

ADOPTE

785/10/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de Me Normand Corriveau, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans le règlement d'un grief formulé par le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville.

ADOPTE

786/10/82

Il est proposé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de Me Normand Jutras, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans le règlement d'un grief de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTE

787/10/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. Michel Trudel soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec M. Don Burke pour l'utilisation du terrain d'exposition lors du "Festival du sport motorisé" durant la période du 26 février au 6 mars 1983.

ADOPTE

788/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, soit autorisé à présenter pour et au nom de la Ville une offre d'achat à la Société de la Baie-James d'une machine "Zamboni".

ADOPTE

789/10/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services professionnels de l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle soient retenus pour l'établissement du bornage de la ligne sud-est à l'arrière des propriétés de la rue Dumoulin (limites du parc Poirier).

M. Gérald Lapierre, directeur du Service des Travaux Publics, ou M. Michel Binet, Chef Inspecteur en Bâtiment, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents s'y rattachant.

ADOPTE

790/10/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec la Municipalité de

St-Nicéphore concernant un échange de services pour l'entretien de chemins durant l'hiver 1982-83 (boulevard Allard, 132e Avenue, rue Dubois et rue Bellerive).

ADOPTE

791/10/82

Lecture est donnée du règlement No. 1523 décrétant un emprunt de 12 000,00 \$ pour la construction d'une rampe pour personnes handicapées au Centre Culturel.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1523 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 novembre 1982.

792/10/82

Lecture est donnée du règlement No. 1524 décrétant un emprunt de 500 000,00 \$ pour l'achat du réseau d'éclairage des rues de la Ville, propriété de l'Hydro-Québec.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté et que le terme d'amortissement soit de 5 ans.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1524 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 8 et 9 novembre 1982.

Le conseiller Marcel Joyal explique que l'achat du réseau d'éclairage de rues laisse prévoir une économie de 218 000,00 \$ par année pour la Ville incluant l'entretien du réseau.

Le maire indique qu'un moratoire empêchant l'Hydro-Québec de vendre ses réseaux est sur le point de prendre fin.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que le règlement d'emprunt de 500 000,00 \$ décrété pour l'achat du réseau d'éclairage de rues devrait être amorti sur une période de 10 ans, afin de diminuer le service de la dette durant la période de financement.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, étant favorable à l'opinion du conseiller J.-Bruno Smith, souhaite que le Conseil procède à une deuxième lecture du règlement No. 1524 lorsque les municipalités de Grantham-Ouest, Wendover & Simpson et St-Nicéphore auront fait connaître leurs intentions concernant l'agrandissement de l'Usine de Traitement d'Eau et la construction du collecteur Mercure.

Son Honneur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'opportunité de réviser le terme de 5 ans prévu au règlement No. 1524.

Favorables à un terme de 10 ans
avec une deuxième lecture

Me Gilles Gagnon
M. Henri Montminy
M. J.-Bruno Smith

Favorables à un terme de 5 ans
déjà prévu au règlement no. 1524

MM. Gaétan Blanchette
Roger Prince
Lucien Couture
Jean-Paul Gagnéux
Marcel Joyal
Marcel Bonin
Jean-Marie Boisvert
Ubaldo Guillemette
Lindor Letendre
Edward St-Pierre

Son Honneur le Maire déclare donc que l'adoption du règlement No. 1524 prévoyant un remboursement de l'emprunt de 500 000,00 \$ sur 5 ans est maintenue.

793/10/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux,
et résolu que:

- le projet de règlement No. 1525 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400, afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB" (no 44) à même une partie du secteur de zone CB-2, est et soit adopté;
- et qu'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, L.Q. C-51).

ADOPTE

Période de questions et renseignements .

- Bibliothèque municipale

Le conseiller Jean-Paul Gagnéux émet l'opinion qu'il y aurait lieu de réévaluer le projet de la relocalisation de la bibliothèque municipale, malgré la subvention importante garantie par le gouvernement provincial. Ses arguments reposent sur:

- . Le taux de chômage actuel
- . L'augmentation des taxes en 1982
- . Le coût du service de la dette.

Quelques conseillers estiment que le projet de la bibliothèque doit se réaliser mais qu'il serait probablement possible de retarder l'exécution des travaux si la Ville peut obtenir la garantie que la subvention gouvernementale peut être assurée en 1983. Ce sujet sera étudié à une prochaine séance.

M. Jacques Dion, président du R.C.D., déclare que l'endettement de la Ville justifie l'abandon de ce projet et demande au Conseil de tenir un référendum avant de prendre une décision finale sur ce sujet.

- Programme Loginove

M. Ovélus Demers estime que présentement certains citoyens profitent du Programme Loginove pour restaurer des bâtiments vétustes et dérogatoires et que le Conseil devrait légiférer pour mieux contrôler l'aménagement rationnel du territoire.

Le conseiller Marcel Joyal prend bonne note des remarques de M. Ovélus Demers et à titre de président du Comité de l'aménagement du territoire, il verra si les permis émis jusqu'à ce jour respectent la réglementation municipale.

- Amélioration du système de son au Centre Marcel-Dionne

Le conseiller J.-Bruno Smith souhaite que le Conseil étudie la possibilité de négocier avec le Festival Mondial de Folklore l'achat d'un système de son plus efficace pour le Centre Marcel-Dionne. Un tel achat pourrait possiblement être financé par un montant équivalent au coût de location annuel d'un système de son par le Festival Mondial de Folklore.

Le conseiller Edward St-Pierre souligne que le Colisé des Bois-Francis de Victoriaville a récemment acquis un système de son qui donne de bons résultats et qu'il y aurait avantage à examiner la possibilité d'acquérir un système du même type.

- Achat du réseau d'éclairage de rues

M. Jacques Dion félicite le conseiller Marcel Joyal pour avoir préconisé une période de 5 ans pour rembourser un emprunt de 500 000,00 \$ destiné à l'achat du réseau d'éclairage de rues.

- Projets d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et de construction du collecteur Mercure

Le président du Regroupement des Citoyens estime que ces projets sont prioritaires et que les contribuables ne porteront probablement pas d'opposition à leur réalisation même s'ils devront assumer la facture.

M. Laurent Ricard souligne qu'il y a lieu de se réjouir de la baisse des taux d'intérêt et d'espérer que cette tendance va se maintenir et s'améliorer.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au lundi 8 novembre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 novembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 8 novembre 1982 à 19:45 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

- " Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à la Loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme), pour expliquer les projets de règlement suivants et les conséquences de leur adoption, et entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer:
- No. 1509 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone CB-13;
 - No. 1518 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur RC-7;
 - No. 1519 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin de remplacer les secteurs de zones CB-22 et RB-35 par un nouveau secteur de la zone "CC" (No. 18);
 - No. 1522 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud - article 166 b) - Dispositions applicables aux opérations d'ensemble dans les zones de classe "C". "

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation au sujet d'amendements apportés à notre règlement de zonage, dans le but de modifier le plan de zonage afin de créer certains nouveaux secteurs de zones à même une partie des secteurs de zones existantes de notre plan de zonage.

Comme vous le savez peut-être, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation publique avant leur adoption. A cet effet, la Loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les motifs qui rendaient ces modifications nécessaires sont les suivants:

Règlement No. 1509

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone CB-13.

Nature et effet: Ce règlement a pour effet principal d'autoriser une plus grande variété d'usages et suivant des normes d'implantation moins restrictives dans la partie concernée de la zone CB-13.

Règlement No. 1518

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone RC-7.

Nature et effet: Ce règlement a pour effet principal d'autoriser la construction d'usages commerciaux notamment un stationnement sur les terrains visés.

Règlement No. 1519

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but d'en modifier le plan de zonage afin de remplacer les secteurs de zones CB-22 et RB-35 par un nouveau secteur de la zone CC (18).

Nature et effet: Ce règlement a pour effet principal d'autoriser la construction d'usages commerciaux à plus forte intensité d'occupation et/ou à caractère extensif (semi-industriel sur les terrains privés).

Règlement No. 1522

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud, article 166 b), dans le but de permettre l'acceptation de plans d'ensemble dans les zones à caractères commercial et résidentiel multifamilial.

Nature et effet: Ce règlement a pour effet principal d'autoriser la construction d'habitation multifamiliale sur un terrain d'un minimum de cinq mille (5 000) mètres carrés et de permettre certaines dispositions spéciales quant aux marges latérales, avant et arrière.

Donc les personnes qui sont intéressées à se prévaloir de leur droit de parole, sont invitées à le faire.

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue demande des informations sur le règlement No. 1522.

M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment, et M. le conseiller Henri Montminy fournissent au requérant des informations dont il se dit satisfait.

Considérant qu'aucune autre personne présente ne demande d'explications supplémentaires, Son Honneur le Maire lève l'assemblée.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

8 NOVEMBRE 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 8 novembre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

794/11/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 octobre 1982; il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTE

795/11/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

12A. Container rue Marchand (Lindor Letendre)

26A. Usine de traitement d'eau et collecteur Mercure (Henri Montminy).

ADOPTE

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers déclare qu'un mini-inventaire qu'il a fait récemment de la situation économique en 1982 le force à conclure que les résultats sont très négatifs:

- augmentation du chômage;
- augmentation des taxes;
- croissance des inquiétudes des citoyens concernant leur avenir, leur niveau de vie et leur capacité de payer.

Selon lui, des élections tenues dans différentes villes du Québec démontrent d'une façon éloquente que plusieurs administrateurs municipaux auraient dû modifier leurs politiques pour conserver leurs postes.

M. Pierre Ally, président des Résidences St-Frédéric Inc., demande au Conseil de lui confirmer son intention de favoriser la construction de 83 logements sur le site accepté par la S.C.H.L. en hâtant l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet. Il donne lecture d'une lettre de M. Bernard Wirich de la S.C.H.L. de Sherbrooke, confirmant l'acceptation du projet et la disponibilité des argents nécessaires à sa réalisation.

Il conclut en soulignant que ce projet aurait pour avantage:

- de renforcer la densité de la population du bas de la Ville;
- de contribuer à stimuler le commerce dans ce secteur;
- de permettre à plusieurs personnes âgées de trouver un habitat correspondant à leurs besoins à proximité des services communautaires.

Une étude sérieuse du site démontre que ce projet est rentable sur le plan social, humain et économique et répond aux aspirations des locataires éventuels. De plus, cet immeuble d'une valeur d'environ 3 millions de dollars deviendra la propriété de la Ville une fois qu'il aura été libéré de toute hypothèque, dont l'intérêt sur le capital sera assumé par la S.C.H.L. moins 2%.

Compte tenu que l'item 17 de l'ordre du jour concerne un avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation par la Ville des terrains nécessaires à la construction des Résidences St-Frédéric, les membres du Conseil sont unanimes à reporter leurs commentaires au moment de la présentation de l'avis de motion précité.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, félicite les trois nouveaux conseillers qui se sont fait élire à St-Germain-de-Grantham sous la bannière d'un regroupement de citoyens.

Concernant le projet Les Résidences St-Frédéric, M. Jacques Dion est d'avis que si la Ville dispose d'un terrain favorable à la construction de cet immeuble, il n'y a pas lieu d'emprunter pour acquérir le site proposé.

M. Pierre Ally tente d'expliquer à M. Jacques Dion que malgré un déboursé de la Ville le projet des Résidences St-Frédéric est rentable et que le changement de site ne peut que causer des délais qui risquent de compromettre l'obtention de l'aide monétaire consentie par la S.C.H.L. et garantie jusqu'au 31 décembre 1982 seulement.

M. Jacques Dion exhibant une page du journal Les Affaires affirme que Drummondville se situe à un rang peu enviable au niveau de son endettement et de l'effort fiscal demandé aux citoyens.

Le conseiller Michel Letendre rétorque qu'il a pris connaissance des statistiques publiées dans le journal Les Affaires et que Drummondville se classe favorablement parmi les villes dont les finances sont en bonne santé.

Dans une dernière intervention, M. Jacques Dion ajoute que le Regroupement des Citoyens s'affaire présentement à étudier la liste des comptes municipaux de l'année 1981 et qu'à la prochaine séance, il entend demander des explications sur certains comptes qui semblent exagérés au chapitre des congrès et des frais de représentation de certains élus et de certains cadres.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

796/11/82

1- CHALET DU PARC POIRIER

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	20 975,00 \$
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	31 889,00 \$

Considérant que le coût de ces travaux s'inscrit dans le cadre du P.A.Q. Ste-Thérèse et sera subventionné à 75%; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que la soumission de Emile Fugère Construction Inc. soit retenue, conditionnellement à l'approbation du comité de coordination du P.A.Q. Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTE

797/11/82

2- VENTE EN PARCELLES DU LOT 126-200 DU CADASTRE DU CANTON DE GRANTHAM
(CONDITIONS: 0,20 \$ LE PIED CARRE, PLUS FRAIS DE CADASTRE, FRAIS
NOTARIES, FRAIS D'ENREGISTREMENT, ETC.)

- A) Partie du lot 126-200 donnant sur le lot portant le
numéro civique 570 Duplessis

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Jean-Pierre Pleau 570 Duplessis	294,55 \$

- B) Partie du lot 126-200 donnant sur le lot portant le
numéro civique 550 Duplessis

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Marcel Lalancette 550 Duplessis	53,75 \$

- C) Partie du lot 126-200 donnant sur les lots portant les
numéros civiques 535 et 545 Sauv 

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Ga�tan Plante 535 Sauv�	575,13 \$

- D) Partie du lot 126-200 donnant sur le lot portant le
num ro civique 525 Sauv 

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
R�al Lauzier et Murielle Cardin 525 Sauv�	252,63 \$

- E) Partie du lot 126-200 donnant sur le lot portant le
num ro civique 560 Duplessis

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Robert Loranger 560 Duplessis	929,88 \$

Il est propos  par le conseiller Marcel Joyal, appuy  par le
conseiller Henri Montminy, que la vente des diverses parcelles du lot 126-
200 du cadastre du Canton de Grantham soit consentie aux soumissionnaires
pr cit s   condition que les offres d'achat correspondent en tout point
  l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou   d faut le maire suppl ant et le
greffier adjoint, sont par la pr sente autoris s   signer pour et au nom de
la Ville tous les documents relatifs   la vente de chacune des parcelles du
lot 126-200 ci-haut mentionn e.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

798/11/82 - Le Club Optimiste St-Simon Drummondville Inc. sollicite une
rencontre avec le Conseil de la Ville le 16 novembre 1982  
16:00 heures dans le cadre de La Semaine de l'Appr ciation de
notre Jeunesse.

Il est propos  par le conseiller Henri Montminy, appuy  par le
conseiller Edward St-Pierre, que cette rencontre soit accept e
et tenue   l'H tel de Ville aux jour et heure sugg r s.

ADOPTE

799/11/82 - La Commission Scolaire de Drummondville informe le Conseil que
dans le cadre de la politique d'ali nation d'un bien immeuble
exc dentaire, elle est dispos e   se d partir d'une  cole sise
au 945 - 120e Avenue, de m me que des terrains y relatifs d'une
superficie de quelque 8 500 m tres carr s.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que cette offre soit portée à l'étude et qu'une décision soit prise à une date ultérieure, mais avant le 10 janvier 1983.

ADOPTE

800/11/82 - Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Payette qui demande le prolongement de la rue Des Plaines jusqu'au boulevard Des Pins.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette demande soit transmise au comité de circulation pour étude.

ADOPTE

801/11/82 - Le Comité des Sans-Emploi de Drummondville sollicite l'autorisation de tenir un rassemblement au parc St-Frédéric, samedi le 13 novembre 1982 à 20:00 heures.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette autorisation soit donnée à condition que les responsables assurent un service de bon ordre durant l'événement, après entente avec le directeur du Service de la Sécurité Publique.

ADOPTE

802/11/82 - Le comité d'école Christ-Roi sollicite une escorte policière durant une parade qui se tiendra dans les rues du secteur sud de la Ville (102e Avenue au boulevard Des Chutes) samedi le 13 novembre 1982 entre 12:30 et 13:30 heures. Le comité sollicite également l'autorisation d'utiliser un système de haut-parleurs pour annoncer un bazar qui aura lieu la même journée à l'école du Christ-Roi.

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette parade soit acceptée, que l'escorte policière soit consentie conformément aux dispositions du Service de la Sécurité Publique, mais que l'utilisation de haut-parleurs se fasse dans le respect de la réglementation municipale.

ADOPTE

803/11/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 23 octobre au 8 novembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 660 691,77 \$.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

804/11/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 11558 à 11604 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

805/11/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que la Ville de Drummondville paie sa cotisation annuelle au Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04 (CRD-04) pour la période du 1er novembre 1982 au 1er novembre 1983, au prix de 0,06 \$ per capita, telle population devant être basée sur les données fournies par le Bureau de la Statistique du Québec.

ADOPTE

Le conseiller Michel Letendre, représentant de la Ville de Drummondville au conseil d'administration du CRD-04, souligne la contribution généreuse du fonds d'initiatives à la concertation accordée à notre milieu au cours de la dernière année.

806/11/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville paie à l'Union des Municipalités du Québec sa contribution pour l'année 1983, au prix de 0,101 \$ per capita, telle population devant être basée sur les données fournies par le Bureau de la Statistique du Québec.

ADOPTÉ

807/11/82

Me Gilles Gagnon souligne que Son Honneur le Maire reprendra son siège de président ex-officio à l'Union des Municipalités suite à la défaite de Me Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke.

Il est unanimement résolu que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit félicité pour l'honneur qu'il se mérite par son retour à la table du conseil d'administration de l'U.M.Q. où il a siégé durant plusieurs années et où il s'est acquis l'estime de tous par son implication et son expérience.

ADOPTÉ

808/11/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que demande soit faite au Ministère des transports du Québec:

- 1° d'accepter le site proposé par la Ville de Drummondville sur un terrain dont elle est propriétaire dans la Municipalité de St-Nicéphore pour l'installation d'un radiophare non directionnel;
- 2° d'accepter le bail emphytéotique proposé par la Ville pour l'utilisation du site précité;
- 3° d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement du radiophare non directionnel et d'en demeurer propriétaire;
- 4° d'accepter le protocole d'entente proposé par la Ville de Drummondville concernant les items mentionnés aux paragraphes 1 à 3 de la présente résolution.

Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents requis pour les fins précitées.

ADOPTÉ

809/11/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le constable Michel Plamondon soit promu au poste de sergent de gendarmerie.

ADOPTÉ

810/11/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Marcel Lefebvre, coordonnateur de l'Organisation des Mesures d'Urgence Municipales, soit autorisé à entreprendre des démarches auprès des municipalités avoisinantes pour négocier des conventions pour l'utilisation de services en cas de sinistres.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre explique que depuis le déménagement d'un container sur la rue Marchand, plusieurs citoyens des secteurs St-Joseph et St-Jean-Baptiste se sont plaints des odeurs et des débris transportés par le vent.

Afin d'améliorer la situation, on étudiera la possibilité de transporter ce container à un endroit plus propice et de plus, la propriété de la Ville qui sert de dépotoir à neige sera clôturée pour des fins d'esthétique, de propreté et de protection contre le vandalisme.

811/11/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville:

- 1° la formule 1847 correspondant à des travaux supplémentaires de 64 454,00 \$ pour une subvention de la SCHL. de 32 227,00 \$ dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q. Drummondville-Sud "Secteur St-Simon";
- 2° la formule 1846 correspondant à un prêt additionnel de 32 038,00 \$ dépendamment des disponibilités de la Société canadienne d'Hypothèques et de Logement.

ADOPTE

812/11/82

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les recommandations suivantes du Comité de Circulation soient acceptées:

- Décret d'une zone de 10 minutes (stationnement) au coin des rues Marchand et Brock, côté de la Banque Nouvelle-Ecosse.
- Interdiction de stationner, rue St-Edouard, côté du restaurant Tim Horton, coin boulevard St-Joseph jusqu'à la voie du C.P.
- Arrêts obligatoires à déplacer de l'intersection Lafontaine/Mercier à Lafontaine/Laurier.
- Délimitation d'une zone d'arrêt d'autobus au coin du boulevard Mercure et de la 112e Avenue.

ADOPTE

813/11/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus pour représenter la Ville de Drummondville dans les causes contestées concernant l'évaluation; ces mandats devant être précisés par Me Jacques Dionne, conseiller juridique de la Ville, lorsque jugés opportuns.

ADOPTE

814/11/82

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement portant le numéro 1525 et amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB" (no. 44) à même une partie du secteur de zone CB-2.

815/11/82

Attendu que le projet de règlement No. 1525 a été déposé et que copie a été remise à tous les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement au moment de son adoption lors d'une prochaine séance publique.

ADOPTE

816/11/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement concernant l'expropriation des terrains concernés par le projet "Les Résidences St-Frédéric Inc.", soit les lots 24, 25, 26, P.27, P.27 s.o., P. 30 et 31, quartier sud de la Ville de Drummondville.

Le conseiller J.-Bruno Smith souligne que le projet "Les Résidences St-Frédéric Inc." quoique nécessitant un investissement de la Ville de Drummondville pouvant varier entre 375 000,00 \$ et 415 000,00 \$, est rentable et contribuera à doter le bas de la Ville d'un édifice de prestige qui entraînera d'autres investissements dans le même secteur de façon à favoriser la rentabilité et la densification d'un quartier déserté depuis quelques années par les résidents.

Me Gilles Gagnon, après avoir insisté sur son intérêt pour la conservation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc.", émet des réticences et des objections concernant le choix du site proposé par les promoteurs:

- La Ville aura à déboursier plus ou moins 400 000,00 \$ pour un terrain déjà construit, alors qu'elle dispose de terrains adéquats déjà payés.

- Le site choisi est en contradiction avec les principes d'urbanisme énoncés par les experts de la Commission des biens culturels.

- La construction d'une tour de 9 étages dans ce secteur engendrera de la cacophonie spatiale dans le voisinage. Cette tour d'habitation nécessitera des espaces de stationnement pour ses occupants et le projet conçu avec seulement 49 stalles aura pour effet d'encombrer les stationnements publics avoisinants.

- La cour arrière des Résidences St-Frédéric donnera sur un hôtel achalandé où le bruit et le va-et-vient viendront perturber la tranquillité et la qualité de vie recherchées des locataires de cet édifice.

- La construction d'une tour de 9 étages vient à l'encontre des principes de l'aire de protection qu'il y a lieu d'accorder à la Maison Mitchell-Marchesseault récemment déclarée "Maison Historique".

- Le dégagement du site proposé fera disparaître deux maisons de style victorien qui devraient être rénovées et conservées comme patrimoine.

- La Ville devrait engager un urbaniste pour éclairer le Conseil avant qu'il ne prenne une décision finale sur la mise en valeur de ce secteur du bas de la Ville.

Le conseiller Marcel Joyal, après s'être prononcé en faveur de la construction des Résidences St-Frédéric sur le site proposé, résume les motifs de sa position, savoir:

- Depuis 1980, le Conseil s'est prononcé 3 fois par des résolutions qui constituent un engagement qu'il faut respecter, puisque le projet reposait au départ sur la participation de la Ville concernant la mise en disponibilité d'un terrain.

- Le projet tel que proposé par Les Résidences St-Frédéric Inc. et conçu par l'architecte et les ingénieurs satisfait intégralement les exigences de la S.C.H.L.

- Le projet satisfait également les exigences du règlement de zonage de la Ville de Drummondville, lequel règlement a été conçu par des urbanistes-conseils et adopté par le Conseil.

- Les normes de stationnement seront satisfaites et il n'y a pas lieu d'être plus exigeant pour ce projet que pour d'autres projets éventuels ou antérieurs.

- Le Programme Loginove n'était pas disponible lors de la conception de ce projet et les sommes disponibles pour rénover ce secteur vétuste pourront être affectées ailleurs sur le territoire de la Ville.

- Les représentants et experts de la Commission des biens culturels ne se sont pas opposés au projet "Les Résidences St-Frédéric Inc." et ils ont préconisé une étude de planification du secteur du bas de la Ville mais personne ne sait aujourd'hui si le Conseil aurait les moyens de suivre un plan directeur d'aménagement pour la conservation de ce qui pourrait être identifié comme patrimoine à conserver et restaurer.

- Le projet de la rue St-Damase qui a fait l'objet de longs débats philosophiques constitue un exemple qu'il faut retenir puisqu'aujourd'hui cette artère, malgré la disparition de la gare du C.P., fait l'orgueil de Drummondville et s'avère une bonne décision appréciée de la population.

- L'étude du marché révèle que plus de 350 personnes sont intéressées à occuper un logement sur le site proposé. Il y a donc là une volonté populaire qu'il ne faut pas rejeter.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que plusieurs considérations de Me Gilles Gagnon n'ont pas la valeur rationnelle qu'il défend avec beaucoup de ferveur, savoir:

- Les 49 espaces de stationnement prévus se comparent avantageusement aux 36 espaces disponibles à la Place Philippe Bernier pour 108 logements.
- La cour arrière qui affectera la qualité de vie des résidents n'a pas l'importance qu'on lui prête, puisque l'édifice de 9 étages aura au moins 4 faces et qu'une seule sera orientée vers le sud.
- Le site actuel est déjà desservi et tout autre site moins coûteux entraînera des dépenses pour les infrastructures municipales.
- La rentabilité du projet incluant l'acquisition des terrains et immeubles a été démontrée au début de l'assemblée par le président des Résidences St-Frédéric Inc., M. Pierre Ally.

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par M. Edward St-Pierre, conseiller, que la Ville écrive à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement pour vérifier si le projet des Résidences St-Frédéric peut être relocalisé sur un site moins coûteux sans que sa réalisation soit compromise.

Les conseillers Lindor Letendre et Marcel Joyal souhaitent que la Ville s'abstienne d'écrire une telle lettre qui risque de servir de prétexte à certains fonctionnaires pour retarder le projet et même le compromettre.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert suggère à Me Gilles Gagnon, maire suppléant, d'accélérer le processus pour obtenir des informations et de s'adresser personnellement à l'Honorable Yvon Pinard, député de Drummond, leader parlementaire et président du Conseil privé, qui pourrait lui indiquer si Drummondville peut conserver le projet des Résidences St-Frédéric en prolongeant des études pour le choix d'un meilleur site.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la proposition de Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyée par le conseiller Edward St-Pierre, concernant l'envoi d'une lettre à la S.C.H.L.:

Votent pour

M. Gilles Gagnon
M. Edward St-Pierre

Votent contre

M. Gaëtan Blanchette
M. Jean-Marie Boisvert
M. Marcel Bonin
M. Lucien Couture
M. Jean-Paul Généreux
M. Ubaldo Guillemette
M. Marcel Joyal
M. Lindor Letendre
M. Michel Letendre
M. Raymond Luneau
M. Henri Montminy
M. Roger Prince
M. J.-Bruno Smith

Son Honneur le Maire s'abstient de voter et déclare que cette résolution ne peut être adoptée.

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, que la Ville de Drummondville engage un urbaniste pour éclairer le Conseil dans le dossier des Résidences St-Frédéric.

Cette proposition n'étant pas appuyée, elle est rejetée.

817/11/82

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 1 700 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas 645 000,00 \$ pour la participation de la Ville de Drummondville à ce projet.

Le conseiller Jean-Paul Généreux émet des doutes sur l'opportunité de contracter un emprunt de 645 000,00 \$ pour financer un équipement utilisé seulement par 17% de la population.

Ses résistances à ce projet reposent principalement sur les arguments suivants:

- L'endettement de la Ville ne cesse de s'accroître;
- Le fardeau fiscal des contribuables augmente à un rythme inquiétant;
- Le chômage augmente;
- La bibliothèque actuelle peut suffire aux besoins de la population;
- La dépense d'un demi-million de dollars qui devra être consacrée à la nouvelle bibliothèque ne sera pas financée par un retour de taxes puisque cet édifice sera une propriété de la Ville.

Le conseiller Michel Letendre estime que le pourcentage de la clientèle de la bibliothèque se compare avec le pourcentage d'utilisation de d'autres équipements municipaux tels que le Centre Marcel-Dionne, l'Olympia Yvan-Cournoyer, le Centre Culturel, les piscines, les terrains de jeux, etc.

Le conseiller Marcel Joyal demande que le trésorier de la Ville fournisse au Conseil dans les meilleurs délais une évaluation des sommes qui pourraient être récupérées par la Ville par la vente ou la location de l'ancienne bibliothèque et par la vente du terrain situé entre les rues St-Jean et St-Edouard, afin de vérifier si les sommes récupérables peuvent compenser, en tout ou en partie, pour l'investissement de 645 000,00 \$ demandé pour doter Drummondville d'une bibliothèque moderne grâce à une subvention pouvant atteindre la somme de 1 115 290,00 \$.

Il ressort de cette discussion que majoritairement le Conseil désire construire une nouvelle bibliothèque et profiter de la subvention gouvernementale actuellement disponible jusqu'au 31 décembre 1982. Certains conseillers cependant souhaiteraient que ce projet puisse être différé de quelques mois tout en conservant la garantie d'une subvention aussi considérable au moment où la reprise économique sera amorcée, ce qui semble impossible, d'après les informations prises auprès des autorités provinciales compétentes.

818/11/82

Attendu que le projet de règlement No. 1509 a été adopté par la résolution no. 747/10/82 le 12 octobre 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1509 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 12 octobre 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1509 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 25 octobre 1982 (réf: 774/10/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1509 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 775/10/82 du 25 octobre 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 8 novembre 1982 à 19:45 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1509;

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le règlement No. 1509 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur de zone CB-13, soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 8 novembre 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zones concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1509 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 novembre 1982.

819/11/82

Attendu que le projet de règlement No. 1518 a été adopté par la résolution no. 748/10/82 le 12 octobre 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1518 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 12 octobre 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1518 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 25 octobre 1982 (réf: 777/10/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1518 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 778/10/82 du 25 octobre 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 8 novembre 1982 à 19:45 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1518;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le règlement No. 1518 modifiant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'agrandir le secteur de zone CD-3 à même une partie du secteur RC-7, soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 8 novembre 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zones concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1518 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 novembre 1982.

820/11/82

Attendu que le projet de règlement No. 1519 a été adopté par la résolution no. 749/10/82 le 12 octobre 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1519 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 12 octobre 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1519 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 25 octobre 1982 (réf: 779/10/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1519 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 780/10/82 du 25 octobre 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue ce 8 novembre 1982 à 19:45 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1519;

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le règlement No. 1519 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin de remplacer les secteurs de zones CB-22 et RB-35 par un nouveau secteur de la zone "CC" (No. 18), soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 8 novembre 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zones concernés, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1519 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 novembre 1982.

821/11/82

Lecture est donnée du règlement No. 1522 amendant le règlement de zonage No. 170 de l'ex-Ville de Drummondville-Sud (article 166 b) concernant les dispositions applicables aux opérations d'ensemble dans les zones de classe "C".

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 1522 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 8 novembre 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans le territoire de la Ville, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1522 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 novembre 1982.

822/11/82

Lecture est donnée du règlement No. 1526 concernant l'émission de permis pour bicyclettes.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

823/11/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le maire suppléant Me Gilles Gagnon, que la Ville de Drummondville accepte les projets de l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et de la construction du collecteur Mercure, selon les recommandations du Ministère des Affaires Municipales et du Ministère de l'Environnement avec les subventions se rattachant aux deux projets.

Il est également résolu qu'un comité formé par M. Philippe Bernier, maire, MM. Henri Montminy et Jean-Paul Généreux, conseillers, soit créé pour négocier au nom de la Ville de Drummondville des conventions à intervenir avec les municipalités de Grantham-Ouest, des Cantons Unis Wendover & Simpson et de St-Nicéphore concernant leur engagement respectif envers les projets précités.

ADOPTÉ

824/11/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Edgar René et à sa famille, à l'occasion du décès de M. Edgar René, ex-conseiller de la Ville de Drummondville-Sud.

ADOPTÉ

825/11/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. et Mme Marcel Bonin à l'occasion du décès de Mme Lucien Martel, belle-soeur de M. Bonin.

ADOPTE

M. Marcel Bonin en son nom et celui de son épouse remercie le Conseil pour ce témoignage d'amitié et de sympathie.

825/11/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Jean-Guy Provencher, employé municipal, à l'occasion du décès de son père, M. Hector Provencher.

ADOPTE

826/11/82

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Raymond Joyal, à l'occasion du décès de sa soeur, Mme Pierrette Labonté.

ADOPTE

827/11/82

Il est unanimement résolu que des remerciements et des voeux de bonne santé soient offerts à M. Majoric Dionne à l'occasion de sa retraite qu'il doit prendre prématurément pour des raisons de santé après 35 années de loyaux services. Il est également résolu que ce départ soit souligné par une réception et la présentation d'un cadeau souvenir au cours du mois de décembre 1982.

ADOPTE

Le conseiller Henri Montminy demande aux journalistes de rappeler à la population durant les prochaines semaines que la cueillette des ordures a été réduite à une fois par semaine.

Le conseiller Lindor Letendre demande aux citoyens qui ont des plaintes à formuler pour obtenir l'intervention des employés municipaux, s'identifient et donnent leur adresse afin d'établir une communication au besoin et d'accélérer le règlement du grief formulé.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert rappelle à la population que le règlement de circulation interdit le stationnement en bordure des rues durant la période d'hiver et que ce règlement est déjà en vigueur depuis le 1er novembre 1982.

M. Ovélus Demers remercie le Conseil pour l'affichage d'une carte de la Ville récemment installée dans la salle du Conseil.

M. Ovélus Demers remercie le Conseil pour avoir accepté que des débats intéressants se tiennent durant la séance régulière sur des sujets d'intérêt public comme Les Résidences St-Frédéric Inc. et la bibliothèque municipale.

Enfin, ce même citoyen souhaite qu'un système de vidéo projecteur soit utilisé dans la salle du Conseil pour illustrer certains projets d'intérêt communautaire qui peuvent intéresser les téléspectateurs.

M. Jacques Dion, président du R.C.D., demande au Conseil de considérer sérieusement les projets qui commandent des investissements et des emprunts parce que les contribuables pourront exiger de se prononcer par référendum suite à l'adoption de règlements d'emprunt. A ce chapitre, le règlement d'emprunt de 645 000,00 \$ sera certainement contesté par un référendum qui servira à tester l'opinion de ceux qui ont à payer la facture.

Il termine en félicitant le conseiller Jean-Paul Généreux pour la position qu'il a prise concernant la bibliothèque municipale.

M. Hervé Savoie veut savoir si l'avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de 1 700 000,00 \$ pour la bibliothèque municipale comprend des honoraires professionnels des consultants attachés à ce projet.

Une réponse affirmative lui est donnée.

M. Laurent Ricard estime que la baisse actuelle des taux d'intérêt devrait inciter le Conseil à retarder tous les projets d'immobilisations.

M. Pierre Ally, président des Résidences St-Frédéric, intervient pour souligner au Conseil que le soutien financier de la S.C.H.L. pour le projet longuement discuté au cours de cette séance, pourrait être retiré après le 31 décembre 1982 et que les promoteurs du projet souhaitent que les autorités municipales donnent leur appui final très prochainement.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 22 novembre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 novembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 22 novembre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

828/11/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 8 novembre 1982 tenue à 19:45 heures; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

829/11/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 novembre 1982; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

830/11/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 474-1 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire donne lecture du texte suivant:

" RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA MUNICIPALITE

EXERCICE 1981:

L'exercice 1981 est celui qui a vu la concrétisation du regroupement des municipalités de Drummondville et de Drummondville-Sud. Aussi les deux rapports financiers vérifiés seront commentés.

A Drummondville, l'exercice financier s'est soldé par un excédent des revenus sur les dépenses de 145 813,00 \$. Les revenus ont été de l'ordre de 12 496 667,00 \$ en comparaison de dépenses de 12 350 854,00 \$. La totalité de ce surplus fut transférée au budget 1982 afin de diminuer l'impact du taux de taxes.

A Drummondville-Sud, ce même exercice s'est terminé avec un déficit de 302 859,00 \$. Les dépenses ont atteint la somme de 3 092 218,00 \$ et les revenus 2 789 359,00 \$. Ce déficit sera remboursé sur 5 ans et à cet égard, il convient de souligner qu'une subvention de 623 000,00 \$, due au regroupement, sera versée à la Ville sur une période de 5 ans.

L'année 1981 étant celle qui fournit les plus récentes statistiques financières et par le fait même, sert à comparer les villes entre elles, comme on a pu le voir dans un récent article du journal Les Affaires; je me permettrai de le commenter.

Si Drummondville était placée en 23e place sur une liste de 29 municipalités, cela tient au fait que l'ordre des villes était en fonction de la population et non en fonction de critères financiers. De plus, si cette étude avait considéré la nouvelle ville regroupée, notre rang aurait été le 20e.

Si on s'attarde aux éléments plus importants que révèle cette étude (ce que certains auraient avantage à faire plutôt que d'analyser superficiellement les dossiers), nous y découvrons ce qui suit:

Au chapitre des dépenses per capita, sur les 29 villes étudiées, Drummondville se classe au 5e rang pour les dépenses d'administration, 15e pour les dépenses reliées à la sécurité publique, 2e pour les dépenses du transport routier, donc, seulement St-Hyacinthe nous devance à ce chapitre des travaux publics, nous sommes 15e pour les dépenses en loisirs et 5e pour les autres dépenses qui incluent le service de la dette. Pour l'ensemble du budget municipal, nous sommes aussi au 5e rang, c'est-à-dire que seulement 4 autres villes sur 29 dépensent moins par habitant.

Ces chiffres prouvent hors de tout doute que votre Conseil contrôle son budget et ceci, à chaque préparation de budget et non seulement depuis un an comme certains le pensent. Cela fait qu'avec des coûts moins élevés que dans la majorité des autres villes, notre population jouit de services de qualité comparable.

Voyons maintenant ce qu'il en coûte à notre citoyen. En 1981, Drummondville se situe au 12e rang pour ce qui est de l'ensemble des taxes perçues par la municipalité. C'est donc dire qu'il en coûte plus cher pour vivre dans 17 autres villes du Québec parmi 29 villes mentionnées dans l'étude.

Notre position s'est malheureusement détériorée par rapport à 1979, alors que nous étions la 3e ville la moins taxée. L'élément majeur qui s'est produit au cours de ces 3 années fut la réforme fiscale qui a vu les villes perdre la taxe de vente en échange d'une compensation des édifices gouvernementaux et scolaires et de l'occupation d'une partie du champ de taxation scolaire.

Cette réforme nous a pénalisés, tout comme ce fut le cas pour plusieurs villes qui constituent un pôle régional comme Hull et Sherbrooke.

On nous parle souvent de notre endettement de 30 \$ millions. Voyons ce que révèle l'étude. En 1981, nous sommes les 14e sur 29 pour l'endettement de même que pour le remboursement annuel de la dette per capita, donc dans le milieu. Il y a mieux mais il y a pire.

En chiffres absolus, on peut aussi faire la comparaison avec des villes de dimension semblable. C'est ainsi que notre 30 \$ millions devient 48 \$ millions à Granby, 47 \$ millions à St-Hyacinthe et 41 \$ millions à Boucherville. C'est facile d'impressionner quand on parle en millions, mais en se comparant on peut voir aussi qu'il n'y a pas de quoi paniquer, tout en conservant la juste mesure et en évaluant les dossiers à leur mérite.

EXERCICE 1982:

1982 a été une année difficile pour beaucoup de nos contribuables et pour votre Conseil également. Comme il s'agissait de la première année du regroupement, deux Conseils ont dû apprendre à travailler ensemble et à administrer une nouvelle ville et ceci dans un contexte économique très difficile qui n'a cessé de se dégrader.

A cet effet, un budget de 16 905 000,00 \$ fut adopté pour l'année en cours. En début d'année, entré en vigueur le nouveau rôle d'évaluation, confectionné selon les nouvelles normes provinciales. Ce dépôt des nouvelles valeurs eut pour effet de transférer une partie du fardeau fiscal vers le petit propriétaire et d'augmenter d'autant son compte de taxes. C'est ainsi qu'une augmentation totale de la taxe foncière de 12% devenait une augmentation moyenne de 22% pour les propriétés unifamiliales et pouvait atteindre 100% et même 200% d'augmentation lorsque la propriété était très sous-évaluée.

Ce phénomène n'est pas unique à Drummondville. Entre 1974 et 1981, à Montréal, la valeur imposable des maisons unifamiliales s'est accrue de 146.1%, celle des commerces de 47.1% et celle des industries de 44%. Ce phénomène de transfert de fardeau fiscal est provincial. Des groupes d'étude comprenant des élus municipaux et des fonctionnaires provinciaux travaillent à solutionner ce problème.

Une fois le regroupement des municipalités concrétisé et face à la situation économique qui prévalait à ce moment, le Conseil a décidé de réviser ses opérations et de corriger son budget à la baisse. Plusieurs postes ont été abolis (autant à la police, aux travaux publics, aux loisirs qu'en administration), la cueillette des ordures a été réduite à une fois par semaine en période froide et diverses méthodes de travail ont été modifiées.

Les résultats de cet exercice de compressions budgétaires devraient faire en sorte qu'un surplus de l'ordre de 250 000,00 \$ soit prévu pour l'exercice en cours.

Les dépenses de capitalisation ont aussi fait l'objet d'une révision. Le programme d'immobilisations prévoyait originalement des travaux de 2 885 000,00 \$. Durant l'exercice, le Conseil a autorisé des projets pour un montant de 1 696 000,00 \$ dont 134 000,00 \$ n'auront pas à être empruntés puisqu'ils proviennent de surplus de règlements.

En résumé, les dépenses d'investissements ont été diminuées de moitié par rapport aux prévisions originales.

EXERCICE 1983:

Nous sommes présentement à étudier le budget 1983. La situation économique est toujours difficile et aucune amélioration sensible ne s'annonce pour les prochains mois. Dans ce contexte, le Conseil travaille dans le but de maintenir à 2,29 \$ le taux de taxes pour 1983. Pour atteindre cet objectif, le Conseil doit réduire ses dépenses d'opérations d'environ 1 \$ million. Pour réussir, toute la communauté devra y mettre du sien. La population devra accepter que certains services soient réduits et nos employés devront consentir à des augmentations en deçà du taux d'inflation et différer les demandes d'amélioration des conditions de travail. Les villes voisines devront également reconnaître que certains équipements sont à caractère régional et consentir à en défrayer une juste proportion.

La période difficile que nous traversons présentement ne doit cependant pas nous empêcher d'évoluer et de solutionner des dossiers importants pour la collectivité. Qu'il s'agisse de l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau, de la construction du collecteur Mercure, de l'épuration du ruisseau Cacouna et de la relocalisation de la bibliothèque, la Ville est en mesure de bénéficier de plusieurs millions de subventions pour réaliser ces travaux. Si nous les laissons s'échapper, nous aurons à faire ces travaux tôt ou tard, mais en payant 100% des coûts.

Pour amenuiser au maximum l'impact financier de tels investissements, les autres projets seront limités au strict nécessaire pour 1983.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre de Me Michel Clair, Député de Drummond et Ministre des transports du Québec, qui traite de son intérêt concernant les projets ci-dessous énumérés qui peuvent se réaliser à court terme grâce à des subventions gouvernementales disponibles:

- Usine de traitement d'eau et collecteur Mercure
(coût: 1.5 million de dollars
subvention: 2.7 millions de dollars)
- Bibliothèque municipale
(coût: 1.7 million de dollars
subvention: 1 115 290,00 \$)
- Résidences St-Frédéric
(coût: 3.5 millions de dollars
subvention de la S.C.H.L. égale à l'intérêt nécessaire
au financement du projet moins 2%
subvention provinciale: 100 000,00 \$)
- Travaux sur le boulevard Lemire
(coût: 2 millions de dollars
subvention: 2 millions de dollars)

Me Michel Clair souhaite que tous ces projets puissent se réaliser grâce à la concertation du milieu et contribuer à relancer l'économie locale.

Période de questions et renseignements

M. Pierre Ally, président de Les Résidences St-Frédéric Inc., donne lecture d'une lettre préalablement acceptée à l'unanimité par les administrateurs de l'organisme qu'il représente et qui traite de l'acceptation d'un site adéquat fourni par la Ville de Drummondville pour la construction de 83 unités de logement pour personnes retraitées et/ou préretraitées.

Il indique que les administrateurs des Résidences St-Frédéric Inc. accepteraient l'emplacement d'un terrain, propriété de la Ville, situé en arrière du Manoir Drummond, avoisinant le parc Woodyatt et acceptable par la clientèle visée et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il insiste cependant sur la confiance que les promoteurs des Résidences St-Frédéric font au Conseil pour restaurer le quadrilatère St-Georges/Lindsay/Brock/Lowring à court terme.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et MM. les conseillers Marcel Joyal, Jean-Marie Boisvert, Roger Prince et Henri Montminy félicitent les administrateurs des Résidences St-Frédéric Inc. pour avoir accepté de considérer un autre site moins dispendieux et qui devrait satisfaire toutes les parties intéressées au projet.

Le conseiller J.-Bruno Smith, pour sa part, déplore que le projet doive se réaliser ailleurs que sur le site initialement choisi parce que le curetage d'un îlot domiciliaire vétuste est retardé et peut être compromis. De plus, la clientèle visée sera certainement très déçue de s'éloigner du Centre Hospitalier Georges Frédéric. Cependant, il se rallie à la décision des administrateurs des Résidences St-Frédéric et félicite tous ceux qui ont travaillé à trouver une solution de compromis incluant certains officiers municipaux qui ont contribué à élaborer une solution tout en conservant au parc Woodyatt sa vocation de loisir.

M. Claude Boucher, directeur général, insiste sur le fait que tout sera mis en oeuvre pour ne pas empiéter sur le parc Woodyatt et les parcelles de terrains sacrifiées, s'il y en a, seront remplacées par d'autres espaces verts de superficie au moins égale sinon supérieure.

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue félicite Son Honneur le Maire concernant l'exposé qu'il a fait sur les exercices financiers 1981, 1982 et 1983. Il est d'avis que ces informations se doivent d'être fournies à la population qui paie la facture.

Il souhaite la réalisation du projet Les Résidences St-Frédéric sur le nouveau site proposé.

Il suggère un référendum sur l'application du règlement No. 1475 qui impose une taxe additionnelle de 50% sur les lots vacants desservis.

Il souhaite que les projets mentionnés dans la lettre du Ministre Michel Clair puissent se réaliser pour relancer la vie économique dans notre belle Ville.

M. Jacques Dion, président du Regroupement des Citoyens de Drummondville, traite des sujets suivants:

- Assemblée générale du R.C.D. le 29 novembre 1982 à 19:30 heures à l'école St-Pierre et invitation aux contribuables d'y assister.
- Augmentation de la taxe municipale à un rythme effarant depuis 1978.
- Dépenses exagérées des membres du Conseil pour des congrès.
- Questions à Son Honneur le Maire et au maire suppléant sur des comptes relatifs au congrès de l'U.M.Q. en 1981.
- Salaire du directeur général, fourniture d'un véhicule et dépenses de repas.

Son Honneur le Maire, le maire suppléant et le directeur général expliquent les dépenses questionnées par M. Jacques Dion et estiment qu'elles sont justifiées et justifiées.

M. Jacques Dion voudrait que les emprunts nécessaires pour la construction d'une nouvelle bibliothèque et la participation de la Ville au projet des Résidences St-Frédéric soient soumis à l'approbation des propriétaires par un même référendum.

Le président du R.C.D. poursuit son exposé en souhaitant que le Conseil imite la procédure du nouveau maire de Longueuil en rendant publiques toutes ses réunions et en créant un bureau des citoyens qui serait consulté par les administrateurs sur tous les sujets d'intérêt communautaire. Il termine en affirmant que le R.C.D. continuera ses enquêtes et rendra publiques toutes les informations qui pourraient constituer un écart à la bonne gestion de la Ville.

Le directeur général, M. Claude Boucher, offre au président du R.C.D. sa collaboration en qualité de gérant de la Ville, respectueux de son employeur qui établit les budgets, les salaires, les gratifications à ses employés et les politiques administratives.

M. Luc Pérusse, propriétaire de l'édifice Mitchell-Marchessault sis rue St-Georges et classé bien culturel exceptionnel en mars 1981, demande au Conseil de rendre publique l'étude entreprise par le Ministère des Affaires Culturelles concernant la conservation du patrimoine du bas de la Ville.

M. Michel Bahl du secteur St-Jean-Baptiste estime que la bibliothèque municipale actuelle dont il est un usager assidu répond aux besoins des drummondvillois, compte tenu de l'accessibilité de plusieurs autres bibliothèques scolaires.

M. Claude Boucher, directeur général, invite M. Bahl et toutes les personnes intéressées à suivre de très près les réactions de certaines personnes impliquées dans le mini-sommet économique qui se tiendra à Drummondville les 26 et 27 novembre et qui s'exprimeront sur les priorités du milieu, dont la liste contient le projet de la bibliothèque municipale.

Le directeur général énumère certains avantages qui découleraient de l'agrandissement de la bibliothèque municipale:

- Formule inter-bibliothèques locales par un système informatisé;
- Possibilité d'enrichir des collections respectives des bibliothèques existantes dans le milieu;
- Solution d'un problème d'espace pour le rangement des volumes et d'accommodation des usagers intéressés par la recherche.

M. Marcel Joyal fournit les chiffres concernant les montants que la Ville pourrait récupérer par la libération de la bibliothèque actuelle (vente ou location), ainsi que par la vente d'un terrain situé entre les rues St-Jean et St-Edouard (édifice Eagle). Cette récupération de sommes importantes pourrait compenser pour l'emprunt que la Ville devra contracter pour participer à la construction d'une nouvelle bibliothèque.

Les conseillers J.-Bruno Smith, Lucien Couture et Jean-Marie Boisvert prenant tour à tour la parole soulignent que le Conseil fixe la rémunération de ses cadres et leurs gratifications selon le marché, leurs compétences, les responsabilités qu'ils assument et la disponibilité dont ils font preuve.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, souligne que M. Hervé Savoie a rencontré Mlle Cusson, trésorière du C.E.R.D., et qu'elle lui a fourni toutes les informations pouvant intéresser le R.C.D.

M. Jean-Marie Boisvert conclut ce débat en affirmant que certaines questions débattues en public par le R.C.D. sont disgracieuses et tendancieuses.

Le conseiller Lucien Couture interroge M. Jacques Dion sur son emploi du temps au travail parce qu'il donne l'impression de le partager entre sa fonction et son poste de président du R.C.D.

M. Jacques Dion se défend bien d'agir de la sorte et soutient que la présidence du R.C.D. qu'il assume avec d'autres citoyens repose entièrement sur le bénévolat.

831/11/82

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture de gazoline super sans plomb et de carburants diesel clair et coloré.

La liste des fournisseurs et des prix soumis est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que les soumissions suivantes soient retenues:

<u>Gazoline super sans plomb</u>	<u>Prix</u>
Soumissionnaire: Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	0,48 \$ le litre
<u>Carburant diesel clair</u>	<u>Prix</u>
Soumissionnaire: Carole Mélançon Cie Inc.	0,4236 \$ le litre
<u>Carburant diesel coloré</u>	<u>Prix</u>
Soumissionnaire: Carole Mélançon Cie Inc.	0,2566 \$ le litre

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Promenade Lindsay souhaite que le Conseil propose un site moins coûteux pour localiser le projet des Résidences St-Frédéric Inc. et pour éviter d'emprunter plus ou moins 400 000,00 \$.
- La Fondation Ste-Croix Inc. accuse réception d'un chèque au montant de 1 000,00 \$ que la Ville de Drummondville lui a fait parvenir pour la troisième année consécutive.
- Le Ministère des transports du Québec informe le Conseil que le site proposé pour la localisation d'un radiophare non directionnel projeté à l'aéroport municipal est accepté.

832/11/82 - L'Association québécoise des travailleurs en loisir informe le Conseil que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville, a été élu au sein de son conseil d'administration et remercie les autorités municipales de lui permettre d'assumer cette fonction qui lui est assignée en témoignage de son rayonnement professionnel tant au niveau local que provincial.

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. André Paquet soit félicité pour cette nomination.

ADOPTE

- La Librairie du Centre du Québec Inc. souhaite que la Ville de Drummondville entreprenne au plus tôt la construction d'une nouvelle bibliothèque qui pourra mieux satisfaire les besoins intellectuels de la population.
- S. Setlakwe Meubles Ltée remercie et félicite les sapeurs-pompiers de la Ville pour l'excellent travail qu'ils ont fourni lors d'un incendie survenu récemment à son immeuble sis sur la rue Lindsay.

- Le greffier informe les membres du Conseil de la réception d'un document provenant de M. Luc Pérusse et Mme Marjolaine Bouvette, propriétaires de la maison Mitchell-Marchessault classée bien culturel exceptionnel en mars 1981. Ce document atteste que le Ministère des affaires culturelles a procédé au classement de cet immeuble, est accompagné d'une requête signée par 100 personnes qui se disent favorables à la protection de l'environnement de la maison et de l'écurie Mitchell-Marchessault, et demande au Ministre responsable de signifier au plus tôt l'aire de protection prévue par la loi concernant les transformations éventuelles des abords immédiats dudit bien.

833/11/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 6 novembre au 1er décembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 534 156,51 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

834/11/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les mutations de propriétés portant les numéros 11605 à 11646 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

835/11/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec:

- La Société d'Agriculture du Comté de Drummond
- La Société d'Agriculture du District de Drummond-Nicolet-Yamaska
- L'Union des Producteurs Agricoles,

concernant l'utilisation d'une partie du terrain de l'exposition et le Centre d'Enchères Spécialisées, conditionnellement à toutes les approbations requises de l'O.P.D.Q. et en accord avec les conditions préalablement imposées par le Conseil.

ADOPTÉ

836/11/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que la Ville de Drummondville demande à la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux (CN) de relocaliser ailleurs 2 équipements munis de moteurs diesel qui sont quotidiennement stationnés durant la nuit au centre-ville près d'un quartier résidentiel. Ces deux véhicules par leur bruit et leur pollution de l'air incommodent les voisins et auraient avantage à être garés sur un site plus adéquat.

ADOPTÉ

837/11/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël soient mandatés pour procéder à la subdivision de deux terrains, propriété de la Ville, situés rue Valois, que le Conseil désire mettre en vente prochainement pour en favoriser la construction.

ADOPTÉ

838/11/82

Le Conseil prend connaissance du plan de remplacement des lots 139-242, 139-243 et 139-244 du Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 1er octobre 1982, pour le compte de la Société d'Habitation du Québec.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ce plan de remplacement soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

839/11/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que le plan de remplacement des lots 139-478, 139-479 et une partie du lot 139-480, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 16 novembre 1982, pour le compte de M. Fernand Dumas, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

840/11/82

Le Conseil prend connaissance du plan de remplacement des lots 106-234 et 106-235, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 22 novembre 1982.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ce plan de remplacement soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

841/11/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le plan de remplacement d'une partie du lot 103-3, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 1er octobre 1982, pour le compte de la Société d'Habitation du Québec, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

842/11/82

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la Ville de Drummondville et prévoit la réalisation de 12 unités de logement pour familles à faible revenu ou à revenu modique et 20 unités de logement pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 18 unités de logement de 1 chambre à coucher et 14 unités de logement de 2 chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'Habitation du Québec, avec la collaboration de la Ville de Drummondville, a arrêté son choix sur le terrain portant le numéro de lot 107-106-3 ptie, situé sur la 113e Avenue et appartenant à M. Jack Scott;

CONSIDERANT que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le Conseil de la Ville de Drummondville est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER HENRI MONTMINY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
ET RESOLU QUE:

conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'Habitation du Québec,

- 1° le Conseil de la Ville de Drummondville approuve le programme de construction proposé par la Société d'Habitation du Québec;
- 2° le Conseil de la Ville de Drummondville approuve le choix du terrain proposé par la Société d'Habitation du Québec;
- 3° le Conseil de la Ville de Drummondville s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais.

ADOPTE

843/11/82

ATTENDU QUE pour des raisons d'économie durant l'hiver 1982-1983, le Conseil a demandé au directeur du Service des Travaux Publics de proposer un plan opérationnel de déneigement susceptible de réduire les coûts tout en minimisant au maximum la qualité des services offerts durant les années antérieures;

ATTENDU QU'un plan de déneigement préparé par le Service des Travaux Publics a été présenté aux membres du Conseil durant l'après-midi du 22 novembre 1982;

ATTENDU QUE ce plan de déneigement sera rendu public par les journaux locaux;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ce plan soit accepté tel que proposé et rigoureusement mis en application durant l'hiver 1982-1983 pour les fins citées au premier attendu de la présente résolution.

ADOPTE

844/11/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que Me Jacques Dionne, procureur de la Ville de Drummondville, soit autorisé à entreprendre pour et au nom de la Ville des procédures en démolition contre M. Jean-Guy Ferland, propriétaire d'un édifice sis rue Des Forges qu'il a réaménagé sans avoir obtenu les permis requis.

ADOPTE

845/11/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Michel Letendre et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville demande au Ministère de l'Environnement d'émettre une injonction obligeant la Municipalité de St-Nicéphore à épurer ses eaux usées avant de les déverser dans le ruisseau Cacouna.

ADOPTE

846/11/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente avec le Collège St-Bernard concernant des échanges de services.

ADOPTE

847/11/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le Conseil accepte la liste des projets prioritaires de développement de la Ville de Drummondville annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que cette liste soit soumise à la MRC Drummond.

ADOPTE

848/11/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires de la Ville, soit autorisé à demander au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec l'utilisation de deux (2) bons d'emploi dans le cadre du programme "Bon d'emploi du Québec", et que les deux personnes qui seront engagées à cette fin soient mises à la disposition du Camp Cité des Loisirs Inc.

ADOPTÉ

849/11/82

Il est unanimement résolu que l'item (no. 24) prévoyant la lecture du règlement No. 1528 décrétant l'expropriation de certains terrains nécessaires à la réalisation du projet "Les Résidences St-Frédéric Inc.", soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

850/11/82

Lecture est donnée du règlement No. 1527 prévoyant la relocalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à un coût estimé à 1 616 790,00 \$; et décrétant un emprunt n'excédant pas 645 000,00 \$, représentant la part de la Ville comme participation à ce projet et incluant une dépense de 125 000,00 \$ pour l'achat d'équipement.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

Seul le conseiller Jean-Paul Gagné s'oppose à l'adoption de ce règlement.

Son Honneur le Maire déclare que le règlement No. 1527 est adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 et 556 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Ville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1527 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 décembre 1982.

Le conseiller Jean-Paul Gagné explique que son opposition à l'emprunt de 645 000,00 \$ décrété par le règlement No. 1527 repose sur les raisons suivantes:

- La crise économique;
- Le nombre très élevé de chômeurs à Drummondville;
- L'inquiétude de plusieurs travailleurs face à leur sécurité d'emploi;
- Le fardeau fiscal déjà très lourd pour plusieurs contribuables;
- L'endettement de la Ville qui a atteint un niveau assez élevé pour faire allumer la lumière rouge et indiquer aux administrateurs municipaux qu'il faut arrêter d'emprunter pour ne pas surtaxer les contribuables;
- Possibilité de reporter ce projet à une époque future plus favorable.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime qu'il faut considérer les faits suivants:

- La hausse générale de la scolarité de la population;
- La nécessité d'avoir une bibliothèque qui répond aux besoins d'une clientèle qui n'a jamais été choyée sur le plan culturel par des institutions de haut savoir;
- L'opportunité de bénéficier d'une subvention très substantielle actuellement disponible.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, ainsi que les conseillers Lucien Couture, Roger Prince, Marcel Joyal, Michel Letendre, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith font de courtes interventions pour se prononcer en faveur du projet pour des raisons diverses et additionnelles à l'argumentation du conseiller Jean-Marie Boisvert, savoir:

- L'augmentation du service fourni par la bibliothèque municipale;
- La rentabilité du quartier Ste-Thérèse;
- La possibilité d'attirer plus facilement une ou des facultés universitaires qui viendraient s'ajouter à l'enseignement dispensé par le Cegep.

851/11/82

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et unanimement résolu que Me Marcel Nichols, juge de la Cour Supérieure, soit félicité pour avoir été le premier drummondvillois à accéder au poste de juge à la Cour d'Appel du Québec suite à sa récente nomination.

Attendu que cette nomination du juge Marcel Nichols se doit d'être soulignée par les autorités municipales;

Attendu que Me Marcel Nichols est le premier drummondvillois à accéder à la plus haute instance judiciaire du Québec;

Attendu que Me Marcel Nichols a été le dernier maire du Village de Drummondville-Ouest annexé à Drummondville en 1966;

Il est également résolu qu'une réception civique soit accordée à Me Marcel Nichols et aux membres du barreau de Drummondville, jeudi le 25 novembre 1982 à 17:45 heures.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Ovélus Demers prévient le Conseil qu'à une prochaine séance il entend commenter la réglementation d'urbanisme de la Ville.

M. Jacques Dion, président du R.C.D., félicite les administrateurs des Résidences St-Frédéric et le Conseil pour avoir négocié un autre site pour l'implantation d'un édifice de 83 logements. Il s'interroge cependant sur les raisons qui ont écarté la possibilité d'utiliser un terrain de la Ville situé sur le boulevard St-Joseph, entre les rues Cockburn et St-Georges.

Le directeur général de la Ville explique que plusieurs personnes sérieuses et impliquées dans le développement futur de la Ville estiment que tout terrain vague situé sur le boulevard St-Joseph devrait être conservé pour des projets futurs à caractère commercial ou administratif.

852/11/82

Attendu que les administrateurs de l'O.S.B.L. des Résidences St-Frédéric et le Conseil s'entendent pour localiser si possible le projet de construction de 83 logements dans le voisinage du parc Woodyatt; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les études techniques pour utiliser ce site soient entreprises dans les meilleurs délais et que la Ville de Drummondville donne son appui au projet tel que proposé par le président des Résidences St-Frédéric Inc. au début de la présente assemblée.

ADOPTÉ

853/11/82

Il est unanimement résolu que le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité lu par Son Honneur le Maire, conformément à l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

854/11/82

Il est unanimement résolu que le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal hebdomadaire local.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 13 décembre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

TABLÉAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS REÇUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT DE GAZOLINE
"SUPER SANS PLOMB" POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1982 AU 31 DÉCEMBRE 1983.

SOUSSIONNAIRES	ENVIRON 310,000 LITRES DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB PRIX SOUMIS EXCULANT TAXE D'ACCISE. EXEMPTION NO. T-1557513	
MARCHAND PETROLEUN CANADA INC 2490 ST-PIERRE, GRANTHAM OUEST, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.56.90 \$0.04.40
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.52.50
L.P. THERRIEN INC, R.R. 122, DUMFRIESVILLE NORD, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.55.20 \$0.03.60
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.51.60
B.P. PETROLES LTEE MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.55.30 \$0.04.50
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.50.80
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE, MONTREAL., QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE CONSENTI AU LITRE	\$0.55.50 \$0.07.50
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.48.00
TEXACO CANADA INC, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.55.40 \$0.05.90
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.49.50
HAMEL INC., 1975, BOUL. LEMIRE, GRANTHAM OUEST, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.57.14 \$0.05.68
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.51.46
GULF CANADA LTEE, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE	\$0.55.94 \$0.05.50
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.50.44

7 SOUMISSIONS REÇUES CONFORMES A NOS DEMANDES.

MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE. A: \$0.48.00 LE LITRE.

G. Bergeron, Acheteur.

ANNEXE "A"

RESOLUTION NO. 831/11/82

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT DIESEL CLAIR, POUR LA PERIODE DU 1er DECEMBRE 1982 AU 31 DECEMBRE 1983.

SOUMISSIONNAIRES	ENVIRON 85,000 LITRES DE CARBURANT DIESEL CLAIR.	
CAROLE MELANCON CIE INC 1961 BOUL. ST-JOSEPH OUEST, ST-MAJORIQUE, COMTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.49.80 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.07.44 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.42.36	
MARCHAND PETROLEUM CANADA INC., 2490, rue ST-PIERRE, GRANTHAM OUEST, COMTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.48.90 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.04.55 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.35	
J.P. THERRIEN INC., C.R. 122, DRUMMONDVILLE-NORD, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.50.60 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.06.60 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.00	
J.P. PETROLES LTEE, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.50.90 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.06.50 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.40	
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.50.90 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.07.80 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.43.10	
TEXACO CANADA INC., MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.50.80 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.07.20 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.43.60	
J. HAMEL INC., 975 BOUL. LEMIRE, GRANTHAM OUEST, COMTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.49.75 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.06.39 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.43.36	
GULF CANADA LTEE, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE \$0.51.34 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE \$0.06.80 PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.54	

8 SOUMISSIONS RECUES CONFORMES A NOS DEMANDES.

MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR: CAROLE MELANCON CIE INC, A: \$0.42.36 LE LITRE.

G. Bergeron, Acheteur.

TABLLAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT DE DIESEL COLORE POUR LA PERIODE DU 1er DECEMBRE 1982 AU 31 DECEMBRE 1983.

SOMMISSIONNAIRES		ENVIRON 38,000 LITRES DE CARBURANT DIESEL COLORE.	
CAROLE MELANCON CIE INC 1961, BOUL. ST-JOSEPH, OUEST, ST-MAJORIQUE, CTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.34.30
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.08.64
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.25.66
MARCHAND PETROLEUM CANADA INC., 2490, RUE ST-PIERRE, GRANTHAM OUEST, CTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.30.95
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.04.40
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.26.55
L.P. THERRIEN INC, Route 122, DRUMMONDVILLE-NORD, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.36.00
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.06.00
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.30.00
B.P. PETROLES LTEE, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.36.30
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.06.50
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.29.80
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.36.30
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.07.80
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.28.50
TEXACO CANADA INC, MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.36.20
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.07.20
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.29.00
F. HAMEL INC. 1975, BOUL. LEMIRE, GRANTHAM OUEST, CTE DE DRUMMOND, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.34.30
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.07.53
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.26.77
GULF CANADA LTEE MONTREAL, QUE.	PRIX AFFICHE AU LITRE		\$0.36.74
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTI AU LITRE		\$0.06.80
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....		\$0.29.94

8 SOUMISSIONS RECUES CONFORMES A NOS DEMANDES.

MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR: CAROL MELANCON CIE INC. A: \$0.25.66 LE LITRE

G. Bergeron, Acheteur

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

29 novembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 29 novembre 1982 à 17:30 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Tenir une assemblée publique de consultation, conformément à l'article 126 de la Loi 125, pour expliquer le projet de règlement No. 1525 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but de modifier le plan de zonage afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB" (no. 44) à même une partie du secteur de zone CB-2, et les conséquences de son adoption, et entendre les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
2. Mandat aux arpenteurs-géomètres concernant la localisation et la subdivision du terrain nécessaire à la construction des Résidences St-Frédéric.
3. Plan-projet de remplacement du lot 102-237 et du lot 102-238 du cadastre du Canton de Wickham - Propriétaire: M. Georges Hamel.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, Me Gilles Gagnon.

Le maire suppléant donne lecture du texte suivant concernant le projet de règlement No. 1525:

" Il me fait plaisir de vous accueillir à cette assemblée publique de consultation au sujet d'amendements apportés à notre règlement de zonage, dans le but de modifier le plan de zonage, afin de créer certains nouveaux secteurs de zones à même une partie des secteurs de zones existantes de notre plan de zonage.

Comme vous le savez peut-être la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée en novembre 1979, prévoit que la Ville doit soumettre ses règlements portant sur le zonage, ainsi que ses amendements, à la consultation publique avant leur adoption. A cet effet, la loi précise que le maire doit, premièrement, expliquer le projet d'amendement et les conséquences de son adoption et, deuxièmement, entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les motifs qui rendaient ces modifications nécessaires sont les suivants:

Règlement No. 1525

Titre et objet: Règlement amendant le règlement de zonage municipal No. 1400, dans le but d'en modifier le plan de zonage, afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB (No. 44)" à même une partie du secteur de zone CB-2.

Nature et effet: Ce règlement a pour effet principal d'autoriser la construction d'habitations à densité moyenne sur les terrains visés et d'y prohiber dorénavant les usages commerciaux.

Donc, les personnes qui sont intéressées à se prévaloir de leur droit de parole, sont invitées à le faire.

Le maire suppléant demande à l'assistance s'il y a des questions relatives au projet de règlement No. 1525.

M. Jacques Dion demande des précisions sur le site concerné par la modification au règlement de zonage.

M. Michel Binet, chef inspecteur en bâtiment, explique que le territoire concerné est situé en bordure de la rue St-Amant (côté sud) et que le changement de vocation du secteur permettra la construction de 9 unités de 4 logements de catégorie condominium. Le plan du projet est présenté au Conseil et à l'assemblée.

855/11/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Lachapelle et Noël soient retenus pour la confection d'un plan de resubdivision des terrains nécessaires à la construction des Résidences St-Frédéric dans le secteur adjacent à la rue Du Pont.

ADOpte

856/11/82

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement du lot 102-237 et d'une partie du lot 102-238, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 24 novembre 1982, pour le compte de M. Georges Hamel.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de remplacement soit accepté tel que soumis.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire suppléant.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 décembre 1982

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 6 décembre 1982 à 17:30 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Adoption du règlement No. 1525 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but de modifier le plan de zonage afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB" (No.44) à même une partie du secteur de zone CB-2.
2. Acceptation du plan d'ensemble pour le projet d'habitations multifamiliales, secteur rue St-Amant.
3. Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 200 000,00 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement de la rue DuPont.
4. Acceptation d'un plan de subdivision d'une partie des lots 5 et 6 de la Ville de Drummondville, préparé par Lachapelle et Noël.

SONT PRÉSENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Gaëtan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubaldo Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith, et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

857/12/82

Attendu que le projet de règlement No. 1525 a été adopté par la résolution no. 793/10/82 le 25 octobre 1982;

Attendu que copie du projet de règlement No. 1525 a été déposée et remise à tous les membres du Conseil le 25 octobre 1982;

Attendu qu'avis de motion du règlement No. 1525 amendant le règlement de zonage No. 1400 a été régulièrement donné le 8 novembre 1982 (réf: 814/11/82);

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement No. 1525 et renoncent à sa lecture tel que prévu par la résolution no. 815/11/82 du 8 novembre 1982;

Attendu que lors de la séance de consultation publique tenue le 29 novembre 1982 à 17:30 heures, aucun contribuable n'a demandé de modification au texte du règlement No. 1525;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le règlement No. 1525 amendant le règlement de zonage municipal No. 1400 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin de créer un nouveau secteur de la zone "RB" (No. 44) à même une partie du secteur de zone CB-2, soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Drummondville le 6 décembre 1982 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale d'un immeuble situé dans les secteurs de zones concernés, pourront inscrire une demande de referendum sur le règlement No. 1525 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 20 et 21 décembre 1982.

858/12/82

Attendu que le Conseil a pris connaissance du plan d'ensemble du projet d'habitations multifamiliales qui seront érigées dans le secteur de zone "RB (No. 44)"; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan d'ensemble soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

859/12/82

Le conseiller Marcel Bonin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 200 000,00 \$ pour l'exécution de travaux de réaménagement de la rue DuPont.

860/12/82

Le Conseil prend connaissance du plan de subdivision d'une partie des lots 5 et 6 du Quartier Ouest de la Ville de Drummondville, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle en date du 3 décembre 1982, pour le compte de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents cadastraux concernant le plan de subdivision précité.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!


Greffier


Maire

VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 décembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 13 décembre 1982 à 19:55 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les raisons suivantes:

1. Présentation du budget 1983
2. Présentation du programme triennal d'immobilisations
3. Période de questions
4. Adoption du budget 1983 et du programme triennal d'immobilisations.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

BUDGET 1983

Conformément aux prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale, Son Honneur le Maire présente et commente le budget 1983 qui prévoit des dépenses estimées à 17 725 000,00 \$ et des revenus estimés au même montant.

Son Honneur le Maire explique les différents modes de taxation qui seront utilisés au cours de la prochaine année, savoir:

- taxe foncière (Drummondville) avec services: 2,29 \$
(Drummondville) sans services: 1,89 \$
(Drummondville-Ouest) : 2,22 \$
- taxe d'eau par logement: 35,00 \$
par unité commerciale et/ou industrielle
-sans compteur: 60,00 \$
-au compteur : 0,50 \$ du 1,000 gallons
- taxe d'affaires: 7 1/2% de la valeur locative
- enfouissement des ordures: -15,00 \$ par unité de logement
-20,00 \$ par local commercial
- terrains desservis non construits: 2,29 \$ du 100,00 \$ sur
150% de la valeur inscrite
au rôle d'évaluation.

Il conclut en disant qu'en période économique difficile pour tous, c'est avec fierté que le Conseil dépose un budget qui ne prévoit aucune augmentation de la taxe foncière pour l'année à venir.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Son Honneur le Maire explique sommairement le plan triennal d'immobilisations en insistant davantage sur les montants retenus pour l'année 1983, savoir:

- Projets spéciaux	2 782 000 \$
- Dossiers internes	510 900 \$
TOTAL:	3 292 900 \$

PERIODE DE QUESTIONS

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, souligne que le plan triennal d'immobilisations ne contient aucune prévision pour le développement du Domaine Brouillette et qu'il y aurait lieu d'ajouter ce projet même si la politique municipale prévoit que le coût des services pour ce développement est à la charge des promoteurs.

861/12/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le budget pour l'année 1983, ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 1983, 1984 et 1985, soient adoptés tels que préparés et soumis à cette assemblée. Ces documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédules "A" et "B".

Il est également résolu que conformément à l'article 474.3 de la Loi des Cités et Villes le document explicatif du budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

13 décembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 13 décembre 1982, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant, et Messieurs les conseillers Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Raymond Luneau, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

862/12/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 novembre 1982; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

863/12/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 29 novembre 1982; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

864/12/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 décembre 1982; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

865/12/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

Période de questions et renseignements sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue amorce un exposé sur différents sujets non inscrits à l'ordre du jour.

Le conseiller Michel Letendre demande à M. Ovélus Demers d'accepter de reporter son intervention à la deuxième période de questions (item 28 de l'ordre du jour).

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., intervient pour solliciter la fourniture de l'ordre du jour plusieurs heures avant la tenue des séances du Conseil.

Son Honneur le Maire explique que l'ordre du jour des séances régulières est souvent modifié au cours de la réunion des administrateurs

municipaux qui siègent à huis-clos durant l'après-midi précédant l'assemblée publique. De toute façon, cet ordre du jour est distribué dans la salle des délibérations du Conseil au plus tard vers 18:00 heures, soit deux heures avant l'assemblée, et toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

M. Jacques Dion, ex-président du R.C.D., commente un article du journal La Tribune dans lequel le Regroupement des Citoyens de Drummondville établit sa position concernant le projet de la relocalisation et la construction de la bibliothèque municipale. En résumé, il n'a pas d'opposition au projet mais à l'emprunt de 645 000,00 \$ décrété par le règlement No. 1527. Le Conseil devrait plutôt affecter son surplus d'opération de l'année en cours estimé à plus ou moins 250 000,00 \$ au projet de la bibliothèque.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que si le surplus d'opération de l'année 1982 est utilisé pour financer un projet d'immobilisation, le budget de 1983 sera affecté d'autant et le taux de la taxe sera haussé de 0,06 \$ du 100,00 \$ d'évaluation. C'est pour cette raison que le Conseil veut étaler sur 20 ans la période de remboursement de l'emprunt nécessaire pour réaliser le projet de la bibliothèque.

M. Jacques Dion reproche au conseiller Jean-Marie Boisvert d'avoir utilisé des mots inacceptables pour apprécier la scolarité de la population drummondvilloise dans un interview accordé à des journalistes.

M. Hervé Savoie est d'avis que les 988 personnes qui ont signé le registre pour demander un référendum sur l'emprunt de 645 000,00 \$ décrété par le règlement No. 1527 méritent d'être félicitées pour avoir fait leur devoir de citoyens et donné une idée au Conseil de la volonté des payeurs de taxes. Il ajoute cependant qu'un compromis pourrait être acceptable si le montant de l'emprunt pouvait être réduit à des proportions raisonnables, soit un emprunt n'excédant pas 300 000,00 \$.

Son Honneur le Maire explique que le Conseil accepte l'expression de la population mais qu'il y aura peut-être lieu de poursuivre l'étude du dossier après l'ouverture des soumissions prévues durant la présente assemblée.

Le conseiller Marcel Joyal explique l'effet d'un emprunt de 645 000,00 \$ sur un compte de taxes en donnant des exemples:

Immeubles évalués à 50 000,00 \$	x 0,017 \$	= 8,50 \$
40 000,00 \$	x 0,017 \$	= 6,80 \$
30 000,00 \$	x 0,017 \$	= 5,10 \$

Ces montants étant annuels pour une période de 20 ans. Il va de soi que les immeubles industriels et commerciaux ayant des valeurs de quelques millions de dollars sont facturés dans les mêmes proportions.

M. Lucien Guay, résidant au 831 boulevard Mercure, fait une longue intervention pour démontrer que la situation économique devrait inciter le Conseil à diminuer le service de la dette à cause de la conjoncture défavorable, des taux d'intérêts élevés et du chômage qui affecte nos travailleurs.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, élabore sur les avantages de procéder à la construction d'une nouvelle bibliothèque et les effets positifs que sa présence aurait dans notre collectivité.

Le conseiller Jean-Paul Généreux soutient la position qu'il a prise de s'opposer à un emprunt de 645 000,00 \$ parce que la facture de taxes va être difficile à accepter en 1984 pour un fort pourcentage de contribuables. Il ajoute qu'il attendra l'ouverture des soumissions avant de donner son avis sur l'opportunité de poursuivre l'étude de ce dossier.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

866/12/82

- TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DRUMMONDVILLE
ELEMENTARY SCHOOL, 555 RUE DES ECOLES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. G. BEAUDET CIE LIMITEE 19 Boul. Beaumier Warwick	873 000,00 \$
. LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION GASTON PICARD INC. 1206 - 6e Avenue, C.P. 250 St-Rédempteur	843 000,00 \$
. CONSTRUCTION HEROUX & ALLARD (1980) INC. 625 est, boul. Industriel, C.P. 296 Victoriaville	875 092,00 \$
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	969 890,00 \$
. TOULOUSE CONSTRUCTION INC. 2921 ouest, boul. Dagenais Fabreville, Laval	888 676,00 \$
. C.R. GAGNON INC. 55 Boul. Grégoire Arthabaska	787 400,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS PEPIN & FORTIN INC. 371 Avenue Pie X, C.P. 217 Arthabaska	855 690,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS ROGER BLOUIN INC. 560A Avenue Béchard Ville de Vanier	885 000,00 \$
. PAUL MARTIN INC. Route 230 La Pocatière	922 000,00 \$
. CONSTRUCTION DLT INC. C.P. 730, 921 du Séminaire Nord Saint-Jean-sur-Richelieu	874 000,00 \$
. CONSTRUCTIONS VICAN INC. C.P. 536, 575 est, boul. Industriel Victoriaville	824 000,00 \$
. CONSTRUCTION GERARD ALLARD INC. C.P. 870, 1333 Boul. Mi-Vallon Rock Forest	821 864,00 \$
. DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	879 297,00 \$
. HERVE POMERLEAU INC. 521, 6e avenue nord St-Georges-de-Beauce	818 500,00 \$
. ROCOIS CONSTRUCTION INC. 6140, boul. Ste-Anne Ange-Gardien	839 500,00 \$
. GAGNE & FILS LTEE 52 boul. Grégoire Arthabaska	848 300,00 \$

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la séance régulière du 27 décembre 1982.

ADOPTE

867/12/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu qu'après analyse des soumissions, seulement les 4 plus basses soumissions jugées conformes à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville soient conservées jusqu'au 27 décembre 1982 et que les chèques de dépôt des autres soumissionnaires et sous-traitants non retenus soient retournés dans les meilleurs délais.

ADOPTE

868/12/82

- ASSURANCES DE DOMMAGES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Franchise minimum</u>	<u>Franchise maximum</u>
. PEPIN ASSURANCE INC. Drummondville	186 476, \$	181 868, \$
. CLAUDE ROCHELEAU LTEE Drummondville	191 920, \$	186 226, \$
. LES ASSURANCES ARTHUR DESILETS LTEE Drummondville	191 193, \$	185 499, \$
. PRATTE & MORRISSETTE INC. Montréal	114 061, \$	102 735, \$

Attendu que le Conseil a préalablement pris connaissance des soumissions reçues, ainsi que des recommandations de M. René Laporte, consultant dans ce dossier; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la proposition de Pratte & Morrissette Inc. soit retenue pour les trois prochaines années au coût annuel de 112 263,00 \$ et autres considérations conformes à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

Il est également résolu que M. René Laporte du bureau Robert Verrier & Fils Ltée soit autorisé à agir comme intermédiaire entre la Ville de Drummondville et la maison Pratte & Morrissette Inc. pour la gestion du portefeuille des assurances de dommages de la Ville durant l'année 1983 et que demande soit faite à la maison Pratte & Morrissette Inc. de nommer un expert en sinistres opérant un bureau à Drummondville pour le traitement des dossiers de réclamations durant la période couverte par les polices d'assurances émises en faveur de la Ville de Drummondville.

Les soumissions reçues concernant l'assurance de dommages seront conservées aux archives de la Ville de Drummondville comme documents publics.

ADOPTE

- PRODUITS CHIMIQUES POUR L'OPERATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU EN 1983

869/12/82

A) APPROVISIONNEMENT DE CHLORE LIQUIDE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Contenant de 907.2 kilos</u>	<u>Contenant de 68 kilos</u>
. C.I.L. INC. (Prix soumis ferme pour 3 mois et sujet à augmentation trimestriel- lement à compter du 1/4/83 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,64\$ le kilo (F.A.B. - Drummondville)	1,05\$ le kilo
. PRODUITS ALCAN CANADA LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	0,64\$ le kilo (F.A.B. - Drummondville)	-

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de C.I.L. Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTE

870/12/82

B- APPROVISIONNEMENT DE SOUDE CAUSTIQUE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. C.I.L. INC. (Prix soumis ferme pour 3 mois et sujet à augmentation trimes- triellement à compter du 1/4/83 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,4975 \$
. PRODUITS CHIMIQUES C.C.C. LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit 15 jours à l'avance)	0,5070 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de C.I.L. Inc. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTE

871/12/82

C- APPROVISIONNEMENT DE CHAUX HYDRATEE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	0,1248 \$ (F.A.B. - Dr'Ville)
. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR INC., DIVISION DE LA CHAUX (Prix soumis sujet à augmentation mensuellement)	0,13213 \$ (F.A.B. - Dr'Ville, mais plus surcharge sur le carburant selon le B.T.Q.)

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Produits Chimiques Shefford Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTE

872/12/82

D- APPROVISIONNEMENT DE SULFATE D'AMMONIUM

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	0,3000 \$
. HARRISONS & CROSSFIELD CANADA LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	0,3170 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Produits Chimiques Shefford Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTE

873/12/82

E- APPROVISIONNEMENT DE SODIUM SILICATE N SOL

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 kilos - F.A.B. Valleyfield</u>
. NATIONAL SILICATES LTEE (Prix soumis ferme jusqu'en fé- vrier 1983, par la suite sujet à augmentation selon le marché)	17,20 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de National Silicates N Sol soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTÉ

874/12/82

F- APPROVISIONNEMENT DE CALGON TG-10

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au sac de 45.36 kilos ou 100 livres</u>
. CALGON CANADA	195,00 \$ (de 1 à 20 sacs)
(Prix soumis sujet à augmenta- tion trimestriellement sur avis	187,00 \$ (de 21 à 50 sacs)
écrit de 15 jours à l'avance)	181,00 \$ (de 51 sacs et plus)
F.A.B. MONTREAL	

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Calgon Canada soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Ville.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture du projet de résolution suivant qui est unanimement accepté:

875/12/82

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement devrait confirmer par écrit que les budgets nécessaires pour la réalisation de 89 logements de haute qualité pour personnes âgées, pré-retraitées et handicapées sont maintenant réservés;

ATTENDU QU'il semble maintenant convenu par toutes les parties en cause que cet important projet sera localisé sur la rue Du Pont, face au parc Woodyatt à Drummondville;

ATTENDU le rôle essentiel joué par notre député fédéral qui a toujours soutenu le projet et l'a appuyé inconditionnellement depuis le tout début;

ATTENDU le fait que tous conviennent que sans son support, il eût été impossible, dans le contexte économique actuel, d'obtenir du gouvernement du Canada un support financier de 3 782 370,00 \$;

IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT qu'une motion de remerciements et d'appréciation soit votée à l'endroit de Me Yvon Pinard, une telle motion se voulant le gage de la reconnaissance du milieu drummondvillois pour cet apport important à l'économie locale en ces temps difficiles.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le greffier résume une lettre de l'Hydro-Québec qui traite de sa position quant à la non-utilisation de ses installations électriques pour la pose de décorations de toutes sortes durant la période des fêtes. L'Hydro-Québec invoque des raisons d'économie, d'énergie, de sécurité publique et de surcharge de ses réseaux d'alimentation en énergie.

- 876/12/82 - Le Village Québécois d'Antan Inc. sollicite le paiement de la somme de 25,00 \$, représentant le versement de la cotisation annuelle de la Ville de Drummondville pour être représentée par son maire au sein de cet organisme.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte de payer cette adhésion au Village Québécois d'Antan Inc.

ADOPTÉ

- 877/12/82 - L'Union des Municipalités du Québec invite le Conseil à déléguer des représentants au colloque régional sur la décentralisation qui aura lieu à Trois-Rivières les 14 et 15 janvier 1983.

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier, ainsi que MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, soient délégués au colloque précité.

ADOPTÉ

- Le Festival Mondial de Folklore de Drummondville remercie le Conseil pour avoir accepté de lui garantir le même appui financier qu'en 1982 si le festival se répète en 1983.
- L'Association du soccer mineur de Drummondville remercie le Conseil pour son appui et son encouragement au cours de la saison 1982.
- Le Comité organisateur de l'école Christ-Roi remercie le Conseil pour lui avoir permis d'organiser une parade dans les rues du secteur sud de la Ville.
- Me Germain Jutras, Premier conseiller du Barreau d'Arthabaska, en son nom personnel et au nom de ses collègues, remercie les autorités municipales pour la réception civique donnée le 25 novembre 1982 à l'occasion de la nomination du Juge Marcel Nichols à la Cour d'Appel du Québec.

878/12/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 20 novembre au 13 décembre 1982, lesquels comptes totalisent la somme de 941 225,21 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

879/12/82

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte de payer un loyer mensuel de 1 425,00 \$ pour la période d'utilisation du dépotoir en 1983.

ADOPTÉ

880/12/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Ville de Drummondville paie au Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. la somme de 559,50 \$, représentant sa cotisation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1983.

ADOPTÉ

881/12/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le greffier, M. Laurent Bernier, soit autorisé à demander au Ministère des Communications une subvention pour l'engagement de deux personnes dans le cadre du programme de création d'emplois temporaires "Projets en gestion de documents". Ces deux employés temporaires permettront à la Ville de Drummondville d'accélérer l'implantation d'un système de gestion documentaire et de conservation des archives qui a débuté en janvier 1982 et qui devrait être complété avant décembre 1983.

ADOPTÉ

882/12/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville, soit autorisé à demander au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec l'utilisation de huit bons d'emploi dans le cadre du programme "Bon d'Emploi du Québec" et que les personnes qui seront engagées soient mises à la disposition de la Ville de Drummondville et/ou du Camp Cité des Loisirs Inc.

ADOPTÉ

883/12/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que la Ville de Drummondville accepte tel que présenté le budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1983, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

884/12/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville accepte le budget du transport adapté aux personnes handicapées (opéré par Transport Diligence Inc.) pour l'année 1983. Ledit budget est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOPTÉ

885/12/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que le directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à mettre en place une zone de stationnement limité à 60 minutes, rue Hériot ouest, de la rue Dunkin vers la première résidence (exclusivement) ± 200 pieds.

ADOPTÉ

886/12/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Michel Letendre, que les services professionnels de Me Paul-Emile Bordeleau, notaire, soient retenus pour la rédaction d'un acte de quittance en faveur de la Ville de Drummondville par M. Luidgi Gréco (7,659 Millette, St-Léonard) suite à l'achat des lots 137-19, -20, -21, -22, -23 ptie, -28, -29 et -30 du Canton de Grantham.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents relatifs à la quittance précitée.

ADOPTÉ

887/12/82

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville accepte la cession par le Ministère des Transports du Québec d'un terrain d'une superficie de 120,383 pieds carrés longeant la limite sud du parc industriel régional et constituant en partie la rue Labonté. Ces terrains sont connus comme étant parties des lots 271-2, 272, 347, 348, 281, 340, 342, 164, 343, 344 et 346 du cadastre officiel du Canton de Grantham.

Me Jacques Lafond, notaire, est par la présente autorisé à rédiger l'acte de cession précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont également autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'acte de cession ci-haut décrit.

ADOpte

888/12/82

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que la Ville de Drummondville accepte le projet d'un tunnel sur le boulevard Lemire tel que présenté par le Ministère des transports du Québec avec les modifications indiquées dans une lettre datée du 1er novembre 1982.

Il est également résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville prie le Ministère des transports de considérer l'importance d'installer des feux de circulation aux intersections du boulevard Lemire et des rues Marchand et St-Damase pour assurer une sécurité raisonnable aux usagers de ces artères où le trafic est très intense et ne pourra qu'augmenter à l'avenir.

ADOpte

889/12/82

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le directeur du Service des Travaux Publics soit autorisé à demander à l'Hydro-Québec de relocaliser sur la rue Roméo-Adam une lumière de rue (console et fixture) actuellement installée à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la rue Cockburn.

ADOpte

890/12/82

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'accepter de donner une mainlevée sur une servitude d'usage affectant une partie des lots 5 et 6 du quartier ouest de la Ville de Drummondville (resubdivisés et maintenant connus comme étant les lots 5-1, 5-2 et 6-1, quartier ouest) et précisée dans un acte notarié enregistré le 1er avril 1967 sous le numéro 170184.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'obtention de la mainlevée précitée.

ADOpte

891/12/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis concernant la modification de la rue Du Pont rendue nécessaire pour la réalisation du projet des Résidences St-Frédéric Inc.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOpte

892/12/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que l'inspecteur en bâtiment soit autorisé à émettre un permis concernant le transport d'un bâtiment actuellement sis au 815 - 109e Avenue qui sera relocalisé au 825 - 109e Avenue sur le lot 104-141.

ADOpte

Le greffier dépose publiquement les déclarations des intérêts financiers dûment complétées et signées par Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux, conformément à la Loi.

Ces documents seront conservés aux archives de la Ville.

893/12/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1983.

894/12/82

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1983.

895/12/82

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1983.

896/12/82

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de services municipaux à certains immeubles pour l'année 1983.

897/12/82

Le conseiller Ubald Guillemette donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1983.

898/12/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une surtaxe sur les terrains vacants pour l'année 1983.

899/12/82

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe pour l'enfouissement des ordures pour l'année 1983.

900/12/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1403 concernant les tarifs pour permis de construction.

901/12/82

Le conseiller Marcel Bonin donne avis de motion d'un règlement décrétant une entente avec la Municipalité de St-Nicéphore pour un échange de services pour l'entretien de chemins durant l'hiver 1982/1983.

Conformément aux prescriptions de l'article 383 de la Loi des Cités et Villes, le greffier dépose devant le Conseil le certificat et le procès-verbal rédigés les 7 et 9 décembre 1982 après la clôture du registre ouvert suite à l'adoption du règlement No. 1527 décrétant un emprunt de 645 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction de la bibliothèque municipale.

902/12/82

Attendu que suite à l'adoption du règlement No. 1527 décrétant un emprunt de 645 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction de la

bibliothèque municipale, 988 propriétaires ont signé le registre ouvert les 6 et 7 décembre 1982 conformément à la Loi;

Attendu que le nombre requis de personnes pour demander un référendum sur le règlement No. 1527 était de 500 et que 988 propriétaires se sont inscrits au registre;

Il est proposé par Me Gilles Gagnon, maire suppléant, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la date de la tenue d'un référendum sur le règlement No. 1527 soit fixée au 20 février 1983 et qu'il soit tenu conformément aux prescriptions de l'article 386 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

Période de questions et renseignements sur les affaires municipales de Drummondville

M. Ovélus Demers du 51 - 117e Avenue traite des sujets suivants:

- Fermeture de la 123e Avenue qu'il conteste vigoureusement;
- Voisinage de la maison Mitchell-Marchesseault qui mériterait un grand ménage;
- Urgence d'exiger le respect des règlements de construction et zonage à certains endroits sur les rues Brock, St-Georges et Marchand;
- Urgence de nettoyer les bordures du boulevard Mercure sur une longueur d'environ 2,000 pieds à partir des limites de St-Nicéphore. Ce secteur en friche et non éclairé n'est pas acceptable comme entrée d'une ville qui se veut propre et accueillante;
- Nécessité d'amender les règlements municipaux pour permettre la construction avec puits et fosses sceptiques.

Il termine son exposé en demandant des renseignements sur l'immeuble qui doit être relocalisé sur la 109e Avenue.

M. Jacques Dion:

- informe le Conseil que M. Hervé Savoie a accédé à la présidence du R.C.D. et qu'il entend demeurer actif au sein de cet organisme;
- s'adresse au conseiller Lucien Couture pour lui reprocher vertement les propos qu'il a tenus à son endroit durant la séance régulière du 22 novembre 1982;
- résume les points saillants qu'il a retenus du mini-sommet tenu récemment à Drummondville, savoir: la nécessité de la concertation et le pouvoir que détiennent les payeurs de taxes;
- donne lecture d'une lettre adressée au Regroupement des Citoyens le 22 novembre 1982 par M. Bernard Wirich de la S.C.H.L. et indiquant qu'un changement de site n'aurait pas pour effet de compromettre le projet des Résidences St-Frédéric Inc., à condition qu'il soit accepté par toutes les parties concernées (copie de cette lettre est remise au greffier);
- considère que le taux de vacances des logements s'accroît constamment et qu'il faudrait songer à freiner l'ardeur de certains organismes qui se font promoteurs de projets considérables;
- s'interroge sur la décision du gouvernement du Québec de procéder à des coupures au chapitre de ses subventions accordées aux municipalités.

Le conseiller Michel Letendre explique que le gouvernement du Québec a diminué ses subventions à certaines municipalités dans le cadre de la politique du transfert de la taxe scolaire qui s'est opéré dans certaines municipalités sur une période plus longue qu'à Drummondville.

M. Jacques Dion termine son intervention en disant qu'après examen de certains comptes de dépenses des élus et des officiers municipaux, le R.C.D. constate qu'il y a eu amélioration depuis le début de l'année 1982

et souhaite que des contrôles plus sévères soient appliqués afin d'éliminer certaines exagérations dans le coût des repas et de la consommation de breuvages alcoolisés qui n'est pas justifiée.

M. Jean Boisclair à titre de contribuable souhaite une meilleure concertation entre le R.C.D. et le Conseil concernant le projet de la bibliothèque et autres sujets d'intérêts communautaires.

M. Hervé Savoie, nouveau président du R.C.D., traite des sujets suivants:

- Son intention de poursuivre le travail de son prédécesseur, M. Jacques Dion;
- Son opinion personnelle sur le projet de la bibliothèque municipale qu'il considère valable s'il peut être réalisé à un coût acceptable, c'est-à-dire moyennant un emprunt n'excédant pas 300 000,00 \$;
- Possibilité pour le R.C.D. de prendre connaissance de l'ordre du jour avant la tenue des assemblées du Conseil;
- Déclaration des intérêts des élus;
- Demande du R.C.D. pour faire dactylographier certains documents à déposer par écrit;
- Reproches à Me Gilles Gagnon concernant une intervention qu'il aurait faite à son endroit pouvant laisser croire qu'il serait payé pour le travail qu'il fait comme membre du R.C.D. (vérification des comptes);
- Taxe sur les terrains vacants;
- Possibilité pour la Ville de ne pas payer les évaluateurs pour la fourniture de dossiers erronés;
- Politique du C.E.R.D. à reviser concernant le remboursement des dépenses d'allocations d'automobiles et paiement des factures d'essence. (Me Gilles Gagnon explique la politique actuellement en vigueur à ce chapitre, estimant qu'elle est justifiable);
- Paiement des cotisations aux corporations professionnelles pour certains cadres municipaux;
- Etc.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande au directeur du Service des Travaux Publics comment certains citoyens qui n'ont pas d'espaces pour stationner leurs véhicules durant la nuit pourraient éviter de recevoir des contraventions en utilisant les stationnements publics.

M. Gérald Lapierre explique que la Ville pourrait autoriser le stationnement à certains endroits en alternant les jours permis de façon à rendre possible le déneigement.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte pour souhaiter à toute la population une heureuse Fête de Noël.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 27 décembre 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

27 décembre 1982

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil Provisoire de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil Provisoire le 27 décembre 1982; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Ubald Guillemette, Lindor Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, Edward St-Pierre et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

903/12/82

Attendu que tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 décembre 1982, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 décembre 1982; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que ces deux procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés et que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture.

ADOpte

904/12/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 8A. Arcades électroniques, Loi 92 (Jean-Paul Gagnéux)
- 14A. Entente "Relais" (J.-Bruno Smith)
- 31A. Récupération des arbres de Noël (Lindor Letendre)
- 31B. Cueillette des ordures ménagères (Gaétan Blanchette)
- 36A. Village des Eaux et des Neiges (greffier).

ADOpte

Décision du Conseil concernant des soumissions ouvertes le 13 décembre 1982 et retenues pour étude.

905/12/82

- TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DRUMMONDVILLE
ELEMENTARY SCHOOL, 555 RUE DES ECOLES

Attendu que le 13 décembre 1982, la Ville de Drummondville a reçu 16 soumissions pour la transformation et l'agrandissement de l'ancienne école anglaise pour en faire une bibliothèque municipale;

Attendu que la soumission présentée par C.R. Gagnon Inc. au prix de 787 400,00 \$ a été jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville tout en étant la plus basse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que cette soumission soit retenue conditionnellement à l'approbation du règlement No. 1529 décrétant un emprunt de 260 000,00 \$ pour la réalisation du projet décrit ci-haut.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux faisant l'objet de cette soumission.

ADOpte

906/12/82

Attendu que le Conseil de la Ville de Drummondville juge qu'il y a lieu de retirer le règlement No. 1527 prévoyant un emprunt de 645 000,00 \$ pour la relocalisation et la construction d'une bibliothèque municipale; il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1527 soit retiré, que les procédures y relatives soient annulées et que conformément aux prescriptions de l'article 384 de la Loi des Cités et Villes, le greffier informe les personnes intéressées au moyen d'un avis public devant paraître dans les huit jours de la date de la présente résolution.

ADOpte

907/12/82

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant la relocalisation et la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à un coût de 990 400,00 \$ et l'achat de l'équipement nécessaire à un coût de 60 000,00 \$; et décrétant un emprunt de 260 000,00 \$ représentant la part de la Ville comme participation à ces dépenses.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique comment le coût de la bibliothèque s'est avéré inférieur aux estimés de l'architecte et des ingénieurs qui les ont préparés. Après avoir souligné qu'aucune modification n'a été apportée aux plans et devis, il fait remarquer que le nombre des soumissionnaires (16) est un indice non équivoque de la rareté des projets en voie de réalisation à cause de la conjoncture économique, des taux d'intérêt élevés et du chômage. Les sous-traitants voulant conserver leur main-d'oeuvre au travail et baisser leur inventaire, ont fourni des prix d'aubaines extraordinaires et les entrepreneurs généraux ont diminué leur marge habituelle de profit.

D'autre part, ce projet a pris naissance en 1980 avec l'acquisition de l'ancienne école anglaise située rue Des Ecoles et ayant une valeur aux livres de 545 600,00 \$. Les coûts de construction ont été calculés selon le marché de 1981 que la conjoncture économique de 1982 a grandement influencé.

En résumé, si la bibliothèque se construit, la Ville de Drummondville sera propriétaire d'un équipement communautaire fonctionnel et de prestige d'une valeur de plus de 1.5 million de dollars avec un investissement à long terme de 260 000,00 \$. Le service de la dette coûtera à un propriétaire d'une bâtisse évaluée à 40 000,00 \$ la somme de 3,00 \$ par année et le propriétaire d'un immeuble évalué à 100 000,00 \$ aura une facture augmentée de 7,50 \$ pour la durée du remboursement de l'emprunt effectué par la Ville.

Son Honneur le Maire explique que la bibliothèque actuelle pourra être louée à profit et que la Ville pourra également récupérer des sommes importantes en vendant le terrain de l'ancien édifice Eagle Pencil qui devra être démolé et en vendant le terrain sur lequel repose l'édifice Gagnon sur le boulevard St-Joseph.

Le conseiller Jean-Paul Gagnéux déclare qu'il s'est opposé à un emprunt de 645 000,00 \$ et que la réaction des 988 personnes qui ont signé le registre pour demander un référendum sur le règlement No. 1527, indique que sa position était justifiée. Il attendra de connaître les réactions des contribuables suite à l'adoption d'un règlement d'emprunt de 260 000,00 \$, avant de rendre publics ses commentaires personnels.

Les conseillers Roger Prince et Lindor Letendre estiment que la population devrait être mieux informée sur le projet de la bibliothèque, sur son importance sur le plan culturel et sur le financement du projet dont l'influence sur le compte de taxe sera minime compte tenu des subventions et des soumissions favorables.

A la suggestion du conseiller Henri Montminy, il est convenu que le Conseil donnera une conférence de presse télédiffusée le 3 janvier 1983 à 17:15 heures.

Période de questions et renseignements sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

M. Ovéus Demers s'identifiant comme directeur du R.C.D., traite des sujets suivants:

- a) Difficultés qu'il éprouve à comprendre pourquoi le Conseil a modifié la procédure de ses assemblées en limitant les interventions au début de l'assemblée pour les restreindre aux items inscrits à l'ordre du jour;
- b) Droit de parole des contribuables brimé par une telle procédure;
- c) Restriction du temps alloué aux contribuables pour questionner le Conseil et faire valoir leurs opinions;
- d) Tactique du Conseil pour légiférer avant d'entendre les contribuables.

Son Honneur le Maire déclare qu'une nouvelle procédure a été mise à l'essai pour accélérer les délibérations et que le Conseil pourra revenir à la formule souhaitée par M. Ovéus Demers s'il y a lieu.

M. Clément Boisvert demande à Son Honneur le Maire s'il peut formuler ses commentaires sur l'item 20 de l'ordre du jour (Salaires des employés non syndiqués en 1983).

Invité à s'exprimer immédiatement, M. Clément Boisvert déclare qu'en 1983 les salaires des élus et des employés cadres devraient être diminués de 20% pour ajuster la rémunération au niveau de l'entreprise privée où la productivité est supérieure. Il s'insurge contre l'augmentation des salaires des membres du Conseil de l'ex-Ville de Drummondville-Sud qui ont été favorisés d'une augmentation de 360% suite à la fusion avec la Cité de Drummondville.

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., explique que depuis l'ouverture des soumissions concernant la construction d'une nouvelle bibliothèque, les administrateurs du Regroupement des Citoyens ont tenu deux réunions. La première a été une rencontre avec le Directeur Général de la Ville qui a expliqué le dossier et la participation de la Ville à ce projet, compte tenu du fait que le coût de construction serait diminué de près de 50% laissant à la Ville une facture de 260 000,00 \$ qu'il faudrait financer au moyen d'un nouveau règlement d'emprunt. Une deuxième réunion tenue par les administrateurs du R.C.D. a porté sur la position que cet organisme devrait adopter face à l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt n'excédant pas 260 000,00 \$.

L'exécutif du R.C.D. a conclu majoritairement que ce règlement d'emprunt est acceptable et qu'il n'y a pas lieu de tenir une assemblée de consultation publique de cet organisme pour les raisons suivantes:

- La période des fêtes est peu propice pour tenir une consultation;
- La Ville a déjà engagé une somme de 100 000,00 \$ pour payer des honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis;
- Un référendum coûterait environ 25 000,00 \$;
- Des réparations exigées par le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre pour rendre la bibliothèque fonctionnelle, sécuritaire et accessible aux personnes handicapées sont estimées à environ 200 000,00 \$.

Le président du R.C.D. estime que les contribuables comprendront la décision de leur conseil d'administration d'autant plus que ce dernier surveillera le Conseil de près au cours des prochains mois.

M. Hervé Savoie veut toutefois avoir l'assurance que les honoraires payés à l'architecte et aux ingénieurs-conseils pour ce projet seront négociés à la baisse suite à la diminution des coûts réels des travaux à réaliser.

M. Claude Boucher, directeur général de la Ville, explique que tout sera mis en oeuvre pour négocier une diminution dans le sens souhaité par le R.C.D. et que de toute façon les frais de surveillance par les professionnels seront basés sur le coût réel des travaux, lequel est maintenant connu.

M. Hervé Savoie, après avoir résumé le rapport d'une étude effectuée sur le coût de l'administration municipale par le R.C.D., estime que la Ville consacre 1 140 852,00 \$ aux salaires de ses officiers supérieurs sans compter la rémunération des membres du Conseil. En conséquence, le R.C.D. demande le gel des salaires des employés dont la rémunération est supérieure à 30 000,00 \$, ainsi que le gel du salaire du maire et des conseillers.

M. Clément Boisvert déclare que le réveil du R.C.D. vient à son heure et qu'il veut adhérer à cet organisme sur-le-champ pour emboîter le pas pour secouer l'opinion publique.

M. Claude Boucher explique que le Conseil a préparé un projet de rémunération pour ses employés non syndiqués qui s'inscrit dans les normes de la politique fédérale, soit une augmentation de la masse salariale n'excédant pas 6 et 5%. Les augmentations varient entre 3% et 10%, les plus hauts salariés bénéficiant d'une augmentation moindre que celle accordée aux plus bas salariés. Certains employés ont également une augmentation plus significative que d'autres pour tenir compte d'une modification de tâche ou d'échelon selon le cas. Une étude régionale sur la politique salariale des municipalités démontre que Drummondville se situe dans la moyenne et que d'autre part, la masse salariale des employés municipaux en 1983 sera diminuée d'environ 2.5% tout en respectant les augmentations accordées aux employés du Service de la Sécurité Publique par arbitrage. Une diminution de 17 postes depuis la fusion de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud, entre également en ligne de compte.

908/12/82

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

- VOITURES DE POLICE, MODELE 1983
(achat de 2 véhicules avec 3 véhicules en échange)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 boul. St-Joseph Drummondville	20 058,30 \$

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée en autant qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Ville de Drummondville.

ADOPTE

909/12/82

Les Grands du Sport à Drummondville sollicitent une contribution municipale de 350,00 \$ pour défrayer le coût d'un vin d'honneur qui sera servi le 25 mars 1983 lors de la 51ème soirée des Grands du Sport.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que cette demande soit référée au Comité Ad Hoc qui aura à statuer sur les montants que la Ville allouera en subventions ou en dons en 1983 compte tenu des restrictions budgétaires que le Conseil entend opérer durant cet exercice financier.

ADOPTE

910/12/82

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville pour la période s'étendant du 11 décembre 1982 au 1er janvier 1983, lesquels comptes totalisent la somme de 838 910,88 \$.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Jean-Paul G n reux informe la population que l'Assembl e Nationale a sanctionn  le projet de Loi 92 qui permettra   toutes les municipalit s du Qu bec de l gif rer pour r glementer les salles de billards, les jeux de hasard et les arcades  lectroniques et que la Ville de Drummondville devrait se pr valoir de cette Loi depuis longtemps attendue pour adopter un r glement restrictif tr s souvent souhait  par les parents et les contribuables.

911/12/82

Le conseiller Jean-Paul G n reux donne avis de motion d'un r glement ayant pour objet de r glementer les salles de billards, les jeux de hasard, les arcades  lectroniques et autres objets contenus dans la Loi 92.

912/12/82

ABROG E
PAR R S.
988/12/83

Il est propos  par le conseiller Lindor Letendre, appuy  par le conseiller Marcel Bonin, que le co t d'utilisation du d potoir municipal par les municipalit s du Village de l'Avenir et de Grantham-Ouest soit fix    3,00 \$ per capita en 1983.

ADOPT 

913/12/82

Il est propos  par le conseiller Ga tan Blanchette, appuy  par le conseiller J.-Bruno Smith, que le prix des permis de stationnement dans les terrains municipaux munis de parcom tres soit fix    70,00 \$ par ann e et   7,00 \$ par mois lorsque le permis est  mis apr s le mois de janvier.

ADOPT 

914/12/82

Il est propos  par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuy  par le conseiller Lucien Couture, que M. Louis Ra che soit engag  comme constable   l'essai, le tout conform ment   la convention collective de l'U.P.D.I., ledit engagement  tant effectif le 10 janvier 1983.

ADOPT 

915/12/82

Il est propos  par le conseiller Henri Montminy, appuy  par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Michel Binet soit nomm  au poste de directeur adjoint du Service de la Planification et des Programmes tout en conservant son titre de chef inspecteur en b timent.

ADOPT 

916/12/82

Il est propos  par le conseiller Ga tan Blanchette, appuy  par le conseiller Jean-Paul G n reux, qu'un circuit touristique de moto-neige dans les limites de la Ville de Drummondville soit accept  tel que propos  par l'Association r gionale des autoneigistes de drummondville inc. et le Service de la s curit  publique de la Ville aux conditions suivantes:

- 1- que le plan du circuit tel qu'approuv  par le Service de la s curit  publique soit annex    la pr sente r solution comme annexe "A";
- 2- qu'une signalisation ad quate soit install e aux frais de l'A.R.D.A.D.   la satisfaction du directeur du Service de la s curit  publique et du directeur du Service des travaux publics;
- 3- que les utilisateurs du circuit respectent les r glements municipaux et provinciaux applicables et en vigueur.

ADOPT 

917/12/82

CONSIDERANT les exigences du programme national de soutien aux activités de loisir municipal;

CONSIDERANT le souci de la Ville de connaître les besoins en loisir de sa population;

CONSIDERANT l'importance des regroupements à Drummondville qui se sont donnés une vocation d'intervenant en loisir;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER EDWARD ST-PIERRE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,

QU'une commission municipale consultative sur le loisir soit formée des représentants suivants:

	Membres
5 représentants des loisirs de quartier	5
1 représentant des organismes partenaires: Carrefour S.C., Drummondville Olympique, Cité des Loisirs et Centre Récréatif St-Jean-Baptiste	4
1 représentant des regroupements socio- culturels	1
1 représentant des clubs d'âge d'or	1
1 représentant des groupes des personnes handicapées	1
1 représentant des commissions scolaires et collèges privés	1
1 représentant du Cegep	1
2 représentants du Conseil de Ville	2
	<u>16</u>

ET QUE celle-ci se réunisse trois (3) fois par année,
à savoir: en janvier, avril et septembre.

IL EST EGALEMENT RESOLU QUE le mandat de la commission municipale consultative sur le loisir soit le suivant:

1. Identification des ressources en loisir de la Ville de Drummondville
 - a) Ressources humaines
 - b) Ressources physiques et matérielles
 - c) Ressources financières(Le directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Ville agira comme conseiller technique).
2. Identification des besoins
 - a) Recherche des priorités communautaires
 - b) Connaissance du milieu
 - c) Recherche du consensus autour des priorités communautaires
 - d) La délimitation des responsabilités de chacun
 - e) Recherche de complémentarité dans les services et activités.
3. Etablissement d'un mécanisme d'étude de la programmation déjà en place, celle souhaitable et celle souhaitée pour et par les citoyens.
4. Voir à ce que les activités touchent l'ensemble des clientèles et respectent les grandes dimensions du loisir (sport et activité physique, plein air, socio-culturel, loisir touristique).
5. Recommander au Conseil les grandes orientations du soutien et du développement du loisir de la Ville.

ADOpte

918/12/82

ATTENDU QUE Québec et Ottawa ont signé l'entente "Relais";

ATTENDU QUE grâce à cette entente les municipalités du Québec auront à leur disposition 50 millions de dollars fournis également par Québec et Ottawa pour la réalisation de projets d'infrastructures publiques ou de lutte à la pollution;

ABROGEE
PAR RES.
315/4/83

ATTENDU QUE dans le cadre du même programme une enveloppe de 100 millions de dollars sera par ailleurs réservée pour la réalisation de projets émanant de ministères et d'organismes québécois, d'organismes sans but lucratif et d'entreprises privées, Québec investissant à cette fin 25 millions de dollars et Ottawa 75 millions de dollars;

ATTENDU QU'une dernière enveloppe de 75 millions de dollars sera enfin mise à la disposition de ministères et d'organismes fédéraux qui voudraient présenter des projets de création d'emplois conformément à ce programme;

ATTENDU QUE Drummondville pourrait suggérer la création d'un grand nombre d'emplois dans le cadre de ce programme et ainsi contribuer au développement de la collectivité et à la production de plusieurs entreprises;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, qu'un comité soit immédiatement créé pour étudier les possibilités de faire profiter Drummondville de ce programme avantageux et qu'il soit formé des personnes suivantes:

- M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population
- M. Gérard Lapierre, directeur du Service des travaux publics
- M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires
- M. Lindor Letendre, président du Comité des travaux publics
- MM. Jean-Marie Boisvert et Edward St-Pierre, co-présidents du Comité des Services récréatifs et communautaires de la Ville de Drummondville.

ADOpte

919/12/82

Attendu que le Ministère des transports du Québec dans le cadre de la réalisation du projet "Etagement du boulevard Lemire et du C.N." effectuera les travaux projetés en partie sur des terrains appartenant à la Ville de Drummondville et qu'éventuellement ces mêmes terrains seront remis à la Ville une fois les travaux exécutés; il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Ville de Drummondville cède au Ministère des transports du Québec toutes et chacune des parcelles de terrain ci-après décrites faisant parties du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond:

PARCELLE NO 12 - (superficie à céder)

Cette partie non-subdivisée du lot cent cinquante-trois (ptie du lot 153 N.S.), Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, servitude de passage permanente, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no. 13, mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres et douze centièmes (24,12) et cent trente-cinq mètres et soixante-et-onze centièmes (135,71); au sud-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite treize mètres et soixante-et-onze centièmes (13,71); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, boulevard Lemire, mesurant le long de cette limite cent quarante-quatre mètres et sept centièmes (144,07); à l'ouest par une autre partie dudit lot, intersection du boulevard Lemire et de la rue Marchand, mesurant le long de cette limite vingt mètres et trente centièmes (20,30) suivant un arc de cercle de douze mètres (12,0) de rayon et au nord-ouest par une autre partie dudit lot, rue Marchand, mesurant le long de cette limite un mètre et soixante-trois centièmes (1,63).

Superficie: 1 220,9 mètres carrés

PARCELLE NO 26 - (superficie à céder)

La subdivision quatre cent quatre-vingt-dix du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-490), rue St-Frédéric, Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une partie

du lot 151-381, rue St-Frédéric, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no. 27, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11); à l'est par une partie du lot 151-515, indiquée audit plan comme parcelle no. 29, mesurant le long de cette limite neuf mètres et soixante-quinze centièmes (9,75) suivant un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10) de rayon; au sud-ouest par le lot 151-502, boulevard Lemire, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres et trente-six centièmes (26,36) et au nord-ouest par une partie du lot 151 non-subdivisée, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite six mètres et quinze centièmes (6,15).

Superficie: 132,9 mètres carrés

PARCELLE NO 27 - (superficie à céder)

Cette partie de la subdivision trois cent quatre-vingt-un du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-381), rue St-Frédéric, Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, servitude de passage permanente, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no. 28, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11), au sud-est par une partie du lot 151-515, indiquée audit plan comme parcelle no 29, mesurant le long de cette limite six mètres et soixante-et-un centièmes (6,61); au sud-ouest par le lot 151-490, rue St-Frédéric, indiquée audit plan comme parcelle no. 26, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11) et au nord-ouest par une partie du lot 151 non-subdivisée, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite sept mètres et douze centièmes (7,12).

Superficie: 138,1 mètres carrés

PARCELLE NO 31 - (superficie à céder)

Cette partie de la subdivision cinq cent trois du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-503), rue St-Alphonse, Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord par une partie du lot 151-515, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no. 29, mesurant le long de cette limite six mètres et quarante-six centièmes (6,46) suivant un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10) de rayon; au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et deux centièmes (18,02); au nord par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite quatre mètres et vingt-neuf centièmes (4,29); à l'est par une partie du lot 151-493, indiquée au dit plan comme parcelle no 33, mesurant le long de cette limite six mètres et cinquante-quatre centièmes (6,54) suivant un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10) de rayon et au sud-ouest par le lot 151-502, boulevard Lemire, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres et trente-quatre centièmes (32,34).

Superficie: 56,1 mètres carrés

Il est également résolu:

- a) Que la Ville consente les servitudes de passage nécessaires à la réalisation du projet précité et affectant les parcelles de terrain ci-après décrites, savoir:

Servitude de passage permanente

Le terrain, ci-après décrit, situé dans la Ville de Drummondville et connu comme étant une partie des lots 153 non-subdivisée et 151-381, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham (FONDS SERVANT), est grevé d'une servitude de passage permanente pour les fins des services publics (FONDS DOMINANT).

PARCELLE NO 13 - (servitude de passage permanente)

Cette partie non-subdivisée du lot cent cinquante-trois (ptie du lot 153 N.S.), Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite

comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, par une autre partie dudit lot, servitude de passage temporaire, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 59, par une autre partie dudit lot et par une autre partie dudit lot, servitude de passage temporaire, indiquée audit plan comme parcelle no 59, mesurant le long de cette limite vingt-trois mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (23,89) et cent trente-cinq mètres et soixante-dix centièmes (135,70); au sud-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,00); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 12, mesurant le long de cette limite cent trente-cinq mètres et soixante-et-onze centièmes (135,71) et vingt-quatre mètres et douze centièmes (24,12) et au nord-ouest par une autre partie dudit lot, rue Marchand, mesurant le long de cette limite quatre mètres et cinquante-quatre centièmes (4,54).

Superficie: 630,4 mètres carrés

PARCELLE NO 28 - (servitude de passage permanente)

Cette partie de la subdivision trois cent quatre-vingt-un du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-381), Rang III, de figure parallélogrammatique, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11); au sud-est par une partie du lot 151-515, servitude de passage temporaire, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 30, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,0); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 27, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11) et au nord-ouest par une partie du lot 151 non-subdivisée, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,0).

Superficie: 80,5 mètres carrés

Servitude de passage temporaire (3 années)

Le terrain, ci-après décrit, situé dans la Ville de Drummondville et connu comme étant une partie du lot 153 non-subdivisée, Rang III, du cadastre du Canton de Grantham (FONDS SERVANT), est grevé d'une servitude de passage temporaire pour une durée de trois (3) années pour les fins de la construction du boulevard Lemire (FONDS DOMINANT).

PARCELLE NO 59 - (servitude de passage temporaire)

Cette partie non-subdivisée du lot cent cinquante-trois (ptie du lot 153 N.S.), Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord et au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cent dix mètres et quarante-et-un centièmes (110,41), trente-neuf mètres et dix-huit centièmes (39,18) suivant un arc de cercle de soixante-cinq mètres (65,0) de rayon et dix mètres et soixante-quinze centièmes (10,75); au nord-ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite cent dix mètres et trois centièmes (110,03); au sud-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite cinquante-deux mètres et deux centièmes (52,02); au nord-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite trois mètres et cinq centièmes (3,05); au sud-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite cent trente mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (130,99); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, servitude de passage permanente, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 13, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (19,84); au nord-ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt mètres et soixante-seize centièmes (20,76) et vingt-quatre mètres et soixante-douze centièmes (24,72); au sud-ouest et au sud par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite sept mètres et quatre-vingt-trois centièmes (7,83), vingt mètres et soixante-deux centièmes (20,62) suivant un arc de cercle de trente-cinq mètres (35,0) de rayon et quatre-vingt-un mètres et

quatre-vingt-quatorze centièmes (81,94) et au sud-ouest par une autre partie dudit lot, servitude de passage permanente, indiquée audit plan comme parcelle no 13, mesurant le long de cette limite vingt-deux mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (22,98) et vingt mètres et trente-six centièmes (20,36).

Superficie: 6 400,1 mètres carrés

- b) Que la Ville accepte les servitudes de non-accès à imposer sur les parcelles de terrain ci-après décrites, savoir:

Servitudes de non-accès à imposer

La partie du lot 153 non-subdivisée, située au nord-est de la ligne indiquée par les points 9, 10, 11 au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, est grevée d'une servitude de non-accès au boulevard Lemire et à la rue Marchand avec interdiction de pratiquer aucune ouverture à travers ladite ligne.

FONDS SERVANT (PARCELLE NO 13)

Cette partie non-subdivisée du lot cent cinquante-trois (ptie du lot 153 N.S.), Rang III, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, par une autre partie dudit lot, servitude de passage temporaire, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 59, par une autre partie dudit lot et par une autre partie dudit lot, servitude de passage temporaire, indiquée audit plan comme parcelle no 59, mesurant le long de cette limite vingt-trois mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (23,89) et cent trente-cinq mètres et soixante-dix centièmes (135,70); au sud-est par une autre partie dudit lot, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,00); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 12, mesurant le long de cette limite cent trente-cinq mètres et soixante-et-onze centièmes (135,71) et vingt-quatre mètres et douze centièmes (24,12) et au nord-ouest par une autre partie dudit lot, rue Marchand, mesurant le long de cette limite quatre mètres et cinquante-quatre centièmes (4,54).

La partie du lot 151-381, rue St-Frédéric, située au nord-est de la ligne indiquée par les points 21, 22, est grevée d'une servitude de non-accès au boulevard Lemire avec interdiction de pratiquer aucune ouverture à travers ladite ligne.

FONDS SERVANT (PARCELLE NO 28)

Cette partie de la subdivision trois cent quatre-vingt-un du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-381), rue St-Frédéric, Rang III, de figure parallélogrammatique, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11); au sud-est par une partie du lot 151-515, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 30, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,0); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 27, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11) et au nord-ouest par une partie du lot 151 non-subdivisée, Chemins de Fer Nationaux du Canada, mesurant le long de cette limite quatre mètres (4,0).

La partie du lot 151-503, rue St-Alphonse, située au nord-est de la ligne indiquée par les points 23, 24 et au nord de la ligne indiquée par les points 24, 25, est grevée d'une servitude de non-accès au boulevard Lemire avec interdiction de pratiquer aucune ouverture à travers lesdites lignes.

FONDS SERVANT

Cette partie de la subdivision cinq cent trois du lot cent cinquante-et-un (ptie du lot 151-503), rue St-Alphonse, Rang III, de figure

irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord-est par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt mètres et onze centièmes (20,11); au sud-est par une partie du lot 151-493, emprise projetée, indiquée au plan no. 622-82-61-051 du Ministère des transports, Service de l'arpentage foncier, Division de Sherbrooke, comme parcelle no 33, mesurant le long de cette limite un mètre et douze centièmes (1,12) et deux mètres et soixante-huit centièmes (2,68) suivant un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10) de rayon, au sud par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 31, mesurant le long de cette limite quatre mètres et vingt-neuf centièmes (4,29); au sud-ouest par une autre partie dudit lot, emprise projetée, indiquée audit plan comme parcelle no 31, mesurant le long de cette limite dix-huit mètres et deux centièmes (18,02) et au nord-ouest par une partie du lot 151-515, indiquée audit plan comme parcelle no 30, mesurant le long de cette limite trois mètres et quarante-neuf centièmes (3,49) suivant un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10) de rayon et un mètre et soixante-dix-huit centièmes (1,78).

Le prix de vente est établi à un dollar (1,00 \$).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs aux fins précitées.

ADOPTE

920/12/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que M. Jean-Paul Généreux, conseiller, et M. Gérald Lapierre, directeur du Service des travaux publics, soient délégués au congrès de l'A.Q.T.E. qui se tiendra à Montréal du 9 au 12 mars 1983.

ADOPTE

921/12/82

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que la Ville de Drummondville paie à la Régie Intercommunale (Déchets) de la Région de Drummond la somme de 1,00 \$ per capita, cette somme représentant sa participation en 1983 pour assurer le fonctionnement administratif de cette Régie.

ADOPTE

922/12/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec le Drummondville Olympique et le Club de Hockey Drummond Inc. autorisant ce dernier à opérer un permis de la Régie des Alcools du Québec pour la vente de boissons alcoolisées au Centre Marcel-Dionne.

ADOPTE

923/12/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une convention avec le Village Québécois d'Antan Inc. établissant la participation et la contribution de la Ville de Drummondville consenties à cet organisme en 1983.

ADOPTE

924/12/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à réajuster

les salaires de tous les employés non syndiqués au service de la Ville selon un tableau préparé par le Directeur Général, lequel tableau prévoit les augmentations consenties par le Conseil pour l'année 1983 et certains réajustements de classes et d'échelons. Ledit tableau précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOpte

925/12/82

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme.

926/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1530 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

927/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1531 prévoyant la compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Gaëtan Blanchette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

928/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1532 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Blanchette, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

929/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1533 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Gagnéux, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

930/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1534 concernant les licences et permis pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

931/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1535 prévoyant l'imposition d'une surtaxe sur les terrains vacants bénéficiant des services municipaux d'aqueduc et d'égout pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

932/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1536 prévoyant l'imposition d'une compensation pour l'enfouissement des déchets pour l'année 1983.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

933/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1537 modifiant le règlement No. 1403 concernant les tarifs pour permis de construction,

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

934/12/82

Lecture est donnée du règlement No. 1538 concernant une délégation de compétence pour l'entretien de chemins d'hiver entre la Ville de Drummondville et la corporation municipale de St-Nicéphore.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Blanchette, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Le conseiller Lindor Letendre informe la population que le Service des Travaux Publics procédera à la cueillette des arbres de Noël lundi le 10 janvier 1983. Les propriétaires devront placer ces arbres sur leurs propriétés en bordure du trottoir pour qu'ils soient recueillis.

Le conseiller Gaétan Blanchette donne lecture du texte suivant:

" Les autorités de la Ville de Drummondville tiennent à informer à nouveau la population quant aux horaires de cueillette des ordures ménagères.

La cueillette se fait une fois la semaine le lundi, le mardi ou le jeudi, suivant le secteur résidentiel; en effet, pour l'ancien territoire de la Ville, la cueillette se fait, aux heures habituelles, le LUNDI ou le MARDI (selon l'ancien horaire), puis dans le secteur sud, la cueillette se fait le JEUDI dès 8h00 le matin.

Il faut se rappeler aussi que les ordures ménagères doivent être déposées sur le terrain privé, et non sur le trottoir ou dans la rue, car cette pratique a pour effet d'entraver considérablement les opérations de déneigement du Service des travaux publics de la Ville de Drummondville.

Période de questions et renseignements

M. Ovéus Demers du 51 - 117e Avenue entretient le Conseil et l'auditoire des sujets suivants:

- Opportunité de réduire de 18% à 12% le taux d'intérêt applicable aux comptes passés dus. Raisons invoquées: baisse des taux d'intérêts, chômage élevé, absence de revenus pour les personnes ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.
- Rencontre avec la Commission Scolaire qui l'a déçu, ayant essuyé de la part du commissaire Paul Biron un reproche pour avoir fait des interventions trop longues et accaparé le temps que les commissaires doivent utiliser pour leurs délibérations.

M. Hervé Savoie, président du R.C.D., utilisant un lutrin pour soutenir ses documents, traite des sujets suivants:

- Randonnée en avion par le maire et le directeur général adjoint aux services à la population au coût de 45,00 \$.
Son Honneur le Maire explique les raisons: recherche d'un site pour l'enfouissement des déchets.
- Rapport de Bergeron, Rivard et Associés qui indique que Drummondville serait la ville au Québec qui impose la plus haute taxe d'affaires aux industries et aux commerces.
M. Roger Turcotte, trésorier, explique que le rapport compare seulement 5 villes de la région de Drummondville et que les taxes d'affaires dans la métropole, dans la région métropolitaine et dans la ville de Québec, sont beaucoup plus élevées qu'à Drummondville.
- Honoraires payés aux ingénieurs pour la réfection de la piscine Frigon.
Explications données par M. Michel Lesage, ing., d.g.a. aux services à la population.
- La vérification des avancés faits par le maire suppléant concernant les frais d'autos payés à M. Georges Nijdam révèle que les frais étaient jusqu'à récemment payés au mille et non au kilomètre. L'essence était payée en plus. Il semble que récemment le C.E.R.D. a révisé ces taux à la baisse.
- Salaires des cadres, excédant 30 000,00 \$ par année, devraient être gelés.
M. Claude Boucher, directeur général, résume la politique salariale établie par le Conseil et la compare à la politique des municipalités de la région qui s'avère plus généreuse en plusieurs cas avec une réduction de personnel inférieure.
- Régie Intermunicipale (Déchets) - Est-ce que le gouvernement a établi des normes égales pour toutes les municipalités à ce chapitre?
Le conseiller Roger Prince explique que les Régies sont régionales et que leur administration étant autonome, chaque régie répartira aux municipalités membres une facture basée sur le coût d'opération de chaque site d'enfouissement. Le transport, le volume, la qualité du site variant d'une région à l'autre, il est évident que les coûts seront différents et qu'ils ne seront pas subventionnés.

M. Clément Boisvert louange le R.C.D. et son président pour les efforts qu'ils déploient pour réformer l'administration municipale et réduire l'endettement collectif.

Son Honneur le Maire déclare que l'équipe des employés de Drummondville est la meilleure et la plus productive au Québec et plusieurs comparaisons avec d'autres villes l'ont souvent démontré.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que l'endettement de la Ville ne devrait pas engendrer la panique. Les investissements que Drummondville a effectués dans la rénovation urbaine, l'amélioration de quartiers et la restauration de logements rapportent maintenant des dividendes et ont grandement amélioré la qualité de vie de nombreux citoyens. Il y a lieu d'emprunter avec prudence, mais personne ne peut espérer devenir propriétaire sans un certain endettement qui se traduit par un enrichissement lorsqu'il est bien planifié.

M. Laurent Ricard est d'avis que si une ville sème des dettes les contribuables récoltent des taxes. Tout de même il se dit confiant dans la clairvoyance des administrateurs municipaux et souhaite "Paix aux hommes de bonne volonté". L'important serait d'obtenir de la Banque du Canada des prêts sans intérêt pour financer les projets municipaux. Il espère qu'un jour son message sera compris.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert remercie les citoyens qui accepteront la réalisation du projet de la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale et souhaite que dans un avenir prochain, on puisse s'attaquer à un projet universitaire.

935/12/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que M. Donald Desrosiers, greffier de la Cour Municipale, soit félicité pour avoir réussi avec succès les examens qui lui ont permis d'obtenir le titre de Juge de Paix.

ADOPTE

936/12/82

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que des remerciements soient transmis à Mme Renée Bellefeuille qui quitte la Ville après trois années de travail efficace au Service des programmes.

ADOPTE

937/12/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Gagné, que des condoléances soient offertes aux familles éprouvées par le décès de:

- M. Fernand Laplante, père de l'abbé Jean-Noël Laplante;
- Mme Berthe Gendron, mère de M. Marcel Gendron, employé au Service des travaux publics;
- M. Elphège Simoneau, ex-employé de la Ville;
- M. Daniel Vachon, homme d'affaires bien connu.

ADOPTE

938/12/82

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des vœux de prompt rétablissement soient offerts à M. Gilles Charest, gérant du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer, présentement hospitalisé au C.H.U.S. suite à un accident.

ADOPTE

Le conseiller Edward St-Pierre sollicite la collaboration des usagers du Centre Marcel-Dionne et de l'Olympia Yvan-Cournoyer qui devront comprendre la surcharge des préposés à ces deux centres sportifs durant l'absence de M. Gilles Charest dont les responsabilités seront assumées par intérim par M. André Paquet et ses collaborateurs immédiats.

939/12/82

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette:

- 1- Que le Conseil de la Ville de Drummondville accepte en principe le projet "Village des Eaux et des Neiges" tel que proposé par le promoteur, M. Yvon Boudreault, et que le projet d'implantation et d'exploitation tel que déposé le 27 décembre 1982 soit annexé à la présente résolution pour faire partie intégrante comme cédule "A";
- 2- Que la Ville de Drummondville demande à l'Hydro-Québec une mainlevée de la servitude d'usage sur la partie du parc Woodyatt affectée par ce projet, lequel terrain a été acquis de Southern Canada Power Ltée le 30 mars 1967 par un acte enregistré sous le numéro 170184 au bureau d'enregistrement de Drummond;

- 3- Que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à négocier avec l'Hydro-Québec l'obtention de la mainlevée mentionnée au paragraphe 2 de la présente résolution;
- 4- Que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à l'obtention d'une mainlevée sur le terrain concerné par le projet ci-haut cité, ainsi que tous les documents relatifs à la réalisation du projet "Village des Eaux et des Neiges", s'il s'avère réalisable;
- 5- Que ce projet soit accepté, sans frais par la Ville, conditionnellement à l'obtention de toutes les approbations requises et au respect des règlements municipaux et provinciaux applicables.

ADOpte

Son Honneur le Maire, en son nom personnel et au nom de ses collègues et des officiers municipaux, formule des vœux de bonne et prospère année 1983 à l'endroit de tous les drummondvillois.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 10 janvier 1983 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier.


Maire.